

Groupe Helvetia

Rapport de gestion 2013

Nos experts gardent les yeux rivés sur les opportunités et les risques.

Votre assureur suisse.

helvetia 

Les yeux rivés sur les opportunités et les risques

Opportunités et risques font partie depuis longtemps de notre quotidien. Ils ont comme point commun d'être liés à l'avenir. Chacun d'entre nous doit décider chaque jour quels risques il accepte de courir et de quel niveau de sécurité il a besoin. Prendre un risque signifie avoir l'opportunité de réussir, mais aussi risquer l'échec. Ainsi, avant de s'exposer à un risque, nous essayons généralement de mesurer la portée de notre décision et de limiter les risques de danger ou de dommage. Mais même la plus grande clairvoyance ne peut nous protéger de tout. C'est pourquoi s'allier avec un partenaire solide est un moyen sûr de limiter les risques.

Depuis plus de 150 ans, les assurances Helvetia remplissent avec succès ce rôle de partenaire solide à vos côtés. Mais comment les assurances Helvetia gèrent-elles à leur tour les opportunités et les risques auxquels elles font face. La prise de conscience des risques et leur gestion systématique constituent justement la mission principale d'une assurance. Avant qu'un risque ne puisse être correctement couvert, il doit d'abord être identifié, évalué et maîtrisé.

Chez Helvetia, de nombreuses personnes travaillent tous les jours sur les opportunités et les risques. Nos souscripteurs identifient les risques en collaboration avec nos clients et nos actuaires calculent les probabilités de survenance et analysent les répercussions possibles dans l'éventualité où des événements imprévus viendraient à se produire. Pour témoigner du dialogue constant qui existe ainsi au sein de l'entreprise, des experts et expertes vous expliquent dans le présent rapport de gestion leurs visions des opportunités et des risques. Leur expertise professionnelle dans ce domaine nous permet de proposer à nos clients la solution de sécurité appropriée tout en présentant à nos actionnaires des résultats toujours aussi satisfaisants. Enfin, nous ne pouvons pas prédire l'avenir, nous pouvons seulement nous y préparer du mieux possible.

Profil

Le Groupe Helvetia, qui a son siège en Suisse, n'a cessé de se développer depuis sa création il y a plus de 150 ans et est aujourd'hui un groupe d'assurances reconnu et actif à l'international. En plus de la Suisse, son pays d'origine, le Groupe compte l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Italie et la France parmi ses marchés clés. L'Helvetia est active dans les secteurs de l'assurance vie et non-vie et celui de la réassurance et emploie près de 5 200 personnes pour répondre aux besoins de plus de 2,7 millions de clients. Elle a réalisé un volume d'affaires de près de CHF 7,5 milliards pour l'exercice 2013. Les actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont cotées à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange.

Ambition

L'ambition du Groupe Helvetia est de renforcer durablement son portefeuille d'affaires attractif sur les marchés où il est actuellement présent. Nous voulons faire partie des meilleurs fournisseurs d'assurance sur le marché national suisse tout en renforçant notre position et en continuant d'étendre nos parts de marché en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Autriche et en France. Pour ce faire, nous privilégions une diversification géographique judicieuse et un équilibre entre les affaires non-vie, à haut rendement, la prévoyance, à fort potentiel, et la réassurance, caractérisée par son aspect cyclique.

	2013	2012 ²	Variation	
L'action Helvetia Holding SA				
Résultat du Groupe par action pour l'exercice en CHF	40.9	37.1	10.3%	163
Capitaux propres consolidés par action en CHF	445.0	435.4	2.2%	96
Cours de l'action nominative à la date du bilan Helvetia en CHF	447.5	346.5	29.1%	35
Capitalisation boursière à la date du bilan en millions de CHF	3 872.2	2 998.2	29.1%	53
Actions émises en unités	8 652 875	8 652 875		159

en millions de CHF	Monnaie du groupe			
Volume d'affaires				
Primes brutes vie	4 547.5	4 201.4	8.2%	76
Dépôts vie	183.6	149.8	22.6%	76
Primes brutes non-vie	2 550.9	2 412.4	5.7%	76
Réassurance active	194.8	214.9	-9.4%	88
Volume d'affaires	7 476.8	6 978.5	7.1%	76

Résultat				
Résultat vie	152.9	138.2	10.7%	77
Résultat non-vie	191.7	172.9	10.9%	77
Résultat autres activités	19.2	22.0	-13.1%	77
Résultat du Groupe sur la période après impôts	363.8	333.1	9.2%	76
Résultat des placements de capitaux	1 332.2	1 315.3	1.3%	132
dont résultat des placements financiers et immeubles du Groupe	1 212.3	1 177.8	2.9%	81

Chiffres clés du bilan				
Capitaux propres consolidé (sans titres préférentiels)	3 831.2	3 750.2	2.2%	97
Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement (net)	34 518.7	32 765.7	5.4%	149
Placement de capitaux	39 576.1	37 733.2	4.9%	81
dont placements financiers et immeubles du Groupe	37 449.4	35 729.2	4.8%	-

Ratios				
Rendement des capitaux propres ¹	9.3%	9.1%		16
Degré de couverture non-vie	142.3%	142.0%		-
Ratio combiné (brut)	91.6%	91.1%		-
Ratio combiné (net)	93.6%	93.7%		80
Rendement direct	2.7%	2.8%		82
Performance de placement	1.9%	5.5%		82
Solvabilité I	218%	227%		77

Collaboratrices et collaborateurs				
Groupe Helvetia	5 204	5 215	-0.2%	25
dont Suisse	2 487	2 500	-0.5%	25

¹ Basé sur le résultat obtenu pour les actions (prise en compte, par le biais du compte de résultat, des intérêts sur les titres préférentiels), divisé par le capital-actions moyen (capitaux propres avant titres préférentiels). / ² Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

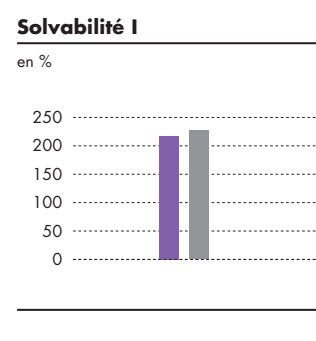
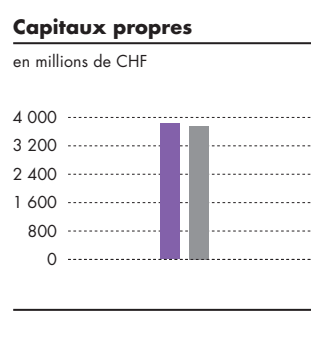
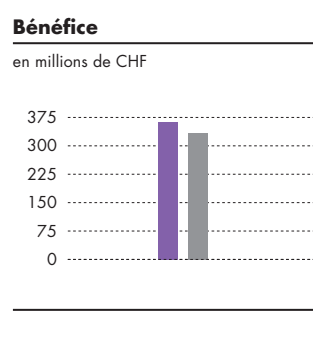
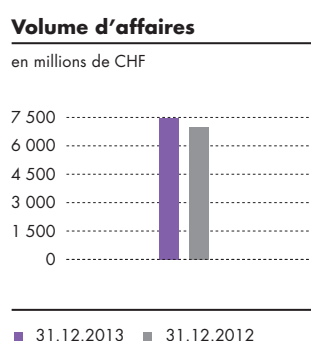


Table des matières

5 Messages clés	Marche des affaires
6 Lettre aux actionnaires	74 Contexte de marché
8 Modèle d'entreprise	76 Evolution du Groupe Helvetia
10 Citation: gérer les risques	78 Evolution des domaines d'activité
Profil d'entreprise	81 Affaires de placement
12 Stratégie du Groupe	82 Unités d'affaires
19 La marque Helvetia	Rapport financier
20 Domaines d'activité	92 Comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia
22 Marchés nationaux	209 Comptes annuels de l'Helvetia Holding SA
23 Structure du Groupe	218 Embedded value
24 Collaboratrices et collaborateurs	Service
26 Clients et distribution	222 Glossaire
30 Nouveaux produits et innovations	225 Adresses importantes
32 Responsabilité d'entreprise	227 Aperçu pluriannuel
35 Informations pour l'investisseur	228 Calendrier
38 Gestion du risque et des placements	228 Mise en garde
44 Conseil d'administration	229 Impressum
48 Comité de direction	
52 Conduite et contrôle de l'entreprise	
67 Rapport de rémunération	

Exercice 2013

Bénéfice

+9,2 %

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe Helvetia a généré un bénéfice de CHF 363,8 millions. Tandis que le marché domestique suisse continue à afficher sa solidité, les marchés étrangers savent également se montrer convaincants grâce à une augmentation des contributions à la croissance. Le très bon résultat annuel souligne encore une fois l'évolution satisfaisante du Groupe.

Volume d'affaires

+6,3 %

Le Groupe Helvetia est parvenu à accroître nettement son volume d'affaires, qui atteint CHF 7 476,8 millions, grâce notamment à l'accélération de la dynamique de croissance des affaires vie des marchés nationaux suisse, allemand et autrichien. Dans le segment des affaires non-vie, le secteur de l'assurance transport a contribué à la croissance, à la suite de la reprise du portefeuille de Gan Eurocourtage en France.

Rendement direct

2,7 %

Le portefeuille de placement de l'Helvetia est largement diversifié et a également livré, pendant l'exercice 2013, des produits courants stables. Malgré le faible niveau des taux, le rendement direct est resté stable à 2,7%. Les nouveaux fonds ont pu être investis à 2,5%.

Ratio combiné

93,6 %

Le ratio combiné s'est encore légèrement amélioré par rapport à un niveau déjà satisfaisant, malgré des événements causés par les violentes intempéries sur certains marchés nationaux. Ainsi, avec un taux de 93,6%, la fourchette d'objectif fixée par le Groupe (entre 94% et 96%) est à nouveau dépassée.

Assise financière

218 %

L'assise financière reste forte, avec une Solvabilité I de 218%. Notre solide assise financière se reflète également dans la notation octroyée par l'agence de notation S&P, relevée de «A-» à «A». Le taux du Test suisse de solvabilité (deuxième semestre 2013) était de 150-200%.

Dividende

CHF 17.50

Avec CHF 17.50 par action, l'Helvetia verse, une nouvelle fois, un dividende attrayant à ses actionnaires. La part de distribution qui s'élève à 43% reste dans la fourchette fixée entre 30% et 50%.



Erich Walser Président du Conseil d'administration

Stefan Loacker Président du Comité de direction

Mesdames, Messieurs,

Le résultat du Groupe Helvetia est cette année encore très satisfaisant: notre bénéfice a enregistré une hausse de 9,2% pour s'établir à CHF 363,8 millions pour l'exercice 2013, tandis que notre volume d'affaires a également augmenté de 6,3% (en monnaie d'origine) et s'élève à CHF 7 476,8 millions.

Les secteurs de l'assurance vie avec CHF 152,9 millions (+10,7%) et de l'assurance non-vie avec CHF 191,7 millions (+10,9%) ont grandement contribué à notre impressionnant résultat de CHF 363,8 millions. Notre capacité de rendement s'appuie aussi sur notre diversification géographique: à côté du solide marché domestique suisse, presque tous les marchés étrangers affichent des résultats satisfaisants et ont ainsi vu leur contribution au résultat augmenter. En ce qui concerne les affaires non-vie, nous avons encore une fois réussi à baisser légèrement le taux combiné de frais et de sinistres à l'échelle du Groupe, à 93,6%. Le fait que tous les marchés nationaux affichent un taux inférieur à 100% est également satisfaisant. Malgré d'importantes intempéries dans certains pays, le taux de sinistres pour 2013 est nettement en dessous de celui de l'année dernière. Cela montre non seulement la qualité et la solidité de notre portefeuille, mais aussi l'efficacité des mesures d'optimisation que nous avons lancées en Italie et en Allemagne. Pour ce qui est des affaires vie, nous sommes heureux de vous annoncer que la marge des nouvelles affaires s'élève à 1,6% (année précédente: 0,9%). Même si cette hausse est principalement due à celle des taux des nouvelles affaires, le maintien des taux d'intérêt à un niveau peu élevé reste un défi pour nous.

Par ailleurs, les affaires vie ont été une nouvelle fois le moteur de la croissance du Groupe, avec une hausse de 8% par rapport à l'année dernière et un volume d'affaires de CHF 4 731,1 millions. Les affaires vie

collective en Suisse ont grandement contribué à cette évolution positive. En ce qui concerne les affaires vie individuelle, la commercialisation d'assurances vie liées à des participations et à des fonds de placement a été couronnée de succès. Cela nous conforte dans notre stratégie visant à soutenir notre croissance à l'aide de ces produits efficaces en termes de capital. Ces derniers représentent déjà 28% du volume des primes de l'assurance vie individuelle en 2013 (année précédente: 21 %).

Du côté des affaires non-vie, nous avons réalisé un volume de primes de CHF 2 550,9 millions, soit une hausse de 4,3% (en monnaie d'origine) par rapport à l'année précédente. L'acquisition du portefeuille transport de Gan Eurocourtage en France a été un facteur déterminant de cette bonne performance. Les marchés nationaux suisse et autrichien ont également continué de progresser. A l'inverse, du fait de la situation économique difficile en Italie et en Espagne, les volumes y ont accusé un recul. Il faut cependant noter que cette baisse est plus faible que celle de l'année dernière. En Allemagne et en Italie, nos mesures d'optimisation du portefeuille ont eu l'effet escompté sur l'évolution des primes.

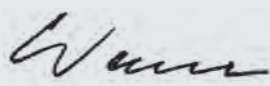
L'intégration des sociétés acquises ces derniers mois a bien avancé. En Suisse, nous avons déjà absorbé avec succès Alba, Phenix et les assurances SEV; leur contribution aux primes a soutenu notre croissance sur le marché helvétique. Les projets d'intégration du portefeuille transport de Gan Eurocourtage en France et de Chiara Vita et Chiara Assicurazioni en Italie seront également bientôt achevés.

Avec un résultat de CHF 1 212,3 millions (année précédente: CHF 1 177,8 millions), les placements financiers et les immeubles apportent une nouvelle fois une importante contribution au résultat général. Bien que les taux d'intérêt restent bas, le rendement direct n'a reculé que de 0,1 point de pourcentage et s'élève à 2,7% pour l'exercice.

Cette évolution positive de notre activité nous permet de renforcer encore notre assise financière. A 218%, le ratio Solvabilité I reflète parfaitement notre solidité. Les fonds propres du Groupe ont augmenté de 2,0%, à CHF 4 131,2 millions. L'amélioration de notre capacité bénéficiaire a également généré une hausse du rendement des capitaux propres, qui est passé de 9,1% à 9,3%. Du fait de cette capitalisation solide et des bons résultats du Groupe, Standard & Poor's a relevé en mai 2013 sa notation de l'Helvetia, de «A-» à «A». Nous proposerons à l'Assemblée générale des actionnaires une hausse des dividendes de CHF 17.50 par action, poursuivant ainsi notre politique de dividendes attrayante.

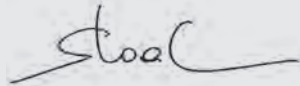
Le résultat annuel satisfaisant, la croissance diversifiée, la hausse des bénéfices et la solide capitalisation affichée par le Groupe Helvetia confirment que le succès de celui-ci s'inscrit dans la durée. Nous pouvons aborder avec confiance les défis de demain, et nos produits et services nous permettent d'offrir à nos clients des solutions d'assurance et de prévoyance adaptées. Notre orientation clientèle est également importante pour nos collaborateurs, comme le montre un sondage mené l'année dernière. La grande majorité de nos collaborateurs entretiennent un lien fort avec l'entreprise et se sentent personnellement responsables de la satisfaction des clients. Plus particulièrement, pour reprendre la formulation du sondage, beaucoup d'entre eux considèrent que le succès de l'Helvetia leur tient fortement à cœur. Nous remercions nos collaborateurs, nos clients, et vous, chers actionnaires, pour l'attachement que vous témoignez à notre entreprise.

Meilleures salutations,



Erich Walser

Président du Conseil d'administration



Stefan Loacker

Président du Comité de direction

Votre assureur suisse

NOS COLLABORATEURS

p. 24

L'Helvetia couvre les affaires d'assurance vie, dommages et de réassurance et fournit des prestations de services à plus de 2,7 millions de clients grâce à quelque 5 200 collaborateurs. Outre le marché principal que constitue la Suisse, l'Helvetia dispose de succursales et de filiales en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en France. L'Helvetia a réalisé un bénéfice net de CHF 364 millions pour un volume d'affaires s'élevant à environ CHF 7,5 milliards au cours de l'exercice 2013.

Nos investisseurs

Grâce à l'orientation commerciale sur le long terme et à l'utilisation d'une gestion efficace du risque et des placements, l'Helvetia réduit les risques pour les investisseurs et les clients avec une croissance systématique, une rentabilité durable et une minimisation de la volatilité du résultat. L'Helvetia mène une politique durable en matière de dividendes et vise au versement d'une part de résultat stable dans une fourchette allant de 30 % à 50 %. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter les [pages 12 et 35](#).

Nos collaborateurs

L'Helvetia considère les collaborateurs qualifiés, engagés et informés comme les principaux contributeurs au succès. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 24](#).

Nos canaux de distribution / nos partenaires

L'Helvetia dispose de structures de distribution optimisées selon les pays ainsi que de nombreux partenariats de distribution efficaces qui ont pu être continuellement élargis au cours des dernières années. L'approche multicanaux sera encore renforcée sur tous les marchés nationaux dans les années à venir. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 26](#).

Nos clients

Nous considérons les relations avec nos clients comme des partenariats personnels fondés sur le professionnalisme, la compréhension et la confiance mutuelle. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 26](#).

Nos prestations / notre portefeuille de produits

L'Helvetia est un assureur toutes branches axé sur la qualité qui peut se targuer de plus de 150 ans d'expertise. Qu'il s'agisse de prévoyance privée ou professionnelle, d'assurance dommages ou d'hypothèque, l'Helvetia est un prestataire unique offrant une gamme de produits complète, tout aussi bien aux particuliers qu'aux PME. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 30](#).

Notre environnement

L'engagement volontaire de l'Helvetia dans les domaines de la culture, de la Société, de la formation, des loisirs, de l'environnement et de l'économie est très vaste. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 32](#).

Notre gestion du risque

La gestion du risque garantit la présence, à tout moment, d'un capital porteur de risque suffisant afin de couvrir les risques encourus. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 38](#).

Notre gestion des placements

Grâce à une politique d'investissement durable et fondée sur les engagements, l'Helvetia génère des rendements d'investissement attrayants tout en limitant les risques. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 43](#).

Nos principes en matière de gouvernance d'entreprise

L'Helvetia accorde une grande importance à une bonne gouvernance d'entreprise. Cette dernière met résolument l'accent sur la stratégie et le positionnement du Groupe et est intégrée dans le quotidien. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter la [page 52](#).

NOS PRINCIPES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

p. 52

NOTRE GESTION DES PLACEMENTS

p. 43

NOS INVESTISSEURS

p. 12/35



NOS CANAUX DE DISTRIBUTION / NOS PARTENAIRES

p. 26

NOTRE GESTION DU RISQUE

p. 38

NOS PRESTATIONS / NOTRE PORTEFEUILLE DE PRODUITS

p. 30

NOS CLIENTS

p. 26

NOTRE ENVIRONNEMENT

p. 32

«L'identification, la mesure et la maîtrise des risques constituent la base de l'activité d'assurance. Plus l'on regroupe le calcul de risques similaires, plus il est facile de prévoir les dommages ultérieurs. Pour ce faire, nos experts s'emploient tous les jours à identifier les opportunités et les dangers dans les domaines les plus divers. Nous pouvons ainsi proposer à tout moment à nos clients le niveau de sécurité approprié tout en garantissant à nos actionnaires une croissance saine pour l'entreprise.»

Erich Walser

Président du Conseil d'administration

Stratégie du Groupe

Le Groupe Helvetia offre des prestations d'assurance de grande qualité depuis plus de 150 ans. La dynamique de succès dans laquelle notre stratégie Helvetia 2015+ évolue se fonde sur l'association de différents facteurs: marchés sélectionnés, solutions d'assurance attrayantes et aspiration à une croissance durable, le tout associé à une discipline actuarielle, une conscience aiguë des coûts et une stratégie de placement prudente. Cette approche est soutenue par une assise financière solide. Les objectifs réalisés en 2012 démontrent que notre stratégie a fait ses preuves également dans un environnement de marché difficile.

Ambition stratégique

Le Groupe Helvetia a pour ambition d'enregistrer une croissance dynamique et durable dans certaines régions soigneusement sélectionnées d'Europe centrale et méridionale, tout en préservant son portefeuille d'affaires attractif. Nous voulons représenter un prestataire de premier plan sur le marché domestique suisse et continuer à améliorer systématiquement notre position sur les marchés étrangers. Nous accordons de l'importance à une diversification géographique logique ainsi qu'à un bon équilibre entre les affaires non-vie suscitant un bon rendement, les affaires de prévoyance à fort potentiel et les affaires de réassurance cycliques.

La concrétisation de notre ambition repose sur la croissance organique générée par des produits innovants et un développement constant de notre rayon d'action dans la distribution et de la productivité. Dans nos domaines d'activité, nous visons activement et systématiquement des rachats ciblés et des coopérations stratégiques. Nous accordons ainsi la plus grande importance à la satisfaction de nos clients et au renforcement de notre capacité de rendement. Nous sommes engagés à accroître constamment la productivité de nos processus d'entreprise sur les marchés nationaux au moyen de processus et de systèmes renforcés et élaborés à l'échelle du Groupe.

Malgré un contexte de marché économique toujours relativement difficile, la stratégie Helvetia 2015+ a continué à faire ses preuves pendant l'année 2013. L'Helvetia offre des résultats remarquables dans ses trois domaines stratégiques que sont la croissance, la rentabilité et la fidélisation des clients.

Bilan de la stratégie 2013

Notre stratégie est examinée tous les ans eu égard aux changements des conditions de marché. Cela permet de garantir que les conditions actuelles et celles qui s'annoncent soient intégrées à la planification stratégique. Malgré le contexte économique difficile qui a perduré pendant l'année 2013, nous avons, en ce qui concerne le bilan de la stratégie, respecté nos objectifs fixés à moyen et à long terme au niveau du Groupe. Différentes mesures stratégiques ont été adaptées au contexte et de nouvelles mesures ont été prises.

Croissance

Nous voulons développer nos positions sur le marché de manière dynamique. Les marchés de l'assurance n'ont pas pu se soustraire à la crise économique globale qui persiste dans les pays du sud de l'Europe et au contexte de taux d'intérêt faibles. Au vu de ces conditions générales, une croissance rentable est difficile à réaliser sur le long terme. Cependant, l'Helvetia est l'année dernière de nouveau parvenue à générer une croissance organique sur la plupart de ses marchés, majoritairement au niveau de la moyenne du marché ou supérieure à cette dernière. La croissance de 4,3% (en monnaie d'origine) des affaires non-vie au niveau du Groupe est partiellement attribuable à la première consolidation complète du portefeuille d'assurance transport acquis en France en 2012. Les affaires vie au niveau du Groupe se sont accrues d'un taux satisfaisant de 8,2% (en monnaie d'origine) malgré des conditions de marché difficiles.

En France, l'année 2013 a été placée sous le signe de l'intégration et de la consolidation des acquisitions de l'année 2012. Grâce à l'acquisition du portefeuille d'assurance transport français de Groupama, nous avons pu enregistrer une augmentation significative des primes dans le domaine des transports (77,8%). A cet égard, l'Helvetia s'est ainsi classée, pour la première fois, au 2^e rang du marché d'assurance transport français. En Italie, la consolidation de notre position au top 20 est passée au premier plan à la suite des acquisitions réalisées lors du dernier exercice. Dans les affaires non-vie, l'acquisition de Chiara Assicurazioni, qui est spécialisée dans la distribution de solutions d'assurance choses par des filiales bancaires, a entraîné une nouvelle dynamique de croissance. Cependant, les conséquences de la récession restent dans l'ensemble encore nettement perceptibles en Italie, notamment en ce qui concerne l'assurance véhicules à moteur. Dans les affaires vie, nous avons délibérément renoncé à un certain volume en faveur de la rentabilité avec le renouvellement de l'accord de distribution avec Banco di Desio et une concentration sur la qualité du portefeuille. En Allemagne également, l'Helvetia n'a pas jugé pertinent de souscrire des affaires non-vie peu rentables et a, par conséquent, réduit son volume de primes conformément aux prévisions. En revanche, l'Helvetia a pu générer des taux de croissance très satisfaisants en Suisse et en Autriche. Dans les affaires vie, nous avons défini une nouvelle dynamique de croissance grâce à des innovations de produits attrayantes. Les informations relatives aux nouveaux produits lancés au cours de l'exercice 2013 se trouvent au chapitre «Nouveaux produits et innovations» à la page 30.

Le contexte économique encore difficile devrait également receler de bonnes opportunités à l'avenir nous permettant ainsi d'améliorer notre positionnement sur le marché de manière durable au moyen d'acquisitions ciblées. L'Helvetia se targue d'une assise financière extrêmement solide et d'une expertise lui permettant de rapidement saisir des opportunités intéressantes. Plusieurs initiatives de croissance qui ont été lancées dans le passé produiront leur plein effet sur les années à venir, de sorte que nous pouvons, une nouvelle fois, tableer sur une croissance organique attrayante à l'avenir.

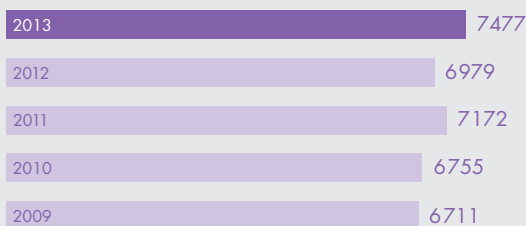
Rentabilité

Nous voulons accroître durablement notre rentabilité. Malgré un contexte économique difficile, l'Helvetia se distingue par une croissance satisfaisante de ses bénéfices. Dans l'environnement macroéconomique actuel, les taux d'intérêt sans risque se situant à des étages constituent le principal défi de l'assurance vie, bien que les marchés boursiers s'étant très bien comportés durant l'année sous revue aient eu un effet compensateur. Dans l'ensemble, l'Helvetia a pu enregistrer une progression de ses bénéfices de 10,7% dans les affaires vie. L'Helvetia a pu s'adapter au contexte du marché des capitaux de manière satisfaisante grâce aux ajustements des garanties d'intérêt et des participations aux excédents. Grâce à la gestion active des portefeuilles de produits, nous exerçons une influence sur la garantie de la marge des nouvelles affaires. Dans les affaires vie de l'Helvetia, fortes en termes de volume en Suisse, la part des nouvelles affaires d'assurance individuelle non traditionnelles et efficaces en termes de capital s'élève déjà à plus de 40%.

Le Groupe Helvetia a également pu continuer d'accroître son bénéfice dans les affaires non-vie. Il est en outre satisfaisant de constater que le taux associant frais et sinistres, qu'il est convenu d'appeler le ratio combiné, a pu être légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent à l'échelle du Groupe, malgré des événements violents causés par les intempéries sur certains marchés nationaux. Cette réussite démontre que les mesures d'amélioration du ré-

Volume d'affaires

en millions de CHF



sultat mises en œuvre de manière systématique produisent maintenant les résultats escomptés. Etant donné que les programmes d'assainissement ont également eu pour conséquence des reculs de primes en Allemagne et en Italie, les taux de frais nets de ces sociétés ont augmenté à court terme. Une partie des sociétés nouvellement acquises ont également affiché des taux de frais plus élevés que ceux de nos unités habituelles. Nous sommes convaincus que nous continuerons à améliorer notre base de coûts à moyen terme grâce aux mesures prises et que nous réduirons ainsi une nouvelle fois les taux de frais.

A l'avenir, nous maintiendrons les mesures locales visant à poursuivre systématiquement l'accroissement de la rentabilité. Dans les affaires vie, nous mettrons davantage l'accent sur le développement de produits d'assurance vie modernes. A l'égard de la France, nous estimons pouvoir progressivement réaliser les synergies de coûts après la finalisation des travaux d'intégration des affaires d'assurance transport.

Fidélisation des clients

Nous voulons mieux répondre aux besoins des clients. Compte tenu du contexte économique restant difficile, surtout en Europe méridionale, et d'une concurrence de plus en plus intense, la fidélisation des clients revêt une importance particulièrement grande. De nombreuses mesures sont ainsi en cours de mise en œuvre, visant la fidélisation des clients, l'acquisition de nouveaux clients et la hausse du bénéfice client.

Le centre de compétence «Customer Relationship Management» (CRM) mis en place à l'échelle du Groupe a pu continuer à faire avancer l'approche CRM groupe. Le système CRM est, outre la Suisse et l'Espagne, désormais également fructueux en Italie et en Allemagne.

En 2013 encore, l'Helvetia a à plusieurs reprises atteint le classement de tête de sondages réalisés auprès de clients ou d'agents pour ses produits d'assurance. En Allemagne, l'Helvetia compte parmi les meilleures assurances dommages et vie auprès des courtiers, comme l'indique une étude de la Bourse CHARTA, en collaboration avec un institut de sondages. Il ressort

Stratégie du Groupe Helvetia 2015+

Nos priorités stratégiques

Poursuivre le renforcement de notre positionnement sur le marché

Nous sommes convaincus de la configuration géographique et du potentiel de croissance de notre portefeuille. Les produits innovants, le développement systématique du réseau de distribution ainsi que les acquisitions et coopérations ciblées sur les marchés existants constituent les fondements de notre ambition de croissance. Nous souhaitons notamment croître au moyen du renforcement de notre couverture de distribution. Dès lors, l'interaction avec nos clients par le biais de canaux divers revêt une grande importance. Le développement des affaires vie et prévoyance sur les marchés étrangers est ainsi poursuivi.

Accroître la rentabilité à long terme

Les gains d'efficacité constituent le fondement d'une augmentation durable de la productivité. Dans cette optique, l'interaction judicieuse entre les mesures locales et celles déployées dans l'ensemble du groupe revêt une grande importance. Aussi bien dans le domaine d'activité vie que dans le domaine non-vie, nous mettons tout en œuvre pour définir et exploiter entièrement les potentiels de synergie à l'échelle du groupe dans son ensemble. Par ailleurs, l'optimisation financière occupe une place très importante pour la préservation des intérêts de nos actionnaires dans un contexte réglementaire en évolution.

Améliorer l'adaptation aux besoins des clients

Au sein de l'Helvetia, le «Customer Relationship Management» désigne une connaissance complète des besoins des assurés et partenaires. Il a pour objectif d'offrir la qualité maximum et d'acquérir une meilleure fidélisation des clients. La condition est l'accent mis sur le client soit la prise en compte de tous ses intérêts à toutes les étapes de sa vie. Cela permet d'obtenir une grande efficacité concernant les activités de distribution et une approche ciblée des clients. Le renforcement de la marque Helvetia vient étayer ces deux piliers.

Nos initiatives stratégiques	Réalisation des objectifs 2013	Perspectives 2014
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'approche multicanaux sur tous les marchés nationaux - Augmentation de la rentabilité de la branche vie à l'aide de mesures locales soutenues par des spécialistes au sein du Groupe - Poursuite d'une stratégie de fusions-acquisitions active 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance organique à hauteur de la moyenne du marché ou supérieure - Accroissement des parts de marché dans les affaires vie et non-vie sur quasiment tous les marchés nationaux - Dynamique de croissance au moyen d'innovations de produits attrayantes sur tous les marchés - Augmentation significative des primes de l'assurance transport par la consolidation complète nouvelle du portefeuille d'assurance transport de Groupama (occupant pour la première fois la 2^e place dans l'assurance transport) - Placement réussi de produits à tranches sur plusieurs marchés nationaux (Suisse, Italie, Espagne) - Finalisation de l'acquisition majoritaire de Chiara Assicurazioni - Intégration réussie d'Alba et de Phénix - Prolongation du partenariat de longue date avec la Banque Vontobel au minimum jusqu'à fin 2018 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du développement de la spécialité transport non-vie; internationalisation - Développement progressif des affaires de réassurance fondées sur la primauté des niches - Renforcement de nos activités de distribution en Italie par le réseau des banques partenaires de Chiara Assicurazioni - Nouveaux investissements dans la capacité de distribution et l'élargissement de la distribution - Renforcement du développement de produits vie sans incidence sur le capital par des garanties (externes) - Renforcement de la recherche d'une croissance externe; utilisation d'opportunités de fusions-acquisitions sur les marchés nationaux existants
<ul style="list-style-type: none"> - Industrialisation des processus d'entreprise et renforcement du groupe informatique dans l'ensemble du Groupe - Optimisation de la structure financière parallèlement aux exigences en matière de surveillance (Test suisse de solvabilité/Solvabilité II) 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la rentabilité par un programme d'amélioration des produits en Allemagne - Mise en œuvre d'optimisations de portefeuille en Italie également pour l'amélioration de la capacité de rendement - Ratio combiné net NV stable et satisfaisant à 93,6% - Rationalisation du modèle opérationnel en Italie; intégration des processus pour les unités acquises en 2012 - Intégration en bonne voie en France - Harmonisation de la palette de produits en France - Ajustements au contexte du marché des capitaux des garanties d'intérêt et des participations aux excédents dans l'assurance vie - Garantie de la marge des nouvelles affaires par une gestion active des portefeuilles de produits - Part des nouvelles affaires vie impliquant la préservation des capitaux propres déjà supérieure à 40% en Suisse 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre systématique de mesures locales en vue de la garantie des volumes et de la rentabilité - Renforcement des activités locales visant à la diminution des frais de distribution - Poursuite de la concentration sur des produits vie modernes pour l'accroissement de la rentabilité des nouvelles affaires vie - Finalisation des travaux d'intégration des affaires d'assurance transport françaises - Regroupement structurel et opérationnel de l'Helvetia Vita et de Chiara Vita en Italie grâce à une offre de produits efficace/adaptée aux besoins - Développement de l'informatique; mise en œuvre systématique d'une architecture informatique cible transnationale au moyen d'une gestion de l'architecture concentrée sur l'ensemble du Groupe
<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de l'approche CRM pour la gestion des processus de distribution - Gestion de la qualité des processus d'entreprise (EFQM) - Offensive marque et concept de branding déployé à l'échelle du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche CRM groupe fructueuse en Suisse et en Espagne, mais aussi en Italie et en Allemagne - Blog Helvetia établi sur tous les marchés nationaux sauf en France - Distinction du blog par plusieurs prix - Divers résultats excellents atteints lors de sondages réalisés auprès de clients/courtiers (pour plus d'informations, veuillez consulter la section «Fidélisation des clients» de ce chapitre) - Amélioration sensible de la fidélisation des clients grâce à la nouvelle introduction d'une gestion des processus en Autriche - Renouvellement et renforcement du sponsoring de l'activité ski visant à poursuivre l'accroissement de la notoriété de la marque 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation d'une conception des produits répondant davantage à la demande – déploiement des efforts pour l'amélioration de la qualité du service et l'élargissement de la distribution en vue de «faciliter» la tâche aux clients - Implantation complète de l'approche CRM groupe sur les autres marchés étrangers - Exploitation du potentiel des partenariats dans le cadre du blog Helvetia en vue d'obtenir une imbrication supplémentaire des contenus

d'une enquête de la ServiceValue et du «Versicherungsmagazin» auprès de 1500 courtiers que l'Helvetia occupe déjà pour la troisième fois consécutive le rang de meilleure compagnie d'assurance vie. L'assurance vie de l'Helvetia liée à des fonds de placement en Autriche a occupé la 1^{re} place lors du concours «Goldmünze». Dans la catégorie spéciale «Assurance la plus innovante», l'Helvetia Autriche a atteint la 2^e place. Sur ses autres marchés nationaux, l'Helvetia a obtenu des évaluations positives similaires. Nous considérons les excellents positionnements comme une reconnaissance de nos efforts visant à offrir à nos clients des produits adaptés à leurs besoins et accompagnés d'un service approprié.

Afin de continuer à accroître la notoriété de la marque, l'Helvetia met tout particulièrement l'accent sur son engagement en faveur du ski. Fin 2013, l'Helvetia a ainsi complètement renouvelé et renforcé son sponsoring de l'activité ski.


Nos objectifs financiers

Nous mesurons le succès de notre stratégie à, entre autres, des objectifs financiers à moyen terme. Le contexte économique encore difficile a posé des obstacles à la réalisation des objectifs au niveau de certains critères de la stratégie Helvetia 2015+. Par conséquent, nous sommes déjà vus contraints, au cours de l'exercice précédent, de revoir légèrement à la baisse nos attentes à court terme en termes de rendement des capitaux propres compte tenu des taux d'intérêt. Ainsi, la réalisation du rendement des capitaux pour l'année 2013 est conforme aux attentes. Avec une Solvabilité I de 218 %, l'Helvetia affiche encore une très bonne assise financière. Conjointement avec l'annonce également satisfaisante d'un bénéfice accru, une augmentation des dividendes sera proposée à l'Assemblée générale, au nouveau taux de CHF 17.50 par action. Grâce à une quote-part de distribution de 43 % et à un rendement en dividendes de 3,9 %, l'Helvetia poursuit sa politique de distribution favorable aux actionnaires à long terme.

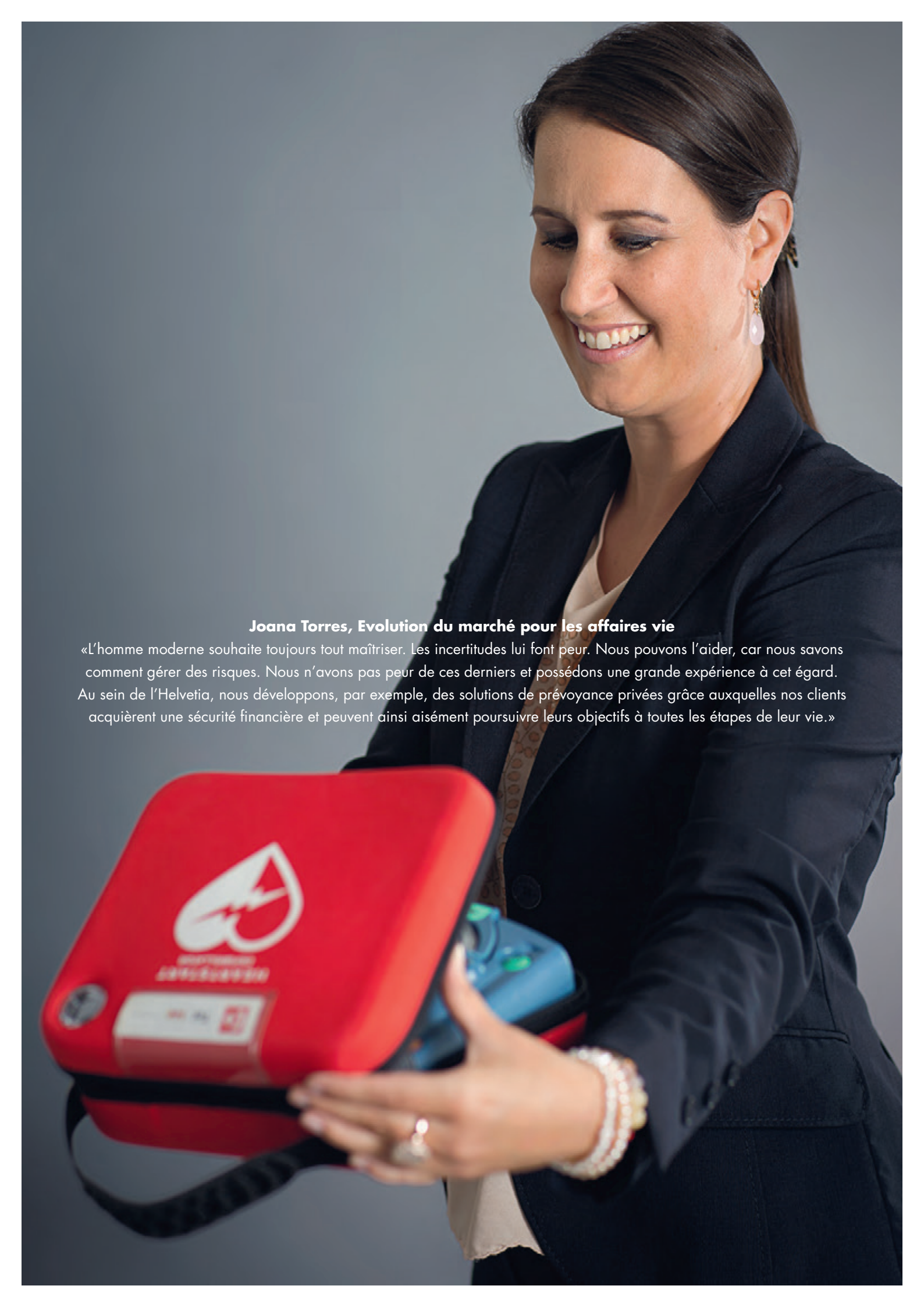
Objectifs financiers

	Objectifs pour 2015+	Bilan 2013
Ratio combiné (non-vie)	94 % – 96 %	93.6 %
Marge des nouvelles affaires (vie)	1.2 % – 1.5 %	1.6 %
Solvabilité I	> 175 %	218 %
Catégorie de notation	A	A
Rendement des capitaux propres (ROE) compte-tenu des taux d'intérêt à court terme légèrement inférieurs à 10 %	10 % – 12 %	9.3 %
Quote-part de distribution ¹	30 % – 50 %	43 %
Croissance organique supérieure au marché		
Amélioration de l'efficacité des coûts		

¹ Proposition à l'Assemblée générale



Les hommes vivent de plus en plus longtemps. L'espérance de vie des personnes âgées de plus de 70 ans s'améliore notamment. Le revenu devra être suffisant pour une période de plus en plus longue. Grâce à notre expertise concernant le développement de modèles de risque permettant de s'adapter à ces évolutions, nous sommes un partenaire fiable en matière de retraites.



Joana Torres, Evolution du marché pour les affaires vie

«L'homme moderne souhaite toujours tout maîtriser. Les incertitudes lui font peur. Nous pouvons l'aider, car nous savons comment gérer des risques. Nous n'avons pas peur de ces derniers et possédons une grande expérience à cet égard. Au sein de l'Helvetia, nous développons, par exemple, des solutions de prévoyance privées grâce auxquelles nos clients acquièrent une sécurité financière et peuvent ainsi aisément poursuivre leurs objectifs à toutes les étapes de leur vie.»

La marque Helvetia

«Personnalité et partenariat» caractérisent le profil de la marque Helvetia

L'Helvetia mène une stratégie de marque unique. L'approche de tous les groupes cibles bénéficie d'un positionnement uniforme sur le marché qui permet de présenter l'entreprise et son offre de manière plausible et cohérente. Les notions de «personnalité» et de «partenariat» sont centrales. La plus haute importance est dévolue aux besoins des clients ainsi qu'à une collaboration fondée sur la confiance. Les promesses associées à notre marque, «précision», «fiabilité» et «équité» donnent corps à la marque. Un concept publicitaire flexible permet aux marchés nationaux de réaliser une prospection adaptable localement et selon les besoins. Le dialogue avec nos clients, dont nous soutenons les divers projets individuels par le biais de notre offre, se trouve au cœur de notre approche publicitaire. «Quels que soient vos projets, nous sommes là pour vous.» Cette stratégie de marque a été mise en œuvre dans les pays européens en 2012, tandis que le changement en Suisse a eu lieu pendant l'année 2013. Des sondages réguliers réalisés auprès de particuliers et de courtiers permettent de faire un point sur la notoriété de la marque ainsi que sa perception dans l'ensemble du Groupe. Grâce à la révision de la stratégie parallèlement au renforcement de l'engagement en faveur de l'activité ski dans toute l'Europe et au lancement du blog Helvetia, cette dernière est parvenue à réaliser des progrès dans tous les groupes cibles. La notoriété de la marque s'est accrue et son profil en tant que «Votre assureur suisse» a été renforcé.

Le sponsoring de l'activité ski renforce la notoriété de la marque et l'identification

L'engagement de longue date dans l'activité ski a été renouvelé et renforcé au cours des derniers mois. L'Helvetia revendique un partenariat fiable et de long terme avec la Fédération internatio-

nale du ski (FIS), avec Swiss-Ski et les organisateurs et athlètes des différentes disciplines. 25 athlètes de Suisse, d'Allemagne, d'Italie et d'Autriche, dont les quatre champions olympiques Victoria Rebensburg, Dario Cologna, Simon Ammann et Sandro Viletta bénéficient d'un soutien personnel. En tant que sponsor principal, l'Helvetia est présente lors de nombreux événements de niveau international dans l'activité ski. Les deux contrats les plus importants, à savoir celui de Sponsor premium pour la Coupe du monde de ski de fond avec la FIS comprenant le Tour de Ski et celui de Partenaire officiel de la Coupe du monde de ski alpin de la FIS, ont été prolongés jusqu'en 2017. Pour le ski de fond, le saut à ski et le combiné nordique, l'Helvetia est sponsor principal de la plus grande série de compétitions pour la relève suisse, l'Helvetia Nordic Trophy. Le contrat avec la Fédération de Swiss-Ski a également été prolongé jusqu'à la fin de la saison 2016/2017. Grâce à la continuité du sponsoring de l'activité ski, nous posons les bases de la réussite pour des sportifs performants qui renforcent l'identification de la marque Helvetia par leur dynamisme et leur enthousiasme.

Le blog Helvetia renforce le profil de la marque et cultive le dialogue

Le blog Helvetia lancé en Suisse en 2012 a également été progressivement mis en place au cours de l'année 2013 sur les marchés européens de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Espagne et de l'Italie. Le blog permet une entrée en matière simple et humaine dans le thème de l'assurance et de ce fait un accès à l'Helvetia, ses produits et services, orienté en fonction des besoins. Il permet la poursuite du dialogue avec les clients et est ainsi intégré dans la stratégie de marque. Le dialogue crée la confiance, suscite de l'intérêt et jette les bases d'un partenariat solide.

Domaines d'activité

L'assurance est avant tout une question de confiance. C'est la raison pour laquelle les préoccupations de nos clients sont notre priorité. Les particuliers ainsi que les petites et moyennes entreprises en font notamment partie. Leurs besoins sont affectés, d'une part, par les différentes étapes de la vie et, d'autre part, notamment dans l'assurance vie, par des changements du contexte économique. Nous axons en conséquence notre développement de produits et nos activités de distribution sur le Customer Life Cycle. Toutefois, en tant que prestataire de qualité, l'Helvetia se distingue également par une forte orientation vers le service tenant compte de la personnalité de chaque client et un partenariat basé sur la confiance. Ainsi, par exemple, un traitement des sinistres efficace compte également parmi nos facteurs de réussite. Un suivi rapide, personnel et compétent permet une bonne fidélisation des clients. Notre modèle d'entreprise orienté sur le long terme requiert une certaine prudence en matière de recettes de primes. Une gestion des placements et du risque solide nous garantit de toujours pouvoir assurer la couverture d'assurance de nos clients.

Assurance vie

Avec une part de 76%, le marché domestique suisse constitue le marché le plus important dans les affaires vie. L'Helvetia offre également, par le biais de ses succursales et de ses filiales, des assurances vie en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Autriche, où nous disposons de portefeuilles vie en cours d'élaboration dotés d'un potentiel de croissance approprié. A l'avenir, ce positionnement sur le marché devra être encore renforcé de manière organique et par des acquisitions et coopérations ciblées.

Portefeuille de produits

Dans l'actuel environnement de placement, nous nous engageons fermement en faveur de produits à garanties tout en souhaitant y associer une plus grande souplesse et une participation aux rendements. Ainsi, dans les affaires vie individuelle, des produits classiques appropriés, comme des assurances risques et des solutions traditionnelles d'épargne, de financement et de

prévoyance couvrant le besoin de clients avisés, font partie du portefeuille de produits de l'Helvetia. En outre, l'Helvetia propose également des produits liés à des fonds ou à des indices ainsi que des solutions d'assurance modernes visant une participation aux rendements et disposant majoritairement de concepts de garantie dynamiques et individuels. Les garanties inhérentes aux produits classiques sont la plupart du temps directement accordées par l'Helvetia, ces dernières étant en partie couvertes par des prestataires tiers de renom dans les solutions d'assurance modernes. Les produits financiers à faible couverture de risque sont gérés pour les assurés sous forme de dépôts.

La prévoyance professionnelle pour les PME représente l'une des plus importantes branches d'assurance, avec une part d'environ 57% (sur le volume total/volume vie total de notre groupe). Cette activité est générée à 97% presque exclusivement en Suisse, où l'Helvetia est devenue le troisième plus grand prestataire pour les solutions d'assurance LPP. Nous tablons donc principalement sur le modèle dit d'assurance complète. Dans cette optique, l'Helvetia prend en charge l'administration complète de la prévoyance professionnelle de ses clients et garantit les prestations à tout moment. En outre, nous proposons également, dans le domaine de la prévoyance professionnelle, des produits modernes offrant des opportunités de rendement ainsi que des solutions individuelles pour les fondations de prévoyance en faveur du personnel. A cet égard, l'Helvetia collabore avec des partenaires renommés pour la gestion et le placement d'avoirs de vieillesse.

Capacité de rendement et productivité

La capacité de rendement des affaires vie dépend de l'évolution actuarielle des risques et de la performance des marchés financiers. L'évolution des cours des actions et celle des taux d'intérêt influencent la demande d'assurances, déterminent les revenus que peuvent générer les capitaux et les prestations d'assurance garanties sur le long terme. La persistance du faible niveau de taux constitue le plus grand défi macroéconomique contemporain de la gestion des placements.

Par le passé, l'Helvetia est toujours parvenue à tirer des rendements attrayants des capitaux employés. En 2013, malgré la faiblesse persistante des taux, le Groupe a pu dégager des marges d'intérêt stables entre les revenus courants et les garanties formulées, ce dont ont profité les clients et les actionnaires.

Assurance non-vie

Dans les affaires non-vie, l'accent est mis sur la qualité du service, une tarification durable et l'accès à de nouveaux canaux de distribution. En Italie, grâce à l'acquisition de Chiara Assicurazioni, nous avons également rouvert, au cours de l'exercice écoulé, le canal bancaire pour les affaires non-vie. L'environnement économique toujours en récession constitue, en Espagne et en Italie notamment, l'un des plus gros défis.

Portefeuille de produits

Outre les assurances dommages classiques telles que les véhicules à moteur, les biens immobiliers et la responsabilité civile, notre portefeuille de produits comprend également des assurances spéciales destinées notamment à la technique photovoltaïque ou telles que notre produit agricole en Espagne. Grâce à la reprise du portefeuille de transport de Groupama France au cours de l'année 2012, le domaine d'assurance transport et marine a encore gagné en importance. Le marché domestique génère la plus importante contribution aux affaires non-vie. Aujourd'hui, l'Allemagne représente environ 21 %, suivie par l'Italie avec 19 % et l'Espagne avec 11 %. La distribution met l'accent sur l'assurance choses, transport, responsabilité civile et véhicules à moteur. La force traditionnelle de l'assurance choses, stable, se caractérise par des taux de sinistres relativement faibles, bien qu'elle engendre des frais d'acquisition plus élevés que les autres branches. La part de l'assurance véhicules à moteur est délibérément maintenue à un niveau faible par rapport à la concurrence. En outre, cela permet de soutenir la rentabilité du portefeuille non-vie.

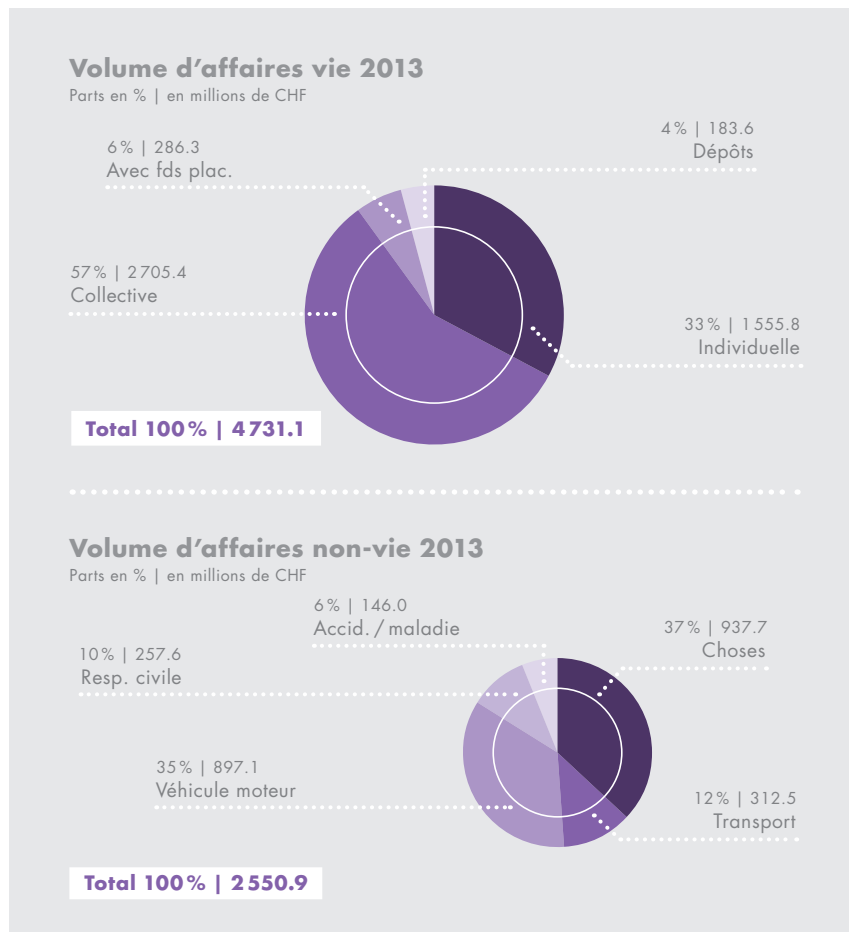
Capacité de rendement et productivité

Le Groupe Helvetia adopte une stratégie de souscription rigoureuse afin de garantir la qualité du portefeuille et se montre très sélectif dans la souscription des risques d'entreprise importants. Afin de se prémunir contre les sinistres majeurs, nous collaborons avec des partenaires de réassurance réputés. La ca-

pacité de rendement dépend par ailleurs de la composition du portefeuille, de l'évolution des primes et des coûts ainsi que de l'évolution des sinistres. La rentabilité peut être évaluée à l'aide du ratio combiné qui, dans le cas de l'Helvetia, est en moyenne inférieur à 95 % ces dernières années. Durant l'exercice 2013 également, le ratio combiné net s'est établi à 93,6 %, reflétant la qualité du portefeuille.

Affaires de réassurance

L'Helvetia fait partie des plus anciens réassureurs au monde. En tant qu'acteur de niche, l'Helvetia se distingue par d'excellentes relations commerciales, une politique de souscription rigoureuse et une forte diversification sectorielle. Les activités mettent l'accent sur les marchés de l'OCDE. La réassurance ne poursuit aucun objectif de volume et tient principalement compte de la rentabilité de l'affaire souscrite.



Marchés nationaux



Suisse L'Helvetia est un assureur toutes branches axé sur la qualité qui peut se targuer de plus de 150 ans d'expertise. Elle compte parmi les meilleures compagnies d'assurance en Suisse. Nos prestations d'assurance sont proposées à une clientèle privée ainsi qu'à de petites et moyennes entreprises, principalement via le service externe de l'entreprise. Ce vaste canal de distribution est

complété par des partenaires de distribution renommés tels que Raiffeisen, les Banques cantonales, les courtiers ainsi que par notre canal «moyens directs et nouveaux».



Allemagne Sur le marché allemand, l'Helvetia offre à sa clientèle privée et d'entreprises une large gamme de produits au sein des assurances dommages, accidents et vie. Les principaux canaux de distribution sont composés d'environ 300 intermédiaires exclusifs et plusieurs milliers de courtiers indépendants. La distribution via des courtiers représente environ deux tiers des nouvelles affaires.

L'encadrement des intermédiaires sur site se fait via 8 directions de filiales réparties sur l'ensemble du territoire national. Pour un traitement facile et rapide des sinistres, l'Helvetia a mis en place un service sinistre professionnel et central au siège de la direction, à Francfort.



Italie En Italie, l'Helvetia opère principalement dans les régions du nord du pays, au potentiel économique intéressant, et se concentre sur les particuliers ainsi que sur les petites et moyennes entreprises. Dans le cadre de l'approche multicanaux, les sociétés du Groupe distribuent des produits vie et non-vie par le biais de plus de 400 agents multicartes, partenaires bancaires ainsi que, en

exclusivité, via les Insurance Corners dans les unités d'exploitation de leurs partenaires en coopération, à l'instar du groupe ENI. Suite à l'acquisition de la participation majoritaire dans Chiara Assicurazioni, l'Helvetia dispose, en outre, de l'accès à un réseau de distribution bancaire qui regroupe désormais plus de 1 000 filiales.



Espagne En Espagne, l'Helvetia propose à ses clients une offre diversifiée d'assurances vie et non-vie. En Espagne, l'Helvetia poursuit également l'approche multicanaux, c'est-à-dire que les clients sont approvisionnés par différents canaux de distribution, toutefois principalement par des intermédiaires tels que des courtiers ou des agents agissant en exclusivité. L'Helvetia réalise son vo-

lume d'affaires dans toute l'Espagne, mais les deux régions phares sont l'Andalousie et la Navarre. Au cours de l'actuelle période stratégique «2015+», le développement de trois autres régions importantes fortunées, la Catalogne, le Pays basque et l'agglomération de Madrid, doit se poursuivre.



Autriche En Autriche, l'Helvetia opère dans toutes les branches des affaires vie et dommages / accidents. Avec la direction pour l'Autriche, elle est également représentée en qualité d'assureur transport spécialisé. Les nouvelles affaires sont principalement générées par le service externe propre et par des intermédiaires indépendants. Quelque 400 collaborateurs et collaboratrices de

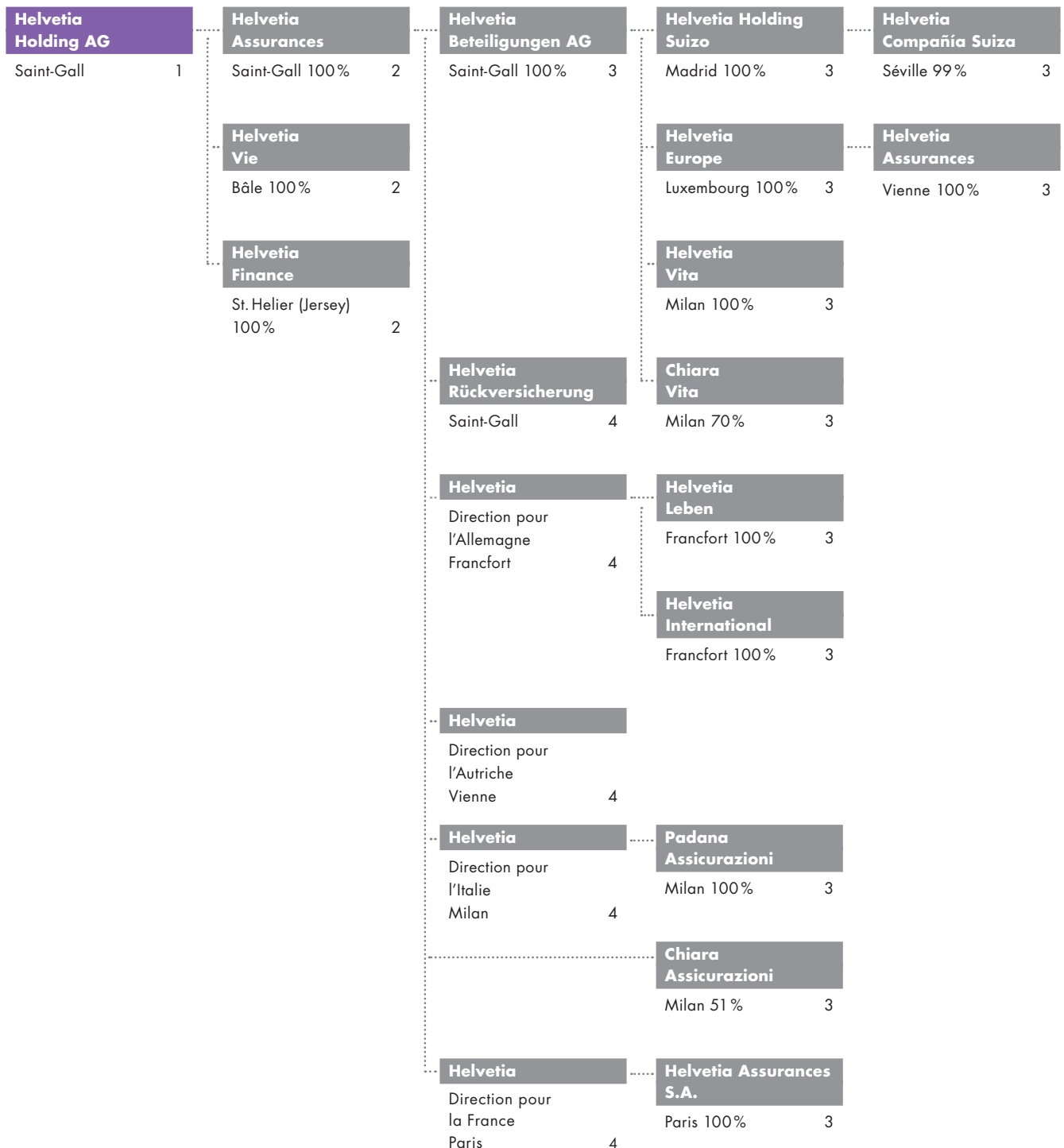
la distribution travaillent dans le suivi régional de la clientèle. Depuis 2010, le réseau de distribution est renforcé par des intermédiaires indépendants mais exclusifs. En outre, début 2012, l'Helvetia a établi le nouveau canal de distribution «Banques et coopérations».



France L'Helvetia se concentre depuis plus de 20 ans et de manière très florissante sur l'assurance transport grâce à sa filiale en France. En 2012, le Groupe Helvetia a repris le portefeuille d'assurance transport français de Gan Eurocourtage, une filiale de Groupama SA, et s'est ainsi positionnée au 2^e rang de l'activité d'assurance transport française. Le rachat de l'Européenne d'Assurance Transport (CEAT) en 2009 a été la deuxième étape en matière d'expansion sur le marché français en peu de temps. En complément de l'assurance pour les dommages causés à

des marchandises, la responsabilité des transporteurs routiers et les dommages causés à des véhicules, les produits que nous offrons sont enrichis de produits d'assurance corps de navire typiques de l'assurance maritime et couvrent à la fois les navires commerciaux, les navires de pêche, les navires fluviaux, les yachts et les ports. Tandis que les fonctions support sont partagées entre 2 plateformes centrales situées à Paris et au Havre, les opérations sont réalisées par ces plateformes ainsi que par 5 établissements régionaux.

Structure du Groupe



1 Helvetia Holding AG, cotée à la Bourse suisse SIX

2 Filiales détenues directement par l'Helvetia Holding SA

3 Filiales détenues indirectement par l'Helvetia Holding SA

4 Unités d'exploitation de l'Helvetia Assurances, Saint-Gall

Collaboratrices et collaborateurs

Culture de direction: confiance et partenariat

La culture d'entreprise de l'Helvetia met l'accent sur la performance et la confiance. Le respect, l'exemple en matière de réalisation personnelle et la collaboration en partenariat sont des valeurs solidement ancrées dans le modèle du Groupe Helvetia. L'Helvetia a à cœur d'offrir à ses collaborateurs un environnement contribuant à leur bien-être et à des performances supérieures à la moyenne. Pour ce faire, l'Helvetia a établi une culture d'entreprise et de direction positive, fondée sur des valeurs, un système de rémunération transparent et axé sur des objectifs, ainsi que la rétribution de la performance et la responsabilité personnelle. Dans l'ensemble du Groupe, un système uniformément structuré d'objectifs convenus est ainsi utilisé. En 2013, la performance de 86% des collaborateurs a été évaluée dans le cadre d'entretiens formels avec ces derniers et leurs opportunités de développement ont alors été discutées. L'Helvetia attache une grande importance aux opportunités individuelles tout en assurant l'égalité des chances. La conciliation entre le travail et la vie de famille est soutenue, avec des modèles de temps de travail flexibles, l'octroi de congés parentaux et des structures de prise en charge extrascolaires par l'entreprise pour les enfants des collaborateurs. En outre, l'Helvetia vise à assurer la parité des salaires entre les collaborateurs de sexe masculin et féminin.

L'Helvetia entretient par conviction une culture de communication dans laquelle l'échange d'avis critiques réciproques est important. Ainsi, des retours d'information réguliers forment la condition d'un épanouissement du potentiel de l'individu et de la réussite du développement de l'entreprise. Le dialogue entre les collaborateurs et l'Helvetia est encouragé par des comités nationaux, qui représentent également les intérêts et les droits des collaborateurs. En tant que Groupe opérant à l'échelle internationale, un dialogue dépassant les frontières entre la direction du Groupe et les représentants des salariés au niveau national a également lieu et permet de favoriser la compréhension mutuelle et le sentiment d'appartenance.

Satisfaction des collaborateurs: l'avis de tous les collaborateurs est important pour l'Helvetia

Pendant l'exercice 2013, l'Helvetia a mesuré la satisfaction de ses collaborateurs au moyen d'une vaste enquête. Dans le cadre du sondage «Commit 2013» organisé par un institut indépendant, les quelque 5000 collaborateurs du Groupe Helvetia ont pu s'exprimer une deuxième fois depuis 2010 à l'égard de leur environnement de travail, de manière anonyme. Au total, 85% des collaborateurs ont participé (2010: 84%) au sondage. Le taux de participation élevé montre que les retours d'information francs et constructifs sont un élément important de la culture d'entreprise de l'Helvetia. Le sondage portait en majorité sur l'engagement, la satisfaction et l'orientation clients de nos collaborateurs. Les résultats ont indiqué une profonde affinité avec l'Helvetia qui est, en comparaison des résultats d'autres prestataires de services financiers, durable et supérieure à la moyenne, avec 78 points attribuables sur 100 (2010: 77 points). Nos collaborateurs bien formés, engagés et compétents sont les facteurs les plus importants de notre réussite. De surcroît, en tant que prestataire de services financiers, l'orientation clients de nos collaborateurs est déterminante pour notre réussite. Dans le sondage, ce taux a atteint 83 points, soit le taux le plus élevé (2010: 82 points). L'évaluation des collaborateurs a été confirmée par le sondage indépendant auprès de clients et d'agents implantés sur les marchés nationaux, qui a attribué aux collaborateurs de l'Helvetia de bonnes notes en matière d'orientation vers le service et la qualité. Les résultats du sondage auprès des collaborateurs ont été convaincants sur la totalité des marchés nationaux. Même au sein des sociétés françaises qui ont subi d'importants changements en raison de la récente reprise du portefeuille d'assurance transport de Gan Eurocourtage, l'écoute des clients a pu être maintenue à un niveau élevé pendant les opérations d'intégration. Dans l'ensemble, les collaborateurs ont répondu à la majorité des thématiques de manière plus positive que dans le sondage de l'année 2010.

Les résultats montrent non seulement quels facteurs les collaborateurs estiment être particulièrement positifs, mais ils indiquent également le potentiel d'optimisation. Sur la base des résultats du sondage, des mesures sont déterminées pour permettre de continuer à accroître la volonté des collaborateurs à s'investir pour l'Helvetia, leur satisfaction au travail ainsi que leur orientation clients. Par ailleurs, l'Helvetia favorise son attractivité, en tant qu'employeur, par le biais d'une image de marque déployée à l'échelle du Groupe et formant le cadre stratégique pour l'ensemble des mesures de marketing du personnel.

Développement personnel: l'Helvetia sollicite et encourage ses collaborateurs

L'Helvetia opère dans un contexte de marché exigeant, extrêmement concurrentiel et, en raison de la mondialisation et de la réglementation, fortement variable. L'Helvetia se prépare à ces changements ainsi qu'aux exigences démographiques futures à l'aide d'une gestion et d'un développement du personnel systématiques et prévoyants. La gestion du personnel se concentre sur l'acquisition de nouveaux collaborateurs ainsi que sur l'établissement et le développement systématiques du potentiel. Pendant l'exercice 2013, la gestion éprouvée du potentiel a été développée pour permettre d'obtenir, progressivement et dans tous les pays, une vision globale et systématique des collaborateurs. Cela permet de soutenir la planification de la succession pour les fonctions clés et permet le placement et l'incitation de talents au sein du Groupe.

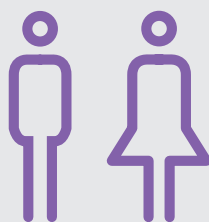
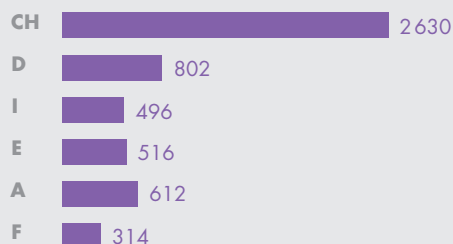
Etendre le savoir existant et communiquer la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie fait partie intégrante de notre stratégie destinée aux cadres et dirigeants. Plusieurs opportunités s'offrent aux collaborateurs en vue de leur formation continue et de l'amélioration de leurs capacités à l'échelle nationale et du Groupe. Grâce à un soutien financier et à un aména-

gement approprié du temps de travail, des formations externes initiales et continues, axées sur les activités actuelles ou futures au sein de l'Helvetia, sont également encouragées. La formation de direction internationale modulaire du Groupe, à laquelle les 200 cadres et dirigeants les plus hauts placés participent à intervalles réguliers, couvre des thèmes stratégiques variés. Dans cette optique, l'Helvetia est en étroite collaboration avec des instituts de formation renommés tels que la London Business School ou l'Université de Saint-Gall. L'Helvetia encourage le transfert de savoir international et la coopération à l'échelle du Groupe également au moyen d'un programme d'expats/inpats pour les spécialistes et les cadres et dirigeants. Par ailleurs, le forum annuel de la direction établit une plateforme pour les cadres et dirigeants de tous les marchés nationaux en vue de l'échange sur un thème actuel et stratégiquement important pour la direction du Groupe.

Effectif du personnel ¹

	Effectif au 31.12.2013	Effectif au 31.12.2012
CH	2487	2500
D	769	765
I ²	483	448
E	513	526
A	640	644
F	312	332
Total	5204	5215

Nombre de collaborateurs à temps complet selon les normes de la GRI ³

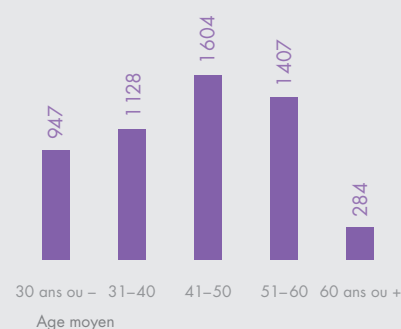


3419

Hommes

1951

Femmes



8,4

Journées de formation par collaborateur en moyenne

4 849

Emplois à plein temps

521

Emplois à temps partiel

4 131

Service interne

1 239

Service externe

¹ Les données présentées concernent les collaborateurs sous contrat de travail à durée indéterminée.

² La hausse du nombre de collaborateurs est due à l'acquisition de Chiara Assicurazioni.

³ La définition de «collaborateurs à temps complet» utilisée ici est celle de la Global Reporting Initiative. Les chiffres présentés ici prennent en compte l'ensemble de nos collaborateurs (contrats à durée déterminée et indéterminée).

Clients et distribution

Structures de distribution optimisées selon les pays

L'Helvetia se concentre sur les besoins des particuliers et des petites et moyennes entreprises. Nous orientons en conséquence notre développement de produits et nos activités de distribution en fonction des besoins des clients. Grâce à notre organisation décentralisée, nous sommes en mesure de reconnaître rapidement des reports de la demande et d'y réagir. L'Helvetia dispose de structures de distribution optimisées qui sont

axées sur les particularités des différents marchés nationaux. Ainsi, nous menons par principe l'approche dite multicanaux, à savoir l'approche du client par l'intermédiaire de différents canaux de distribution. En outre, l'Helvetia collabore avec des partenaires de distribution renommés tels que Raiffeisen Suisse, les Banques cantonales suisses, le groupe Vontobel, Banco di Desio, le groupe ENI ou le quotidien «Der Standard» en Autriche. La collaboration avec ces partenaires élargit notre couverture de distribution et nous permet

Vue d'ensemble des canaux de distribution par pays

	Propre service extérieur	Agents	Courtier	Partenaire	Vente directe / «New Media»
Suisse	X		X	Raiffeisen, Vontobel, Union des Banques Cantonales Suisses Helsana / innova et Solida Groupes d'affinités (SEV)	X
Allemagne		(exclusifs et non exclusifs)	X	ARAG (protection juridique) Alte Leipziger (épargne-logement) Hallesche (maladie)	
Italie		(ne peuvent pas être exclusifs du fait des dispositions juridiques en vigueur)	X	Partenaires bancaires, Banco di Desio (vie), réseau Chiara Assicurazioni (non-vie) et bien d'autres partenaires bancaires Worksite Marketing Partners (ENI, Agusta)	
Espagne		X	X	Partenariats pour des produits spécifiques (p.ex. Carrefour pour l'assurance du mobilier et l'assurance frais funéraires, Corte Inglés pour l'assurance frais funéraires)	Prévoyance obsèques spécifique
Autriche	X		X	Quotidien «Der Standard»	
France			X	Assurance Yacht avec Société Générale, partenaire bancaire des Caisses Régionales et accès au réseau d'agents Gan Eurocourtage pour l'assurance transport	



La gestion du risque au sein de la stratégie de placement d'une assurance constitue toujours un défi important. Cette gestion doit non seulement permettre à l'Helvetia de rester fidèle à ses engagements envers les assurés à tout moment, mais aussi de générer un rendement. A l'égard de l'activité de placement en cours, cela implique l'observation des risques et l'ajustement aux évolutions actuelles.



John Noorlander, responsable Stratégie de portefeuille du Groupe

«En tant que responsable Stratégie de portefeuille, ma tâche consiste à établir des stratégies pour l'évolution optimale de nos portefeuilles. Dans cette optique, nous observons les marchés financiers et boursiers et investissons dans des obligations, des actions et des biens immobiliers. Un gestionnaire de portefeuille expérimenté se distingue non seulement par une bonne intuition pour les marchés des capitaux, mais également par l'identification des risques de placement ainsi que leur gestion, ce qui implique par exemple la diversification du portefeuille entre les différentes catégories de placement. Dès lors, nous devons être en mesure, au sein de l'Helvetia, de nous adapter rapidement à un environnement changeant et être capables, à tout moment, de corriger nos attentes. Grâce à nos instruments, nous disposons, au sein de l'Helvetia, de la capacité d'agir et de décider rapidement.»

parallèlement de nous concentrer sur nos compétences clés. Lors de l'exercice écoulé, le partenariat de distribution avec Vontobel, en place depuis 1996, a été prolongé de 5 années supplémentaires.

Une priorité: les besoins des clients

Nos clients se trouvent au cœur de nos activités. La confiance dans notre entreprise, le taux élevé de satisfaction envers nos produits et prestations de services, les recommandations et les relations d'affaires à long terme constituent le fondement de notre réussite commerciale. En tant que prestataire de qualité, l'Helvetia se distingue notamment par une orientation vers le service supérieure à la moyenne tenant compte de la personnalité de chaque client et un partenariat basé sur la confiance. Un suivi rapide, personnel et compétent permet une bonne fidélisation des clients. Les retours d'information de nos clients sont importants pour nous. Les échanges de critiques sont reçus, selon l'orientation en matière de distribution dans les différents pays, par une hotline de l'Helvetia, par un service externe, par le canal des courtiers ou par nos partenaires de distribution. Dans le cadre de nos ateliers, nous recevons des indications importantes quant à la manière de structurer nos processus, notre correspondance et les informations sur nos produits de manière simple et intelligible. Les sondages auprès de nos clients approfondissent ces retours d'information et permettent d'obtenir une opinion exacte sur nos produits et sur la qualité de nos conseils. Tous les deux ans, certains de nos clients privés sont sondés de manière anonyme par un institut d'étude de marché indépendant. Les sondages sont coordonnés au niveau du groupe et ont lieu au même moment pour les différentes sociétés nationales et branches de produits. Sur leur base, des études comparatives sont établies et servent à la réalisation d'un tour d'horizon au regard de notre image, de la satisfaction et de la fidélisation de différents groupes cibles de clients. Nous collectons des informations de manière distincte dans les branches de produits non-vie, vie collective et prévoyance privée. En outre, nous réalisons régulièrement des sondages de courtiers et participons à des enquêtes externes.

Au cours de l'exercice écoulé, des sondages externes de clients et de courtiers ont été réalisés en Allemagne et en Italie. Eu égard à l'orientation sur le service et au taux de satisfaction des clients, l'Helvetia s'est révélée convaincante grâce à de très bons résultats. Les informations détaillées figurent dans le tableau ci-après:

Nos distinctions

	Sondage	Produits et services concernés	Résultats du sondage	Source
Allemagne	Makler Champions 2013	Qualité de service pour les courtiers dans l'assurance vie	1 ^{ère} place	«Versicherungsmagazin» / ServiceValue GmbH, 2013
	Makler Champions 2013	Qualité de service pour les courtiers dans l'assurance	6 ^{ème} place	«Versicherungsmagazin» / ServiceValue GmbH, 2013
	Baromètre de la qualité CHARTA	Satisfaction générale des courtiers / degré de satisfaction dans 9 domaines	Index qualité non-vie 10 ^{ème} place / Index qualité vie 6 ^{ème} place	CHARTA Börse für Versicherungen AG / Institut de sondages YouGov
Italie	Ricerca Customer Satisfaction Awards	Assurances véhicules à moteur, satisfaction et relation clients et règlements des sinistres pour les clients finaux	1 ^{ère} place	Databank

(Informations détaillées relatives aux distinctions de l'Allemagne sur: www.helvetia.com/de/content/de/ueber-uns/presse/pressemeldungen-inhalt/2013/service www.helvetia.com/de/content/de/ueber-uns/presse/pressemeldungen-inhalt/2013/charta2013)

(Informations détaillées relatives à l'Italie sur: www.helvetia.com/it/content/dam/helvetia/it/content/it/Allegati/Comunicati-Stampa/risultati-ricerca-CSA.pdf)

Nouveaux produits et innovations

Nouveaux produits de l'exercice 2013

Le vieillissement constant de la population, une population active plus faible à l'avenir et des systèmes de sécurité sociale de plus en plus sous pression – autant de changements démographiques qui représentent aussi bien des défis que des opportunités pour l'Helvetia. Les nouvelles réductions attendues des régimes de pensions légaux continuent de stimuler la demande de solutions de prévoyance privées. Parallèlement, les perturbations des marchés financiers augmentent le besoin de produits dotés de garanties financières. De nombreux clients souhaitent ainsi assortir leur couverture d'un placement financier fondé sur la primauté des rendements. Au sein de l'Helvetia, nous continuons dès lors le développement permanent de notre palette de produits et lançons régulièrement de nouveaux produits qui répondent encore mieux aux besoins de nos clients. Nous y parvenons en accord avec notre stratégie consistant, dans les affaires vie, à concentrer davantage les efforts sur le développement de produits d'assurance vie modernes et sans incidence sur le capital. La part de ces produits dans les nouvelles affaires devrait s'élever à 50 % à moyen terme.

Le récapitulatif ci-après présente les nouveaux produits lancés au cours de l'exercice 2013. Ces produits concernaient exclusivement les affaires vie.

Innovations

Depuis 2010, l'Helvetia s'engage sur les réseaux sociaux. Les médias sociaux sont désormais également bien établis en tant que nouveau canal de communication sur le plan professionnel. Ils offrent non seulement la fonctionnalité de plateformes d'information et de contact directes, mais ils sont également un instrument de commercialisation déterminant.

Blog Helvetia

Fin 2012, l'Helvetia a lancé sa propre plateforme de dialogue en ligne, appelée le «blog Helvetia». Elle permet de compléter la présence Internet existante du Groupe d'assurances au moyen d'anecdotes informatives et étonnantes du monde de l'Helvetia. Le blog d'entreprise est proposé sous forme de plateforme de dialogue, notamment grâce aux possibilités de l'interconnexion des médias sociaux. En novembre 2012, le premier blog en ligne a fait son apparition sur le marché national suisse. Depuis février et août 2013, les marchés nationaux autrichien et allemand ont également lancé leur blog, de même que l'Espagne et l'Italie depuis décembre 2013.

Le blog Helvetia fait partie des meilleures récentes évolutions en matière de médias sociaux dans l'espace germanophone et a ainsi déjà remporté deux prix au cours de l'exercice 2013: Le très réputé Forum Corporate Publishing a récompensé la récente évolution par la médaille d'argent lors du concours «Best of Corporate Publishing» (BCP) en juin 2013. Avec plus de 650 publications soumises, le BCP constitue le plus grand concours de communication d'entreprise en Europe. En octobre 2013, le blog Helvetia a également remporté la médaille d'argent à l'Econ Awards 2013 à Berlin, dans la catégorie «médias numériques».

Les technologies mobiles n'ont jamais eu autant de succès que maintenant et continuent sans cesse de gagner en influence. L'Helvetia montre que les assureurs peuvent également avoir recours à ces technologies afin d'améliorer leurs processus de dommages, tout en permettant aux clients de bénéficier de services supplémentaires.

Application pour les dommages de véhicules automobiles

Depuis l'exercice 2013, l'Helvetia met à la disposition des clients du secteur automobile en Autriche une nouvelle application iPhone gratuite pour signaler les dommages aux véhicules automobiles. Elle propose aux automobilistes une assistance immédiate pratique en cas de dommages automobiles et accompagne pas à pas à travers la déclaration de sinistre. L'application

pour les dommages aux véhicules automobiles est déjà utilisée depuis deux ans au sein de l'Helvetia Allemagne de manière satisfaisante. En Suisse également, l'Helvetia dispose déjà d'une application d'urgence avec des numéros d'urgence nationaux et internationaux, des listes de vérification détaillées en cas d'accident, des premiers secours ainsi que d'autres fonctionnalités utiles.

Nouveaux produits

	Nom du produit	Caractéristiques principales	Plus d'informations
Suisse	Plan de garantie	<ul style="list-style-type: none"> – Financement par prime unique ou par versements réguliers – Protection du capital: capital garanti à l'expiration du contrat – Fort potentiel de rendement grâce à une stratégie d'investissement diversifiée – Deux profils de garantie au choix: «conservateur» pour une plus grande protection du capital, ou «dynamique» pour un plus fort potentiel de rendement – Partenaires pour la garantie: Leonteq Securities AG, Raiffeisen Suisse société coopérative 	www.helvetia.com/ch/content/de/privatkunden/private-vorsorge/garantieplan
	Plan de versement	<ul style="list-style-type: none"> – Financement par prime unique – Aucun risque biométrique – Partenaire pour la garantie: Raiffeisen Suisse société coopérative – Partenaire produit: Leonteq Securities AG 	www.helvetia.com/ch/content/de/privatkunden/private-vorsorge/auszahlungsplan
	Value Trend	<ul style="list-style-type: none"> – Financement par prime unique – Capital garanti à l'expiration du contrat – Meilleures perspectives de bénéfice grâce à une stratégie indiciaire attrayante 	www.helvetia.com/ch/content/de/privatkunden/private-vorsorge/helvetia-value-trend
Espagne	«Helvetia Inversion Flexible»	<ul style="list-style-type: none"> – Financement par prime unique – Capital garanti à l'expiration du contrat – Partenaire produit: Leonteq Securities AG 	www.helvetia.es/conocenos/noticias/lanzamiento-del-nuevo-producto-de-ahorro-inversion-helvetia-inversion-flexible
Allemagne	«Risiko+»	<ul style="list-style-type: none"> – Assurance risques de la vie – Réduction des cotisations pour les non-fumeurs et les personnes ayant un indice de masse corporelle (IMC) normal – Différenciation selon le niveau d'études et la situation familiale («enfants») 	www.helvetia.com/de/content/de/ueber-uns/presse/pressemeldungen-inhalt/2013/risk-insurence
Autriche	«Helvetia Clever Protect»	<ul style="list-style-type: none"> – Assurance risques de la vie – Réduction des cotisations pour les non-fumeurs et les personnes ayant un indice de masse corporelle (IMC) normal – Différenciation selon le niveau d'études et la situation familiale («enfants») 	www.helvetia.com/at/content/de/privatkunden/lebensversicherung-vorsorge/ablebensversicherung

Responsabilité d'entreprise

En tant qu'entreprise commerciale florissante, l'Helvetia prend sa responsabilité d'entreprise très au sérieux depuis de nombreuses années déjà. La responsabilité d'entreprise est un sujet que l'Helvetia traite au moyen de mesures ciblées, en se référant à l'environnement écologique et sociétal de l'entreprise, surtout dans son activité de base.

A la suite d'un inventaire complet réalisé en 2012, l'Helvetia élargit la gestion de la durabilité grâce à l'amélioration des structures organisationnelles et à une plus grande intégration dans la conduite d'entreprise.

L'Helvetia poursuit ainsi de manière ciblée l'idée directrice de bonne gouvernance de l'entreprise. Elle se prononce clairement en faveur de l'économie durable, de la protection des ressources naturelles et du respect de ses tâches sociétales. Le fon-

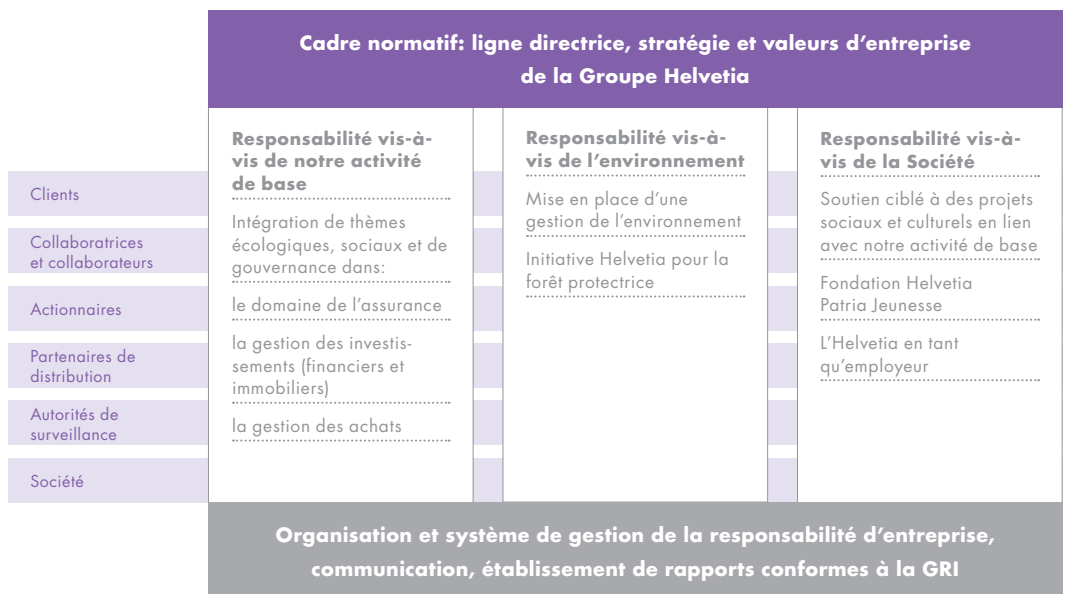
dement consiste en une stratégie de durabilité menée à l'échelle du Groupe, qui a été approuvée par la direction en février 2013.

Approche de la responsabilité d'entreprise

La stratégie en matière de responsabilité d'entreprise se fonde sur la ligne directrice de la compagnie et sur les valeurs fondamentales. Avec ses trois dimensions que sont l'activité de base, l'environnement et la Société, elle est une composante de la stratégie du groupe, elle l'étaye et lui donne une nouvelle dynamique au moyen de champs d'action concrets en matière de durabilité.

L'activité commerciale de l'Helvetia touche aux intérêts de nombreux individus dans différents pays.

Notre vision de la responsabilité d'entreprise



Dès lors, l'attitude des collaborateurs face aux modifications de l'entreprise et les relations avec les parties prenantes en dehors de l'entreprise jouent un rôle essentiel.

Un processus de gestion systématique favorise la transparence et la contrôlabilité de la stratégie de responsabilité d'entreprise. Pour plus d'informations, veuillez consulter: www.helvetia.com/corporate/content/de/ueber-uns/engagement/corporate-responsibility/strategie

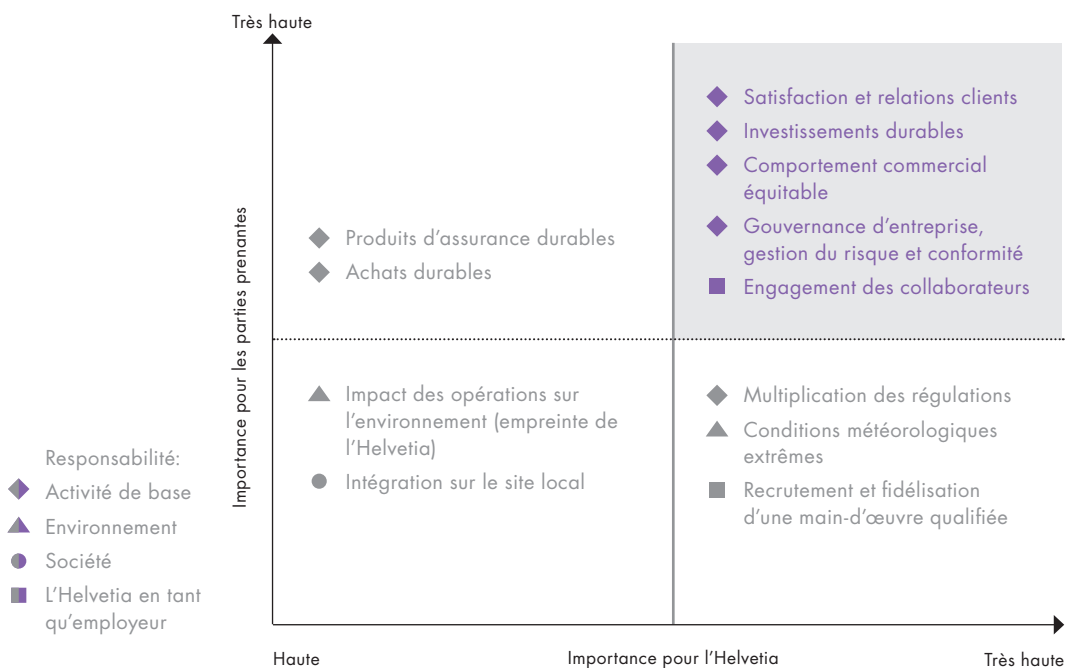
Analyse de matérialité

Les risques et opportunités actuels et futurs en matière de responsabilité d'entreprise ont été évalués pour la première fois en 2013 par le biais d'un bilan complet. Les lignes directrices pour la sélection thématique ont produit la Global Reporting Initiative (GRI), des enjeux spécifiques pour l'activité de base ainsi que les tâches des principales parties

prenantes. Il en découle une matrice d'importance constituée de douze thèmes auxquels des mesures et objectifs concrets sont attribués progressivement.

Ainsi, en 2013, l'Helvetia a, par exemple, intensifié le dialogue concernant les produits d'assurance favorables à la lutte contre le changement climatique. Tout d'abord, l'approche d'investissement avec contrôle du risque axée sur un niveau de performance à long terme a également été évaluée selon des aspects de durabilité. Dans le cadre du projet d'intégration le plus important sur le site local, l'engagement pour la forêt protectrice de l'Helvetia, des plantations ont été réalisées en Allemagne et en Autriche, en plus de la Suisse. En outre, des principes visant à la prise en compte de critères de durabilité dans la gestion de l'approvisionnement ont été définis.

Matrice d'importance



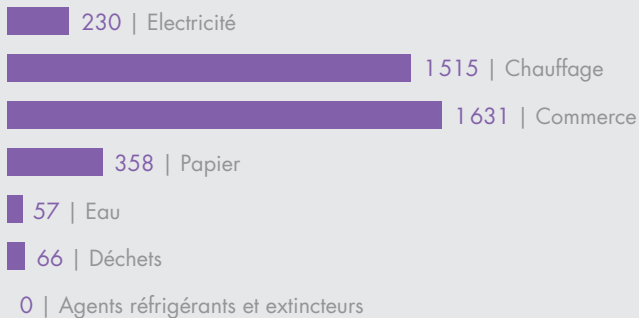
Ancrage organisationnel de la gestion de la responsabilité de l'entreprise



www.helvetia.com/corporate/content/de/ueber-uns/engagement/corporate-responsibility/organisatorische-verankerung

Notre empreinte CO₂

en tonnes



Mise en œuvre

L'organisation de responsabilité d'entreprise introduite en 2012 aide à structurer la mise en œuvre de la stratégie et à renforcer continuellement les «bonnes pratiques» existantes. Tout particulièrement, l'échange institutionnalisé entre les sociétés nationales dans le cadre du Comité consultatif de responsabilité d'entreprise aide à mettre en œuvre des processus de gestion pertinents et à vérifier si les objectifs fixés ont été atteints.

Vue d'ensemble sur la structure et les tâches

En outre, la responsabilité de l'entreprise avance par de petites étapes entreprises de manière réfléchie. Dès leur première édition, les journées d'action menées sur tous les marchés nationaux ont démontré dans quelle mesure le thème touche les collaborateurs. L'éventail de sujets abordés comprenait des forums de discussion sur la gestion opérationnelle de l'énergie, le don d'organes, l'engagement pour la forêt protectrice ainsi que de nombreuses séquences filmées et conférences qui ont permis de mettre l'accent sur la diversité et la dynamique dans les trois dimensions de la durabilité.

Etablissement de rapports

L'Helvetia poursuit également son objectif visant à rendre la durabilité de la conduite d'entreprise mesurable et gérable au moyen de l'établissement systématique de rapports. En 2013, la Suisse a été le premier pays du Groupe Helvetia à publier un rapport de durabilité qui met en application les dernières directives de la Global Reporting Initiative. Durant l'année sous revue, le Groupe Helvetia s'est, en outre, vu remettre une distinction du Carbon Disclosure Project au titre de la transparence de son établissement de rapports en matière de climat.

www.helvetia.com/corporate/content/de/ueber-uns/engagement/corporate-responsibility/news

Informations pour l'investisseur

Alimentés par la politique monétaire expansionniste des banques centrales et la relance de la conjoncture, les marchés boursiers ont évolué de manière particulièrement favorable durant l'année sous revue. Cela vaut en particulier aussi pour les titres d'assurance qui présentent, grâce à une solide marche des affaires, non seulement des gains appropriés, mais également des dividendes avantageux et qui génèrent ainsi une belle performance totale. Grâce à une performance de 34,8%, provenant de hausses de cours de 29,2% et d'une part de distribution de 5,6%, l'action Helvetia a pu faire très belle figure face à la concurrence, devançant les indices de référence pertinents. Cela concerne aussi bien l'ensemble du marché suisse (+23,0%) que le segment de l'assurance suisse spécifique (+26,9%). Par ailleurs, l'avance vaut également par rapport à l'indice européen de l'assurance (+37,9%).

Le marché boursier rend ainsi honneur au modèle d'affaires solide de l'Helvetia ainsi qu'à ses résultats de gestion fiables et durables.

Stabilité de l'actionnariat

La composition du noyau actionnarial n'a fait l'objet d'aucune modification par rapport à fin 2012, le free-float étant resté inchangé, à 61,9%. Au 31.12.2013, les participations importantes ci-après étaient inscrites au registre des actions de l'Helvetia Holding AG:

Actionnariat au 31.12.2013

- Patria Société coopérative 30.1%
- Groupe Vontobel 4.0%
- Raiffeisen Suisse 4.0%

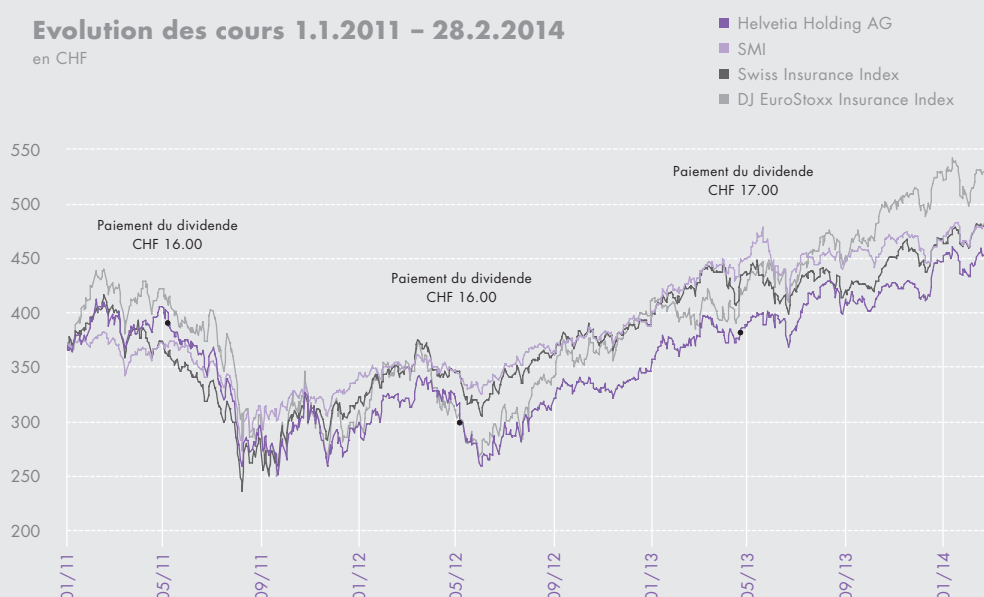
Conformément à la tendance des années précédentes, le nombre d'actionnaires a augmenté au 31.12.2013 d'environ 5% pour atteindre 10 021 détenteurs de parts.

Action Helvetia

Symbole ticker	HELN
Valeur nominale	CHF 0.10
Numéro de valeur	1 227 168
Cotation	SIX

Evolution des cours 1.1.2011 – 28.2.2014

en CHF



Au 31.12.2012, les collaborateurs détenaient 1,4% du capital-actions; environ 0,1% de ces titres étaient détenus par les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia.

La majeure partie des actionnaires résident en Suisse. Parmi les investisseurs institutionnels, sans tenir compte des actionnaires clés susmentionnés, 65,0% ont leur siège social en Suisse (exercice précédent: 68,5%) et 35,0% (exercice précédent: 31,5%) sont d'origine étrangère. Les positions disponibles par rapport à l'exercice précédent ont légèrement diminué et s'établissaient en fin d'année à 20,2%.

Pendant l'année 2013, le nombre moyen d'actions Helvetia négociées atteignait presque 13700 par jour, soit une augmentation de quasiment 10% par rapport à l'exercice précédent.

A titre de comparaison par rapport aux volumes correspondants négociés sur la Bourse suisse, cela représente une croissance disproportionnée.

En ce qui concerne la composition des groupes d'investisseurs, un léger revirement a eu lieu en faveur des banques et des assurances au détriment des autres investisseurs institutionnels. Au 31.12.2013, elle se présentait comme indiqué ci-contre.

Une Assemblée générale 2013 réussie

Le Groupe Helvetia a une nouvelle fois présenté un résultat annuel extrêmement solide aux 1 591 actionnaires bénéficiant d'un droit de vote présents. L'Assemblée générale a pris connaissance de la solide performance opérationnelle réalisée dans un contexte de marché difficile et a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2012. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration, Christoph Lechner, Herbert J. Scheidt et Erich Walser, ont vu, à tour de rôle, leur mandat confirmé pour une nouvelle période de trois ans.

Politique en matière de dividendes

Nous avons à cœur de générer des rendements attractifs pour nos actionnaires et poursuivons une politique de distribution durable, centrée sur le rendement, qui nous permet de préserver notre solide assise financière. Dans le cadre de la stratégie «Helvetia 2015+», nous visons le versement d'une part de résultat stable de 30% à 50%. Grâce à des comptes annuels 2013 satisfaisants, le Comité de direction demande une augmentation du dividende de CHF 17.50 par action (exercice précédent CHF 17.00).

Encours d'emprunts

Pendant l'exercice 2013, le Groupe Helvetia a placé un nouvel emprunt d'un volume de CHF 150 millions, soit un coupon annuel payable de 1,125%, et d'une durée de 6 ans. Grâce à cette émission, l'Helvetia refinance un emprunt échu à des conditions de marché favorables.

L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA a en outre émis un emprunt perpétuel subordonné de plus de CHF 300 millions, lequel sera pour sa

Groupes d'investisseurs (sans noyau actionnarial)

en %



Evolution du dividende

Dividende par action (en CHF) | Rendement du dividende au cours de fin d'année | Quote-part de distribution

2013*	17.50	3.9%	43%
2012	17.00	4.9%	46%
2011	16.00	5.4%	49%
2010	16.00	4.5%	41%
2009	14.50	4.5%	39%

* Proposition à l'Assemblée générale

part rémunéré au cours des 5 premières années au taux de 4,75 %. La première date de résiliation ordinaire à laquelle l'Helvetia a le droit, mais pas l'obligation, de procéder au remboursement est fixée au 30.11.2015. De plus amples informations sur nos emprunts figurent sur notre site Internet à la rubrique «Investor Relations / Anleihen».

Communication active sur le marché des capitaux

L'Helvetia informe les actionnaires, les investisseurs potentiels, les analystes financiers, les investisseurs privés et le grand public de manière complète et régulière. Nous communiquons nos résultats financiers dans le cadre de réunions avec les analystes, de conférences de presse et de téléconférences. Toutes les publications sont accessibles simultanément au grand public. Nous entretenons un dialogue régulier avec nos investisseurs et nous nous rendons régulièrement chez ces derniers, sur les principales places financières. Durant l'exercice 2013 sous revue,

nos tournées de présentation nous ont conduits à Zurich, Genève, Francfort, Paris, Londres, Edimbourg, Dublin ainsi qu'en Scandinavie. Par ailleurs, nous conduisons des entretiens individuels et de groupe avec les investisseurs et participons de manière sélective à des conférences organisées par différents prestataires de services financiers. Tous les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent tous les six mois un aperçu succinct de la marche des affaires dans une lettre aux actionnaires. Le rapport de gestion et le rapport financier sont envoyés sur demande. Les actionnaires, analystes et représentants des médias peuvent consulter à tout moment toutes nos publications ainsi qu'un large éventail d'informations sur notre site Internet www.helvetia.com, rubrique «Investor Relations».

L'action Helvetia Holding AG

	2013	2012
Action émises en unités		
Propres actions	44 255	40 436
Actions en circulation	8 608 620	8 612 439
Actions émises	8 652 875	8 652 875
Cours de l'action nominative Helvetia en CHF		
fin d'année	447.5	346.5
maximum annuel	450.0	350.0
minimum annuel	352.0	259.0
Capitalisation boursière en millions de CHF	3 872.2	2 998.2
Capitaux propres consolidés par action en CHF	445.0	435.4
Rapport cours / valeur comptable (P/B) ¹	1.0	0.8
Résultat par action pour l'exercice en CHF	40.9	37.1
Rapport cours / bénéfice ¹	10.9	9.3
Dividende par action ²	17.50	17.00
Coefficient de distribution du dividende ²	43 %	46 %
Rendement du dividende ^{1,2}	3.9 %	4.9 %

¹ Sur la base du cours de fin d'année.

² Proposition à l'Assemblée générale.

Gestion du risque et des placements

Gestion du risque

L'environnement économique toujours difficile que nous connaissons actuellement requiert une gestion du risque extrêmement minutieuse et cette priorité fait partie intégrante de la gestion des affaires au sein du Groupe Helvetia. La gestion du risque a pour objectif principal la protection durable de l'assise financière ainsi que de la réputation du Groupe Helvetia et des sociétés qui le composent.

Organisation de la gestion du risque

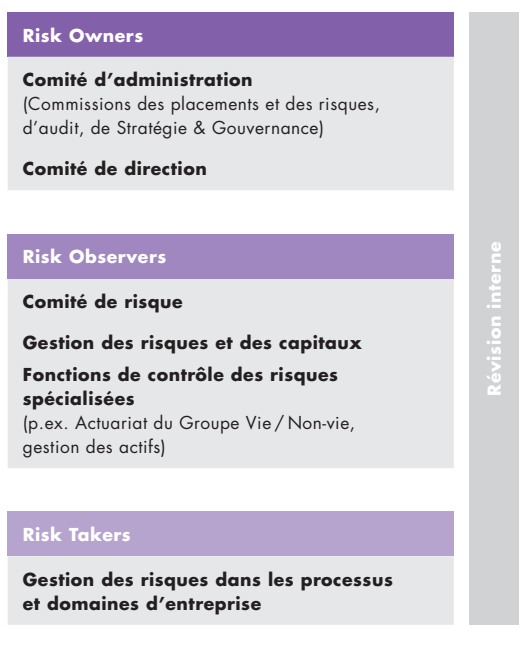
La structure organisationnelle du Groupe Helvetia assure une application uniforme des normes du Groupe en matière de gestion du risque. Les rôles et les responsabilités dans les unités d'affaires se fondent sur l'organisation de la gestion du risque du Groupe. Celle-ci repose sur un modèle de gouvernance qui différencie les trois fonctions de base de Risk Owner, Risk Observer et Risk Taker.

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding (notamment les commissions des placements et des risques, d'audit ainsi que de stratégie et gouvernance) et le Comité de direction du Groupe sont les Risk Owners suprêmes. En tant qu'entité centrale responsable, ils assument la responsabilité ultime pour les risques et définissent la stratégie de risque et le goût du risque du Groupe.

Différents Risk Observers évaluent les risques encourus par le Groupe Helvetia, indépendamment de toute responsabilité opérationnelle. Le comité de risque coordonne la collaboration entre les Risk Observers et les Risk Takers et conseille le Conseil d'administration et le Comité de direction pour leur prise de décisions. La fonction centrale de contrôle des risques «Risk & Capital Management» est responsable de l'aménagement et du développement du système de gestion du risque ainsi que de la surveillance des risques et des mesures de gestion. Elle joue également le rôle de centre de compétence pour la gestion du risque du Groupe. Elle est soutenue par des fonctions de contrôle des risques spécialisées, telles que les actuariats du Groupe et la gestion d'actifs. Unité indépendante en termes de processus, l'organe de révision interne se charge de surveiller le bon fonctionnement du système de gestion du risque.

Les Risk Takers gèrent et administrent les risques dans le contexte opérationnel. Ils sont responsables de la gestion du risque dans les différents processus et domaines d'entreprise.

Organisation du gestion du risque



Processus de gestion du risque et panorama des risques

Les composantes essentielles du processus de gestion du risque du Groupe Helvetia sont l'identification, l'analyse et la gestion des différents risques, la surveillance du résultat, de l'efficacité et de l'adéquation des mesures de gestion, ainsi que le reporting et la communication. Le processus de gestion du risque garantit la présence, à tout moment, d'un capital porteur de risque suffisant afin de couvrir les risques encourus en fonction de la tolérance au risque choisie.

Dans le cadre de son activité, le Groupe Helvetia est exposé à de nombreux risques qui sont pris en compte dans le processus de gestion du risque du Groupe. Les risques de marché sont notamment le résultat de fluctuations des taux d'intérêt, de variations du cours des actions, de l'immobilier ou des taux de change, qui affectent la valeur des placements de capitaux du Groupe. Le risque de liquidité désigne généralement le risque consistant à ne pas pouvoir mettre à disposition en temps utile les sorties de fonds imprévues. Par risque de contrepartie ou de crédit, on entend le risque d'incapacité de paiement ou de modification de la solvabilité d'une contrepartie contractuelle. Les risques actuariels vie et non-vie font partie des risques classiques d'un assureur et sont délibérément pris dans le cadre de la stratégie commerciale choisie. Le risque opérationnel caractérise le risque de perte résultant d'erreurs ou de la défaillance de processus internes, de collaborateurs ou de systèmes, ou causés par des événements externes, sachant que les risques de réputation sont pris en considération du fait des conséquences qu'ils peuvent entraîner. Les risques stratégiques incluent le risque de non-réalisation des objectifs commerciaux en raison d'une focalisation insuffisante des propres activités commerciales sur le marché ou dans l'environnement de marché. On qualifie d'«emerging

risks» (risques émergents) les risques qui ne sont pas encore réalisés à ce jour comme des risques effectifs, bien qu'ils existent réellement et pourraient aisément causer des sinistres majeurs. Vous trouverez au chapitre 17 (à partir de la page 178) du rapport financier une présentation détaillée des risques résultant d'instruments financiers et de contrats d'assurance.

Méthodes d'analyse et de gestion du risque

La diversité des risques requiert l'utilisation de différentes méthodes d'analyse de ces derniers. Le Groupe Helvetia utilise le Test suisse de solvabilité de l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers en tant que principal instrument d'analyse et de quantification des risques de marché et de contrepartie ainsi que des risques actuariels. Des modèles internes sont notamment utilisés pour les domaines des risques de marché et risques actuariels. La gestion et la limitation des risques sont réalisées avec des instruments de couverture, une conception spécifique des produits, une couverture de réassurance, des systèmes de limites (notamment une gestion de l'exposition et des limites de pertes), des stratégies de diversification, des optimisations de processus et d'autres mesures.

Panorama des risques

Risques de marché	Risques de liquidité	Risques de contrepartie	Risques actuariels	Risques opérationnels
Risque lié aux cours des actions	Risques de liquidité à court et à moyen terme	Réassurance	Vie (mortalité, longévité, invalidité, coûts, exercice d'options)	Risques stratégiques
Risque de taux d'intérêt		Placements de capitaux		
Risque de change		Autres créances		Risques émergents
Risque de prix de l'immobilier				
Risques de liquidité à long terme				
Autres				

Gestion des capitaux

La gestion des capitaux est essentielle pour atteindre les objectifs de croissance à long terme du Groupe Helvetia, axés sur la rentabilité. L'optimisation de l'allocation des capitaux et des flux de résultats se focalise sur les objectifs suivants:

- garantie, à tout moment, du respect des exigences applicables au capital en matière de droit de la surveillance;
- garantie de la capitalisation nécessaire pour conclure de nouvelles affaires;
- optimisation de la capacité de rendement des capitaux propres;
- soutien de la croissance stratégique;
- optimisation de la flexibilité financière.

Ces objectifs sont définis en tenant compte de la capacité de risque et du rapport coût-avantages. Dans le cadre de la gestion des capitaux, le Groupe Helvetia vise par ailleurs une notation interactive de sa solidité financière d'au moins «A-».

Méthodes de mesure des capitaux

La mesure de la capitalisation s'effectue tant au niveau du Groupe qu'au niveau local, c.-à-d. au niveau des différentes entités juridiques. Les exigences de la réglementation et du droit commercial spécifiques de chaque pays sont déterminantes au niveau local. Au niveau du Groupe, la mesure de la capitalisation s'effectue sur la base du bilan consolidé. Les exigences en capitaux sont alors mesurées grâce aux modèles Solvabilité I, du Test suisse de solvabilité et de Standard & Poor's, pertinents pour le Groupe Helvetia.

Dans ces modèles, les fonds propres IFRS servent de base au calcul du capital imputable. Selon le modèle, d'autres capitaux sont ajoutés et d'autres éléments, tels que les versements de dividendes prévus et les immobilisations incorporelles, sont portés en déduction. Dans le Test suisse de solvabilité, le capital imputable est calculé au prix du marché, compte tenu de l'évaluation de tous les actifs et passifs.

Si, dans le modèle Solvabilité I, le capital requis est essentiellement déterminé en fonction du volume d'affaires, le calcul du capital requis selon Standard & Poor's et le Test suisse de solvabilité se fonde sur les risques. Dans le Test suisse de solvabilité, les effets des risques sur le capital imputable sont par ailleurs déterminés au moyen de simulations et de mé-


thodes statistiques et quantifiés sous la forme d'un besoin de capital basé sur les risques, compte tenu des interdépendances et des effets de diversification.

Processus de gestion des capitaux

La gestion des capitaux de l'Helvetia est basée sur une approche intégrée. D'un point de vue stratégique, la capitalisation et le profil de risque des unités d'affaires sont gérés à l'aune de leur rentabilité et de leur potentiel de croissance, et donc des objectifs stratégiques du Groupe. Les capitaux sont intégralement gérés sur la base d'une capitalisation cible définie en interne selon les modèles du Test suisse de solvabilité, Solvabilité I et Standard & Poor's, et alignés sur la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une planification pluriannuelle des capitaux. Sur le plan opérationnel, le processus de gestion des capitaux inclut le financement au sein du Groupe ainsi que la garantie d'une capitalisation suffisante des différentes unités juridiques du Groupe. Leur capitalisation est surveillée et optimisée en permanence sur la base de valeurs-seuils définies en interne.

Perspectives

Les exigences imposées par le droit de la surveillance en matière de gestion du risque et des capitaux font encore l'objet d'importants changements. Dans l'UE, un instrument de contrôle analogue, Solvabilité II, est en phase d'introduction et devra probablement être appliqué à partir du 1.1.2016. Le Groupe Helvetia est lui aussi directement concerné par Solvabilité II à travers ses unités d'affaires basées dans l'UE. L'Helvetia est bien préparée aux nouvelles exigences, grâce aux longues années d'expérience acquises dans la gestion du risque et avec le Test suisse de solvabilité. L'introduction de Solvabilité II au sein de l'Helvetia comprend notamment, outre la vérification de la gouvernance d'entreprise, la préparation des données et systèmes nécessaires en vue d'une intégration optimale des nouvelles exigences dans les processus existants (en particulier l'établissement de rapports, la gestion du risque et des capitaux) et d'une mise en application au moyen d'une planification et de tests stricts dans le respect des délais impartis. Des informations complémentaires sur la gestion des capitaux sont fournies en page 163 de l'annexe au rapport financier.

A woman with short dark hair, wearing a light blue button-down shirt, is smiling and looking down at a small rectangular block of dark brown soil she is holding in her hands. The soil is topped with a variety of green plants, including grasses and small leafy herbs. The background is a plain, light grey color.

Quelles mesures les assureurs peuvent-ils prendre afin de minimiser les risques et de se préparer au mieux à des événements impliquant des sinistres majeurs? Outre le développement d'une prise de conscience des risques appropriée, il est important de reconnaître qu'une plus grande transparence en matière de sinistres potentiels améliore l'assurabilité. Ceci est notamment valable pour le service de souscription d'une compagnie d'assurance au sein duquel des modèles de calcul et de probabilité sont utilisés dans un contexte professionnel avec différents scénarios. Une volatilité dans les résultats d'un assureur peut être nettement réduite au moyen d'une stratégie de souscription rigoureuse.

A woman with short dark hair, wearing a light blue button-down shirt, is smiling and looking down at a small green plant with soil she is holding in her hands. The background is a plain, light grey color.

Ruth Rechsteiner, souscriptrice responsabilité civile

«Au sein de l'Helvetia, les souscripteurs sont chargés de la souscription des risques. En collaboration avec nos partenaires de distribution, nous analysons et évaluons les risques professionnels et personnels et établissons des contrats d'assurance sur cette base. En tant que souscriptrice chargée de la prise d'ordres pour la clientèle d'entreprise, j'évalue des propositions d'assurance pour des branches totalement différentes. Au sein de l'Helvetia, nous sommes capables de bien évaluer les risques de la plupart des clients grâce à plus de 150 années d'expérience. Dans le cadre de la souscription, nous ne visons pas seulement l'objectif de l'évaluation des risques, nous cherchons également à soutenir et à accompagner au mieux nos partenaires de distribution dans leur processus d'acquisition et de conseil de nouveaux clients. En nous concentrant sur les clients finaux, nous essayons d'élaborer la meilleure solution pour eux.»

Gestion des placements

Le Groupe Helvetia poursuit une politique de placement durable, fondée sur les engagements des affaires d'assurance. L'objectif consiste à générer un rendement attractif à moyen et long terme pour les clients et les actionnaires et fournir une contribution fiable au résultat du Groupe.

Une gestion ALM (Asset/Liability Management) éprouvée

La stratégie de placement de l'Helvetia se fonde sur un concept asset/liability éprouvé de longue date. Une allocation d'actifs stratégique est dans un premier temps déduite d'une analyse rigoureuse des engagements pour chaque unité d'affaires. Elle répond non seulement aux exigences strictes en matière de sécurité des affaires d'assurance, mais également aux attentes de rendement des différents groupes cibles. Par ailleurs, la gestion ALM doit garantir que le Groupe dispose toujours de capitaux suffisants pour assurer son développement stratégique et tenir compte des exigences réglementaires croissantes. Les prescriptions du droit de la surveillance doivent ainsi être satisfaites à tout moment. En raison de l'introduction du Test suisse de solvabilité, la durée des titres à revenu fixe dans les affaires vie a fait l'objet d'une prolongation graduelle mais nette. Tout au long de la durée de vie des actifs, le très faible niveau des taux n'impacte les rendements directs que de manière très progressive. Dans le même temps, une compensation s'effectue via la diminution des taux de garantie proposés par les assurances vie.

Un portefeuille de placements largement diversifié

Le portefeuille de placements de l'Helvetia est largement diversifié. La diversification équilibrée du portefeuille vaut non seulement entre les catégories de placement, mais également à l'intérieur de celles-ci. Pour éviter l'apparition de risques disproportionnés, des limites d'exposition formulées de manière absolue s'appliquent aux différentes contreparties en fonction de leur qualité de crédit. De plus, l'Helvetia pose des exigences strictes quant à la qualité des contreparties. Environ 75% des débiteurs du portefeuille d'obligations affichaient en fin d'année au moins la notation AA. Par ailleurs, la part des titres d'Etat et des emprunts couverts s'élève à environ 75,7%, un taux supérieur à la moyenne.

Des revenus de placement stables et attractifs

En associant prudemment des placements peu risqués tels que des emprunts et des hypothèques de grande valeur, qui représentent près de 70% du portefeuille, à des instruments à plus haut rendement comme l'immobilier et les actions, nous réalisons, avec un risque de placement contrôlé, des revenus de placement attractifs pour nos clients et actionnaires: les revenus d'intérêts réalisés grâce aux obligations, aux hypothèques et à l'immobilier assurent la stabilité durable des revenus de placement, alors que les engagements en actions donnent accès à des potentiels de rendement intéressants à moyen terme sous la forme de plus-values. Le portefeuille d'immeubles de qualité de l'Helvetia s'adapte parfaitement aux engagements des affaires d'assurance, non seulement grâce à ses revenus locatifs stables sur le long terme et attrayants, mais aussi grâce à la forte stabilité en valeur des placements.

Une tactique de placement prudente et une gestion du risque en temps quasi réel

La stratégie de placement est mise en œuvre et concrétisée dans le cadre de la tactique de placement adaptée chaque année. Les opportunités offertes sont exploitées en fonction de l'évolution à court terme des marchés et dans le cadre de marges de manœuvre tactiques définies par la direction. La tactique de placement s'accompagne toujours d'une gestion du risque en temps quasi réel. Les mesures de gestion du risque visent à protéger le bilan et le compte de résultat de moins-values excessives. Cela s'applique d'une part aux expositions aux devises étrangères et aux actions, pour lesquelles – en fonction de l'évolution des marchés – on utilise en particulier des options et des futures pour couvrir les risques. D'autre part, les risques de contrepartie sont soumis à une analyse et à un contrôle permanents sur la base de différents critères, tels que la notation, la qualité de crédit et l'évolution des écarts de taux. Pour éviter l'apparition de risques disproportionnés, il est tenu compte de limites maximales fixées en fonction de la qualité des débiteurs.

La tactique de placement et la gestion du risque visent à assurer la solvabilité du Groupe à long terme et à optimiser l'influence des marchés volatils sur le résultat annuel.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding AG est l'organe de direction suprême de la compagnie. Il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe, nomme les membres du Comité de direction et exerce à leur égard une fonction de surveillance. Le Conseil d'administration se compose actuellement de neuf membres. Pour faire intervenir directement les connaissances spécialisées des membres du Conseil d'administration, plusieurs commissions ont été créées. Avec la commission de stratégie et de gouvernance, la commission des nominations et des rémunérations, le comité d'audit et la commission des placements et des risques, l'Helvetia dispose de quatre commissions du Conseil d'administration qui assurent une direction et une surveillance appropriées de l'entreprise. Les commissions ont essentiellement des missions préparatoires. Lorsqu'elles disposent également de compétences décisionnelles, celles-ci sont spécifiées dans l'annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/gruppe/governance».

Elections

Les mandats des différents membres ont jusqu'à maintenant été échelonnés de telle sorte que, chaque année, un tiers de ceux-ci est soumis à élection ou réélection. Dans le cadre de l'adoption de l'initiative populaire helvétique «Contre les rémunérations abusives» (dite Initiative Minder), le mandat de l'ensemble des membres du Conseil d'administration a été limité à un an, permettant toutefois une réélection immédiate. Pour la première fois, le président du Conseil d'administration et les membres de la commission des nominations et des rémunérations seront également élus pour un an par l'Assemblée générale. Là aussi, une réélection immédiate est possible. Tous les membres du Conseil d'administration, le président et les membres de la commission des nominations et des rémunérations se représentent en vue d'une réélection; le Conseil d'administration proposera ainsi leur candidature à l'Assemblée générale se tenant le 25 avril 2014.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la composition actuelle du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding AG

	Fonction	Entrée	Elu jusqu'en	CSG	CNR	CPR	CA
Erich Walser	Président	2001	2014	oo	oo	+	+
Doris Russi Schurter	Vice-Présidente	2008	2014	o			o
Hans-Jürg Bernet	Membre	2006	2014		o		oo
Jean-René Fournier	Membre	2011	2014				o
Paola Ghillani	Membre	2008	2014		o		
Christoph Lechner	Membre	2006	2014	o		o	
John Martin Manser	Membre	1996	2014		o	oo	
Herbert J. Scheidt	Membre	2011	2014			o	o
Pierin Vincenz	Membre	2000	2014	o		o	
CSG	Commission de stratégie et de gouvernance	oo	Présidence				
CNR	Commission des nominations et des rémunérations	o	Membre				
CPR	Commission des placements et des risques	+	Peut, à sa demande, participer aux séances				
CA	Comité d'audit		à titre consultatif				



Erich Walser



Doris Russi Schurter



Hans-Jürg Bernet



Jean-René Fournier



Paola Ghillani



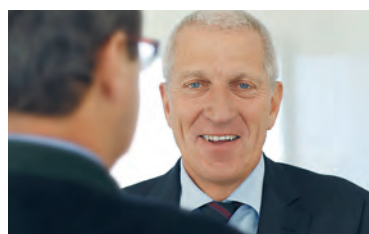
Christoph Lechner



John Martin Manser



Herbert J. Scheidt



Pierin Vincenz

Erich Walser

Lic. éc. HSG, lic. en droit
Suisse, Rehetobel, 1947

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Président du Conseil d'administration; diverses activités dans le secteur bancaire jusqu'en 1978; entrée à l'Helvetia en 1979: diverses fonctions dirigeantes; président du Comité de direction de l'Helvetia Assurances en 1991; président du Comité de direction du Groupe Helvetia Patria en 1994; administrateur délégué en 2001; président du Conseil d'administration et CEO du Groupe Helvetia du 12.12.2003 au 31.8.2007; dans sa fonction actuelle depuis le 1.9.2007.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Président élu du CA de Huber + Suhner AG, Hérिसau.

Mandats dans d'autres sociétés

Six mandats, notamment celui de président de la société de soutien de l'Institut d'économie des assurances de l'Université de Saint-Gall.

Mandats bénévoles

Huit mandats dans des fondations et institutions caritatives.

Doris Russi Schurter

Lic. en droit, avocate (avec propre cabinet)
Suisse, Lucerne, 1956

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Associée chez KMPG Suisse jusqu'en 2005, et associée gérante de KMPG Lucerne de 1994 à 2005.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de la Banque cantonale de Lucerne, Lucerne.

Mandats dans d'autres sociétés

Quatre mandats, dont ceux de présidente du conseil d'administration de Patria Société coopérative, Bâle, vice-présidente de Swissgrid AG, Laufenbourg, et de LZ Medien Holding, Lucerne.

Mandats bénévoles

Sept mandats, dont celui de présidente de l'association des entreprises suisses en Allemagne (VSUD), Bâle, et divers engagements à l'Université et à la Haute Ecole de Lucerne.

Hans-Jürg Bernet

Doctorat en économie HSG
Suisse, Saint-Gall, 1949

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

1977, arrivée dans la société d'assurances Zurich, différentes fonctions de direction, dont celles de membre du comité de direction de Zurich Suisse en 1993, de CEO de Zurich Suisse de 2001 à 2005, de membre de la direction élargie du groupe ZFS de 2001 à 2004, vice-président de l'ASA (Association Suisse d'Assurances de 2002 à 2005, et membre du comité de direction et vice-président de la société de soutien de l'Institut d'Economie de l'Assurance (IVW).

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de la Banque cantonale de Saint-Gall, Saint-Gall.

Mandats dans d'autres sociétés

Quatre mandats dans des sociétés non cotées en Bourse, notamment SWICA Organisation de santé, Winterthour.

Mandats bénévoles

Quatre mandats dans des fondations et institutions caritatives.

Jean-René Fournier

Licence d'économie publique à l'Université de
Fribourg (Suisse), Sion, 1957

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Postes de cadre chez UBS, membre du Conseil du canton du Valais de 1997 à 2009, conseiller des Etats du canton du Valais depuis 2007, président de la commission des finances du Conseil des Etats suisses depuis 2011.

Aucun mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Mandats dans d'autres sociétés

Sept mandats dans des sociétés ou des institutions non cotées en Bourse: membre du conseil d'administration de Patria Société coopérative, de Forces motrices de la Gouggra SA, Sierre, et de Grande Dixence SA, Sion; conseiller principal de Credit Suisse SA; membre du comité directeur de l'Union suisse des arts et métiers et président de l'Union valaisanne des arts métiers.

Aucun mandat bénévole

Paola Ghillani

Pharmacienne
Suisse, Bulle, et Italie,
Collecchio, 1963

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Consumer Health Analyst et Product Manager chez Ciba/Novartis et Marketing Director pour le Benelux; International Marketing Director chez Bernafon International Ltd; CEO de la Fondation Max Havelaar (Suisse) de 1999 à 2005; aujourd'hui propriétaire de sa propre entreprise de planification stratégique et de conseil en management, Zurich.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges.

Mandats dans d'autres sociétés

Deux mandats dans des sociétés non cotées en Bourse, dont un de membre de l'administration de la Fédération des coopératives Migros (FCM), Zurich.

Mandats bénévoles

Membre du Comité international de la Croix-Rouge.

Christoph Lechner

Professeur et docteur en économie
Nationalité suisse et allemande, Hettlingen, 1967

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Différentes fonctions au sein de Deutsche Bank de 1987 à 1995, notamment dans le secteur Corporate Banking, en tant qu'assistant de direction (Allemagne) et dans le secteur Corporate Finance (Singapour); de 1995 à 2004, doctorat et post-doctorat à l'Université de Saint-Gall, chaires de professeur invité aux Etats-Unis (Wharton et Connecticut) et en Amérique du Sud (IAE Argentine); professeur de management stratégique à l'Université de Saint-Gall et président de la direction de l'Institut de management (IfB) depuis 2004.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Membre du conseil d'administration de Hügli Holding AG, Steinach.

Aucun mandat dans d'autres sociétés et mandat
bénévole

John Martin Manser

MBA en conseil financier
Suisse, Riehen, 1947

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Commercial Banking en Suisse, au Royaume-Uni et au Brésil; trésorier de la filiale brésilienne du groupe Ciba-Geigy en 1981; de 1988 à 1990 directeur des finances et de 1990 à 1996 trésorier de Ciba-Geigy AG, Bâle (maison mère); de 1996 à 2007 directeur de la trésorerie du groupe Novartis, Novartis International AG, Bâle.

Aucun mandat dans des sociétés cotées en Bourse

Mandats dans d'autres sociétés

Membre du conseil d'administration d'Union Bancaire Privée, Genève.

Mandats bénévoles

Membre de la commission des placements de l'Université de Bâle.

Herbert J. Scheidt

Diplôme de commerce et masters des Universités
de Sussex et de New York
Nationalité suisse et allemande, Zurich, 1951

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

Différentes fonctions de directions au sein de Deutsche Bank à Essen, Francfort, New York, Milan et Genève; de 1999 à 2000, directeur du Private Banking International et en 2001 CEO de Deutsche Bank (Schweiz) AG; CEO du groupe Vontobel de 2002 à 2011; depuis mai 2011 Président du CA de la Vontobel Holding SA, Zurich.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Président du conseil d'administration de Vontobel Holding SA et vice-président du conseil d'administration de HERO AG, Lenzbourg.

Mandats dans d'autres sociétés

Quatre mandats dans des sociétés non cotées en Bourse, dont ceux de membre du comité de direction de l'Association de Banques Suisses Commerciales et de Gestion, de membre du conseil d'administration de SIX Group AG, Zurich, et de membre du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers.

Mandats bénévoles

Huit mandats dans des fondations et institutions caritatives.

Pierin Vincenz

Doctorat en économie HSG
Suisse, Teufen, 1956

Expérience professionnelle, exercice
de tâches opérationnelles de direction

De 1979 à 1982 au sein de Schweizerische Treuhandgesellschaft, Saint-Gall; directeur général de Schweizerischer Bankverein Global Treasury, DG Zurich, et vice-directeur de Swiss Bank Corporation O'Conner Services L.P., Chicago, de 1986 à 1990; vice-président et trésorier de Hunter Douglas, Lucerne, de 1991 à 1996; depuis 1996 dans le groupe Raffeisen à Saint-Gall: membre du comité de direction et directeur du département Finance; depuis 1999, président du comité de direction du groupe Raffeisen, Saint-Gall.

Mandats dans des sociétés cotées en Bourse

Vice-président de Leonteq Securities AG, Zurich.

Mandats dans d'autres sociétés

Sept mandats dans des sociétés non cotées en Bourse: membre du comité du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers, Bâle; président du conseil d'administration du groupe Aduno, Glattdbrugg; président du conseil d'administration de Notenstein Banque Privée SA, Saint-Gall; président du conseil d'administration de Pfandbriefbank Schweizerischer Hypothekarinstitute AG, Zurich; membre du conseil d'administration de SIX Group AG, Zurich; président du conseil d'administration de Plozza Vini SA, Brusio.

Mandats bénévoles

Neuf mandats dans des fondations et institutions caritatives.

Secrétaire du Conseil d'administration:

Christophe Niquille, Doctorat en économie HSG

Comité de direction

Organe suprême de direction des affaires du Groupe Helvetia, le Comité de direction applique la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. La structure organisationnelle du management s'articule, d'une part, autour de la chaîne de création de valeur et, d'autre part, autour de la gestion des unités opérationnelles. Des fonctions importantes telles que la gestion du domaine financier et de l'informatique, les affaires de placement, la réassurance du Groupe et des aspects de la gestion du risque et du personnel sont centralisées, ce qui facilite l'exploitation commune des connaissances et des ressources. La structure de direction fondée sur des responsabilités fonctionnelles internationales est très efficace. Elle permet de prendre rapidement des décisions, améliore la transparence et évite les doublons. Aucune modification n'est à signaler durant l'exercice 2013 sous revue au niveau du Comité de direction du Groupe.

Changements dans les sociétés nationales

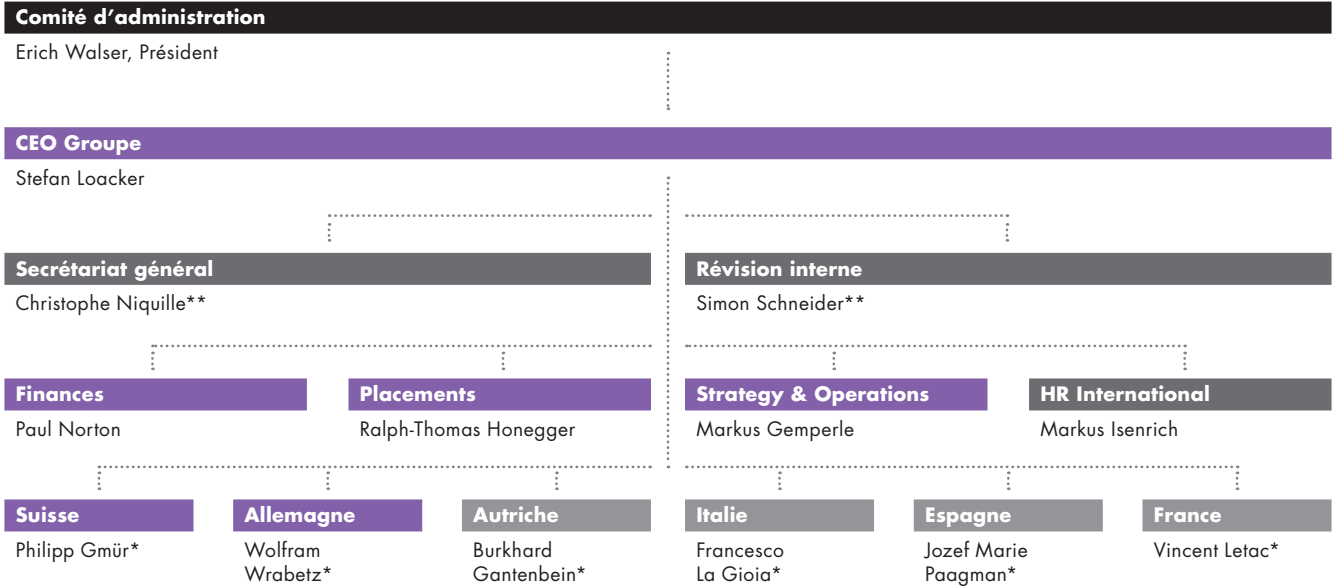
Les Comités de direction des marchés nationaux se sont également distingués au cours de l'exercice sous revue par un degré élevé de continuité. Que ce soit en Suisse, en Espagne ou en Autriche, aucune modification n'est à signaler dans les Comités de direction.

En France, Vincent Letac a pris la succession d'Alain Tintelin au poste de CEO de l'Helvetia le 1.7.2013.

Au sein de l'Helvetia Allemagne, Jürgen Kutzora, responsable de longue date du domaine de la distribution, a pris sa retraite fin 2013. Le poste de membre du Comité de direction pour le domaine élargi de la Distribution et du marketing a été pris par Thomas Primnitz le 1.1.2014. De plus, un service informatique indépendant en Allemagne, dont la direction est assumée par Torsten Müller, a été

établi. En qualité de Chief Information Officer (CIO), il renforce le Comité de direction depuis le début de l'année 2014.

Le 1.1.2014, l'Helvetia Italie a ajouté le domaine Organisation et services à son Comité de direction. Roberto Lecciso a été nommé à la direction de ce nouveau domaine au sein du Comité de direction.



■ Membres du Comité de direction du Groupe

■ Fonctions de soutien

* Présidents des marchés nationaux

** Fonctions subordonnées au président du Conseil d'administration

Etat: mi-mars 2014



(d. g. à d.) Paul Norton, Ralph-Thomas Honegger, Stefan Locker, Philipp Gmür, Wolfram Wrabetz, Markus Gemperle

Stefan Locker

lic. éc. HSG; Maîtrise sc. soc. éc., WU Vienne
Autrichien, Speicher, 1969
Président du Comité de direction du Groupe
Helvetia (CEO)

Activités antérieures

1994–1997 Rentenanstalt/Swiss Life: collaboration à la planification du groupe; 1997 entrée à l'Helvetia: assistant état-major Comité de direction, Développement de l'entreprise; état-major Comité de direction du Groupe; 2000 responsable du Développement de l'entreprise; membre de la direction; 2002 ANKER, Vienne: directeur des Finances et de l'Informatique; membre du Comité de direction; 2005 ANKER, Vienne: Président du Comité de direction; depuis le 1.9.2007 dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia à l'étranger.

Mandats

Notamment membre du Comité de direction de l'Association Suisse d'Assurances, Zurich.

Markus Gemperle

Dr en droit HSG
Suisse, Niederteufen, 1961
Responsable Strategy & Operations (CSO)

Activités antérieures

1986–1988 collaborateur juridique du service Sinistres, Helvetia Incendie, Saint-Gall; 1988–1990 collaborateur scientifique, Institut d'Economie de l'Assurance, Université de Saint-Gall; 1990 entrée à l'Helvetia Assurances; différentes fonctions dirigeantes dans les affaires non-vie Suisse; 2002 responsable du Corporate Center du Groupe Helvetia Patria; 2004 membre du Comité de direction Suisse: responsable informatique; 2006 membre du Comité de direction Suisse: responsable Operation & Partner; 2008 membre du Comité de direction du groupe dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia, en Suisse et à l'étranger.

Mandats

dont un mandat de membre de conseil d'administration d'une société non cotée en Bourse et un mandat de membre de conseil de fondation.

Philipp Gmür

Dr en droit, avocat, LL.M.
Suisse, Lucerne, 1963
Président du Comité de direction
Helvetia Suisse

Activités antérieures

1988–1990 activités dans des tribunaux d'arrondissement, l'administration et études d'avocat; 1991–1993 greffier au Tribunal cantonal de Lucerne; 1993 entrée à l'Helvetia: agent général à Lucerne; 2000 membre du Comité de direction Suisse: directeur de la Distribution; 2003 membre du Comité de direction du groupe dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia en Suisse.

Mandats

Notamment président du comité Campaigning de l'Association Suisse d'Assurances, membre du Conseil de fondation des institutions de prévoyance de l'Helvetia Assurances; vice-président de la Fondation Helvetia Patria Jeunesse; vice-président de Swisscanto Fondation de libre passage des Banques cantonales; membre du CA Coop Protection juridique SA, Aarau; membre du CA Prevo AG, Bâle, et trois autres mandats dans les conseils d'administration de sociétés non cotées et trois mandats de conseil de fondation.

Ralph-Thomas Honegger

Dr sc. pol.
Suisse, Arlesheim, 1959
Responsable Placements (CIO)

Activités antérieures

1987 entrée chez Patria: diverses fonctions dirigeantes, notamment: responsable Stratégie et gestion de portefeuille; 1997 membre du Comité de direction Suisse: responsable Clientèle de placement, puis Prévoyance privée; 2002 membre du Comité de direction du groupe dans sa fonction actuelle avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia à l'étranger.

Mandats

Notamment membre du Conseil de fondation des institutions de prévoyance de l'Helvetia Assurances; responsable de la commission de placement de la caisse de pension Raiffeisen; Consul général honoraire d'Autriche à Bâle; membre du CA de Tertianum AG, Zurich (jusqu'en juillet 2013); vice-président, membre du CA du Groupe Allreal, Zurich.

Paul Norton

B.A. History (Université de Reading /R.-U.);
Expert-comptable
Nationalités britannique et suisse, Zurich, 1961
Directeur des Finances du Groupe Helvetia (CFO)

Activités antérieures

1983–1992 Price Waterhouse, Londres; 1992–1994 Revisuisse Price Waterhouse, Zurich; 1994–1996 Price Waterhouse, Londres; 1996–1999 Zurich Financial Services (ZFS), Centre Solutions, Head of Transaction Tax and Accounting Europe; 1999–2002 ZFS: Head of External Reporting; 2002–2007 Winterthur Assurances: Head of Corporate Development and Capital Management; 2007: depuis le 1.7.2007 dans sa fonction actuelle; membre du Comité de direction du groupe avec différents mandats dans des sociétés affiliées du Groupe Helvetia en Suisse et à l'étranger.

Mandats

Membre du Comité Economie et finances de l'Association Suisse d'Assurances, Zurich.

Wolfram Wrabetz

Prof. Dr en droit, Dipl. en gestion
Allemand, D-Bad Soden, 1950
président du Comité de direction
Helvetia Allemagne

Activités antérieures

Diverses activités au sein du groupe Gerling; 1981 entrée à l'Helvetia Allemagne: diverses fonctions dirigeantes; 1995 mandataire général pour l'Allemagne et président du Comité directeur d'Helvetia Vie et Helvetia International, Francfort-sur-le-Main; depuis 1998 dans le Groupe Helvetia, dans sa fonction actuelle.

Mandats

Notamment membre du comité présidentiel et du comité clientèle privée et président du comité juridique de la Fédération nationale des assurances en Allemagne, Berlin; représentant du Gouvernement de Hesse pour le domaine des assurances; Consul général honoraire de la République d'Equateur à Francfort-sur-le-Main; président adjoint de la Chambre de commerce et d'industrie, Francfort-sur-le-Main.

Conduite et contrôle de l'entreprise

L'Helvetia veut satisfaire en toute connaissance et conscience aux attentes élevées, tant sur le plan juridique qu'éthique, de ses actionnaires et de toutes les autres parties prenantes, et ce également en ce qui concerne une présentation des rapports compréhensible et transparente ainsi qu'une conduite et un contrôle d'entreprise fondés sur le sens des responsabilités et orientés sur les valeurs. Elle entend ainsi contribuer à renforcer davantage la confiance dans le Groupe Helvetia, à préserver les intérêts des clients et à garantir, mais aussi accroître durablement, la valeur en Bourse de l'entreprise, y compris dans l'intérêt du public. Nous veillons soigneusement à ce que l'orientation vers la bonne gouvernance d'entreprise soit mise en œuvre systématiquement à travers tout le Groupe et qu'elle continue d'être optimisée. Pour le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Helvetia, la gouvernance d'entreprise est un processus continu, faisant l'objet d'un contrôle régulier et dans lequel les nouveaux besoins, évolutions et connaissances sont directement appliqués au niveau des responsabilités et du travail au quotidien. Le recours à un véritable «préposé à la gouvernance d'entreprise» donne plus de poids à la volonté et aux efforts allant dans le sens d'une bonne gouvernance d'entreprise. En outre, une bonne gouvernance d'entreprise n'est vivante et efficace que si elle est résolument axée sur la stratégie et le positionnement de l'entreprise. Pour de plus amples informations sur ce thème, reportez-vous aux pages 12 et ss.

Grâce à cette orientation, l'Helvetia entend appliquer du mieux possible les normes du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», la directive SIX concernant la gouvernance d'entreprise dans sa version du 29.10.2008, annexes comprises, ainsi que, pour la première fois, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes dont les actions sont cotées en Bourse (ORAb) du

20 novembre 2013. Des informations importantes figurent également dans le rapport financier, à la section 16 «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe», aux pages 174 à 177. Si des informations souhaitées figurent ailleurs dans le rapport de gestion, ou dans un autre document, les références correspondantes sont fournies. Les statuts et le règlement d'organisation avec les annexes sont notamment disponibles sur notre site «www.helvetia.com/en/gruppe/governance» (le règlement d'organisation et ses annexes n'y figurent qu'en allemand et anglais). De nombreuses autres informations utiles et actuelles y sont également accessibles.

A la suite du vote de l'Initiative Minder, l'Helvetia mettra en œuvre les directives de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes dont les actions sont cotées en Bourse (ORAb) du 20 novembre 2013 dès l'Assemblée générale 2014. Lors de cette AG, les nouvelles exigences seront également appliquées aux statuts. Etant donné qu'il s'agit alors essentiellement de l'incorporation d'un droit impératif, les faits correspondants (notamment la procédure électorale et les questions de rémunération) seront indiqués dans ce rapport de gestion comme si l'ORAb avait déjà été appliquée aux statuts.

Le Groupe Helvetia rend compte en détail des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe. Ce rapport de rémunération, constitué de deux parties, est intégré au présent rapport de gestion. Les chiffres concrets, déterminants pour l'exercice 2013, sont ainsi présentés dans la

- Partie I «Principes généraux de la rémunération», aux pages 67 et ss., et dans la
 - Partie II, à la section 16, aux pages 174 et ss.
- Les principes et la politique de rémunération de l'Helvetia sont simples, transparents, modernes et équilibrés, notamment par rapport à nos prin-

cupaux concurrents. A l'instar des années passées, ils se fondent sur les valeurs défendues par le Groupe Helvetia. Le Conseil d'administration estime que la politique de rémunération appliquée par l'Helvetia est exemplaire.

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

L'Helvetia est un groupe d'assurances suisse toutes branches qui opère au niveau international, principalement en Europe centrale et méridionale. L'Helvetia Holding AG, société faîtière, est organisée selon le droit suisse. La structure de direction opérationnelle est présentée à la page 49. Ces structures doivent créer le meilleur cadre possible du point de vue juridique, financier, fiscal et réglementaire, et garantir une action rapide, flexible et efficace.

La structure juridique des sociétés du Groupe Helvetia, y compris les taux de participation, est présentée en page 23.

L'Helvetia Holding AG a son siège à Saint-Gall et est cotée à la Bourse suisse SIX à Zurich, sous les numéros de valeur/ticker 1 227 168/HELN. Les chiffres clés pour l'investisseur figurent aux pages 35 à 37, consacrées au thème «Informations pour l'investisseur». L'Helvetia Holding AG est la seule société cotée de notre Groupe d'entreprises. Les filiales intégrées dans le périmètre de consolidation sont mentionnées aux pages 205 et 206. Les principales filiales – Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall (Helvetia Assurances), et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle (Helvetia Vie) – font l'objet d'un rapport à la page 210.

1.2 Actionnaires importants

Outre une relation forte, durable et très satisfaisante, eu égard à l'évolution positive du Groupe, avec nos actionnaires importants réunis au sein d'un pool, à savoir Patria Société coopérative (partenaire fondateur), Raiffeisen et Vontobel (partenaires en coopération), nous recherchons également un actionariat aussi diversifié et informé que possible, grâce à une stratégie ouverte et favorable aux actionnaires. A la date de clôture du bilan, 10 021 actionnaires étaient inscrits au registre des actions de l'Helvetia Holding. Le nombre des actionnaires enregistrés, une

nouvelle fois en hausse par rapport à l'année précédente, souligne l'attractivité de notre titre, malgré les turbulences sur les marchés financiers. Dans le cadre de notre actionariat, la participation du pool mérite tout particulièrement d'être mentionnée.

Avec une participation de 38,1 % au capital de l'Helvetia Holding, ce pool se compose des trois partenaires suivants:

- Patria Société coopérative, Bâle, avec 30,1 %,
- Vontobel Beteiligungen AG, Zurich, avec 4,0 %,
- Raiffeisen Suisse, Saint-Gall, avec 4,0 %.

Le contrat de pool renforce et favorise l'orientation stratégique majeure de l'Helvetia sur les coopérations dans des secteurs ne faisant pas partie des activités clés de l'assurance ou qui soutiennent les activités de notre Groupe dans des domaines importants comme la distribution. Il lie les partenaires en coopération du Groupe Helvetia en leur qualité d'actionnaires à orientation stratégique, investissant sur le long terme et intéressés par la réussite de l'évolution de la Société. Les membres du pool ne peuvent vendre les actions Helvetia qu'ils détiennent qu'avec l'accord des autres partenaires du pool, ceux-ci possédant un droit de préemption conforme aux conditions du marché. Ils ne sont unis au Groupe Helvetia par aucune relation d'affaires étroite en dehors du cadre de coopération ordinaire recouvrant le conseil, la vente de prestations financières et d'assurances et la gestion de fortune, aux conditions usuelles du marché.

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée dépassant 3 % du capital ou des droits de vote.

2. Structure du capital

2.1 Capital-actions

Le capital-actions de l'Helvetia Holding AG s'élève à CHF 865 287.50. Il se compose de 8 652 875 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10. Au cours de fin d'année de l'action de CHF 447.50, cela représente une capitalisation boursière de CHF 3 872,2 millions.

2.2 Actions propres

Au 31.12.2013, l'Helvetia détenait 44 255 actions propres (0,51 %).

2.3 Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum de CHF 129 793.20 par l'émission de 1 297 932 actions nominatives à libérer entièrement, d'une valeur nominale unitaire de CHF 0.10. Les conditions y relatives figurent à l'art. 3 bis des statuts.

2.4 Modifications du capital

- En 2001, une diminution de capital de CHF 16 492 980, à CHF 65 971 920, a été réalisée par réduction de la valeur nominale de CHF 50.00 à CHF 40.00; les actions ont également fait l'objet d'un fractionnement d'un rapport de 1:4, à CHF 10.00 par titre.
- En 2002, le capital-actions a été diminué de 4,61 %, à CHF 62 930 000, par le rachat et la destruction d'actions d'une valeur de CHF 3 041 920.
- En décembre 2004, une augmentation de capital autorisée de CHF 23 598 750 a été réalisée avec 2 359 875 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.00 chacune, le capital-actions ayant été relevé de CHF 62 930 000 à CHF 86 528 750.
- En 2007, un capital-actions conditionnel a été créé. Voir le chiffre 2.3.
- L'Helvetia a fêté son 150^e anniversaire en 2008. En reconnaissance de la grande estime et de la fidélité des actionnaires vis-à-vis de l'Helvetia, mais aussi pour optimiser la structure du capital, elle a réduit la valeur nominale de l'action nominative de CHF 10.00 à CHF 0.10 et a versé les CHF 9.90 en résultant à ses actionnaires sous la forme d'un dividende à la valeur nominale.
- Le capital-actions n'a pas changé en 2013. Les valeurs relatives au capital-actions et au capital conditionnel présentées aux ch. 2.1 à 2.3 et ayant pris effet le 25.7.2008 restent donc inchangées.

2.5 / 2.6 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions se compose de 8 652 875 actions nominatives entièrement libérées donnant droit au vote et au versement de dividendes, d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune. Il n'existe ni droits préférentiels, ni bons de participation ou de jouissance. D'autres détails concernant les actions Helvetia figurent aux pages 35 à 37.

2.7 Restrictions de transfert et inscriptions des nommées

Le Conseil d'administration peut refuser l'inscription avec droit de vote, notamment dans le cas où une personne réunirait à elle seule plus de 5 % des droits de vote de l'ensemble du capital-actions inscrit au registre du commerce. Les acquéreurs d'actions liés entre eux par des capitaux, des droits de vote ou d'une autre manière, ou placés sous une direction commune, sont considérés comme une seule personne. Cette limite est également valable, par exemple, dans le cas de la souscription ou de l'acquisition d'actions par l'exercice de droits de conversion inhérents à des valeurs émises par la Société ou par des tiers. Au cours de l'année sous revue, aucune nouvelle exception en rapport avec la restriction de transfert n'a été accordée (voir chiffre 1.2 pour les actionnaires importants). Les nommées, c.-à-d. les personnes qui, dans la demande d'inscription, ne déclarent pas expressément avoir acquis les actions pour leur propre compte, sont inscrites au registre des actions jusqu'à concurrence de 3 % au maximum de l'ensemble du capital-actions. Les règles relatives à l'inscription sont décrites en détail à l'art. 7 des statuts. Une majorité des deux tiers des voix représentées est nécessaire pour toute modification, par l'Assemblée générale, de la transmissibilité susmentionnée, statutairement limitée.



Le domaine de l'assurance est de plus en plus façonné par les données dont il dispose. Ces données voient leur volume se multiplier grâce aux impressionnants progrès observés dans le domaine de l'informatique, qui permettent des calculs toujours plus rapides. Nos actuaires peuvent ainsi développer des modèles statistiques toujours plus pointus pour calculer les probabilités et la distribution des dommages. Nous prenons le temps de vérifier chaque calcul dans ses moindres détails: ce n'est qu'en mettant au point des modèles précis que l'on peut éviter les mauvaises surprises que l'avenir nous réserve.



Martin Morandell, actuaire non-vie

«En tant qu'actuaire chez l'Helvetia, ma mission est d'évaluer les risques d'assurance et de rendre possible leur estimation à l'aide de méthodes mathématiques ou statistiques. Dans le secteur de l'assurance collective, les risques sont facilement prévisibles. Mais on ne peut pas en dire autant des risques qui ont des conséquences plus graves, comme par exemple les catastrophes naturelles. Dans ce cas, aucune règle ne peut être uniformément appliquée. Chez l'Helvetia, notre objectif est d'être toujours là pour nos clients, même pour les événements de grande ampleur qui n'arrivent que rarement, tout en protégeant notre bilan, par exemple en étant soutenu par un autre partenaire, la réassurance.»

2.8 Emprunts convertibles et options

a) Emprunts convertibles

Plus aucun emprunt convertible n'a été émis depuis 2004.

b) Options

Le Groupe Helvetia n'a pas émis d'options.

c) Options de collaborateurs

Le Groupe Helvetia n'a pas émis d'options de collaborateurs.

3. Conseil d'administration

Voir à ce sujet l'illustration et les informations aux pages 44 à 47.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) de l'Helvetia Holding AG comprend neuf membres. Il est composé des mêmes personnes que les conseils d'administration des deux filiales Helvetia Vie et Helvetia Assurances. Les membres du Conseil d'administration bénéficient d'une expérience et de connaissances dans divers domaines. Ils doivent disposer des capacités nécessaires leur permettant de se forger une opinion autonome dans le cadre d'un dialogue avec le Comité de direction. Comme le Groupe Helvetia exerce une partie importante de son activité à l'étranger, le Conseil d'administration compte également parmi ses membres des personnes de différentes nationalités ou bénéficiant d'une longue expérience internationale. Le Conseil d'administration attend de ses membres des qualités personnelles (d'intégrité notamment), des connaissances financières, spécialisées et spécifiques de la branche, une expérience de la conduite stratégique et opérationnelle, une pensée visionnaire et des compétences sociales ainsi qu'une focalisation sur la durabilité. Ils doivent en outre disposer du temps nécessaire pour l'exercice efficace et réfléchi du mandat de conseiller d'administration. En ce qui concerne l'indépendance des membres, l'Helvetia se fonde sur les principes fondamentaux du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise». Ainsi, le Conseil d'administration est composé surtout de membres garantissant, grâce à leur qualifica-

tion personnelle et professionnelle, la formation d'opinions et la prise de décisions autonomes de la Société. Ses organismes se composent de membres non exécutifs. La commission des nominations et des rémunérations et le comité d'audit comprennent des membres n'ayant jamais appartenu au Comité de direction, ou dont l'appartenance remonte à plus de trois ans. Les membres de la commission des nominations et des rémunérations, de manière individuelle, et les sociétés et organisations qu'ils représentent n'ont aucune relation d'affaires avec l'Helvetia, et ne se trouvent pas dans une situation d'interdépendance. Dans tous les comités, les règles concernant la récusation sont appliquées avec rigueur. Chaque année, le Conseil d'administration évalue globalement, ainsi qu'au sein de chaque commission, le respect des exigences susmentionnées, de même que la qualité des prestations qu'il fournit afin de pouvoir apporter d'autres améliorations à chaque fois que cela s'avère opportun.

La composition du Conseil d'administration est présentée par le biais de l'illustration et des informations des pages 44 à 47. Tous les membres du CA sont non exécutifs et, à l'exception d'Erich Walser (jusqu'au 31.8.2007), n'ont appartenu au Comité de direction ni du Groupe Helvetia, ni d'aucune des sociétés du groupe pendant les exercices précédant la période sous revue. Aucun membre du Conseil d'administration n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec l'Helvetia, sauf en tant que preneur d'assurance aux conditions usuelles du marché.

3.2 Autres activités et intérêts liés

En revanche, les relations d'affaires suivantes existent avec certaines des entreprises représentées par des administrateurs:

- Au sein du pool d'actionnaires, Doris Russi Schurter et Jean-René Fournier représentent la Patria Société coopérative, Pierin Vincenz, le groupe Raiffeisen et Herbert J. Scheidt, le groupe Vontobel.
- Doris Russi Schurter est présidente du Conseil d'administration et Jean-René Fournier est vice-président du CA de la Patria Société coopérative, Bâle, dont le but fixé statutairement consiste à encourager la conclusion et le

maintien d'assurances vie auprès de l'Helvetia dans l'intérêt des membres, ainsi qu'à renforcer et encourager, par une participation financière à l'Helvetia, l'indépendance et le développement économiques de cette dernière.

- L'Helvetia, le groupe Vontobel ainsi que le groupe Raiffeisen sont partenaires en coopération, notamment en ce qui concerne le conseil et la vente de services financiers.

3.3 Interdépendances

Voir le chiffre 3.2.

Un contrat de coopération est en place entre le groupe Raiffeisen et le groupe Vontobel. La représentation des intérêts du groupe Raiffeisen au Conseil d'administration du groupe Vontobel est toutefois assurée depuis 2012 par une personne qui n'est pas en relation avec l'Helvetia. Il n'existe aucune autre représentation réciproque entre les conseils d'administration de sociétés cotées.

3.4 Election et durée du mandat

La durée normale du mandat des membres du Conseil d'administration était jusqu'à maintenant de trois ans. Elle prend fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'année civile au cours de laquelle la personne concernée atteint l'âge de 70 ans. Tous les membres du Conseil d'administration, le président et les membres de la commission des nominations et des rémunérations seront désormais élus individuellement tous les ans par l'Assemblée générale sans tenir compte des mandats encore en cours. Une réélection des membres du Conseil d'administration existante est possible (ORAb). La limite statutaire de 70 ans ne sera atteinte par aucun membre actuel du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale 2014, de sorte que tous les membres seront disponibles en vue d'une réélection. Les propositions de vote correspondantes seront soumises à l'Assemblée générale avec la convocation. Le tableau en page 44 propose des informations sur la première élection au Conseil d'administration de l'Helvetia Holding AG pour chaque membre du Conseil d'administration.

3.5 Organisation interne

La conduite et le contrôle d'entreprise de l'Helvetia se basent sur des fondements juridiques (essentiellement le droit des sociétés anonymes et la loi sur les Bourses), ainsi que sur les directives et règlements internes. Les fonctions prévues par le Conseil d'administration et les répartitions de tâches effectuées sont présentées dans l'illustration à la page 44. Le Conseil d'administration nomme le(s) vice-président(s), les présidents et membres des différentes commissions (à l'exception des membres de la commission des nominations et des rémunérations), ainsi que le secrétaire du Conseil d'administration.

Commissions du Conseil d'administration

Afin de faire intervenir efficacement les connaissances spécialisées et la vaste expérience commerciale des différents membres dans la prise des décisions et d'aider le Conseil d'administration à exercer sa fonction de surveillance consistant à faire établir des rapports, celui-ci a constitué en son sein des commissions spéciales qui le soutiennent dans ses activités de conduite et de contrôle, en étroite collaboration avec les instances dirigeantes du Groupe: la commission de stratégie et de gouvernance, la commission des nominations et des rémunérations, la commission des placements et des risques et le comité d'audit. Les missions et compétences des commissions sont décrites en détail dans le règlement d'organisation et la liste de leurs membres est présentée en page 44.

a) La commission de stratégie et de gouvernance (CSG) prépare les décisions du Conseil d'administration à prendre en cas de redéfinition ou de modification de la stratégie, surveille les risques stratégiques et les mesures adoptées à cet égard dans le cadre de la stratégie définie, s'occupe des fusions, reprises et ventes de sociétés ou des portefeuilles importants et prépare, pour le Conseil d'administration global, les décisions à prendre à cet effet. Elle veille, par ailleurs, à une bonne gouvernance d'entreprise au sein du Groupe Helvetia, assume les missions et compétences que le Conseil d'administration délègue à la CSG, traite les affaires que le pré-

sident lui soumet et qui ne sont pas réservées au Conseil d'administration global en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, et conseille sur les questions urgentes importantes. La CSG se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Des spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. Le CEO participe à titre consultatif. La CSG s'est réunie deux fois en 2013. Un membre du Conseil d'administration était absent lors d'une séance. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

b) La commission des nominations et des rémunérations (CNR) fait des propositions pour la structure de la rémunération des membres du Conseil d'administration, ainsi que pour la rémunération et l'indemnisation des membres du Comité de direction du Groupe et fixe le montant des rémunérations et indemnités fixes et variables des membres du Comité de direction. Elle approuve du côté de l'employeur le concept et la stratégie de prévoyance professionnelle en Suisse, dont elle reçoit les bilans de fin d'année pour information. Elle prépare les décisions à prendre par l'Assemblée générale concernant la nomination et la révocation de membres du Conseil d'administration, fait des propositions pour la gestion du personnel, pour les nominations et révocations de membres du Comité de direction du Groupe, procède aux nominations et révocations des présidents et autres membres des comités de direction de tous les marchés nationaux et vérifie périodiquement la planification et les mesures concernant la consolidation et la promotion des cadres dirigeants au niveau supérieur de direction. La CNR se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Des spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui se produit régulièrement. Le CEO participe à titre consultatif dans la mesure où des thèmes du Comité de direction sont abordés. En 2013, la CNR s'est réunie deux fois, l'ensemble de ses membres ayant participé aux séances. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

c) La commission des placements et des risques (CPR) prépare le concept de placement, les directives fondamentales et la stratégie de placement, propose les fourchettes stratégiques de l'allocation des actifs, approuve la tactique de placement et surveille les activités de placement du Groupe Helvetia, et prend des décisions d'investissement dans le domaine des placements, dans la mesure où le Conseil d'administration lui délègue ce pouvoir. Elle définit les principales stratégies et tolérances au risque ainsi que le goût du risque et les limites de risque applicables. Par ailleurs, elle surveille tous les risques non stratégiques et non opérationnels ainsi que les mesures correspondantes de gestion des risques et le respect des limites. Elle se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le CEO, le CFO, le CIO et le responsable du Risk Management participent à titre consultatif; ils ont assisté à toutes les réunions en 2013. D'autres spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. La CPR s'est réunie quatre fois en 2013. Un membre du Conseil d'administration manquait à l'appel lors de deux séances. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

d) Le comité d'audit soutient le Conseil d'administration dans les missions qu'il accomplit dans le cadre de la surveillance générale et du contrôle financier; dans cette perspective, il apprécie l'exhaustivité, l'intégrité et la transparence des comptes annuels, leur conformité aux normes de présentation des comptes en vigueur ainsi que la présentation correcte des rapports destinés à l'extérieur. Il évalue la gouvernance et l'organisation en matière de risques ainsi que la capacité de fonctionnement et l'efficacité des systèmes de contrôle internes (SCI). Il surveille les risques opérationnels ainsi que les mesures correspondantes de gestion du risque et contrôle l'indépendance et la qualité des activités de vérification de la révision externe et interne. Il veille à une collaboration optimale entre les instances de contrôle internes et externes, le comité d'audit, le président du CA et le Comité de direction. Le comité d'audit approuve le plan de vérification de la révision interne et participe à l'établis-

sement des plans de vérification de la révision externe; il examine les résultats du contrôle et prend position à ce sujet à l'attention du Conseil d'administration; au besoin, il peut attribuer des mandats de vérification spéciaux; il prépare l'élection de l'organe de révision et soumet les propositions correspondantes au Conseil d'administration. Il surveille la compatibilité des activités de révision avec d'éventuels mandats de conseil et contrôle la rémunération dans son ensemble. Le président peut participer à ses séances à titre consultatif. Le CEO, le CFO, un représentant de la révision externe et le responsable de la révision interne prennent part aux séances à titre consultatif. Ils étaient systématiquement présents aux discussions portant sur le bouclage. D'autres spécialistes internes ou externes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui se produit régulièrement. Le comité d'audit s'est réuni trois fois en 2013, tous ses membres étant présents. En règle générale, les séances ont duré une demi-journée.

Président du Conseil d'administration

Le président dirige le Conseil d'administration. Il convoque les séances du Conseil d'administration, élabore l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration et de la CSG ainsi que de la CNR et dirige leurs séances. Il prépare l'Assemblée générale et la convocation à celle-ci, et la dirige. Il élabore des objectifs stratégiques aux fins de délibération au Conseil d'administration et, en cas de projets stratégiquement importants, présente en temps opportun le point de vue des actionnaires, en étroite collaboration avec le CEO. Il veille à ce que les actionnaires soient informés correctement et en temps voulu et entretient des contacts avec les grands investisseurs. Le président veille avec les autres organes à une bonne gouvernance d'entreprise et à un système de contrôle interne efficace. Il oriente le CEO et agit autant que possible d'entente avec lui. Il établit chaque année avec le CEO ses objectifs et évalue leur réalisation. Le président peut participer aux séances et meetings importants du Comité de direction en qualité d'hôte; il reçoit auparavant l'ordre du jour ainsi que les documents y relatifs. Il dirige, du point de vue hiérarchique et

technique, la révision interne du Groupe ainsi que le responsable du secrétariat général, évalue les demandes de renseignements, d'audition ou de consultation des membres du Conseil d'administration et la prise en charge, par ces derniers, de nouveaux mandats d'administrateurs ou de mandats similaires (il appartient à la commission des nominations et des rémunérations de statuer sur les mandats correspondants du président), signe les inscriptions au registre du commerce et exécute d'autres tâches qui lui sont confiées par le Conseil d'administration. A tout moment, il peut consulter tous les documents.

Conseil d'administration global

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, en règle générale de cinq à six fois par an. La plupart des séances, qui durent normalement une demi-journée, ont lieu au siège principal du Groupe à Saint-Gall; la réunion à huis clos, généralement de deux jours, se déroule généralement dans une filiale à l'étranger. Le quorum est atteint au Conseil d'administration lorsque la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents. Des décisions par voie circulaire peuvent également être prises, ce qui n'a cependant pas été le cas en 2013. En règle générale, tous les membres du Conseil d'administration et, à titre consultatif, tous les membres du Comité de direction sont présents aux séances. Durant l'année sous revue, quatre réunions d'une demi-journée et une réunion à huis clos de deux jours ont eu lieu. Un membre du Conseil d'administration a été absent à une reprise et deux membres ont été absents à deux autres réunions. Le taux de présence des membres du Comité de direction a été de 100%. Des spécialistes sont invités à participer aux séances pour le traitement de thèmes spécifiques, ce qui arrive régulièrement. Les membres du Conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de se retirer des débats lorsque le Conseil traite d'affaires touchant leurs propres intérêts ou ceux de personnes physiques ou morales qui leur sont proches.

3.6 Compétences

Conformément aux attributions intransmissibles et inaliénables des sociétés anonymes mentionnées dans le droit suisse, aux statuts et au règlement d'organisation interne du Groupe Helvetia, les principales compétences du Conseil d'administration sont les suivantes:

- exercer la haute direction de la Société;
- fixer les principes fondamentaux de l'organisation;
- fixer les principes de comptabilité, de planification et de contrôle financiers;
- nommer et révoquer les membres de la direction du Groupe;
- exercer la haute surveillance sur la conduite des affaires;
- élaborer le rapport de gestion;
- préparer l'Assemblée générale;
- exécuter ses décisions;
- approuver les actes juridiques importants.

La répartition détaillée des compétences entre le Conseil d'administration, ses commissions et le Comité de direction figure à l'annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité de direction

Le Conseil d'administration est tenu au courant de diverses manières des activités de l'Helvetia, de la marche des affaires et de l'évolution du marché. Lors des réunions, il est régulièrement informé sur:

- le contenu et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les propositions formulées dans les comités, dont les procès verbaux lui sont systématiquement remis sans délai;
- la marche des affaires et l'évolution du marché, par le CEO et les responsables des pays ou secteurs concernés et, au besoin, sur les principaux projets par les personnes qui en sont responsables;
- l'état de réalisation du budget et des autres objectifs annuels ainsi que des valeurs stratégiques pluriannuelles planifiées;

- les résultats et conclusions de la révision externe et interne découlant de leurs activités de vérification, qui sont notamment discutés par le comité d'audit et consignés dans ses procès verbaux;
- les principaux risques stratégiques, financiers et opérationnels, leur évolution et les mesures de gestion du risque déjà prises et celles prévues;
- le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes;
- les particularités et événements importants, qui pourraient affecter les intérêts des partenaires concernés, soit de manière spontanée, à la survenance d'événements particuliers, soit par le biais d'un rapport annuel détaillé et d'un rapport semestriel abrégé.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent chaque mois les chiffres les plus importants concernant la marche des affaires ainsi que, périodiquement, des informations sur des thèmes touchant la conduite et le contrôle d'entreprise ainsi que des analyses et des rapports de situation sélectionnés sur les tendances du marché, les usagers du marché et des événements particuliers. Les rapports réguliers adressés au Conseil d'administration et à ses commissions sont publiés en détail à l'annexe II du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/en/gruppe/governance».

Lors des séances, chaque membre du Conseil d'administration peut demander aux autres membres et au Comité de direction des renseignements sur toutes les affaires de la Société. En dehors des séances, il peut obtenir du Comité de direction des renseignements sur la marche des affaires ou différentes opérations commerciales et/ou consulter les documents commerciaux. En outre, le Conseil d'administration s'appuie sur la collaboration de la révision interne en tant qu'instrument de vérification et de contrôle, qui surveille le respect des impératifs juridiques et réglementaires ainsi que des directives et instructions internes au travers de mandats systématiques et ciblés, axés sur les risques. De même, il reçoit des rapports sur les évolutions générales et les activités spécifiques

au sein de l'Helvetia, dans les secteurs de la gouvernance d'entreprise et de la compliance.

4. Comité de direction

Voir également les pages 48 à 51.

4.1 Membres du Comité de direction

Les membres du Comité de direction sont présentés à la page 50. Le Comité de direction du Groupe Helvetia est sous la direction de Stefan Loacker depuis le 1.9.2007. Avec les responsables de secteurs au niveau du Groupe et les comités de direction des marchés nationaux, il est responsable de la direction opérationnelle du Groupe. De plus amples informations sont disponibles aux pages 48 et 49.

4.2 Autres activités et intérêts liés

Voir les pages 50 et 51.

4.3 Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management avec de tierces parties devant faire l'objet d'une notification.

5. Droits de participation des actionnaires

L'Helvetia s'engage à respecter l'impératif de l'égalité de traitement de tous les actionnaires.

5.1 Limitation et représentation des droits de vote

Certaines limitations du droit de vote identiques aux limitations concernant le transfert d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont déjà mentionnées au chiffre 2.

Le Conseil d'administration prend les dispositions nécessaires concernant la participation à l'Assemblée générale ou la détermination des droits de vote. Il peut édicter, pour les représentants des droits de vote indépendants, qui ne doivent pas obligatoirement être actionnaires, des règles qui s'écartent de la limitation de la représentation des droits de vote à 10% du capital-actions.

Lors de l'Assemblée générale de 2013, aucun actionnaire bénéficiant d'un droit de vote – à part Patria Société coopérative en tant qu'actionnaire individuel ou membre du pool – n'a représenté

plus de 10% des voix. Aucune autre exception spécifique relative à la limitation et à la représentation des droits de vote n'a été accordée au cours de l'année sous revue.

Un actionnaire ayant le droit de vote et ne participant pas personnellement à l'Assemblée générale peut, au moyen d'une procuration écrite, transférer ses droits de vote à une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Un représentant ainsi mandaté ne peut cependant représenter qu'un nombre d'actions de tiers tel que celles-ci, ajoutées à ses propres actions, ne dépassent pas 10% de l'ensemble du capital-actions. Là aussi, les actionnaires qui sont liés entre eux par des capitaux, des droits de vote ou d'une autre manière, ou placés sous une direction commune, comptent pour un seul actionnaire.

5.2 Quorums statutaires

Les décisions de l'Assemblée générale sont considérées comme valables quel que soit le nombre des actionnaires présents et des voix représentées. Pour autant que la loi ou les statuts n'en disposent pas autrement, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix valablement exprimées. Outre les décisions évoquées à l'art. 704 al. 1 CO, celles relatives aux modifications des statuts, à la révocation anticipée de plus d'un membre du Conseil d'administration et à la liquidation de la Société nécessitent une majorité des deux tiers des voix représentées. Là encore, les dispositions divergentes évoquées au chiffre 5.1 pour Patria Société coopérative en tant qu'actionnaire individuel ou le groupe des membres du pool s'appliquent.

5.3 Convocation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de révision. Les liquidateurs et les représentants des obligataires ont également le droit de convocation.

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année, en règle générale en avril / mai, mais au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Les Assemblées générales extraordinaires ont lieu, si le Conseil d'administration ou

l'organe de révision le jugent approprié, si une Assemblée générale en dispose ainsi ou si des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10% du capital-actions convoquent une Assemblée générale extraordinaire, sur demande écrite et avec indication de l'objet de discussion, de la proposition et, dans le cas d'élections, des noms des candidats se présentant.

Chaque actionnaire reçoit, au plus tard vingt jours avant l'Assemblée, une invitation personnelle avec l'ordre du jour détaillé et les propositions brièvement commentées, ainsi que d'autres explications sur des événements importants survenus au cours de l'exercice sous revue. L'ordre du jour est en outre publié dans les médias électroniques et dans différents journaux suisses.

5.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Des actionnaires avec droit de vote représentant ensemble des actions d'une valeur nominale d'au moins CHF 2 000 peuvent demander l'inscription d'objets à l'ordre du jour; cette demande doit être faite par écrit, avec indication des propositions, au moins 45 jours avant la date de l'Assemblée générale.

5.5 Inscriptions au registre des actions

Ont le droit de participer à l'Assemblée générale (25.4.2014) et d'exercer le droit de vote les personnes inscrites au registre des actions en tant qu'actionnaires avec droit de vote, à la date de référence fixée par le Conseil d'administration (15.4.2014) et publiée dans la «Feuille officielle suisse du commerce» ainsi que dans différents journaux. Dans des cas exceptionnels, des cartes d'invitation sans droit de vote sont établies pour l'Assemblée générale. Chaque action enregistrée avec droit de vote donne droit à une voix.

6. Prise de contrôle et mesures de défense

6.1 Obligation de présenter un chiffre

Selon l'art. 26 des statuts, il n'y a obligation de présenter une offre de reprise conformément à l'art. 32 de la loi sur les Bourses que si, lors de l'acquisition d'actions, la valeur limite de 40% des droits de vote est dépassée.

6.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les contrats de travail de l'Helvetia ne contiennent pas de clauses relatives aux prises de contrôle. Aucun «parachute doré» n'est prévu. Les délais de résiliation usuels sur le marché (au maximum 12 mois pour les membres du Comité de direction, 6 mois pour les autres cadres) sont appliqués, durant lesquels les règles concernant les composantes normales des salaires et des rétributions variables sont valables.

7. Organe de révision

7.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Depuis 2005, la société de contrôle indépendante KPMG AG, Zurich, est chargée de la révision de l'Helvetia Holding AG ainsi que des filiales consolidées. Son mandat doit être renouvelé chaque année par l'Assemblée générale. Pour l'exercice sous revue 2013, les personnes suivantes sont responsables pour KPMG AG:

- Philipp Rickert (depuis 2012), expert-comptable diplômé, associé Audit Financial Services, réviseur en chef;
- Oliver Windhör, expert-comptable diplômé, Directeur Audit Financial Services.

7.2 Honoraires des réviseurs

La société de révision a facturé les honoraires d'audit suivants au cours de l'année sous revue: CHF 2 672 732.00.

7.3 Honoraires supplémentaires pour services de conseil

CHF 37 183.00.

Ces honoraires concernent avant tout des services relatifs au conseil juridique et fiscal.

7.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

a) Révision externe

Le comité d'audit prépare l'élection de l'organe de révision. Il surveille et évalue les activités de révision. Cette surveillance se fait principalement dans le cadre des rapports de la révision externe concernant les résultats d'audit, le processus de reporting, les décisions p.ex. sur des thèmes liés

à l'IFRS ainsi que les constatations à l'occasion des contrôles locaux. Les conclusions essentielles sont résumées dans une lettre à la direction.

b) Révision interne

Outre l'organe de révision externe, le Groupe Helvetia dispose d'un service de révision interne qui communique notamment les résultats de ses vérifications directement au comité d'audit ainsi qu'au président du Conseil d'administration. Le responsable de la révision interne est subordonné directement au président du Conseil d'administration. Cela renforce davantage l'indépendance de la révision interne.

c) Révision externe et interne

Les représentants de la révision externe et le responsable de la révision interne prennent part aux séances du comité d'audit à titre consultatif. Les procès verbaux de celles-ci sont remis à tous les membres du Conseil d'administration. En outre, il est rendu compte des activités du comité d'audit dans le cadre des séances du Conseil d'administration global. Durant la période sous revue, les séances auxquelles l'organe de révision externe était également présent ont été au nombre de trois. Des entretiens se déroulent chaque année entre les réviseurs externes et le président du Conseil d'administration, le président du comité d'audit, le CEO et le CFO. Des entretiens ou un échange d'expériences ont lieu périodiquement avec des spécialistes de domaines tels que Finances Groupe, Corporate Finance and Risk Management, Droit et Compliance, le secrétariat général ainsi que la gouvernance d'entreprise. Les contacts sont également nombreux entre la révision externe et interne, notamment sur des thèmes tels que la planification, le contrôle et les résultats de révision ainsi que sur des problématiques d'actualité.

8. Politique d'information

En règle générale, l'Helvetia adresse à ses actionnaires deux lettres détaillées par an, dans lesquelles sont commentés les résultats annuels et semestriels. En fonction de l'actualité, d'autres questions relatives à la stratégie, au positionnement ou à la politique commerciale de l'entreprise y sont également traitées. D'autres informations archivées et d'actualité sur le Groupe Helvetia concernant des thèmes tels que la conduite d'entreprise, la structure du Groupe et la stratégie, les collaborateurs, l'engagement et l'histoire ainsi que les questions intéressant les investisseurs, par exemple les chiffres clés, «l'equity story», les emprunts, la notation, les résultats annuels et semestriels et l'action ainsi que l'évolution actuelle de son cours, sont disponibles sur notre site Internet «www.helvetia.com». D'autres publications, communiqués de presse et rendez-vous importants sont également consultables sur le site Internet. Les personnes intéressées ont la possibilité de s'enregistrer via le site Internet afin d'accéder directement aux publications d'entreprise et de requérir les publications souhaitées.

L'Helvetia rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels et organise spécialement des présentations des résultats publiés. L'unité Investor Relations se tient à disposition pour tous renseignements personnels; son adresse figure en dernière page du présent rapport de gestion, ainsi que sur la page d'accueil du site Internet.

Préalablement à l'Assemblée générale, les actionnaires ont la possibilité de communiquer par voie électronique avec le registre des actions de l'Helvetia. Les prestations de services telles que la commande de cartes d'accès, les communications avec Helvetia, l'octroi valide de procurations et d'instructions de vote aux représentants des droits de vote indépendants ainsi que les corrections de données peuvent être effectuées en ligne. L'accès se fait sur www.shapp.ch. Les instructions concernant la première inscription sont envoyées aux actionnaires en complément de l'invitation à l'Assemblée générale. Les actionnaires déjà inscrits recevront les documents correspondants seulement par voie électronique jusqu'à révocation.



Il est faux de croire que la gestion du risque réduit les opportunités. Les objectifs de l'entreprise sont au cœur de la gestion du risque. Les risques sont en effet des perturbations imprévisibles qui nous empêchent d'atteindre nos objectifs. Notre gestion du risque nous permet d'acquérir une vue d'ensemble pour déterminer quels risques existent et à quels risques nous pouvons nous exposer dans le cadre de notre propension prédéfinie au risque. Nous développons également des solutions pour réduire les risques que nous ne voulons pas prendre.

A man with short dark hair and glasses, wearing a white dress shirt and a blue and red plaid tie, is smiling and looking down at a thick red rope he is holding. The rope is coiled in his hands, and he appears to be in the process of tying a knot or adjusting it. The background is a plain, light grey color.

Peter Bamert, responsable Risk and Capital Management

«En tant que responsable de la gestion du risque, j'ai pour mission d'identifier, d'analyser et de contrôler les risques auxquels l'Helvetia peut être exposée. Pour cela, j'étudie en détail avec mes collègues des scénarios spécifiques afin d'identifier à l'avance et de prévenir les risques. Nous mettons également en œuvre des mesures préventives et réactives et émettons des recommandations à leur sujet. Si un risque survient malgré cela, nous l'analysons afin d'en tirer des leçons pour l'avenir. Je me considère comme une personne plutôt prudente, mais le risque ne m'émeut pas pour autant. Mon secret pour limiter les risques, aussi bien personnellement que professionnellement, est de toujours garder une certaine distance émotionnelle par rapport à eux.»

Rapport de rémunération

Conformément à l'«ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes dont les actions sont cotées en Bourse» (ORab), l'Helvetia Holding AG établit un rapport de rémunération séparé. Celui-ci contient des informations supplémentaires et peut être consulté sur le site Internet www.helvetia.com ou obtenu sur simple demande écrite.

Destiné aux actionnaires et aux tiers intéressés, le rapport de rémunération de l'Helvetia Holding AG est constitué de deux parties. La présente section expose les principes généraux ainsi que les éléments et critères essentiels concernant le concept de rémunération, les droits de participation et les conditions des prêts et crédits aux membres du Conseil d'administration et des Comités de direction Groupe et Suisse. Ils donnent un aperçu de la philosophie, des principes directeurs et des processus concernant les rémunérations convenues au sein de l'Helvetia, tels qu'ils s'appliquent à tous les niveaux de l'entreprise et de la direction pour l'indemnisation des performances. Ils forment la première partie du rapport de rémunération. L'application des principes généraux au cours de l'exercice et les prestations concrètes sont exposées dans la partie financière en annexe, à la section 14, page 172, «Rémunérations fondées sur des actions», et 16, «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe», à partir de la page 174. Elles forment la deuxième partie du rapport de rémunération. Ces deux parties se fondent sur les exigences de la «Directive Corporate Governance» (DCG), du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», de la Circulaire 2010/1 «Systèmes de rémunération» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), du Code des obligations ainsi que de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes dont les actions sont cotées en Bourse (ORab) du 20 novembre 2013, entrée en vigueur le 1.1.2014.

Principes généraux de rémunération

Le système de rémunération du Groupe Helvetia possède plusieurs niveaux pour tous les collaborateurs et collaboratrices en Suisse et pour les organes (Conseil d'administration et Comité de direction du Groupe), mais présente néanmoins une structure simple et transparente. Comme indiqué ci-après, il comporte des composantes de rémunération fixes et variables. Au sein de l'Helvetia, les rémunérations ont sciemment été définies de manière à:

- être simples, transparentes, compréhensibles, équitables et appropriées pour les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction, pour tous les cadres dirigeants, les collaborateurs et collaboratrices. Un travail de qualité doit être correctement rémunéré;

Modèle de rémunération de l'Helvetia

Conseil d'administration			
Comité de direction du Groupe / CEO			
tous les collaborateurs en Suisse			
Fixe		Variable	
Salaire de base / rémunération de base Conseil d'administration: rémunération de base uniforme (exception: président du Conseil d'administration) avec compléments (en espèces) pour les membres et présidents de commission Comité de direction et collaborateurs et collaboratrices: rémunération fixe, basée sur le classement individuel (poste, capacités, responsabilité, etc.), y compris les prestations salariales accessoires (espèces)		Composante de rémunération à long terme (LTC) en % du salaire de base / de la rémunération de base Instrument de participation à long terme (Comité de direction uniquement; base de calcul: actions; transfert de propriété en actions ou en espèces)	Rémunération liée à la marche des affaires en % du salaire de base Rémunération versée en fonction de la marche générale des affaires (espèces)
		Réalisation individuelle des objectifs en % du salaire de base Composante salariale variable, basée sur la réalisation des objectifs personnels (espèces)	

- tenir suffisamment compte de la responsabilité, de la qualité du travail ainsi que de la charge inhérente à la fonction respective;
- présenter un rapport raisonnable entre rémunération fixe et variable, afin de ne pas influencer de manière faussée la propension au risque de chaque collaborateur par des rémunérations variables trop élevées et des critères à trop court terme;
- être déterminées en grande partie, et selon la fonction, par les objectifs individuels et le résultat global de l'entreprise;
- être proportionnelles et compétitives par rapport aux entreprises du même marché et du même secteur;
- présenter un rapport acceptable entre le salaire le plus élevé et le plus bas au sein de l'Helvetia.

Il incombe toujours au Conseil d'administration de régler les questions générales de rémunération et les modèles de rémunération. Il est aidé dans son travail par la commission des nominations et des rémunérations. Désormais, en vertu de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes dont les actions sont cotées en Bourse (ORAb), le Conseil d'administration est tenu d'établir un rapport de rémunération chaque année, l'autorisation définitive des rémunérations du Conseil d'administration et du Comité de direction aura lieu lors de l'Assemblée générale et aucun versement/ aucune attribution d'actions ne pourra alors avoir lieu avant cette date.

Dans la pratique, l'Assemblée générale dispose ainsi, à compter de l'année 2014, des compétences suivantes en matière de rémunération:

- a) Prise de connaissance du rapport de rémunération et donc des principes et des conditions générales en vertu desquels les rémunérations du Conseil d'administration et du Comité de direction sont déterminées.
- b) Autorisation des suivants montants totaux des:
 - rémunérations fixes du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale actuelle à l'Assemblée générale suivante (à titre prévisionnel);
 - rémunérations fixes du Comité de direction pour la période allant du 1^{er} juillet suivant l'Assemblée générale actuelle au 30 juin de l'année suivante (à titre prévisionnel);
 - rémunérations variables du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé (à titre rétrospectif);

- rémunérations variables du Comité de direction pour l'exercice écoulé (à titre rétrospectif).

Les compétences pour les questions de rémunération sont précisées à l'annexe I du règlement d'organisation: «www.helvetia.com/gruppe/governance».

Composantes fixes de rémunération

Les bases de décision sont élaborées par la commission des nominations et des rémunérations. Eu égard à l'Assemblée générale se tenant en avril/mai et aux périodes de rémunération commençant alors (CA: d'AG à AG, Comité de direction: du 1.7. au 30.6.), la viabilité commerciale et l'adéquation des concepts de rémunération seront contrôlées par cette instance et leur prise en compte dans le montant total sera proposée au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, chargée de donner l'approbation définitive.

Différents documents servent de base au contrôle de la viabilité commerciale et de l'adéquation de la composante fixe de rémunération. Des études comparatives périodiques tenant lieu de référence sont ainsi commandées auprès d'instituts indépendants reconnus. Les rapports de rémunération de concurrents comparables sont par ailleurs analysés. Les publications de différentes associations d'intérêts telles que «Ethos», de conseillers spécialisés dans les questions de personnel et les révisions, ainsi que des articles de presse fournissent également des informations comparatives importantes.

Composantes variables de rémunération

Tout comme pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia en Suisse, les rémunérations variables des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe sont fixées par la commission des nominations et des rémunérations au cours du 1^{er} trimestre, une fois connus les chiffres-clés des comptes annuels de l'exercice écoulé et sur la base de la réalisation des objectifs individuels; elles sont présentées au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale chargée de donner l'approbation définitive (montants totaux CA et CD). Lors de l'appréciation de la réalisation des objectifs fondée sur la marche des affaires, la commission des nominations et des rémunérations se base sur une grille de critères qui est présentée de manière plus approfondie ci-après en relation avec la composante additionnelle de rémunération à long terme (LTC) instaurée en 2010.

Autres composantes de rémunération

Pour finir, l'Helvetia met à la disposition de ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des cadres et dirigeants, des solutions de prévoyance pour le personnel intéressantes par rapport à la concurrence, qui leur confèrent, ainsi qu'à leurs proches, une certaine sécurité de base dans la perspective du vieillissement, d'une maladie ou d'une incapacité de travail éventuelles ou du décès, adaptée au regard de leur activité au sein d'une compagnie d'assurance en pointe dans le domaine de la prévoyance.

Les systèmes de rémunération ainsi que les programmes de prévoyance pouvant en partie être optimisés individuellement pour les collaborateurs de l'Helvetia ont fait leurs preuves. Ils sont corrects, équitables, équilibrés, compétitifs et leur montant absolu est en tout temps justifiable.

1. Conseil d'administration

Les principes de rémunération déterminants pour le Conseil d'administration, les différents éléments du programme ainsi que la procédure de définition de la rémunération adéquate sont décrits dans un règlement des rémunérations approuvé par le Conseil d'administration global.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont constituées des éléments simples et transparents suivants, l'objectif étant que les composantes fixes prédominent clairement:

a) Rémunération fixe

Chaque membre du Conseil d'administration reçoit une rémunération fixe de base définie à l'avance. Elle est identique pour tous les membres du Conseil (à l'exception du président). Le président reçoit une rémunération de base plus élevée du fait de sa plus grande contribution aux activités de direction et de gestion opérationnelle de la Société. A cette rémunération de base s'ajoutent des majorations pour le vice-président, la présidence de commissions et l'appartenance à des commissions. Il est ainsi tenu compte, sur une base individuelle, de la responsabilité et des différentes fonctions au sein du Conseil d'administration. La rémunération fixe déterminée chaque année pour chaque membre du CA est payée en espèces. En cas de départ d'un membre du Conseil d'administration, la rémunération fixe est calculée au prorata jusqu'à la fin du mois du-

rant lequel a lieu le départ. Un versement de la rémunération établie sur cette base a lieu seulement après approbation du montant total par l'Assemblée générale.

b) Rémunération variable

La rémunération variable du Conseil d'administration est calculée sur la base d'une valeur de référence de 30% de la rémunération fixe. Cette valeur de référence est multipliée par le degré de réalisation des objectifs valable pour la LTC (cf. les explications ci-après concernant la LTC pour le calcul du degré de réalisation des objectifs). Un nombre correspondant d'actions est attribué, sous forme de droit, au membre du Conseil d'administration à hauteur de la somme ainsi déterminée. Le calcul de la valeur pertinente de l'action pour la conversion se fonde sur la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur 5 jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Le transfert de propriété du nombre correspondant d'actions intervient à l'expiration d'une période de 3 ans. En cas de départ d'un membre du Conseil d'administration, la LTC est calculée au prorata jusqu'à la fin du mois durant lequel a lieu le départ. Ici aussi, l'attribution, sous la forme d'un droit futur, du nombre d'actions correspondant à la LTC revenant à chaque membre du CA a lieu seulement après approbation du montant total correspondant par l'Assemblée générale.

c) Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est versé.

d) Frais

Les membres du Conseil d'administration touchent des frais forfaitaires d'un montant de CHF 10 000 par membre compris dans la rémunération fixe par mandat. Ces frais forfaitaires couvrent les dépenses et frais de déplacements peu élevés des membres du Conseil d'administration sur le territoire suisse. Les frais d'hébergement sur le lieu de la séance et pour les voyages à l'étranger sont pris en charge par la Société.

e) Actions et options

Le Conseil d'administration reçoit des actions dans le cadre de la rémunération variable (voir let. b). Il ne prend part à aucun programme de participation par actions pour les collaborateurs. Il n'a en outre participé à aucun programme d'options sur actions.

f) Indemnités de départ, prêts, crédits, avantages
Aucune indemnité de départ n'est prévue. Les prêts et crédits sont accordés aux conditions habituelles du marché. Le Conseil d'administration ne profite pas non plus des avantages (rabais de primes, etc.) tels qu'ils sont accordés aux collaboratrices et collaborateurs de l'Helvetia.

2. Comité de direction

La rémunération des membres du Comité de direction du Groupe est constituée des éléments décrits ci-après:

a) Rémunération fixe

Les membres du Comité de direction reçoivent une rémunération fixe qui est payée en espèces et déterminée chaque année pour la période allant du 1.7. au 30.6. de l'année suivante par la commission des nominations et des rémunérations et dont le montant total est approuvé par l'Assemblée générale. Elle est définie individuellement à l'aune des critères précités et tient compte de la fonction et de la responsabilité de chaque membre du Comité de direction. Elle comprend également les éventuelles allocations pour enfants ou de formation et les bonus d'anniversaires d'ancienneté.

b) Rémunération variable

Le montant définitif de la rémunération variable, qui doit également être approuvée par l'Assemblée générale avant son versement, dépend des 3 facteurs suivants:

Réalisation individuelle des objectifs (20% de la rémunération fixe): cette valeur de référence est multipliée par le degré de réalisation des objectifs personnels préalablement convenus avec le supérieur hiérarchique. Le résultat de cette multiplication est versé en espèces au membre du Comité de direction. L'objectif individuel d'un membre du Comité de direction peut inclure des composantes quantitatives et/ou qualitatives et dépend de ses responsabilités opérationnelles. La réalisation individuelle des objectifs est due au membre du Comité de direction en principe indépendamment de la marche générale des affaires.

Composante de rémunération fondée sur la marche des affaires (valeur de référence de 20% de la rémunération fixe): la composante de rémunération en référence à la réalisation du résultat annuel est multipliée par le degré de réalisation des objectifs fondée sur la marche

des affaires, lequel est également appliqué pour le calcul de la rémunération variable liée à la performance de l'ensemble des collaborateurs en Suisse. La somme ainsi calculée est versée en espèces au membre du Comité de direction. En termes de contenu, la réalisation des objectifs fondée sur la marche des affaires se base sur le succès opérationnel des activités et la réalisation des objectifs budgétaires de l'exercice concerné en tenant particulièrement compte de l'évolution en Suisse.

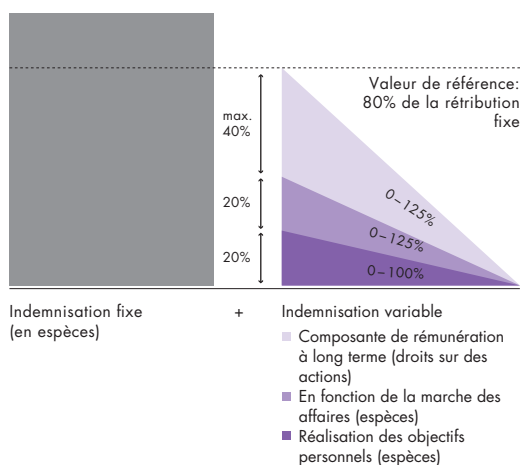
Composante de rémunération à long terme fondée sur la marche des affaires (LTC; valeur de référence jusqu'à 40% maximum de la rémunération fixe): cette composante de rémunération à plus long terme est multipliée par le degré de réalisation des objectifs stratégiques. A la différence de la composante de rémunération fondée sur la marche des affaires, la somme ainsi déterminée n'est pas versée en espèces au membre du Comité de direction, mais sous la forme d'un droit prévisionnel sur un nombre correspondant d'actions. Le calcul de la valeur pertinente de l'action pour la conversion se fonde sur la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur 5 jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Après trois ans, ce nombre d'actions est transféré, au choix, soit en tant qu'actions soit en tant que montant en espèces recalculé au cours alors applicable en la propriété du membre du Comité de direction, dans la mesure où il n'y a pas eu entre-temps d'évolutions négatives dont les causes remontent à l'exercice sous revue et qui sont imputables au comportement du membre du Comité de direction. Le droit prévisionnel est perdu selon la règle suivante en cas de départ du membre du Comité de direction: perte totale des droits liés à l'année de départ, perte de la moitié des droits liés à la 1^{re} année qui précède et préservation des droits de la 2^e année qui précède. L'attachement du membre du Comité de direction à l'évolution à long terme de la Société est ainsi atteint à deux égards: évolution des cours positive ou négative pendant les 3 années et possibilité de réduction rétroactive du nombre d'actions attribuées.

La définition du degré de réalisation stratégique des objectifs (fourchette comprise entre 0 et 125%) sera établie chaque premier trimestre suivant la clôture d'un exercice par la commission des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration sur la base des critères ci-dessous. La commission des nominations et des rémunérations disposera aussi d'une

marge d'appréciation supplémentaire lui permettant, dans la limite supérieure de 125% mentionnée ci-dessus, de tenir compte d'autres critères et d'une vue d'ensemble dans sa définition du degré de réalisation stratégique des objectifs:

- Bénéfice: le résultat périodique du Groupe affiché chaque année par rapport au budget sert de valeur de référence.
- Croissance: la croissance du volume des affaires enregistrée durant l'exercice annuel dans les branches exploitées par rapport au segment de marché pertinent sert de valeur de référence.
- Rendement corrigé du risque: le rendement des capitaux propres (ROE) atteint durant l'exercice sous revue par rapport aux indicateurs de solvabilité déterminants de la branche sert de base de calcul.
- Valeur actionnariale: l'évolution du cours de l'action nominative Helvetia par rapport à l'évolution du DJ European Insurance SXIE (indice des titres d'assurance européens) sert de valeur de référence.

Rémunérations accordées au Comité de direction



Pour la LTC (Comités de direction Groupe et Suisse et Conseil d'administration), la restriction selon laquelle aucune action ne sera attribuée sous la forme d'un droit futur s'applique si l'entreprise affiche globalement une perte et/ou si les indicateurs de solvabilité sont insuffisants.

Le degré de réalisation des objectifs (LTC, composante fondée sur la marche des affaires) finalement dé-

terminé par la commission des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration est multiplié par les valeurs cibles correspondantes (pourcentage de la rémunération fixe). Conjointement avec le résultat de la réalisation individuelle des objectifs, la composante fondée sur la marche des affaires ainsi déterminée représente la rémunération variable globale des collaborateurs et des Comités de direction Groupe et Suisse.

Ces composantes de rémunération variables (individuelle, fondée sur la marche des affaires et LTC) sont une caractéristique essentielle de la culture de la performance à l'Helvetia, où il est tenu compte, de manière ciblée et dans une perspective individuelle et globale de la qualité et de la quantité, de la responsabilité et de la charge de travail de chaque collaborateur et collaboratrice. Les rémunérations variables sont versées en espèces et, pour la LTC, payées sous forme de droits futurs sur des actions ou, au choix, versées sous la forme du montant en espèces correspondant après 3 ans.

c) Frais et prestations en nature

Le remboursement des frais est défini par écrit. Les membres du Comité de direction peuvent utiliser une voiture de fonction de l'Helvetia qui, moyennant une rémunération convenue, peut également être utilisée à des fins privées. Aucune autre prestation en nature appréciable en argent n'est prévue par l'employeur.

d) Actions et options

Les membres du Comité de direction Groupe ont la possibilité d'acquérir une quantité maximale d'actions prévue pour eux dans le cadre du programme d'actions pour les collaborateurs. Ils sont soumis aux conditions applicables à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'Helvetia en Suisse (voir à ce sujet le chiffre 3). Ainsi, ils profitent également d'un rabais de 16,038%, accordé en raison du blocage correspondant des actions pendant 3 ans. Plus aucun programme d'options sur actions n'a été lancé depuis 2003.

e) Indemnités de départ et crédits

Aucune indemnité de départ n'est prévue. Les crédits sont accordés aux conditions habituelles applicables aux collaborateurs.

f) Prestations de prévoyance

Les prestations dues aux membres du Comité de direction dans le cadre de la prévoyance professionnelle

correspondent au modèle donné dans les règlements de prévoyance internes applicables à tous les employés. Dans ce contexte, l'employeur verse la contribution paritaire habituelle. Il finance également la possibilité pour les membres du Comité de direction de prendre leur retraite dès 60 ans. Ces sommes supplémentaires sont comptabilisées avec le reste des contributions de prévoyance versées aux membres du Comité de direction. Aucune prestation exceptionnelle n'est versée.

Comités de direction nationaux

Une réglementation des rémunérations analogue à celle du Comité de direction Groupe, tel que décrit ci-dessus, s'applique au Comité de direction Suisse. La rémunération des Comités de direction à l'étranger est calquée sur les systèmes d'indemnisation locaux, aux conditions usuelles du marché. Cette rémunération locale peut inclure des composantes salariales fixes et variables. Au niveau du Groupe, un bonus en actions lié à la marche des affaires, fondé sur une valeur de référence de 10% de la rémunération de base locale, est en outre attribué aux membres du Comité de direction local à l'étranger. La valeur de référence est également multipliée par le degré de réalisation des objectifs pour la LTC. Ce bonus du Groupe doit promouvoir le sentiment d'appartenance au Groupe au sein des Comités de direction locaux à l'étranger.

3. Collaborateurs de l'Helvetia en Suisse: programme de participation par actions

En 2005, un programme de participation par actions a été introduit en Suisse pour faire participer les collaborateurs au développement de l'Helvetia et renforcer les liens qui les unissent à l'entreprise. Ils ont ainsi la possibilité d'acheter des actions nominatives de l'Helvetia Holding AG à un cours préférentiel. Le nombre d'actions disponibles est fixé par le Conseil d'administration en tenant compte du résultat de l'exercice et dépend de la fonction du collaborateur. Le prix d'achat des titres est calculé sur la base de leur cours boursier moyen durant les 5 jours de négoce à compter de la publication des résultats de gestion. La participation à ce programme d'intéressement est facultative. Les actions acquises sont soumises à une période de blocage obligatoire de 3 ans et peuvent ainsi être remises par la Société avec une franchise d'impôts de 16,038%. Les membres du Comité de direction peuvent également participer à ce programme, mais pas le Conseil d'administration. De même, le programme de participation par actions ne s'applique pas à l'étranger.

Marche des affaires

Contexte de marché

Notre position sur le marché

Le Groupe Helvetia résulte de l'intégration de différentes compagnies d'assurance suisses et étrangères et est devenu, en 150 ans, un groupe d'assurances européen florissant. En qualité d'assureur toutes branches en Suisse et de prestataire de niches dans les domaines de l'assurance marine et transport en France, l'Helvetia bénéficie d'un positionnement fort avec les quatrième et deuxième places sur les mar-

chés respectifs. Le potentiel de croissance sur ces marchés est certes plus faible en raison de la forte pénétration de l'assurance, mais les volumes générés notamment en Suisse se distinguent grâce à une très bonne rentabilité.

L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne se classent parmi les marchés de l'assurance les plus importants au monde en termes de volumes, avec des parts de marché mondial de plus de 5%, 3% et 2% respectivement. Du fait des parts de marché réduites de l'Helvetia sur ces marchés, nous y estimons notre potentiel de croissance comme élevé. Nous utilisons ce potentiel en nous concentrant sur les besoins de nos clients et de nos partenaires de distribution, auxquels nous nous accordons très bien par notre taille, nos structures de distribution et notre orientation géographique.

Notre positionnement sur les marchés

Un fort potentiel de croissance grâce à un positionnement porteur de potentiel sur les marchés étrangers

Les marchés sur lesquels le Groupe Helvetia est présent génèrent un volume d'affaires de USD 772 milliards, soit 16,7% du marché mondial¹.

Notre ambition 2015+

L'Helvetia s'efforce de renforcer durablement son portefeuille d'affaires et d'accroître en permanence ses parts de marché dans les pays où elle est actuellement active.

¹ Source: sigma 3/2013, Swiss Re.

Positionnement sur les marchés nationaux fin 2012.

Volumes des primes des marchés nationaux pour l'exercice 2013.

CH N° 4

CHF 4 371 millions
82% vie
18% non-vie

F Positionnement de niche, N° 2 (Transport/marine)

EUR 212 millions

D N° 35

EUR 686 millions
36% vie
64% non-vie

E N° 28

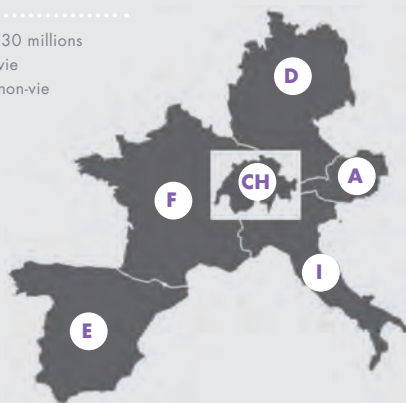
EUR 330 millions
32% vie
68% non-vie

A N° 11

EUR 262 millions
40% vie
60% non-vie

I N° 18

EUR 879 millions
55% vie
45% non-vie



Marché de l'assurance européen

Les conditions sur les marchés européens en 2013 ont également donné du fil à retordre aux assureurs. L'économie mondiale a certes continué de croître, mais la croissance a principalement été entraînée par les Etats-Unis, tandis que les marchés européens n'ont affiché que des tendances de redressement relativement lentes. Les conséquences de la crise financière et de la crise de la dette souveraine ont en partie été encore nettement perceptibles, notamment sur les marchés du sud de l'Europe. Par conséquent, les opportunités de croissance restent avant tout limitées sur ces marchés. En outre, les efforts en matière d'industrialisation du secteur de l'assurance ont également renforcé la pression sur les coûts en 2013. Par ailleurs, la restructuration de la surveillance en Europe en vertu du modèle Solvabilité II a généré une dynamique et un besoin accru d'intervention.

Dans les **affaires non-vie**, les conséquences de la récession en Italie et en Espagne ont continué d'avoir une incidence négative sur le volume de primes. De surcroît, le marché italien a notamment été exposé à une guerre des prix très difficile dans la branche véhicules à moteur. Parallèlement, les acteurs du marché en Espagne ont essayé de générer des vo-

lumes par le biais de réductions de prix et de maintenir leurs recettes de primes à un niveau tout au moins stable. En France, une intensification de la concurrence a également été observée dans le domaine des transports, principalement en raison de mesures tarifaires. Cependant, le marché suisse des affaires non-vie a maintenu sa position forte en 2013, et en Allemagne les affaires non-vie ont été soutenues par le redressement économique. Dans différents secteurs de l'assurance choses (p.ex. les véhicules ou les immeubles d'habitation), des tendances perceptibles de hausses des prix ont été observées en Allemagne également. En termes de sinistres, l'Allemagne et l'Autriche ont tout d'abord été marquées par des dommages causés par les intempéries en 2013 qui se répercuteront ensuite sur les ratios combinés des assureurs européens. En outre, le contexte de taux d'intérêt faibles dans les affaires non-vie a également eu des conséquences néfastes sur la rentabilité.

Dans les **affaires d'assurance vie**, les conditions des marchés de capitaux ont donné le ton pendant l'exercice écoulé. En 2013, le plus gros problème s'est révélé être le contexte de taux d'intérêt faibles, car des placements sécurisés ne se sont traduits que par de faibles rendements. En termes de volume, l'ensemble des marchés nationaux de l'Helvetia ont de nouveau affiché des tendances à la croissance. Les nouvelles réductions attendues des régimes de pensions légaux stimulent la demande de solutions de prévoyance privées. Les perturbations des marchés financiers ont augmenté le besoin de produits dotés de garanties financières et de placements financiers fondés sur la primauté des rendements. La réaction de nombreuses compagnies d'assurances sur la vie a été le lancement de nouveaux produits adaptés.

Le **marché mondial de la réassurance** a été caractérisé par des surcapacités en 2013. La charge mondiale engendrée par des événements naturels devrait être inférieure à celle des années précédentes en 2013, malgré les inondations, les tempêtes et les averses de grêle survenues en Europe centrale et septentrionale. Ces facteurs ont mené à la prédominance d'un contexte restant compétitif bien qu'également prudent en raison du faible niveau des taux. D'une part, dans les affaires d'assurance directe, la tendance à la diversification des primes de réassurance s'est poursuivie. D'autre part, l'évolution vers l'achat de réassurance consolidé ou centralisé s'est maintenue dans plusieurs cas. En raison de ces activités, le besoin de réassurance des cédants est généralement réduit par l'augmentation des réserves

propres et la diversification réalisée au sein de l'entreprise et, par conséquent, un volume d'affaires moindre est confié à des réassureurs actifs.

Contexte des marchés européens de capitaux

La politique monétaire expansionniste des banques centrales a dominé l'évolution des marchés de placement et des marchés financiers. Les marchés boursiers ont affiché une belle performance et ont pu enregistrer, à l'aune de l'indice mondial, une hausse de plus de 20 % sur l'année entière. Les principaux marchés clés pour notre part ont connu des résultats encore plus satisfaisants. Sous l'influence du rebond conjoncturel outre-Atlantique et sur fond de crainte d'une réduction précoce des programmes de rachat d'actifs menés par la Fed, des fluctuations prononcées des cours sont entre-temps survenues sans toutefois ternir l'atmosphère favorable.

Tout comme pour les actions, l'excès de liquidités a également eu un impact sur les marchés obligataires. Les intérêts des emprunts de qualité européens sont parvenus à s'arracher à leurs niveaux artificiellement faibles, tandis que les écarts de taux des pays de la périphérie se sont nettement resserrés. En conséquence, les valeurs de performance ont évolué de manière non uniforme. Les titres des principaux emprunteurs à qui la notation AAA a été accordée ont dû en partie recéder leurs gains réalisés au cours des dernières années de crise pour atteindre un rendement global dans l'ensemble négatif. Cependant, les qualités les plus faibles ont pu générer une performance satisfaisante.

Le franc suisse a évolué dans des fourchettes étroites par rapport à l'euro, devise importante pour nos affaires, sous la contrainte du cours plancher toujours applicable de CHF 1.20 par euro. La baisse de tension du dollar US ne nous concerne pratiquement pas.

En tant qu'actrice du marché de taille moyenne très bien capitalisée, l'Helvetia a de nouveau évolué de manière satisfaisante pendant l'exercice 2013 et estime bénéficier d'un bon potentiel pour permettre une nouvelle création de valeur. Nos produits innovants et axés sur les besoins des clients, notre force de vente ainsi que nos efforts déployés en vue d'une optimisation constante de l'efficacité opérationnelle et de la mobilisation des capitaux constituent ainsi une bonne base de départ. Des informations détaillées concernant la marche des affaires de l'Helvetia figurent aux pages 78–80.

Evolution du Groupe Helvetia

Le Groupe Helvetia a réalisé un bénéfice de CHF 363,8 millions sur l'exercice 2013 et dépasse ainsi une fois de plus la période précédente de 9,2%¹. Le résultat annuel convaincant souligne l'évolution fructueuse du Groupe. Le volume d'affaires a nettement augmenté, passant de CHF 6 978,5 millions à CHF 7 476,8 millions. Cela correspond à une croissance satisfaisante de 6,3% en monnaie d'origine et de 7,1% en CHF. Malgré une charge nettement plus élevée par rapport à l'exercice précédent, imputable aux violentes intempéries sur quelques marchés nationaux, le ratio combiné net, qui était déjà à un bon niveau, a pu être encore légèrement amélioré. Il s'élève à 93,6% (année précédente: 93,7%²). L'assise financière est toujours très solide, avec une Solvabilité I de 218% (année précédente: 227%). Notre solide assise financière se reflète également dans la notation octroyée en mai 2013 par l'agence de notation S&P, relevée de «A-» à «A».

Volume d'affaires: augmentation nette grâce à une dynamique de croissance dans les affaires vie et à des effets d'acquisition dans les affaires non-vie

Au niveau du Groupe, l'Helvetia a pu encore augmenter son volume d'affaires de 6,3% sur l'exercice 2013 (en monnaie d'origine, en CHF: 7,1%). Le moteur de cette croissance a été le marché domestique suisse, qui a bondi de 9,9% par rapport à l'exercice précédent. Mais l'Allemagne, l'Autriche et la France ont également enregistré des taux de croissance positifs,

la croissance en France ayant été générée par l'acquisition réalisée.

Dans les **affaires vie**, nous avons, au niveau du groupe, accru notre volume d'affaires de 8,2% en monnaie d'origine (en CHF: 8,7%); celui-ci atteint CHF 4 731,1 millions (année précédente: CHF 4 351,2 millions). Presque tous les marchés nationaux ont progressé, certains sensiblement. L'augmentation de volume a été portée par le marché domestique suisse, qui a continué de renforcer sa position avec une croissance de 12,3%. Les marchés allemand et autrichien ont été également convainquants avec des croissances marquées de 16,3% et 11,9% (en CHF: 18,7% et 14,2%). L'Espagne a également affiché une croissance de 1,6%, malgré l'environnement économique toujours tendu (en CHF: 3,7%). Seule l'Italie a reculé en termes de volume par rapport à l'exercice précédent, ce qui peut s'expliquer par l'adaptation volontaire de l'accord de distribution avec Banco di Desio. Du côté des produits, les principaux moteurs ont été le domaine d'assurance-vie collective ainsi qu'en matière de vie individuelle, les assurances-vie liées à des participations et à des fonds de placement. Conformément à notre stratégie, nous voulons croître notamment avec ces produits modernes efficaces en termes de capital. Le fait que leur part dans le volume total des primes de la vie individuelle est de 28% sur l'exercice écoulé est réjouissant (2012: 21%).

Dans les **affaires non-vie**, nous avons affiché un volume de primes de CHF 2 550,9 millions (année précédente: CHF 2 412,4 millions). Le taux de croissance par rapport à 2012 s'élevait à 4,3% en monnaie d'origine (en CHF: 5,7%), soit un très bon niveau également. Le portefeuille transport de Gan Eurocourtage acquis au 4^e trimestre de l'exercice précédent en France a livré une dynamique de croissance notable. Les marchés nationaux suisse et autrichien ont également continué de progresser par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les volumes ont enregistré un recul en Italie et en Espagne du fait de la situation économique toujours tendue. L'atténuation de ce recul est toutefois réjouissante. Tandis que, en 2012, les primes avaient régressé de 4,1% en Italie et 4,8% en Espagne en monnaie d'origine par rapport

Chiffres clés du Groupe Helvetia

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	7 476.8	6 978.5	7.1	6.3
Primes brutes vie	4 547.5	4 201.4	8.2	7.8
Dépôts vie	183.6	149.8	22.6	20.4
Primes brutes non-vie	2 550.9	2 412.4	5.7	4.3
Volume d'affaires direct	7 282.0	6 763.6	7.7	6.8
Réassurance active	194.8	214.9	-9.4	-9.4
Résultat périodique	363.8	333.1	9.2	8.6
Vie	152.9	138.2	10.7	10.1
Non-vie	191.7	172.9	10.9	10.2
Autres activités	19.2	22.0	-13.1	-13.1

¹ Les données de l'exercice 2012 ont été ajustées des modifications des principes d'établissement du bilan et d'évaluation.

² Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

à l'exercice précédent, la baisse n'était plus que de 2,4% en Italie et de 2,5% en Espagne en monnaie d'origine sur l'exercice 2013. Par ailleurs, en Allemagne et en Italie, des optimisations de portefeuille ont eu l'impact escompté sur l'évolution des primes.

La **réassurance active**, qui mène une politique centrée sur le rendement sans objectif de volume, a toutefois enregistré une baisse des volumes de 9,4%, résultant principalement du non-renouvellement d'importantes relations d'affaires.

Evolution du résultat: résultats annuels de nouveau solides grâce à de bonnes contributions provenant du marché domestique et des marchés étrangers

Le Groupe Helvetia affiche un résultat annuel particulièrement convaincant, à CHF 363,8 millions, nettement supérieur (9,2%) à celui de l'exercice précédent (en 2012: CHF 333,1 millions). Les deux domaines, vie et non-vie, enregistrent une forte progression et ont contribué au résultat avec respectivement CHF 152,9 millions et CHF 191,7 millions. La capacité de rendement est largement étayée sur le plan géographique également. Outre le marché domestique suisse, presque tous les marchés étrangers se sont révélés convaincants avec des résultats en augmentation, malgré l'environnement encore difficile sur les marchés du sud de l'Europe, l'Italie et l'Espagne.

L'augmentation nette du résultat dans la vie (+10,7%) est imputable non seulement au marché domestique suisse solide, mais aussi aux marchés étrangers, qui ont presque tous réussi à progresser.

Dans les affaires non-vie, le ratio combiné net s'est encore légèrement amélioré à 93,6% (année précédente: 93,7%). Ainsi, il se situe toujours sous la fourchette de l'objectif du Groupe, comprise entre 94% et 96%. Le fait que tous les marchés nationaux affichent un ratio combiné inférieur à 100% est également satisfaisant.

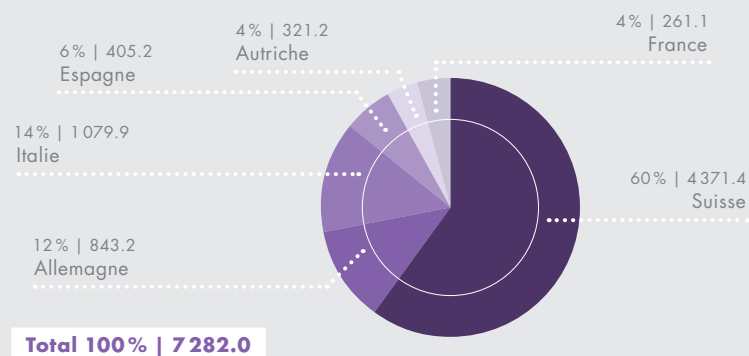
Le résultat du domaine «Autres activités», qui inclut non seulement les sociétés de financement et la holding, mais aussi le Corporate Center et la réassurance, s'élève à CHF 19,2 millions, soit un chiffre inférieur à celui de la période précédente (en 2012: CHF 22,0 millions), ce qui s'explique par une évolution moins bonne dans la réassurance interne du Groupe, principalement imputable aux intempéries violentes en Allemagne.

Assise financière / solvabilité: solvabilité toujours solide; rentabilité accrue

Avec cette marche des affaires convaincante, l'Helvetia a pu continuer à renforcer son assise financière solide. Cela se reflète également sur la Solvabilité I, qui s'élève actuellement à 218%, une valeur excellente. Même les capitaux propres ont augmenté de 2,0%, à CHF 4 131,2 millions malgré le versement d'un dividende attrayant par rapport à l'exercice précédent, et malgré tout le rendement des capitaux propres a pu augmenter de 9,1% à 9,3% grâce au renforcement de la capacité bénéficiaire. En raison de l'excellente capitalisation, mais également des résultats élevés, Standard & Poor's a relevé sa notation de l'Helvetia de «A-» à «A» au cours de l'exercice sous revue.

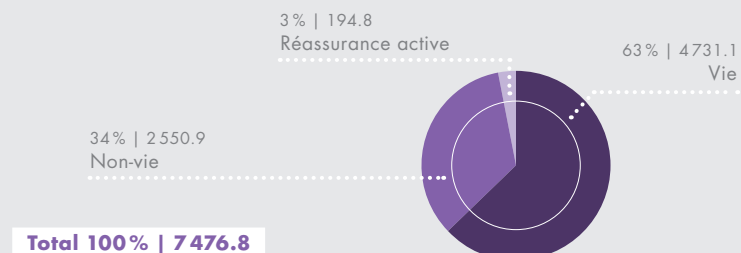
Volume d'affaires direct par pays

Parts en % | en millions de CHF



Volume d'affaires par domaine d'activité

Parts en % | en millions de CHF



Evolution des domaines d'activité Vie

Volume d'affaires: forte croissance dans les affaires vie collective ainsi que pour les solutions d'assurance liées à des participations

Le volume des affaires vie a enregistré une hausse de 8,2% en monnaie d'origine lors de l'exercice 2013 (en CHF: 8,7%) et s'élève à CHF 4731,1 millions (année précédente: CHF 4351,2 millions). La croissance est fortement alimentée par les affaires vie collective du marché domestique suisse, bien que nos unités d'affaires étrangères aient également fourni une dynamique de croissance satisfaisante.

Les **affaires vie collective** ont pu enregistrer une vive progression de 13,3% en monnaie d'origine (en CHF: 13,4%). De plus, le volume **des affaires vie individuelle** a augmenté de 0,5% (en CHF: 1,5%). Les souscriptions de produits à prime unique ont affiché une performance inférieure à celle de l'exercice précédent en raison du niveau toujours faible des taux. Les primes d'assurance indexées et liées à des participations, nettement plus élevées (hausse en monnaie d'origine: 36,1%, en CHF: 37,1%), ainsi que des dépôts supérieurs (hausse en monnaie d'origine: 20,4%, en CHF: 22,6%) ont compensé le recul des produits à prime unique.

La croissance s'appuie sur une large base **géographique**. A l'exception de l'Italie, tous les marchés nationaux y ont contribué.

Sur le marché domestique suisse, le volume d'affaires a enregistré une progression de 12,3% malgré le déclin, en raison des taux, des produits à prime unique dans les affaires vie individuelle, progression notamment alimentée par la forte hausse des affaires vie collective, la croissance des produits à tranches et l'avancée des solutions d'assurance liées à des participations. Les marchés nationaux allemand et autrichien ont également été convaincants, avec des taux de croissance à deux chiffres, respectivement de 16,3% et 11,9% en monnaie d'origine (en CHF: 18,7% et 14,2%). Dans ces deux pays, c'est notamment l'augmentation des volumes traditionnels ainsi que des volumes liés à des participations qui ont soutenu cette croissance. Malgré l'environnement économique difficile, l'Espagne a également affiché une évolution positive, avec une croissance de 1,6% (en monnaie d'origine, en CHF: 3,7%). Le recul des produits traditionnels y a pu être amorti par l'augmentation des solutions d'assurance liées à des participations ainsi que par la croissance continue de l'assurance décès. Enfin, l'Italie est le seul marché enregistrant un repli, de 13,6% (en monnaie d'origine, en CHF: 11,8%). Ce recul s'explique principalement par l'accord de distribution avec Banco di Desio légèrement modifié et renouvelé en janvier 2013 et est accepté dans le but non seulement d'augmenter la rentabilité par une gamme de produits plus équilibrée, mais aussi de contrôler plus activement l'exposition aux emprunts d'Etat italiens. De plus amples informations sur l'évolution de chacune des entités nationales figurent à page 82.

Résultat périodique

Le résultat des affaires vie, qui s'élève à CHF 152,9 millions, est supérieur de 10,7% à celui de l'exercice précédent (en 2012: CHF 138,2 millions). L'atonie durable des taux continue de représenter un grand défi pour les affaires vie. Un renforcement supplémentaire des réserves a été appliqué en raison de la faiblesse des taux, notamment sur le marché domestique suisse mais aussi en Allemagne et en Autriche, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions que lors de l'exercice précédent. Malgré le faible niveau des taux, les résultats de placement restent solides et sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent, ce qui a même permis une augmentation nette de l'attribution dans les participations aux excédents.

Volume d'affaires vie par pays

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	4731.1	4351.2	8.7	8.2
Suisse	3 574.4	3 182.9	12.3	12.3
Allemagne	301.1	253.6	18.7	16.3
Italie	595.6	675.4	-11.8	-13.6
Espagne	130.2	125.6	3.7	1.6
Autriche	129.8	113.7	14.2	11.9

Embedded value: la hausse reflète une évolution solide des affaires vie

A la fin 2013, l'embedded value du Groupe Helvetia s'établissait à CHF 2 922,6 millions, ce qui correspond à une hausse de CHF 275,1 millions, soit 10,4% par rapport à décembre 2012. L'analyse de la variation montre que la plus-value repose avant tout sur un résultat économique meilleur qu'escompté, principalement dû à une hausse des taux, et sur une contribution positive des nouvelles affaires dans tous les pays. Cependant, les versements de dividendes ont diminué la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie. Le volume des nouvelles affaires s'est accru, surtout en Suisse, où la souscription de produits à prime unique dans la prévoyance professionnelle s'est multipliée, tandis que le volume des nouvelles affaires dans les marchés étrangers est resté modéré eu égard à l'environnement économique difficile. Des informations détaillées et explications concernant le calcul de l'embedded value figurent aux pages 218–220.

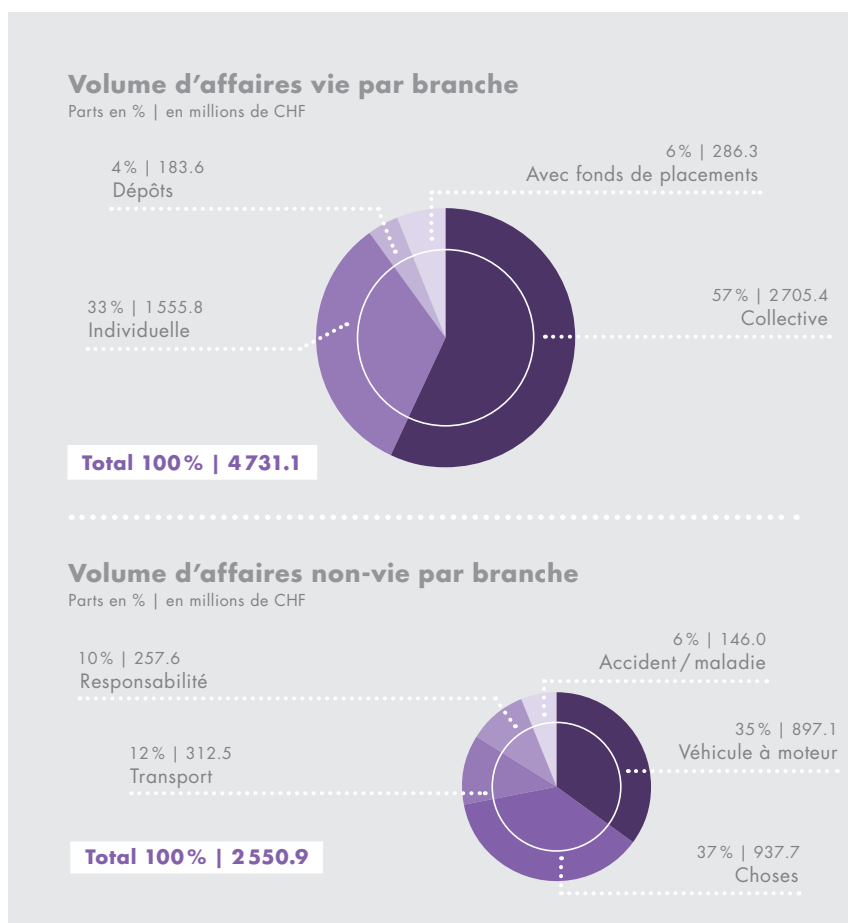
Non-vie

Volume d'affaires: croissance en dépit de marchés difficiles et d'optimisations de portefeuille

Dans le domaine d'activité des affaires non-vie, nous avons pu générer une croissance satisfaisante de 4,3% en monnaie d'origine (en CHF: 5,7%) au niveau du Groupe, à CHF 2 550,9 millions (année précédente: CHF 2 412,4 millions). Sous l'angle des **branches d'assurance**, le domaine des transports a apporté sensiblement la plus grande contribution à la croissance, avec une progression corrigée des variations monétaires de 77,8% (en CHF: 81,2%) grâce à la reprise du portefeuille d'assurance transport de Gan Eurocourtage, une filiale de Groupama SA en France, au quatrième semestre 2012. Il ressort de l'observation des autres branches d'assurance que la branche «assurance véhicules à moteur», qui était encore la plus importante lors de l'exercice précédent, a enregistré un recul de 4,9% en monnaie d'origine (en CHF: 3,6%), notamment à cause de nos mesures de restructuration en Italie et en Allemagne. La branche choses a enregistré une hausse de 0,9% en monnaie d'origine et de 2,1% en CHF et a ainsi réussi à passer une nouvelle fois devant la branche véhicules à moteur en termes de volume. Même les autres branches af-

fichent des taux de croissance positifs, bien que plus faibles.

Sous l'angle des **marchés nationaux**, la France se distingue par un taux de croissance de 126,5% en monnaie d'origine (en CHF: 131,2%) du fait de l'acqui-



Volume d'affaires non-vie par pays

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	2 550.9	2 412.4	5.7	4.3
Suisse	797.0	795.5	0.2	0.2
Allemagne	542.1	556.8	-2.6	-4.6
Italie	484.3	486.4	-0.4	-2.4
Espagne	275.0	276.2	-0.4	-2.5
Autriche	191.4	184.6	3.7	1.6
France	261.1	112.9	131.2	126.5

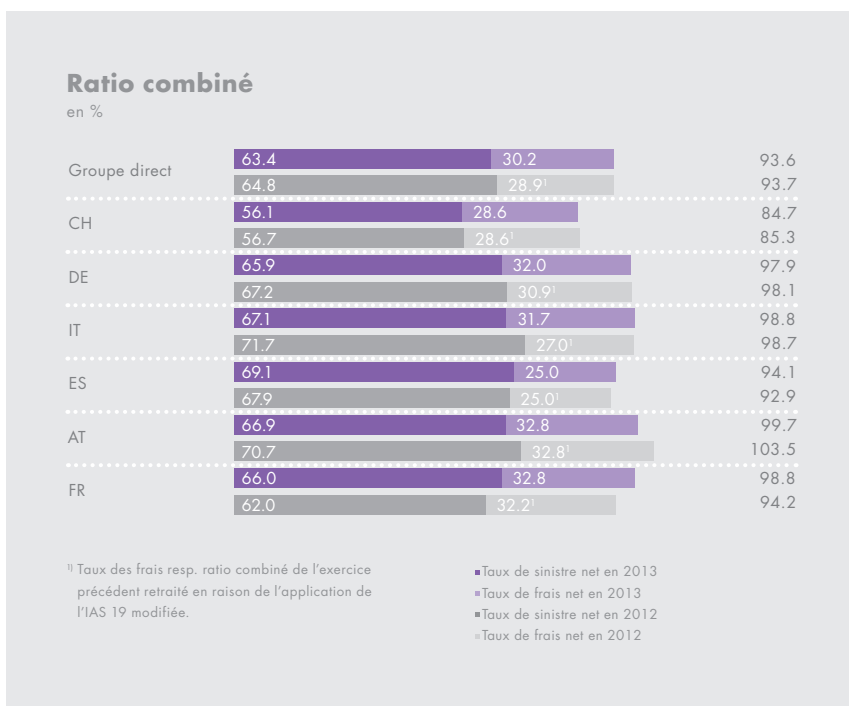
sition menée. Le marché domestique suisse s'est légèrement accru (0,2%) en termes organiques, ce qui s'explique avant tout par le volume véhicules à moteur plus élevé. L'Autriche a également pu enregistrer une hausse de 1,6% en monnaie d'origine, qui s'appuie largement sur toutes les branches (en CHF: 3,7%). Les marchés nationaux allemand, italien et espagnol ont toutefois dû subir des replis par rapport à l'exercice précédent. En Allemagne, d'importantes relations d'affaires non rentables ont été abandonnées dans les affaires choses, véhicules à moteur et responsabilité civile dans le cadre d'un programme d'amélioration des produits, ce qui a maintenant l'impact escompté sur l'évolution des primes. En Italie également, le recul provient avant tout d'apurements dans la branche véhicules à moteur, qui ont été effectués pour permettre une nouvelle amélioration de la capacité de rendement. L'Espagne continue à souffrir des conséquences de la récession. Comme pour les exercices précédents, le volume de primes souscrit dans les affaires non-vie a, de ce fait, une nouvelle fois légèrement diminué sur l'ensemble du marché. De plus amples informations sur l'évolution de chacune des entités nationales figurent à partir de la page 82.

Ratio combiné: amélioration malgré une charge plus élevée imputable aux violentes intempéries sur quelques marchés nationaux – tous les marchés nationaux affichent un ratio combiné inférieur à 100%

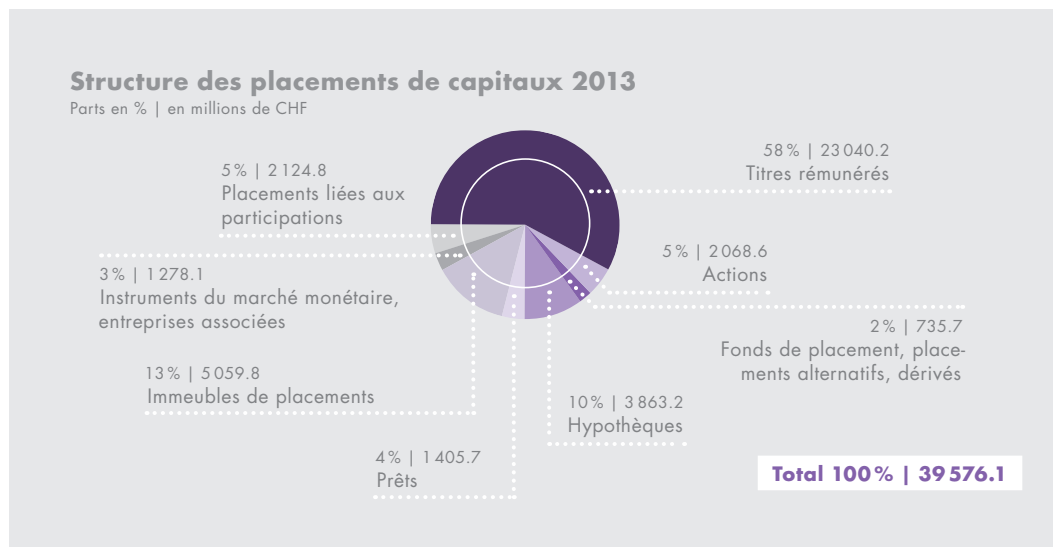
Dans les affaires non-vie, le ratio combiné net, qui était déjà à un bon niveau, s'est encore amélioré, à 93,6%, malgré une charge plus élevée imputable aux violentes intempéries sur quelques marchés nationaux. Ainsi, l'objectif du Groupe, compris entre 94% et 96%, est une fois encore dépassé. De plus, le fait que tous les marchés nationaux aient pu enregistrer un ratio combiné inférieur à 100% est particulièrement satisfaisant. Le taux de sinistres s'est élevé à 63,4%, chiffre inférieur à celui de la période précédente (année précédente: 64,8%), malgré la charge imputable aux intempéries et aux inondations ayant eu lieu en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Le taux de frais a, en revanche, augmenté de 1,3 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Ce bond s'inscrit dans notre stratégie de gestion globale du ratio combiné. Il résulte principalement de frais plus élevés dans les sociétés nouvellement acquises (dont certaines affichent toutefois des taux de sinistres sensiblement inférieurs) ainsi que de réductions à court terme des volumes des primes au titre d'optimisations de portefeuille, dont l'effet se fait déjà sentir par la diminution des taux de sinistres.

Autres activités

Le domaine «Autres activités» comprend non seulement les sociétés de financement et la holding, mais aussi le Corporate Center et la réassurance. La réassurance active, qui mène une politique centrée sur le rendement sans objectif de volume, a enregistré une baisse des volumes de 9,4%, qui s'explique principalement par la sortie d'importantes relations d'affaires. La contribution au résultat du domaine «Autres activités» s'élève à CHF 19,2 millions, soit un chiffre inférieur de CHF 2,8 millions à celui de l'exercice précédent, résultant d'une charge plus élevée de la réassurance interne du Groupe à cause de sinistres majeurs, et qui n'a pas pu être totalement compensé par des produits financiers plus élevés.



Affaires de placement



Performance des placements de capitaux du Groupe

	2013	2012
en millions de CHF		
Produit courant des placements financiers du Groupe	781.1	761.9
Revenus locatifs des immeubles du Groupe	204.6	198.0
Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)	985.7	959.9
Bénéfices et pertes sur les placements financiers du Groupe	243.4	180.8
Bénéfices et pertes sur les immeubles du Groupe	-16.8	37.1
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (net)	226.6	217.9
Résultat des placements financiers et immeubles du Groupe (net)	1 212.3	1 177.8
Modification des bénéfices et pertes non réalisés dans les fonds propres	-527.9	679.8
Résultat total des placements financiers et immeubles du Groupe	684.4	1 857.6
Portefeuille de placements moyen du Groupe	36 550.4	34 318.3
Rendement direct	2.7%	2.8%
Performance des placements	1.9%	5.5%

Résultat des placements financiers et immeubles du Groupe: un rendement direct stable s'élevant à 2,7%

Avec un résultat de CHF 1 212,3 millions, les placements financiers et immeubles ont encore une fois apporté une contribution précieuse au résultat global au cours de l'exercice sous revue. Les produits courants, qui s'élèvent à CHF 985,7 millions, ont légèrement dépassé le résultat de l'année passée (de CHF 25,8 millions). La hausse résulte de l'augmentation du volume de placement de CHF 1 720,2 millions. Malgré la persistance du faible niveau de taux, le rendement direct a diminué de 0,1 point de pourcentage seulement et s'élève désormais à 2,7%. Ce recul modéré reflète la politique mise en place avec succès depuis quelques années, consistant à réduire progressivement l'écart de durée entre les actifs rémunérés et les engagements résultant des affaires vie.

Les bénéfices réalisés, qui atteignent CHF 226,6 millions, affichent une évolution extrêmement satisfaisante. Ils proviennent principalement des actions (CHF 171,0 millions), ainsi que d'obligations et d'emprunts convertibles (CHF 64,0 millions). Le rendement des placements avec une incidence sur les bénéfices est ainsi de 3,3%.

En tenant compte des pertes non réalisées dans les capitaux propres, la performance des placements est de 1,9%. Les pertes non réalisées dans les capitaux propres sont imputables à la hausse des intérêts. Cet effet est encore renforcé par la longue durée, voulue, des titres. Les fluctuations des cours et les bénéfices/pertes non réalisés en résultant pendant la durée de validité ont une importance plutôt secondaire,

car nous conservons, en grande majorité, les titres rémunérés jusqu'à l'échéance d'un point de vue Asset/Liability intégral. A cela s'ajoute que la correction conditionnée par les taux a certes entamé la réserve de bénéfices non réalisés dans les capitaux propres constituée pendant les années de crise, mais ne l'a pas épuisée. Celle-ci s'élève toujours à CHF 821,1 millions à la fin de l'exercice.

Notre structure de placement équilibrée, fondée sur les engagements des affaires d'assurance, a une fois de plus fait ses preuves. C'est également le cas de notre politique prudente en matière de risque ainsi que de la gestion globale du risque en temps quasi réel. La couverture systématique des portefeuilles d'actions contre des pertes excessives avec, en même temps, une participation complète aux marchés haussiers, s'est avérée particulièrement payante au cours de l'exercice sous revue avec un portefeuille d'actions physique de 5%.

Tant la politique de placement que la gestion opérationnelle du risque seront poursuivies sans modification sur l'exercice en cours.

Unités d'affaires

Suisse

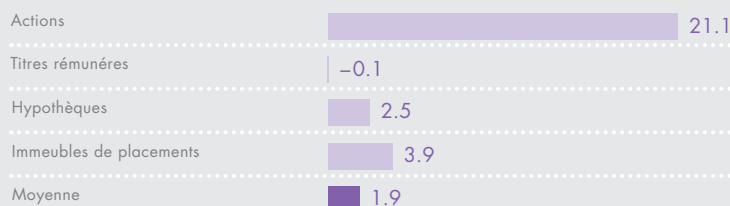
Le marché domestique suisse est encore une fois apparu comme un solide pilier du Groupe Helvetia en 2013. Le volume d'affaires a augmenté de 9,9% par rapport à l'exercice précédent, atteignant CHF 4 371,4 millions (année précédente: CHF 3 978,4 millions). Ce bond est notamment imputable aux affaires vie et résulte ainsi tant d'une augmentation des produits à prime unique que d'une hausse des primes périodiques. Les bénéfices ont progressé de 9,8%, atteignant CHF 250,8 millions, grâce à de meilleurs résultats actuariels dans les affaires vie et non-vie et des revenus de capitaux solides malgré un renforcement sensible des réserves dans les affaires vie.

Vie: augmentation des primes de 12,3% – ventes satisfaisantes de produits modernes en faveur du capital

Le volume d'affaires dans les affaires vie a augmenté de 12,3% par rapport à l'exercice précédent, atteignant CHF 3 574,4 millions (année précédente: CHF 3 182,9 millions). Sur ce chiffre, la part la plus

Rendement direct

en %



importante revient aux affaires vie collective, qui enregistrent une progression de 16,3%. A cet égard, il convient notamment de souligner la progression satisfaisante (5,1 %) du volume de primes périodiques. Outre notre propre service externe, des brokers sélectionnés et la vente directe ont également participé au développement des affaires. La demande de solutions d'assurance complète reste constante dans la prévoyance professionnelle.

Dans les affaires vie individuelle, les primes périodiques ainsi que les produits à prime unique ont évolué favorablement. La hausse de 3,5% des primes périodiques est imputable notamment au portefeuille désormais entièrement consolidé de la coopérative des assurances SEV ainsi qu'aux assurances liées à des participations. En accord avec notre stratégie Helvetia 2015+, nous avons, au cours de l'exercice écoulé, également mis l'accent sur la vente de produits non traditionnels, efficaces en termes de capital. Les primes indexées et liées à des participations ont augmenté de presque 50% par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, leur part dans le volume total des primes dans le secteur de la vie individuelle a augmenté de presque 35%, après 23% sur l'exercice précédent. Dans les affaires de produits à prime unique, nous avons réussi à poursuivre la dynamique de croissance visée, grâce au produit indexé «Helvetia Value Trend». Cela est d'autant plus réjouissant que la demande de produits à prime unique classiques a stagné. L'«Helvetia Value Trend» a été placé en deux tranches et représentait un volume total de CHF 217,8 millions. Avec le «Plan de versement», Helvetia Suisse a lancé avec succès un nouveau produit d'assurance moderne sans risque biométrique. Les apports reçus sont donc

comptabilisés comme dépôts. Ils ont également beaucoup contribué à la croissance du volume d'affaires. En revanche, les assurances vie épargne classiques ont enregistré un recul, conformément à la stratégie.

Les résultats actuariels et ceux des placements de capitaux ont montré des résultats tout à fait satisfaisants, en raison de notre politique de placements et de souscriptions prudente ainsi que d'une évolution favorable sur les marchés des capitaux. Cela a permis d'alimenter le fonds d'excédents. Eu égard au contexte de taux durablement bas et à l'évolution démographique, nous avons renforcé une nouvelle fois nos réserves.

Non-vie: très bons résultats actuariels – qualité du portefeuille solide menant à un excellent ratio combiné net de 84,7% malgré quelques dommages causés par les intempéries

Les affaires non-vie ont une nouvelle fois prospéré grâce à des résultats actuariels excellents et à des produits élevés durables. Le ratio combiné (84,7% net) s'est maintenu une fois de plus à un excellent niveau (année précédente: 85,3%). Le taux de sinistres a diminué malgré quelques dommages causés par les intempéries, passant à 56,1% (année précédente: 56,7%), ce qui souligne la bonne qualité du portefeuille. La part des coûts est restée inchangée, à savoir 28,6%. Les primes brutes dans les affaires non-vie ont pu augmenter de 0,2% (0,6% pour les affaires poursuivies après vente des affaires maladie et accident) et s'élevaient à CHF 797,0 millions (année précédente: CHF 795,5 millions). La branche véhicules à moteur et la branche de l'assurance responsabilité civile ont été les moteurs de la croissance tandis que les autres branches ont accusé un recul.

Chiffres clés Suisse

	2013	2012	Croissance en %
en millions de CHF			
Volume d'affaires	4 371.4	3 978.4	9.9
Vie	3 574.4	3 182.9	12.3
Non-vie	797.0	795.5	0.2
Ratio combiné	84.7%	85.3% ¹	
Résultat périodique	250.8	228.5	9.8

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

Allemagne

L'Helvetia Allemagne a enregistré, avec CHF 843,2 millions (année précédente: CHF 810,4 millions) une croissance des primes de 1,9% (en CHF: 4,0%). Tandis que les affaires non-vie ont reculé de 4,6% en monnaie d'origine (en CHF: -2,6%) en raison de mesures ciblées destinées à réduire les risques et à améliorer le produit, une forte croissance du volume a pu être enregistrée dans les affaires vie, à savoir 16,3% en monnaie d'origine (en CHF: 18,7%). La contribution au résultat des affaires allemandes est inférieure à celle de l'exercice précédent et s'élève à CHF 24,2 millions (en

2012: CHF 27,0 millions). La raison en est un effet fiscal unique sur l'exercice précédent. L'exercice 2013 a été marqué en Allemagne par des intempéries violentes. Nos mesures de réduction des risques et de renforcement de la capacité de rendement des affaires non-vie, lancées en 2012, ont néanmoins produit des effets. Conjuguées à une meilleure structure de réassurance, elles ont permis de compenser en grande partie les effets de l'érosion des primes et de l'augmentation de la charge des dommages dus aux intempéries et d'améliorer le ratio combiné net, qui est passé de 98,1 % à 97,9 %.

Vie: croissance des affaires vie avec une dynamique forte

Les affaires vie ont été très dynamiques en 2013. Avec un volume total de CHF 301,1 millions, nous avons atteint une croissance satisfaisante de 16,3 % en monnaie d'origine (en CHF: 18,7 %) (année précédente: CHF 253,6 millions). Cela s'explique par nos produits attractifs, notamment dans les affaires liées à des participations, que nous avons pu commercialiser à la suite de la bonne acceptation dans le secteur du courtage. Tant les contributions uniques (+50,1 % en monnaie d'origine) que les primes contre contribution courante (+4,0 % en monnaie d'origine) ont augmenté en continu. Les affectations aux réserves de taux supplémentaires rendues nécessaires par une phase de faibles taux qui perdure ont peut-être effectuées en totalité grâce au résultat des placements de capitaux.

Non-vie: consolidation dans les affaires non-vie – les mesures d'efficacité prises portent leurs fruits – le ratio combiné net s'améliore malgré les dommages causés par les intempéries

Dans les affaires non-vie, le volume d'affaires a reculé de 4,6 % en monnaie d'origine (en CHF: -2,6 %) tombant à CHF 542,1 millions (année précédente: CHF 556,8 millions). Cela s'explique essentiellement par la fin d'importantes relations d'affaires à forte sinistralité dans la branche véhicules à moteur et la branche de l'habitation. Outre les premiers effets positifs des adaptations de prime, la croissance positive dans des branches aux produits élevés telles que l'industrie et le transport n'a pu qu'en partie compenser cet effet.

En 2013, le secteur de l'assurance a été touché par des intempéries d'une ampleur inédite. Outre des inondations dues à des fortes pluies, l'on a connu plusieurs épisodes régionaux de grêle et de tempête. Pour l'Helvetia Allemagne, les mesures de restructuration efficaces de l'exercice précédent ont directement payé. Soutenu par une meilleure structure de réassurance, le taux de sinistres net a pu être amélioré malgré les charges supplémentaires, passant de 67,2%¹ à 65,9 %. Comme le programme de restructuration en Allemagne a cependant aussi entraîné des reculs des primes, le taux de frais net est passé à court terme de 30,9 % à 32,0 %. Du fait du taux de sinistres sensiblement inférieur, nous avons toutefois pu encore améliorer légèrement le ratio combiné net, qui est passé de 98,1 à 97,9 % à l'exercice précédent.

Chiffres clés Allemagne

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	843.2	810.4	4.0	1.9
Vie	301.1	253.6	18.7	16.3
Non-vie	542.1	556.8	-2.6	-4.6
Ratio combiné	97.9 %	98.1 %¹		
Résultat périodique	24.2	27.0	-10.2	-12.0

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

Italie

L'Helvetia Italie a enregistré un volume de primes de CHF 1 079,9 millions sur l'exercice 2013, chiffre inférieur de 8,9 % (en CHF: -7,0 %) à celui de l'exercice précédent (en 2012: CHF 1 161,8 millions). Tandis que le marché des produits d'assurance-vie a repris des couleurs en 2013, les conséquences de la récession se sont toujours fait sentir dans le domaine non-vie. L'acquisition de Chiara Assicurazioni dans les affaires non-vie, qui est prise en compte dans les primes au prorata, ainsi que la vente, meilleure que prévue, de nos produits via des agents et le canal de distribution bancaire ont quelque peu atténué le recul attendu du volume des primes. Les mesures destinées à améliorer la qualité du portefeuille commencent à porter leurs fruits. Nous avons pu améliorer le rendement dans les affaires vie.

Ainsi, les deux domaines ont contribué à une progression réjouissante du résultat après impôts, qui s'élève à CHF 20,6 millions (+16,2% en monnaie d'origine ou +18,6% en CHF).

Sur le plan opérationnel, il convient de mentionner que l'intégration de Chiara Assicurazioni a pu être terminée d'un point de vue organisationnel et logistique.

Vie: volume d'affaires en déclin au profit de la rentabilité

Dans les affaires vie, l'Helvetia Italie a enregistré un volume d'affaires de CHF 595,6 millions sur l'exercice 2013 (année précédente: CHF 675,4 millions). Par rapport à l'exercice précédent, les affaires ont donc reculé de 13,6% (en CHF: -11,8%). Ce repli a toutefois été conforme aux prévisions car nous avons axé notre portefeuille sur une amélioration de la rentabilité. L'accord de distribution modifié avec Banco di Desio doit contribuer à l'amélioration de la gamme de produits, même si, à court terme, cela se fait au détriment du volume et d'une pénétration du marché plus large. C'est pourquoi des volumes plus faibles ont été générés notamment par ce canal de distribution. En revanche, le volume d'affaires réalisé par les agents a pu enregistrer une nette hausse et a atteint au cours de l'exercice 2013 la valeur la plus élevée des 5 dernières années.

Du côté des produits, nous avons enregistré une demande ininterrompue de produits traditionnels. L'Helvetia Italie a toutefois réussi à placer égale-

ment deux produits à tranches au cours de l'exercice écoulé. Les produits en unités de compte ont aussi affiché une évolution positive. L'Helvetia s'est ainsi bien rapprochée de l'objectif stratégique consistant à augmenter en continu la part des produits d'assurance modernes en faveur du capital: La part de ces produits dans le volume total de la vie individuelle a été de 27% au cours de la période sous revue (année précédente: 22%).

Non-vie: réduction délibérée du volume au profit de la rentabilité et de la qualité du portefeuille

Les affaires non-vie en Italie ont été marquées par un contexte de marché difficile en 2013 également. Le domaine de l'assurance véhicules à moteur a été particulièrement touché. Les primes moyennes ont diminué de 6% sur l'ensemble du marché au cours du seul troisième trimestre. A cela s'est ajouté le fait que le nombre de véhicules assurés a également diminué. Dans ce contexte, l'Helvetia a une fois de plus choisi de se concentrer sur la qualité du portefeuille et la rentabilité, et de renoncer au volume. Les mesures d'amélioration de la qualité de la souscription, déjà introduites en 2012, ont donc été poursuivies. Le volume d'affaires s'est établi à CHF 484,3 millions et donc 2,4% (en CHF: -0,4%) en dessous de sa valeur à l'exercice précédent (2012: CHF 486,4 millions). Le recul provient principalement de la branche véhicule à moteur, s'inscrivant dans le sillage du marché. Les autres branches d'assurance ont enregistré, en revanche, une évolution stable des primes, notamment grâce au volume des primes apporté au prorata par Chiara Assicurazioni. Avec 67,1%, le taux de sinistres se trouvait à 4,6 points de pourcentage en dessous du niveau de l'exercice précédent (2012: 71,7%). En revanche, le taux de frais est passé de 27,0% à 31,7%. Outre les volumes plus faibles, cela s'explique principalement par les coûts de distribution plus élevés de Chiara Assicurazioni qui s'est spécialisée dans la vente de solutions d'assurance choses via des filiales bancaires. Le canal de distribution bancaire présente par nature une part des coûts plus élevée. En contrepartie, les solutions d'assurance commercialisées via Chiara Assicurazioni se distinguent par des taux de sinistres nettement plus bas. Globalement, nous avons donc réussi à stabiliser le ratio combiné au niveau de l'exercice précédent, soit à 98,8% (en 2012: 98,7%¹).

Chiffres clés Italie

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	1 079.9	1 161.8	-7.0	-8.9
Vie	595.6	675.4	-11.8	-13.6
Non-vie	484.3	486.4	-0.4	-2.4
Ratio combiné	98.8%	98.7%¹		
Résultat périodique	20.6	17.4	18.6	16.2

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

Espagne

L'Espagne a encore souffert, elle aussi, des conséquences de la récession au cours de l'exercice 2013. A l'échelle du marché, les primes d'assurance ont reculé de 3% en moyenne. Notre unité d'affaires espagnole s'est toutefois révélée très solide. Le volume des primes s'élevait à CHF 405,2 millions en monnaie d'origine et était par conséquent inférieur de seulement 1,2% (en CHF: +0,8%) à celui de l'exercice précédent (en 2012: CHF 401,8 millions). Dans le domaine vie, nous avons pu augmenter notre volume de primes de 1,6% (en CHF: +3,7%). En revanche, les affaires non-vie ont affiché une baisse de volume de 2,5% (en CHF: 0,4%) et n'ont par conséquent pas pu échapper aux conséquences de la récession. La progression des bénéficiaires, qui sont passés de CHF 20,5 millions en 2012 à CHF 27,1 millions sur l'exercice écoulé, s'explique en partie par des renforcements moins importants des réserves dans les affaires vie. Du fait de la baisse des volumes de primes moyens, le ratio combiné net est de 94,1% pour les affaires non-vie (année précédente: 92,9%).

Vie: évolution des primes positive, à l'encontre de la tendance du marché

Dans le domaine vie, notre unité d'affaires espagnole a pu continuer de croître à l'encontre de la tendance du marché. Tandis que les primes ont baissé en moyenne de 3,9% sur l'ensemble du marché selon les estimations actuelles, nous avons enregistré une crois-

Chiffres clés Espagne

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	405.2	401.8	0.8	-1.2
Vie	130.2	125.6	3.7	1.6
Non-vie	275.0	276.2	-0.4	-2.5
Ratio combiné	94.1 %	92.9 %¹		
Résultat périodique	27.1	20.5	32.5	29.8

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

sance de 1,6% en monnaie d'origine (en CHF: +3,7%) le résultat passant de CHF 125,6 millions à CHF 130,2 millions. Du côté des produits, le moteur de la croissance dans le domaine vie collective a été une demande qui s'est maintenue à un bon niveau pour notre assurance indemnité de décès. Dans le domaine de l'assurance vie individuelle, les solutions d'assurance liées à des participations ont notamment évolué positivement. En Espagne également, un nouveau produit à tranches a été lancé avec succès en 2013 et étaye cette croissance. Ajoutée à cela la performance positive des produits de risque purs, le déclin dans les assurances vie épargne classiques, conforme à la stratégie, a pu être compensé.

Non-vie: volume d'affaires plus faible en raison des conditions de marché

L'environnement de récession économique a été perceptible sur l'exercice 2013, notamment à l'égard des ventes de produits du domaine des affaires non-vie. Avec un volume de CHF 275,0 millions (année précédente: CHF 276,2 millions), l'Helvetia Espagne a subi un recul de 2,5% en monnaie d'origine (en CHF: 0,4%). Néanmoins, l'Helvetia a fait état, par conséquent, d'une évolution plus favorable que celle du marché, qui a enregistré un déclin d'environ 2,8% selon les estimations. Toutes les branches ont été concernées, à l'exception de l'assurance choses privées qui est parvenue à enregistrer une légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Le ratio combiné net s'élevait à 94,1% (année précédente: 92,9%). Tandis que le taux de frais est resté stable (25%) en raison de réductions de coût et mesures d'efficacité, le taux de sinistre a légèrement augmenté en raison de la baisse des primes moyennes, passant de 67,9% à 69,1%.

«Autres unités d'assurance»

Le segment des pays «Autres unités d'assurance» se compose de l'Autriche, de la France ainsi que de la ré-assurance. Le volume réalisé dans ce segment s'élevait à CHF 777,1 millions (année précédente: CHF 626,1 millions). Cela correspond à une hausse de 22,2% en monnaie d'origine par rapport à la valeur de l'exercice précédent (en CHF: 24,1%), qui provient essentiellement du portefeuille transport de Gan Eurocourtage acquis à l'automne 2012. Le résultat pé-

riodique est passé, en revanche, de CHF 41,6 millions à CHF 29,7 millions. La cause en est le résultat de ré-assurance du groupe, plus faible par rapport à l'exercice précédent, et qui a subi l'incidence sur les affaires non-vie des dommages particulièrement élevés provoqués par des catastrophes naturelles.

Autriche

Le marché de l'assurance autrichien s'est à nouveau stabilisé en 2013. L'Helvetia Autriche a généré un volume de primes de CHF 321,2 millions au cours de l'exercice écoulé (année précédente: CHF 298,3 millions). Cela correspond à une augmentation de volume de 5,5% (en CHF: 7,7%). Cette hausse est soutenue tant par le domaine des affaires vie que par celui des affaires non-vie.

Vie: croissance des primes nettement supérieure à celle du marché

Avec un volume de CHF 129,8 millions (année précédente: CHF 113,7 millions), notre unité d'affaires autrichienne a finalisé l'exercice 2013 avec une augmentation des primes extrêmement satisfaisante de 11,9% en monnaie d'origine (en CHF: 14,2%). Les dernières statistiques de l'association autrichienne d'assurances font état, au contraire, d'un recul des primes de 0,4% pour le marché de l'assurance vie autrichien. Contrairement au marché, l'Helvetia Autriche a enregistré une hausse tant du volume de primes périodiques que des produits à prime unique. L'évolution des solutions d'assurance modernes, efficaces en termes de capital, notamment, a été satisfaisante et conforme à la stratégie. L'assurance vie liée à des fonds de placement a contribué à la croissance, comme lors de l'exercice précédent déjà, et a affiché une très belle augmentation de 35,6% (en monnaie d'origine) de la prime courante, notamment grâce au plan d'épargne en fonds innovant. Les produits à prime unique ont enregistré une progression de 42,2% (en monnaie d'origine). Des versements supplémentaires uniques et le renouvellement de contrats expirés ont été les moteurs de cette progression.

Non-vie: croissance des primes satisfaisante dans toutes les branches – ratio combiné net s'élevant à 99,7%

Nous avons pu croître également dans les affaires non-vie en 2013, bien que l'exercice ait été marqué par une politique de souscription axée sur le rendement. Les primes ont atteint CHF 191,4 millions (année précédente: CHF 184,6) et dépassaient ainsi la valeur correspondante de l'exercice précédent de 1,6% en monnaie d'origine (en CHF: +3,7%). Toutes les branches ont contribué à cette évolution réjouissante. Tandis que les affaires véhicules à moteur ne sont reparties à la hausse qu'après le milieu de l'année, les autres branches ont réalisé une augmentation de 1,7% en monnaie d'origine (en CHF: +3,8%).

Le ratio combiné net a enregistré une amélioration par rapport à l'exercice précédent, passant de 103,5%¹ à 99,7%. Cette amélioration résulte essentiellement d'un taux de sinistres qui, s'élevant à 66,9%, est nettement inférieur à celui de l'exercice précédent (en 2012: 70,7%). La crue de juin a pu être compensée par la très bonne évolution des sinistres dans les branches tributaires des conditions climatiques au deuxième semestre. En outre, nous avons durablement réduit le taux de sinistres de 0,3–0,4 point de pourcentage grâce à des optimisations de portefeuille.

Chiffres clés autres unités d'assurance

	2013	2012	Croissance en % (CHF)	Croissance en % (MO)
en millions de CHF				
Volume d'affaires	777.1	626.1	24.1	22.2
Autriche	321.2	298.3	7.7	5.5
Vie	129.8	113.7	14.2	11.9
Non-vie	191.4	184.6	3.7	1.6
France	261.1	112.9	131.2	126.5
Non-vie	261.1	112.9	131.2	126.5
Réassurance active	194.8	214.9	-9.4	-9.4
Ratio combiné				
Autriche	99.7%	103.5% ¹		
France	98.8%	94.2% ¹		

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

France

En France, l'activité d'assurance transport de Gan Eurocourtage, une filiale de Groupama SA, acquise en décembre 2012 a été, pour la première fois, consolidée sur un exercice complet.

Forte évolution des primes – le ratio combiné net reflète l'intégration en cours de Gan Eurocourtage

Le volume des primes de l'Helvetia France a enregistré une hausse de 126,5% en monnaie d'origine sur l'exercice 2013 (en CHF: 131,2%) et s'élevait par conséquent à CHF 261,1 millions (année précédente: CHF 112,9 millions). Cette hausse est attribuable à la reprise du portefeuille de Gan Eurocourtage en 2012. Grâce à cette acquisition, l'Helvetia en France est par-

venue à se positionner comme numéro 2 et offre désormais une protection complète au secteur français de la marine et des transports.

Le ratio combiné net de l'Helvetia France est passé de 94,2%¹ à 98,8%. Les causes de cette augmentation sont des sinistres majeurs, une charge de dommages tardifs particulièrement élevée ainsi que les synergies de coûts non encore entièrement réalisées, bien que l'intégration avance conformément aux prévisions.

Réassurance active

Marche des affaires: résultat annuel réjouissant avec un ratio combiné solide

En comparaison avec l'exercice précédent, le volume de primes de la réassurance active a chuté de 9,4%, tombant à CHF 194,8 millions pour l'année 2013 (année précédente: CHF 214,9 millions). Cela s'explique, d'une part, par le changement de stratégie de placement de quelques gros clients. D'autre part, nous n'avons pas renouvelé des affaires qui ne satisfont pas à nos exigences de rentabilité. Le taux de sinistres net s'élevait à 70,1% ce qui représente une légère hausse (0,8 point de pourcentage) par rapport à l'exercice précédent. La cause en est principalement la charge des sinistres majeurs, qui a grimpé par rapport à 2012 et a atteint l'ordre de grandeur de 2011. Cette évolution a eu lieu dans un contexte de déclaration de sinistres individuels plus importants et des charges de sinistres supérieures imputables à divers épisodes de tempête et de grêle en Europe. Le fait que l'année 2013 a enregistré le nombre le plus bas de tempêtes ainsi reconnues pendant la saison des ouragans en Atlantique Nord depuis 1982, a eu un effet positif. Le taux de frais net s'élevait à 27,6% et a, par conséquent, affiché une légère amélioration (0,5 point de pourcentage) par rapport à l'exercice précédent en raison du recul des affaires proportionnelles comptant de nombreuses commissions. Avec un ratio combiné net de 97,7%, la réassurance active a de nouveau réalisé un résultat annuel réjouissant dans un contexte de marché extrêmement concurrentiel et a fourni une bonne contribution au résultat pour le Groupe. La politique de souscription disciplinée toujours axée sur le produit, des accords de rétrocession efficaces et une légère amélioration du taux de frais y ont contribué.

¹ Ratio combiné de l'exercice précédent retraité en raison de l'IAS 19 modifiée.

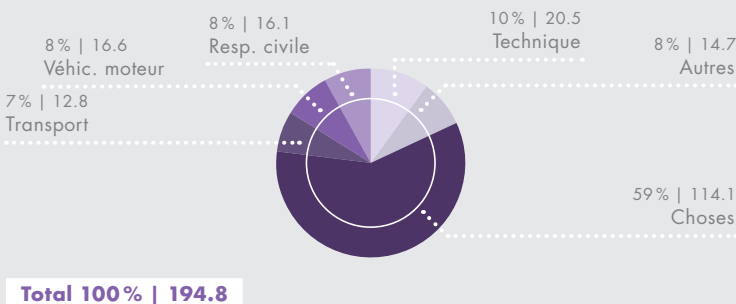
Structure du portefeuille de la réassurance active par pays en 2013

Parts en % | en millions de CHF



Structure du portefeuille de la réassurance active par branche 2013

Parts en % | en millions de CHF





Afin de garantir sa solvabilité à tout moment, l'Helvetia a donc recours à des simulations de pertes. Ainsi, nous soumettons notre bilan à divers tests de résistance. De quelle manière nos actifs réagissent-ils? Les mesures de couverture mises en place sont-elles suffisantes pour maintenir les pertes dans la fourchette prévue par les dispositions réglementaires et approuvée par la direction de la compagnie? Notre objectif consiste à générer un rendement optimal pour nos clients et pour la compagnie tout en respectant les conditions générales en matière de solvabilité, de limites de pertes et de budget.



Markus Schär, Stratégie du portefeuille

«Chez Helvetia, la stratégie de placement s'accompagne toujours d'une gestion du risque en temps réel. Notre objectif est d'utiliser des mesures de gestion des risques afin de protéger notre bilan et notre compte de résultat de pertes de valeur trop importantes et de respecter ainsi les dispositions réglementaires en matière de capitalisation cible. En tant que responsables de l'évolution de notre portefeuille d'investissements, nous devons être particulièrement proactifs afin de pouvoir modifier ou optimiser nos stratégies au moment opportun. Dans le monde extrêmement dynamique des marchés des capitaux, il est en effet impossible de prévoir ce qui peut se produire. Mettre au point des scénarios qui ne correspondent pas encore à des thèmes permet de réagir rapidement face à des situations inédites et de mieux se préparer aux défis à venir.»

Compte de résultat consolidé

	Annexe	2013	2012 ajusté
en millions de CHF			
Produits			
Primes brutes comptabilisées	3	7 293.2	6 828.7
Primes de réassurance cédées		-288.6	-283.8
Primes comptabilisées pour propre compte		7 004.6	6 544.9
Variation des transferts de primes pour propre compte		15.1	28.0
Primes acquises pour propre compte		7 019.7	6 572.9
Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)	7.1.1	985.7	959.9
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)	7.1.3	226.6	217.9
Résultat des placements liés à des participations	7.1.5	104.7	137.3
Résultat des participations dans des entreprises associées		15.2	0.2
Autres produits		73.3	79.0
Total des produits résultant de l'exploitation		8 425.2	7 967.2
Charges			
Charge de sinistres non-vie, frais de traitement compris		-1 761.8	-1 685.6
Prestations d'assurance vie payées		-2 932.4	-2 803.0
Variation de la réserve mathématique		-1 891.1	-1 777.8
Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance		146.8	130.8
Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices ¹		-159.6	-106.4
Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes)		-6 598.1	-6 242.0
Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance		-799.5	-747.4
Charge d'acquisition cédée en réassurance		47.1	51.0
Charges d'administration et d'exploitation ¹		-412.3	-390.0
Charges d'intérêts		-25.0	-27.7
Autres charges ¹		-153.7	-178.5
Total des charges résultant de l'exploitation		-7 941.5	-7 534.6
Résultat de l'exploitation		483.7	432.6
Frais de financement		-22.0	-9.0
Résultat avant impôts		461.7	423.6
Impôts sur le résultat ¹	10.1	-97.9	-90.5
Résultat périodique du Groupe		363.8	333.1
Attribution:			
Actionnaires de l'Helvetia Holding SA		363.3	330.5
Parts des actionnaires minoritaires		0.5	2.6
Résultat par action pour l'exercice:			
Non dilué (en CHF) ¹	11.5	40.89	37.07
Dilué (en CHF) ¹	11.5	40.89	37.07

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Compte de résultat global consolidé

	Annexe	2013	2012
en millions de CHF			ajusté
Résultat périodique du Groupe¹		363.8	333.1
Produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres			
Reclassifiable par le compte de résultat			
Variations des bénéfices et pertes non réalisés sur placements financiers		-532.6	679.4
Part des montants nets d'entreprises associées comptabilisés directement dans les capitaux propres		-	0.0
Modification résultant de la couverture d'investissement net		5.3	2.4
Différences de conversion		8.2	-9.7
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents		395.6	-361.7
Impôts différés	10.4	34.1	-79.5
Total reclassifiable par le compte de résultat		-89.4	230.9
Non reclassifiable par le compte de résultat			
Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles		4.7	0.4
Réévaluation des engagements de prévoyance		8.2	55.4
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents		-11.1	-14.0
Impôts différés	10.4	-2.4	-6.1
Total non reclassifiable par le compte de résultat		-0.6	35.7
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres		-90.0	266.6
Résultat global¹		273.8	599.7
Attribution:			
Actionnaires de l'Helvetia Holding SA		273.1	587.3
Parts des actionnaires minoritaires		0.7	12.4

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Bilan consolidé

au 31.12.	Annexe	2013	2012	1.1.2012
en millions de CHF			ajusté	ajusté
Actifs				
Immobilisations corporelles et immeubles	5	372.1	368.3	368.9
Goodwill et autres immobilisations	6	335.1	336.7	284.5
Participations dans des entreprises associées	7.4.1	1.9	48.5	48.7
Immeubles de placements	7.5	5 059.8	4 893.3	4 763.5
Placements financiers du Groupe	7.2	32 389.6	30 835.9	28 214.5
Placements financiers pour des contrats liés à des participations	7.2	2 124.8	1 955.5	1 812.3
Créances sur affaires d'assurance	9.6	1 022.1	1 042.1	1 041.7
Frais d'acquisition inscrits à l'actif	9.5	400.5	378.3	367.4
Avoirs provenant de la réassurance	9.1	465.9	432.0	402.8
Impôts différés	10.5	23.2	23.4	29.4
Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant		17.8	17.9	17.7
Autres actifs		241.7	248.5	205.4
Comptes de régularisation résultant de placements financiers		349.0	351.5	339.6
Disponibilités		1 708.1	1 565.2	1 250.5
Total des actifs		44 511.6	42 497.1	39 146.9

au 31.12.	Annexe	2013	2012	1.1.2012
en millions de CHF			ajusté	ajusté
Passifs				
Capital-actions	11.1	0.9	0.9	0.9
Réserves issues du capital		128.8	248.4	316.6
Actions propres		-11.3	-9.8	-8.4
Bénéfices et pertes non réalisés (nets)	11.2.4	198.4	226.7	106.1
Réserve de change		-302.7	-306.9	-299.8
Réserves issues du bénéfice ¹		2 939.0	2 665.0	2 420.8
Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents ¹	11.2.5	863.5	886.2	737.3
Capitaux propres des actionnaires de l'Helvetia Holding SA		3 816.6	3 710.5	3 273.5
Parts des actionnaires minoritaires ¹		14.6	39.7	28.0
Capitaux propres (sans titres préférentiels)		3 831.2	3 750.2	3 301.5
Titres préférentiels	11.3	300.0	300.0	300.0
Total des capitaux propres		4 131.2	4 050.2	3 601.5
Réserve mathématique (brute)	9.1	29 815.6	27 842.5	25 808.5
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents ¹	9.1	937.1	1 249.6	866.4
Provisions pour sinistres en cours (brutes)	9.1	3 121.6	3 060.5	2 799.6
Transferts des primes (brutes)	9.1	1 053.5	992.5	970.7
Dettes financières résultant des opérations financières	8.1	278.7	256.0	182.3
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	8.2	2 173.2	2 303.4	2 306.1
Autres dettes financières	8.3	116.5	33.5	74.7
Engagements résultant des affaires d'assurance	9.6	1 679.0	1 472.5	1 344.6
Provisions non techniques	12.1	86.1	100.7	96.7
Engagements résultant des prestations en faveur du personnel ¹	13.2	331.2	340.4	380.7
Impôts différés ¹	10.5	555.6	567.9	485.6
Engagements découlant des impôts sur le résultat courant		42.7	51.0	41.0
Autres engagements et comptes de régularisation		189.6	176.4	188.5
Total des fonds empruntés		40 380.4	38 446.9	35 545.4
Total des passifs		44 511.6	42 497.1	39 146.9

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Capitaux propres consolidés

	Capital- actions	Réserves issues du capital	Propres actions	Bénéfices et pertes non réalisés (nets)
Annexe	11.1			11.2.4
en millions de CHF				
Situation au 1.1.2012	0.9	316.6	-8.4	106.1
Effets des changements des méthodes comptables ¹	-	-	-	-
Situation ajustée au 1.1.2012	0.9	316.6	-8.4	106.1
Résultat périodique du groupe ¹	-	-	-	-
Produits et charges reclassifiables par le compte de résultat	-	-	-	120.6
Produits et charges non reclassifiables par le compte de résultat	-	-	-	0.3
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	-	120.9
Résultat global ¹	-	-	-	120.9
Transfert à partir de/ dans les réserves issues du bénéfice	-	-	-	-0.3
Achat de filiales	-	-	-	-
Variation de la part détenue par des actionnaires minoritaires	-	-	-	-
Achat d'actions propres	-	-	-5.6	-
Vente d'actions propres	-	-0.7	4.2	-
Rémunération basée sur des actions	-	1.7	-	-
Dividende	-	-69.2	-	-
Subsides des actionnaires	-	42.0	-	-
Affectation des subsides des actionnaires	-	-42.0	-	-
Situation au 31.12.2012	0.9	248.4	-9.8	226.7
Situation ajustée au 1.1.2013 ¹	0.9	248.4	-9.8	226.7
Résultat périodique du Groupe	-	-	-	-
Produits et charges reclassifiables par le compte de résultat	-	-	-	-35.1
Produits et charges non reclassifiables par le compte de résultat	-	-	-	3.1
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	-	-	-32.0
Résultat global	-	-	-	-32.0
Transfert à partir de/ dans les réserves issues du bénéfice	-	-	-	-
Achat de filiales	-	-	-	-
Variation de la part détenue par des actionnaires minoritaires	-	-	-	3.7
Achat d'actions propres	-	-	-4.9	-
Vente d'actions propres	-	-0.5	3.4	-
Rémunération basée sur des actions	-	2.0	-	-
Dividende	-	-121.1	-	-
Subsides des actionnaires	-	42.0	-	-
Affectation des subsides des actionnaires	-	-42.0	-	-
Situation au 31.12.2013	0.9	128.8	-11.3	198.4

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Réserve de change	Réserves issues du bénéfice	Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents	Capitaux propres des actionnaires de l'Helvetia Holding SA	Minoritaires	Capitaux propres (sans titres préférentiels)	Titres préférentiels	Total des capitaux propres
	11.2.2	11.2.5					
	ajusté	ajusté	ajusté	ajusté	ajusté		ajusté
-299.8	2 473.7	760.9	3 350.0	27.9	3 377.9	300.0	3 677.9
-	-52.9	-23.6	-76.5	0.1	-76.4	-	-76.4
-299.8	2 420.8	737.3	3 273.5	28.0	3 301.5	300.0	3 601.5
-	307.2	23.3	330.5	2.6	333.1	-	333.1
-7.1	-	107.6	221.1	9.8	230.9	-	230.9
-	19.6	15.8	35.7	0.0	35.7	-	35.7
-7.1	19.6	123.4	256.8	9.8	266.6	-	266.6
-7.1	326.8	146.7	587.3	12.4	599.7	-	599.7
-	-13.1	2.2	-11.2	-	-11.2	11.2	0.0
-	-	-	-	-	-	-	-
0.0	-0.4	-	-0.4	-0.4	-0.8	-	-0.8
-	-	-	-5.6	-	-5.6	-	-5.6
-	-	-	3.5	-	3.5	-	3.5
-	-	-	1.7	-	1.7	-	1.7
-	-69.1	-	-138.3	-0.3	-138.6	-11.2	-149.8
-	-	-	42.0	-	42.0	-	42.0
-	-	-	-42.0	-	-42.0	-	-42.0
-306.9	2 665.0	886.2	3 710.5	39.7	3 750.2	300.0	4 050.2
-306.9	2 665.0	886.2	3 710.5	39.7	3 750.2	300.0	4 050.2
-	322.2	41.1	363.3	0.5	363.8	-	363.8
13.5	0.0	-68.0	-89.6	0.2	-89.4	-	-89.4
-	-8.3	4.6	-0.6	0.0	-0.6	-	-0.6
13.5	-8.3	-63.4	-90.2	0.2	-90.0	-	-90.0
13.5	313.9	-22.3	273.1	0.7	273.8	-	273.8
-	-10.9	-0.3	-11.2	-	-11.2	11.2	0.0
-	-11.3	-	-11.3	12.3	1.0	-	1.0
-9.3	7.1	-0.1	1.4	-37.5	-36.1	-	-36.1
-	-	-	-4.9	-	-4.9	-	-4.9
-	-	-	2.9	-	2.9	-	2.9
-	-	-	2.0	-	2.0	-	2.0
-	-24.8	-	-145.9	-0.6	-146.5	-11.2	-157.7
-	-	-	42.0	-	42.0	-	42.0
-	-	-	-42.0	-	-42.0	-	-42.0
-302.7	2 939.0	863.5	3 816.6	14.6	3 831.2	300.0	4 131.2

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat avant impôts ¹	461.7	423.6
Reclassements dans les activités d'investissement et de financement (avec effet de trésorerie)		
Bénéfices et pertes réalisés sur immobilisations incorporelles et corporelles	-3.7	-5.4
Bénéfices et pertes réalisés sur la vente d'entreprises associées	-14.7	0.0
Dividendes d'entreprises associées	-0.5	-0.5
Ajustements		
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	42.6	46.7
Bénéfices et pertes réalisés sur placements financiers et immeubles de placement	-21.5	-41.5
Bénéfices et pertes non réalisés sur participations dans des entreprises associées	0.0	0.5
Bénéfices et pertes non réalisés sur immeubles de placement	14.6	-22.4
Bénéfices et pertes non réalisés sur placements financiers	-277.2	-233.2
Rémunérations aux employés basées sur des actions	2.0	1.7
Bénéfices et pertes de change ¹	-2.7	7.2
Autres produits et charges sans effet de trésorerie ²	52.0	89.2
Variation des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		
Frais d'acquisition inscrits à l'actif	6.2	1.1
Avoirs provenant de la réassurance	-17.1	6.0
Réserve mathématique	1 891.1	1 777.7
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents ¹	29.1	-36.3
Provisions pour sinistres en cours	31.0	44.3
Transferts des primes	-14.1	-22.5
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	-207.5	-98.1
Autres variations d'actifs et d'engagements provenant de l'activité opérationnelle ¹	303.7	115.7
Flux de trésorerie provenant des placements financiers et des immeubles de placements		
Achat d'immeubles de placement	-234.2	-160.9
Vente d'immeubles de placement	53.1	149.6
Achat de titres rémunérés	-3 937.0	-4 784.7
Remboursement vente de titres rémunérés	2 901.5	3 379.3
Achat d'actions, de bons de participation et de placements alternatifs	-981.9	-1 202.1
Vente d'actions, de bons de participation et de placements alternatifs	782.4	1 232.6
Achat de produits structurés	-18.2	-15.3
Vente de produits structurés	0.1	0.1
Achat d'instruments dérivés	-8 894.4	-8 633.4
Vente d'instruments dérivés	8 789.6	8 526.7
Octroi d'hypothèques et de prêts	-538.9	-516.5
Remboursement d'hypothèques et de prêts	356.0	449.0
Achat d'instruments du marché monétaire	-5 635.3	-22 773.3
Remboursement d'instruments du marché monétaire	5 422.5	22 662.4
Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles	340.3	367.3
Impôts payés	-77.2	-80.6
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	263.1	286.7

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles et d'immeubles occupés en propre	-12.6	-8.9
Vente d'immobilisations corporelles et d'immeubles occupés en propre	1.8	9.1
Achat d'immobilisations incorporelles	-21.7	-16.3
Vente d'immobilisations incorporelles	15.9	0.4
Vente de participations dans des entreprises associées	61.2	0.0
Achat de parts dans des entreprises liées, sans les disponibilités	-20.4	90.3
Dividendes d'entreprises associées	0.5	0.5
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	24.7	75.1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Vente d'actions propres	2.9	3.5
Achat d'actions propres	-4.9	-5.6
Subsides des actionnaires	42.0	42.0
Achat de parts dans des entreprises liées	-36.1	-0.8
Ouverture de dettes financières résultant des activités de financement	157.5	70.8
Remboursement de dettes financières résultant des activités de financement	-151.7	-
Paiements de dividendes	-160.8	-152.8
Paiements liés à des engagements relatifs aux contrats de location-financement	-2.4	-2.4
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-153.5	-45.3
Variations des cours de change sur disponibilités	8.6	-1.8
Total de la variation des disponibilités	142.9	314.7
Disponibilités		
Etat au 1 ^{er} janvier	1 565.2	1 250.5
Variation sur l'exercice	142.9	314.7
Etat au 31 décembre	1 708.1	1 565.2
Composition des disponibilités		
Avoirs en caisse	0.3	0.3
Avoirs quotidiennement échus dans les banques	1 695.4	1 550.8
Autres liquidités d'une durée inférieure à trois mois	12.4	14.1
Etat au 31 décembre	1 708.1	1 565.2
Informations complémentaires concernant les flux de trésorerie résultant des activités opérationnelles:		
Intérêts perçus	786.6	761.2
Dividendes perçus	60.0	51.9
Intérêts payés	6.3	6.4

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

² La position «Autres produits et charges sans effet de trésorerie» inclut principalement la modification des parts d'excédents rémunérés cumulées des titulaires de contrats avec participation aux excédents.

1. Informations générales

Le Groupe Helvetia est une compagnie d'assurances toutes branches active dans de nombreux secteurs des affaires vie et non-vie ainsi que dans les affaires de réassurance. La société faîtière, l'Helvetia Holding SA, qui a son siège à Saint-Gall, est une société anonyme suisse cotée à la Bourse suisse (SIX). Le groupe d'assurances est présent par l'intermédiaire de ses succursales et filiales en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie et en France, pratique la réassurance active dans le monde entier et organise une partie de ses activités de placement et de financement par le biais de ses filiales et sociétés de gestion de fonds au Luxembourg et à Jersey. Par décision du 27.2.2014, le Conseil d'administration a approuvé les comptes annuels consolidés et autorisé leur publication. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation des actionnaires le 25.4.2014 dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire.

2. Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS). Ils reposent en principe sur la règle de la valeur d'acquisition, à l'exception des ajustements résultant de l'évaluation de la juste valeur (évaluation aux valeurs de marché) des placements de capitaux, requise par les normes IFRS. Les méthodes de l'évaluation de la juste valeur sont exposées à la section 2.6 (page 104).

2.1 Normes appliquées pour la première fois au cours de l'exercice sous revue

Les normes (IAS/IFRS) et interprétations (IFRIC) publiées concernant le secteur d'activités du Groupe et les modifications des normes figurant ci-dessous ont été appliquées pour la première fois par le Groupe au cours de l'exercice sous revue:

- Modifications de l'IAS 1: Présentation des autres éléments du résultat global
- Modifications de l'IAS 19: Prestations en faveur du personnel
- IAS 28: Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- Modifications de l'IAS 36: Informations sur le montant réalisable d'actifs non financiers (utilisation préalable)
- Modifications de l'IFRS 7: Instruments financiers: informations à fournir – compensation des actifs/passifs financiers
- IFRS 10: Etats financiers consolidés
- IFRS 11: Accords conjoints
- IFRS 12: Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IFRS 10, 11, 12: Etats financiers consolidés, accords conjoints et publication des parts détenues dans d'autres entreprises: Disposition transitoire
- IFRS 13: Evaluation à la juste valeur
- Améliorations annuelles de l'IFRS (2009 – 2011)

Modifications de l'IAS 1:
Présentation des autres
éléments du résultat global

Voici quelques explications à propos des modifications:

Selon la modification, les entreprises doivent subdiviser les positions indiquées dans le compte de résultat global en deux catégories – selon qu'elles seront à l'avenir décomptabilisées du compte de résultat («reclassifiable dans le compte de résultat») ou non. Si les positions d'autres éléments du résultat global avant impôts sont indiquées, le montant de l'impôt respectif sera alors divisé selon les deux catégories mentionnées.

Modifications de l'IAS 19:
Prestations en faveur
du personnel

Les changements apportés à l'IAS 19 ont des conséquences sensibles sur la comptabilisation des prestations en faveur du personnel. Les principaux changements sont les suivants:

- Les profits et pertes actuariels doivent être enregistrés dans le compte de résultat global dès leur formation, sans effet sur le compte de résultat. La régularisation selon la méthode du corridor, jusqu'à présent admise, n'est plus autorisée. La volatilité du bilan et du compte de résultat global en sera vraisemblablement accrue.
- Les coûts des services passés doivent être enregistrés dans la période de modification du plan. Il n'y a plus de répartition sur la période jusqu'à l'acquisition des droits.
- Les revenus des actifs du plan à comptabiliser au compte de résultat doivent être calculés avec le même taux d'intérêt qui est utilisé pour la rémunération des obligations de retraite. Il en résultera vraisemblablement une augmentation des charges comptabilisées car le produit estimé des actifs est généralement supérieur au taux d'es-compte.
- Notes d'information complémentaires et ajustées.

IFRS 13: Evaluation à la juste valeur

L'IFRS 13 établit, à partir de différentes normes antérieures, des dispositions uniformes et cohérentes pour déterminer la valeur marchande attribuée (juste valeur).

Pour les instruments financiers, la détermination de la valeur marchande reste essentiellement inchangée. L'IFRS 13 comprend toutefois de nombreux détails et informations quantitatives. Elle comprend notamment des informations sur la méthode et la qualité de la détermination de la valeur marchande attribuée.

Autres modifications de la présentation des comptes

La reprise des autres normes et modifications n'a pas eu d'incidences majeures sur la situation bénéficiaire, financière et patrimoniale du Groupe Helvetia.

2.2 Normes non appliquées au cours de l'année sous revue

Les normes et interprétations publiées concernant le secteur d'activités du Groupe ainsi que les modifications des normes détaillées ci-après n'ont pas été prises en compte lors de l'établissement des comptes annuels consolidés 2013 en raison de la date de leur entrée en vigueur:

Modifications de la présentation des comptes	applicables aux exercices commençant le / après le:
Modifications de l'IAS 32: Compensation des actifs / passifs financiers	1.1.2014
Modifications de l'IAS 39: Rachat d'instruments dérivés et poursuite de la comptabilité de couverture	1.1.2014
Modifications de l'IAS 19: Prestations en faveur du personnel – plans à prestations définies: Cotisations des salariés	1.7.2014
Améliorations annuelles de l'IFRS (2010 – 2012)	1.7.2014
Améliorations annuelles de l'IFRS (2011 – 2013)	1.7.2014
IFRS 9 Instruments financiers: Classification et évaluation, et modifications de l'IFRS 7 qui en découlent	non défini
IFRS 9 Instruments financiers: Comptabilité de couverture générale	non défini

Les conséquences de l'IFRS 9 sont encore imprévisibles. Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre à ce que les normes et modifications des normes nouvellement publiées aient des effets matériels sur les comptes annuels.

2.3 Modification des principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Dans le cadre des modifications décrites à la section 2.1 concernant l'IAS 19, le bilan et le compte de résultat des périodes comptables précédentes ont été ajustés.

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation ont également été ajustés à l'égard de la comptabilisation d'impôts différés. Le Groupe Helvetia classe pour la première fois des amortissements déductibles d'impôts au niveau local sur le goodwill en tant que différence temporaire imposable, car un remboursement de la déduction fiscale est en théorie possible. Dans le passé, une différence permanente était considérée, car un remboursement de la déduction fiscale était quasiment exclu. Ainsi, à compter du 1.1.2013, le Groupe Helvetia comptabilise au bilan des impôts différés à hauteur de CHF 13,9 millions comme des amortissements au niveau local sur le goodwill.

Les chiffres des périodes comptables précédentes ont été adaptés conformément aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation. Le tableau ci-après récapitule les conséquences des modifications sur le bilan et le compte de résultat consolidés.

en millions de CHF	Initialement affiché	Ajustements	Après ajustements	Initialement affiché	Ajustements	Après ajustements
Bilan consolidé	1.1.2012			31.12.2012		
Passifs						
Réserves issues du bénéfice	2 473.7	-52.9	2 420.8	2 706.0	-41.0	2 665.0
Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents	760.9	-23.6	737.3	895.4	-9.2	886.2
Parts des actionnaires minoritaires	27.9	0.1	28.0	39.6	0.1	39.7
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	899.7	-33.3	866.4	1 270.3	-20.7	1 249.6
Engagements résultant des prestations en faveur du personnel	265.2	115.5	380.7	273.2	67.2	340.4
Impôts différés	491.4	-5.8	485.6	564.3	3.6	567.9
Compte de résultat consolidé				31.12.2012		
Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices				-107.7	1.3	-106.4
Charges d'administration et d'exploitation				-385.0	-5.0	-390.0
Autres charges				-176.5	-2.0	-178.5
Impôts sur le résultat				-87.1	-3.4	-90.5
Résultat périodique du Groupe				342.2	-9.1	333.1
Résultat par action pour l'exercice				31.12.2012		
Non dilué (en CHF)				38.12	-1.05	37.07
Dilué (en CHF)				38.12	-1.05	37.07
Résultat global consolidé				31.12.2012		
Non reclassifiable par le compte de résultat						
Réévaluation des engagements de prévoyance				0.0	55.4	55.4
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents				0.0	-14.0	-14.0
Impôts différés				-0.1	-6.0	-6.1
Résultat global				573.4	26.3	599.7

2.4 Principes de consolidation

Les états financiers importants pris en compte pour la consolidation portent tous sur la même période comptable. Les plus petites sociétés du Groupe, dont l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, établissent des états financiers intermédiaires au 31 décembre, date de clôture du bilan.

2.4.1 Entreprises liées

Les comptes annuels consolidés comprennent les états financiers de l'Helvetia Holding SA et de ses filiales ainsi que ses fonds propres. La consolidation est effectuée lorsque l'Helvetia Holding SA exerce directement ou indirectement un contrôle sur la société concernée. Les sociétés acquises en cours d'exercice sont intégrées dans les états financiers consolidés au moment de la prise de contrôle par le Groupe Helvetia. Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les transactions et les positions du bilan intragroupe sont entièrement éliminées.

Les parts non majoritaires (parts des actionnaires minoritaires) sont évaluées au moment de l'acquisition sur la base de la part correspondante de l'actif net identifiable de l'entreprise.

Toute variation du nombre de parts du Groupe Helvetia dans une filiale qui n'entraîne pas de modification de la position dominante est traitée comme transaction entre investisseurs. Les ajustements des parts minoritaires se basent sur la quote-part de l'actif net de la filiale. Le goodwill n'est pas ajusté et aucun bénéfice ou perte n'est comptabilisé(e) dans le compte de résultat.

2.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées du Groupe Helvetia sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence dès lors qu'il existe une influence déterminante du Groupe sur celles-ci. Le goodwill résultant de l'évaluation selon la méthode de mise en équivalence figure à la position «Participations dans des entreprises associées». La valeur comptable totale de la participation est soumise à un test de dépréciation s'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une perte de valeur.

Les entreprises associées du Groupe Helvetia figurent, avec les sociétés intégralement consolidées, au tableau de la section 19 (à partir de la page 203) de l'annexe.

2.5 Conversion des monnaies

2.5.1 Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les comptes du Groupe Helvetia sont présentés en francs suisses (CHF).

Les postes du bilan des sociétés dont les comptes annuels ne sont pas établis en CHF ont été convertis au cours en vigueur à la date de référence. La conversion du compte de résultat est effectuée au cours moyen de la période. Les écarts de change qui en résultent sont inclus dans les capitaux propres à la position «Réserve de change», sans effet sur le compte de résultat. En cas de cession (ou de cession partielle) d'une filiale, les différences de change relatives à la société concernée et cumulées dans les capitaux propres sont dissoutes et comptabilisées dans le compte de résultat. Les cours appliqués dans les présents états sont détaillés à la section 4.1 (page 127).

2.5.2 Conversion de transactions en monnaie étrangère

Dans les différentes sociétés, les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours en vigueur à la date de transaction.

Les positions du bilan libellées en monnaie étrangère sont converties comme suit dans les différentes sociétés à la date de clôture: les positions du bilan monétaires et non monétaires évaluées à la juste valeur, aux cours de clôture, et les positions du bilan non monétaires évaluées aux cours d'acquisition, aux cours historiques. Les «éléments monétaires» incluent l'argent détenu, les éléments d'actif et les dettes pour lesquels le Groupe Helvetia reçoit ou doit payer un montant en argent fixe ou déterminable.

S'agissant des placements financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, tels que les actions et les parts de participation, le résultat de change non réalisé est affecté, sans incidence sur le compte de résultat, aux capitaux propres jusqu'à la vente de l'instrument financier. Pour les placements financiers monétaires tels que les titres rémunérés et les prêts, en revanche, le résultat de change non réalisé est immédiatement comptabilisé dans le résultat.

2.6 Incertitudes d'évaluation et hypothèses clés

L'établissement des états financiers dans le respect des IFRS exige la formulation, par la direction du Groupe, d'hypothèses et d'estimations qui ont des répercussions sur les valeurs figurant au bilan et sur les positions du compte de résultat de l'exercice en cours. Toutes les estimations et évaluations sont contrôlées en permanence et reposent sur des expériences historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes futures semblant appropriées au vu des circonstances. En conséquence, il se peut que les chiffres effectifs diffèrent des estimations. Les explications suivantes montrent quelles sont les hypothèses à formuler pour l'établissement des comptes qui requièrent une appréciation particulière du management.

2.6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de placements financiers correspond au prix auquel un actif, lors d'une transaction normale, pourrait être vendu entre des usagers du marché à la date de référence de l'évaluation.

Les instruments financiers évalués à des prix cotés sur un marché actif appartiennent à la catégorie «niveau 1» des méthodes d'évaluation. Coté sur un «marché actif» signifie que les prix sont mis régulièrement à disposition par une bourse, un courtier ou un service de cotation et reflètent des transactions régulières et actuelles.

En l'absence d'une valeur cotée sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation. De telles procédures sont principalement influencées par les hypothèses à formuler, qui peuvent déboucher sur des évaluations différentes de la valeur de marché. Les instruments financiers pour lesquels les hypothèses de modéli-

sation reposent sur des données de marché observables sont affectés à la catégorie d'évaluation «niveau 2». Les méthodes d'évaluation de cette catégorie incluent la comparaison avec les transactions actuelles sur le marché, la référence à des transactions portant sur des instruments similaires et des modèles d'évaluation du prix des options. Cela concerne notamment les positions suivantes:

- Hypothèques et prêts: la valeur marchande des hypothèques et des prêts accordés contre reconnaissance de dette est déterminée à l'aide des flux de fonds escomptés. Pour l'évaluation des hypothèques, cette opération est réalisée en appliquant les mêmes taux d'intérêt actuels du Groupe Helvetia que pour les hypothèques comparables ayant été accordées. La courbe de swap en francs suisses est utilisée pour l'évaluation des prêts accordés contre reconnaissance de dette.
- Titres rémunérés sans la présence d'un marché actif, y compris emprunts propres: La valeur marchande se fonde sur des cours déterminés par des courtiers ou des banques, qui sont validés au moyen d'une comparaison avec les transactions actuelles sur le marché et en référence à des transactions portant sur des instruments similaires, ou qui sont définis au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (Discounted Cash Flow Method, DCF).
- Instruments du marché monétaire: La valeur marchande se fonde sur des cours déterminés par des courtiers ou des banques ou est définie au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.
- Instruments dérivés: La valeur marchande des options sur equity et sur devises est déterminée à l'aide de modèles de prix d'options (Black-Scholes Option Pricing) et celle des transactions à terme sur devises est définie sur la base du cours de change à terme à la date de clôture du bilan. La valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée à partir de la valeur actualisée des paiements futurs.
- Dettes financières: Il n'y a pas de marché actif pour les dettes financières. La valeur marchande découle des valeurs marchandes des actifs sous-jacents ou est définie au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie.
- Participations tierces à des fonds propres et dépôts pour des contrats d'investissement: La valeur marchande découle des valeurs marchandes des actifs sous-jacents.

Si les hypothèses d'évaluation utilisées ne se fondent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier concerné appartient à la catégorie d'évaluation «niveau 3». Cela concerne notamment les placements alternatifs. La valeur de marché des placements de private equity est déterminée à l'aide de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Le taux d'intérêt interne (IRR) est alors appliqué.

Lorsque la fourchette de la juste valeur possible est très large et qu'aucune estimation fiable ne peut être réalisée, l'instrument financier est évalué au coût d'acquisition diminué d'éventuelles dépréciations (impairment).

2.6.2 Dépréciation des placements financiers disponibles à la vente

L'existence d'indications objectives est nécessaire afin de déterminer si un instrument de capitaux propres disponible à la vente doit être soumis à une dépréciation. La présence d'une perte de valeur durable ou importante d'un titre constitue un critère d'appréciation capital à cet égard. Si la juste valeur d'un titre se situe depuis plus de 9 mois, ou indépendamment de la période, à un niveau inférieur de 20 % ou plus à la valeur d'acquisition, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'un correctif de valeur au sein du Groupe Helvetia. La notation et les rapports d'analystes peuvent en outre donner un indice sur les modifications de l'environnement d'une entreprise en matière de technologie, de marché, d'économie ou de droit empêchant le probable recouvrement de la valeur d'acquisition. La nécessité de former une dépréciation est étudiée dans de tels cas, et la dépréciation est effectuée si elle s'avère justifiée.

2.6.3 Juste valeur des immeubles de placements

En Suisse, l'évaluation des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). La procédure est décrite à la section 2.12.1 (page 108).

Le choix du taux d'escompte revêt une grande importance dans le cadre de la méthode d'évaluation DCF applicable en Suisse. Les taux d'escompte se fondent sur un taux d'intérêt moyen, sans risque à long terme, majoré de la prime de risque de marché et complété de réductions et suppléments régionaux liés à l'immeuble concerné, en fonction de sa nature concrète et de sa situation. Les taux d'escompte appliqués au cours de la période sont indiqués à la section 7.5 (page 139). Le portefeuille est validé régulièrement par des rapports d'experts indépendants. Dans tous les autres pays, des experts indépendants établissent au moins tous les 3 ans des estimations des valeurs de marché.

2.6.4 Incertitudes d'évaluation spécifiques à l'assurance

Les incertitudes d'évaluation actuarielles sont exposées à la section 2.16 (à partir de la page 111). Un éventuel changement substantiel des paramètres utilisés pour le calcul des provisions est documenté dans les sections 9.3 à partir de la page 152 (affaires non-vie) et 9.4 à partir de la page 154 (affaires vie).

2.6.5 Dépréciation du goodwill

Le maintien de la valeur du goodwill comptabilisé est contrôlé chaque année dans le cadre d'un test de dépréciation. La procédure est décrite à la section 2.11 (page 108). Le calcul du montant réalisable se fonde alors sur plusieurs hypothèses. Celles-ci sont exposées à la section 6 (à partir de la page 130).

2.7 Différenciation entre la vision à court et à long terme

Les actifs et engagements sont qualifiés de courants lorsque leur réalisation ou leur remboursement est escompté dans un délai de 12 mois suivant la date de clôture du bilan. Tous les autres actifs sont réputés non courants.

Les portefeuilles suivants sont en principe qualifiés de non courants: «Immobilisations corporelles et immeubles», «Goodwill et autres immobilisations incorporelles», «Participations dans des entreprises associées», «Immeubles de placement» et «Impôts différés».

Les portefeuilles suivants sont en principe qualifiés de courants: «Avoirs et engagements découlant des impôts sur le résultat courant», «Comptes de régularisation résultant de placements financiers» et «Liquidités».

Toutes les autres positions sont mixtes. La différenciation entre portefeuilles de positions déterminantes à court et à long terme est présentée dans les sections correspondantes de l'annexe. L'analyse des échéances des placements financiers, des dettes financières et des engagements ainsi que des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement est exposée dans le cadre de l'évaluation des risques, à la section 17.5 (à partir de la page 187).

2.8 Immobilisations corporelles et immeubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements et des dépréciations. En règle générale, les amortissements sont effectués sur une base linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée, qui est la suivante:

Mobilier	4 – 15 ans
Equipements techniques	4 – 10 ans
Véhicules	4 – 6 ans
Matériel informatique	2 – 5 ans

Pour les immeubles occupés en propre, les taux d'amortissement suivants sont appliqués:

Murs porteurs	1.0 – 3.5 %
Aménagements intérieurs	1.33 – 8.0 %

Les terrains ne sont pas amortis. En cas de changements du rythme de la consommation des avantages économiques attendus de l'investissement, la durée d'utilisation est ajustée en conséquence. Les investissements éventuels créant des plus-values sont ajoutés à la valeur comptable existante pendant la période et amortis sur la durée si l'investissement est censé générer des avantages économiques et si le coût d'acquisition peut être

évalué de façon fiable. Les amortissements planifiés sont enregistrés dans le compte de résultat, à la position «Charges d'exploitation et d'administration». Les réparations et les coûts d'entretien sont imputés au compte de résultat au fur et à mesure. Les immobilisations corporelles sont soumises régulièrement à un test de dépréciation (voir section 2.11, page 108).

2.9 Leasing

Les contrats de leasing dans le cadre desquels le Groupe Helvetia reprend l'ensemble des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés et traités en tant que leasing financier. Les contrats de leasing du Groupe Helvetia se limitent à des contrats de preneur. Ils sont inscrits à l'actif à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ou, si celle-ci est inférieure, à la juste valeur du bien loué au commencement du contrat de location. L'engagement de location est comptabilisé au passif à même hauteur. La mensualité est ventilée en une tranche amortissement et une tranche financement. Les coûts de financement sont répartis sur la durée, de façon à ce qu'il en résulte un taux d'intérêt constant sur la dette résiduelle. L'amortissement de l'actif a lieu conformément aux dispositions applicables aux immobilisations corporelles. Tous les autres contrats de leasing sont classés en tant que leasing opérationnel. Les paiements au titre du leasing opérationnel sont enregistrés dans le compte de résultat sur une base linéaire, après déduction des éventuelles remises, sur la durée du contrat de leasing.

2.10 Goodwill et autres immobilisations

Les immobilisations incorporelles achetées sont inscrites à l'actif au coût d'acquisition et amorties sur la durée d'utilisation. Un actif incorporel est comptabilisé lors de l'acquisition d'un portefeuille de contrats d'assurance ou d'investissement, représentant la valeur actualisée de tous les gains futurs attendus, moins les frais de solvabilité dans les contrats acquis. La «Value in Force» (VIF) est amortie au prorata des bénéfices bruts ou marges brutes, sur la durée de vie effective des contrats acquis. Ceux-ci ont généralement une durée comprise entre 3 et 10 ans. L'Helvetia n'a porté la VIF à l'actif que dans les affaires vie. Elle est vérifiée chaque année dans le cadre d'un test de dépréciation. Les immobilisations incorporelles incluent également les accords de distribution achetés. Leur valeur correspond à la valeur actualisée des gains futurs escomptés. Les accords de distribution sont amortis sur la durée des contrats futurs, au prorata des bénéfices bruts ou marges brutes escomptés. Ces contrats ont généralement une durée comprise entre 5 et 15 ans. Les autres immobilisations incorporelles incluent également des actifs incorporels produits par le Groupe, principalement des logiciels développés en interne, qui sont pris en compte au coût de fabrication et amortis de façon linéaire à partir de leur mise en service. Les amortissements planifiés sont enregistrés dans le compte de résultat, à la position «Charges d'exploitation et d'administration». La durée d'utilisation se situe en règle générale entre 3 et 10 ans.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est illimitée ne sont pas amorties, mais sont soumises chaque année à un test de dépréciation (voir section 2.11). Le goodwill doit être établi à la date d'acquisition et se compose du prix d'achat à la juste valeur, complété du montant de toutes les parts non majoritaires de l'entreprise acquise et, dans le cas d'un regroupement d'entreprises progressif, de la juste valeur des capitaux propres précédemment détenus dans l'entreprise acquise, moins la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition, des actifs, dettes et passifs éventuels identifiables de ladite entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est illimitée ne sont pas amorties, mais sont soumises chaque année à un test de dépréciation (voir section 2.11). Un excédent de l'actif net de l'entreprise acquise par rapport au coût d'acquisition au moment du rachat est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Le goodwill généré par l'acquisition d'entreprises est inscrit au coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur cumulées et soumis chaque année à un test de dépréciation. Il est géré comme un actif dans la monnaie locale de la société acquise et converti au cours de la date de référence.

2.11 Dépréciation des immobilisations corporelles, du goodwill et des autres immobilisations incorporelles

En présence d'une indication de perte de valeur, les valeurs comptables d'immobilisations corporelles ou d'un actif incorporel amorti sur une base linéaire sont soumises à un test de dépréciation. Le goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilisation indéterminée sont soumis chaque année, au second semestre, à un test de dépréciation. En présence d'une indication de perte de valeur, ils sont eux aussi soumis à un nouveau test de dépréciation.

Il y a perte de valeur d'un actif incorporel lorsque la valeur au bilan dépasse durablement le montant recouvrable. Le montant recouvrable correspond au prix de vente net ou, si celle-ci est supérieure, à la valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant résultant de la vente de l'actif aux conditions du marché, après déduction de tous les frais de cession directement attribuables. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilisation. Elle est déterminée dans le cadre du test de dépréciation, sur la base d'hypothèses réalistes et en tenant compte des activités prévues ainsi que des entrées et sorties de fonds en résultant. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, la différence est prise en considération comme dépréciation d'actif dans le compte de résultat. Celle-ci apparaît à la position «Autres charges».

Une reprise de dépréciation est prise en compte si une modification des estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable est intervenue depuis l'enregistrement de la charge de la perte de valeur. Lorsque le montant de la perte de valeur diminue du fait de la nouvelle situation, la reprise de dépréciation est effectuée au maximum jusqu'à hauteur de la valeur d'acquisition amortie et apparaît dans le compte de résultat parmi les «Autres charges».

Pour tester la valeur du goodwill, celui-ci est affecté lors de l'acquisition aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des avantages économiques de l'acquisition de l'entreprise. L'éventuel besoin de dépréciation est calculé en déterminant la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie et en la comparant avec la valeur comptable. La valeur d'utilité est définie au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les flux de trésorerie futurs diminués des investissements nécessaires à l'exploitation (flux de trésorerie disponibles) sont utilisés pour le calcul. L'autre option consiste à retenir le prix de vente net pour la détermination de la dépréciation. Si un besoin de dépréciation apparaît, le goodwill est adapté en conséquence. Le goodwill ne donne pas lieu à une reprise de perte de valeur.

2.12 Placement de capitaux

Dans le Groupe Helvetia, les placements de capitaux regroupent les parts dans des entreprises associées, les immeubles de placement ainsi que les placements financiers (titres, dérivés actifs, prêts et instruments du marché monétaire). Le traitement des parts dans des entreprises associées est décrit à la section 2.4.2 (page 104), dans les principes de consolidation.

2.12.1 Immeubles de placements

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou réaliser une plus-value à long terme. Ils englobent aussi bien des terrains que des bâtiments et sont évalués à la juste valeur.

Les variations de cette dernière sont enregistrées dans le compte de résultat. Pour les sociétés sises en Suisse, la juste valeur est déterminée au moyen de la méthode, généralement admise, d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Le portefeuille est validé régulièrement par des rapports d'experts indépendants. Dans tous les autres pays, des experts indépendants établissent au moins tous les 3 ans des estimations des valeurs de marché qui sont actualisées entre les évaluations.

La méthode d'évaluation DCF est une méthode de calcul de la valeur de rendement en deux étapes qui part du principe que la valeur d'un immeuble correspond à la somme de ses produits futurs. Dans un premier temps, les différents flux de trésorerie annuels des 10 années suivantes sont calculés pour l'immeuble et escomptés à la date de référence de l'évaluation. Dans un second temps, la valeur de rendement illimitée est calculée pour la période après les 10 ans et également escomptée à la date de référence de l'évaluation. Les taux d'escompte corrigés du risque utilisés pour une évaluation DCF se fondent sur la nature concrète et la situation de l'immeuble en question. Les flux de trésorerie utilisés pour les prévisions reposent sur les revenus locatifs réalisables à long terme.

Le Groupe Helvetia n'inscrit à l'actif du bilan aucun immeuble dont il est locataire en vertu d'un contrat de leasing opérationnel. Les revenus locatifs sont perçus de manière linéaire sur la durée du bail.

2.12.2 Placements financiers

La comptabilisation et l'évaluation des placements financiers se fondent sur les catégories IFRS: les «prêts et créances», les «placements financiers détenus jusqu'à l'échéance», les «placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat», les «placements financiers disponibles à la vente» ainsi que les «instruments dérivés pour comptabilité de couverture».

Lors de la comptabilisation initiale, les placements financiers sont inscrits au bilan à la juste valeur. Les frais de transaction directement attribuables sont inscrits à l'actif, à l'exception des placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les frais de transaction liés à ces derniers sont comptabilisés en résultat. Le Groupe Helvetia inscrit tout achat et toute vente d'un instrument financier dans le bilan selon la méthode de la comptabilisation au jour de négoce. La décomptabilisation d'un placement financier a lieu à l'échéance du contrat ou lors de la vente, dès lors que l'ensemble des risques et le contrôle ont été transférés et qu'il n'existe plus aucun droit sur les flux de trésorerie liés à l'investissement.

Les prêts et créances ainsi que les actifs financiers que le Groupe a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à l'échéance sont évalués selon la méthode du coût amorti (amortised cost). Les prêts et créances ne sont traités sur aucun marché actif. En règle générale, ils sont générés par le Groupe Helvetia, qui met directement des fonds à disposition d'un emprunteur.

«Les placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat» se composent des placements financiers «détenus à des fins de transaction» et des placements financiers «enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat». Sont qualifiés de «détenus à des fins de transaction» les titres détenus dans le but de dégager des bénéfices à court terme en tirant parti des fluctuations des prix du marché et des marges de négoce. Seuls les placements financiers qui font partie intégrante d'un certain groupe d'actifs financiers gérés sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de placement documentée, sont irrévocablement qualifiés «d'enregistrés à la juste valeur» lors de leur saisie initiale, à moins que la méthode de la juste valeur ne serve à compenser les fluctuations de la valeur de marché des engagements vis-à-vis des titulaires de polices. Les fluctuations de valeur résultant de l'évaluation à la juste valeur sont directement enregistrées dans le compte de résultat et présentées séparément du produit courant, dans la position «Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)».

Les placements financiers détenus pour une durée indéterminée et qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie d'évaluation sont qualifiés de disponibles à la vente. Ils sont évalués dans le bilan à la juste valeur. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés par le biais des capitaux propres, hors compte de résultat. En cas de cession ou de perte de valeur, les bénéfices et pertes cumulés dans les capitaux propres sont dissous et comptabilisés dans le compte de résultat.

Les intérêts sont comptabilisés au prorata du temps en tenant compte de la rémunération effective de l'actif (y compris les «Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat»). Les dividendes sont enregistrés lors de la naissance du droit. Les revalorisations et amortissements résultant de l'évaluation au coût amorti sont compensés par le produit des intérêts dans le compte de résultat. Les produits d'intérêts et dividendes sur placements financiers du Groupe, classés comme étant «évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat», sont présentés à la position «Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)».

2.12.3 Dépréciation de placements financiers

Les valeurs comptables des placements financiers non évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat (prêts et créances, placements financiers détenus jusqu'à l'échéance, placements financiers disponibles à la vente) sont contrôlées régulièrement afin d'identifier un éventuel besoin de correctifs de valeur. S'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une dépréciation durable, la différence entre la valeur d'acquisition et le montant recouvrable est prise en considération comme perte de valeur dans le compte de résultat. Un instrument de capitaux propres est soumis à un correctif de valeur si la juste valeur du titre concerné se situe considérablement ou durablement sous sa valeur d'acquisition (voir à ce propos la section 2.6, page 104). Les instruments de dette sont soumis à un correctif de valeur ou sont réalisés s'il est probable que les montants dus selon le contrat ne pourront pas être intégralement recouverts. Cela se produit généralement en cas de défaut ou de retard de paiement des intérêts ou amortissements convenus par contrat, de difficultés financières majeures de l'emprunteur et / ou de rétrogradations de la notation sous les seuils définis. Lorsque de nouvelles conditions sont négociées pour des hypothèques ou des prêts afin d'éviter un correctif de valeur, les portefeuilles concernés sont toujours présentés au coût amorti dans le bilan.

Pour les prêts et créances et les placements financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant recouvrable équivaut à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à la date de clôture du bilan en appliquant le taux d'intérêt initial. Les dépréciations sont prises en compte en utilisant un compte de correctif de valeur. Si le montant de la dépréciation diminue du fait d'une nouvelle situation, la perte de valeur est annulée dans le compte de résultat.

S'agissant des placements financiers disponibles à la vente, le montant recouvrable correspond à la juste valeur à la date de clôture du bilan. Après la première dépréciation, chaque nouvelle perte de valeur sur des placements financiers non monétaires disponibles à la vente, tels que des actions et des parts de participation, est décomptabilisée immédiatement par le biais du compte de résultat. La dépréciation n'est pas annulée même si la situation qui l'a provoquée disparaît. Les augmentations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à la cession. Pour les placements financiers monétaires disponibles à la vente tels que les titres rémunérés, la perte de valeur est annulée dans le compte de résultat si la situation à l'origine de la dépréciation disparaît.

Les placements financiers sont décomptabilisés au plus tard à la clôture de la procédure de faillite ou pendant la procédure de faillite en cours, au recouvrement des dettes, intérêts compris. En cas de transaction, la décomptabilisation a lieu à la fin du délai convenu après réception du paiement.

2.13 Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés en tant que «détenus à des fins de transaction» et présentés de ce fait à la position de «placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat» ou comptabilisés en tant qu'«instruments dérivés pour comptabilité de couverture». Les stratégies de couverture appliquées dans le cadre du dispositif de gestion du risque du Groupe Helvetia sont détaillées à la section 17 (à partir de la page 178).

Les dérivés peuvent également être intégrés dans les instruments financiers, les contrats d'assurance ou autres contrats. Ils sont soit évalués conjointement à la valeur de base soit séparément à la juste valeur. Une distinction est opérée entre la valeur de base et le dérivé avec une évaluation et une comptabilisation séparée des composantes lorsque les caractéristiques de risque du dérivé intégré diffèrent de celles du contrat de base. Les variations de juste valeur de dérivés seront enregistrées dans le compte de résultat.

2.14 Couverture d'un investissement net

S'agissant de la couverture de gains et pertes de change résultant d'investissements dans les filiales dont les comptes sont établis dans une monnaie étrangère, la part des gains et des pertes résultant de l'évaluation de l'instrument de couverture, qui représente une couverture effective, est enregistrée dans les capitaux propres, alors que la partie non effective intègre directement le compte de résultat.

A l'échéance d'une opération visant à couvrir un investissement net, l'instrument de couverture continue d'être comptabilisé à la juste valeur. Les bénéfices et pertes indiqués dans les capitaux propres demeurent avant tout partie intégrante des capitaux propres. En cas de cession (ou de cession partielle) de la Société, les gains et pertes non réalisés enregistrés dans les capitaux propres font l'objet d'un transfert comptable vers le compte de résultat.

2.15 Dettes financières

Lors de la comptabilisation initiale, les dettes financières sont inscrites au bilan à la juste valeur. Les frais de transaction directement attribuables sont compensés, hormis pour les dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation subséquente est effectuée soit à la juste valeur, soit au coût amorti (amortised cost [AC]). La dette financière est décomptabilisée dès que la dette est éteinte.

Sont évaluées à la juste valeur les dettes financières qui sont détenues à des fins de transaction ou qui ont été irrévocablement classées comme étant «évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat» lors de leur premier enregistrement. Sont qualifiés ainsi les dépôts liés à l'évolution de la valeur des fonds de placement ou formés pour des produits dont la performance, pour le titulaire de la police, est quasiment identique à la performance du placement. Pour ces dépôts résultant de contrats d'investissement sans participation discrétionnaire aux excédents (voir la section 2.16), seuls les prélèvements et les affectations imputables au résultat de l'entreprise figurent dans le compte de résultat. Les parties risques et coûts des primes de titulaires de ces contrats sont comptabilisées par le biais du compte de résultat et présentées à la position «Autres produits». La partie épargne est directement créditée ou prélevée sur le dépôt du preneur d'assurance.

Sont évaluées au coût amorti les dettes financières qui ne sont pas détenues à des fins de transaction et n'ont pas été classées comme étant «évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat». Les charges d'intérêts découlant de dettes financières servant au financement figurent dans le compte de résultat à la position «Frais de financement». Les revalorisations et amortissements résultant de l'évaluation au coût amorti sont compensés avec les charges d'intérêts dans le compte de résultat.

2.16 Affaires d'assurance

Les affaires directes englobent les affaires d'assurance directe acceptées et cédées à des réassureurs; les affaires indirectes comprennent quant à elles les affaires de réassurance acceptées et rétrocédées à des réassureurs. Les positions actuarielles sont qualifiées de «brutes» avant déduction des affaires cédées en réassurance et de «nettes» ou «pour propre compte» après déduction de ces affaires.

Sont réputés être des contrats d'assurance conformes aux IFRS les produits qui présentent un risque actuariel significatif. L'évaluation du caractère significatif du risque d'assurance est effectuée au niveau des produits.

Les contrats qui ont la forme juridique de produits d'assurance mais dans le cadre desquels il est procédé non pas à un transfert notable de risques actuariels, mais, en premier lieu, à un transfert de risques financiers, ne constituent pas des contrats d'assurance et sont traités comme des instruments financiers. Les contrats d'investissement comportant un élément de participation discrétionnaire aux excédents (discretionary participation feature) font figure d'exception et sont classés parmi les contrats d'assurance. Conformément aux IFRS, sont réputées être des éléments de participation discrétionnaires aux excédents les prestations contractuelles découlant d'un droit, pour le preneur d'assurance, de participer, en sus des prestations garanties, au produit de placements, réalisé ou non, sur certains éléments d'actif ou au bénéfice / à la perte de l'assureur. Cette prestation complémentaire doit représenter une part significative de la prestation contractuelle totale, et son montant ou son échéance doit être à la discrétion de l'assureur.

2.16.1 Affaires non-vie

Les positions actuarielles relatives à l'assurance non-vie sont déterminées sur la base de principes uniformes appliqués par l'ensemble du Groupe. Tous les produits d'assurance non-vie du Groupe Helvetia couvrent des risques actuariels significatifs et figurent dans le bilan à titre de contrats d'assurance.

Des provisions sont constituées pour tous les cas de sinistre survenant jusqu'à la fin de l'exercice. Elles incluent également des provisions pour des sinistres non encore déclarés. Les provisions sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles, en tenant compte des incertitudes. Les provisions pour sinistres ne sont pas actualisées, à l'exception des provisions pour sinistres pour lesquels il existe des modalités de paiement.

Les estimations relatives aux provisions et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent sont contrôlées au fur et à mesure. Les changements d'évaluation sont comptabilisés dans le compte de résultat à la date du changement.

A chaque clôture du bilan, un test de suffisance du passif (LAT) est effectué afin de vérifier, dans toutes les sociétés du Groupe et par branche (assurance choses, véhicules à moteur, responsabilité civile, transport, accidents / maladie), que les engagements existants à la date de clôture du bilan sont suffisamment couverts compte tenu des flux de trésorerie attendus dans le futur, et d'avoir ainsi la certitude de disposer d'une évaluation exempte de pertes. Les recettes de primes prévues sont confrontées à la charge de sinistres prévisionnelle, aux frais d'administration et d'acquisition prévisionnels ainsi qu'aux participations aux excédents attendues. Si les coûts prévisionnels dépassent les recettes de primes attendues, la provision pour sinistres est augmentée sans amortissements précédents sur les frais d'acquisition activés.

Le Groupe Helvetia porte à l'actif les frais d'acquisition. Ces derniers se calculent à partir des commissions payées et sont amortis pendant la durée des contrats ou, le cas échéant, pendant la durée plus courte de paiement des primes.

Les primes sont comptabilisées au début de la durée du contrat. Les primes acquises sont déterminées individuellement pour chaque contrat au prorata temporis et comptabilisées en tant que produits pour les périodes de risque concernées. Les parts de primes se rapportant à des exercices futurs sont mises en réserve pour report. Les charges des sinistres sont attribuées à la période de survenance de ceux-ci.

2.16.2 Affaires vie

Le Groupe Helvetia classe tous les produits vie qui présentent un risque actuariel significatif dans la catégorie des contrats d'assurance.

Dans le domaine de l'assurance vie, les positions actuarielles sont déterminées conformément aux principes locaux d'évaluation et de comptabilisation en vigueur pour les différentes sociétés. Les hypothèses formulées lors de la constitution des réserves reposent sur des bases proches de la réalité, représentant la meilleure estimation, et prennent en compte la situation spécifique de l'entreprise (placements de capitaux existants p.ex.), ainsi que les éléments relevant de la situation du marché, tels que le rendement potentiel des réinvestissements, mais aussi les bases de calcul locales, comme le taux d'intérêt ou la mortalité. Les hypothèses varient en fonction du produit, du pays et de l'année de conclusion du contrat et tiennent compte de valeurs empiriques propres au pays.

Les transferts des primes et la réserve mathématique sont définis selon la méthode de calcul locale. Sur les marchés nationaux allemand et autrichien, la réserve mathématique correspond à la réserve mathématique zillmériisée et, sur tous les autres marchés nationaux, à la réserve mathématique non zillmériisée.

Dans toutes les sociétés du Groupe, l'activation des frais d'acquisition a lieu conformément aux prescriptions comptables locales. Selon le pays, soit les frais d'acquisition effectifs, soit les suppléments pour frais d'acquisition inclus dans la prime sont partiellement inscrits à l'actif.

Lors de chaque établissement des comptes, un test de suffisance du passif est effectué afin de vérifier que les provisions disponibles suffisent pour couvrir le besoin attendu. Le montant du renforcement des provisions techniques pouvant être nécessaire après le test de suffisance du passif réalisé pour contrôler l'adéquation des provisions est calculé sur la base de principes uniformes dans l'ensemble du Groupe. Ce test est réalisé

à partir de principes actuariels fondés sur des bases proches de la réalité représentant la meilleure estimation. Le besoin attendu est estimé à partir de la différence entre la valeur actuelle de la prestation (y compris les frais administratifs attendus et les participations aux excédents prévues) et la valeur actuelle des primes brutes attendues. Si le besoin attendu dépasse les réserves existantes (diminuées des frais d'acquisition activés non comptabilisés dans la réserve mathématique), la réserve mathématique est, sans amortissements précédents sur les frais d'acquisition activés, relevée dans le compte de résultat de manière à atteindre le niveau actuariel nécessaire, conformément au besoin. Si les réserves disponibles dépassent le besoin attendu, le renforcement des provisions appliqué est à nouveau réduit par le biais du compte de résultat.

Les preneurs d'assurance de contrats avec participation aux excédents peuvent détenir, du fait des dispositions légales ou contractuelles locales, un droit sur les produits des placements locaux ou sur le résultat de la société locale. Les provisions constituées à cet effet, conformément aux prescriptions comptables locales, demeurent inchangées après application des IFRS et figurent parmi les «provisions pour participations futures des assurés aux excédents» ou dans la «réserve mathématique».

La part des écarts d'évaluation par rapport à la présentation locale des comptes attribuée aux contrats avec participation aux excédents, qui a un effet sur les capitaux propres soit par le biais du résultat, soit par celui des bénéfices non réalisés, est également provisionnée dans les fonds empruntés à titre de «provision pour participations futures des assurés aux excédents». Cette part équivaut au pourcentage minimal des revenus concernés auquel les preneurs d'assurance doivent être intéressés en vertu des dispositions légales ou contractuelles locales. La participation au résultat est portée au crédit ou au débit des «provisions pour participations futures aux excédents» dans le compte de résultat. De même, la part aux bénéfices et pertes non réalisés est attribuée aux provisions, sans effet sur le compte de résultat.

Les autres bénéfices avec et sans effet sur le compte de résultat, relatifs à des contrats avec participation aux excédents – c'est-à-dire la part pour laquelle il n'existe pas d'obligations légales ou contractuelles – figurent dans les capitaux propres, au titre de la «réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents».

Les excédents déjà attribués accumulés avec production d'intérêts sont affectés aux dépôts des preneurs d'assurance. Ceux-ci figurent au poste du bilan «Dettes financières résultant des affaires d'assurance».

Lorsqu'un contrat d'assurance comporte non seulement un élément actuariel, mais également une composante similaire à un dépôt, il est procédé à une évaluation séparée de cette dernière si les droits et les obligations en résultant ne peuvent pas être intégralement déterminés sans la séparation de celle-ci.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance et qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont évalués à la juste valeur. Leur évaluation est effectuée au moyen de techniques de calcul du prix des options. De tels dérivés incorporés sont pris en compte séparément de la réserve mathématique, parmi les «autres dettes financières».

Les primes, prestations d'assurance et coûts résultant de contrats d'assurance vie sont comptabilisés à l'échéance. Ces produits et ces charges sont délimités par le biais de la constitution de provisions et d'inscriptions à l'actif, de sorte que le bénéfice découlant des contrats est imputé en fonction de la période durant laquelle il est généré.

2.16.3 Réassurance

Les contrats de réassurance sont des contrats d'assurance entre compagnies d'assurance. Comme pour l'assurance directe, un transfert de risque suffisant doit avoir lieu pour qu'une affaire puisse être comptabilisée en tant que contrat de réassurance, faute de quoi le contrat est considéré comme un instrument financier.

Les affaires directes cédées à des compagnies d'assurance sont qualifiées de réassurance passive et incluent la cession d'affaires directes vie et non-vie. Les primes, les transferts des primes et les primes de régularisation d'affaires passives sont comptabilisés et apparaissent séparément des affaires directes. Les principes comptables des affaires directes s'appliquent aux affaires passives.

Les avoirs provenant de la réassurance passive sont contrôlés régulièrement afin d'identifier un besoin de correctifs de valeur ou une irrécouvrabilité éventuels. S'il existe, à la date de clôture du bilan, une indication objective substantielle suggérant une perte de valeur durable, la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable estimé est considérée comme une dépréciation dans le compte de résultat.

Les affaires indirectes reprises d'un autre assureur sont qualifiées de réassurance active. Comme pour les affaires directes, les provisions techniques sont contenues dans les positions actuarielles passives correspondantes. Elles sont déterminées elles aussi de la manière la plus réaliste possible, sur la base de modèles mathématiques et statistiques ainsi que des dernières informations disponibles, et tiennent compte des incertitudes. Les contrats d'assurance non traditionnels sont traités comme des instruments financiers et comptabilisés dans les «avoirs provenant de la réassurance» ou dans les «dettes financières résultant des affaires d'assurance» lorsque aucun risque d'assurance significatif n'est transféré. Les commissions nettes sont directement intégrées dans le compte de résultat.

Les affaires indirectes transmises à des compagnies d'assurance n'appartenant pas au Groupe sont considérées comme des rétrocessions. Les principes en vigueur pour les affaires passives leur sont appliqués.

2.17 Impôts sur le résultat

Les créances et les dettes effectives résultant de l'impôt sur le résultat ont été calculées avec les taux d'imposition actuellement applicables. Ces créances et ces dettes sont prises en compte dans la mesure où un remboursement ou un paiement est attendu en relation avec celles-ci.

Les provisions pour impôts sur le résultat différés sont calculées en tenant compte des taux d'imposition actuels et des modifications annoncées des taux d'imposition. Ces provisions sont constituées en appliquant la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale IFRS des actifs et des engagements. Les crédits d'impôts différés résultant du report de pertes ne sont pris en compte que dans la mesure où il y a lieu de supposer que des bénéfices imposables, avec lesquels les pertes concernées pourront être compensées, seront générés à l'avenir. Les crédits d'impôts différés et les impôts différés sont compensés dans la mesure où il existe un droit à la compensation mutuelle des crédits d'impôts et des impôts effectifs, exécutoire vis-à-vis de l'administration des impôts concernée.

2.18 Créances

Les créances sur affaires d'assurances et les autres créances sont évaluées selon la méthode du coût amorti. En général, la valeur obtenue équivaut à la valeur nominale des créances. Les pertes de valeur durables sont prises en considération dans le compte de résultat dans le cadre d'une dépréciation. La perte de valeur figure dans le compte de résultat, à la position «autres charges».

Les pertes de valeur au titre des créances des affaires d'assurance sont constituées sous forme de correctifs de valeur individuels ou de portefeuille. Si la contrepartie ne respecte pas son obligation de paiement dans le cadre des procédures de rappel ordinaires, les créances sont en principe dépréciées sur la base des taux de défaillance historiques de certaines catégories à risques. Des correctifs de valeur individuels sont en outre formés afin de tenir compte des risques de défaillances actuels, en cas de surendettement et de risque d'insolvabilité de la contrepartie, ou au cas où des mesures de contraintes seraient engagées.

2.19 Régularisation des placements financiers

Les comptes de régularisation résultant de placements financiers sont constitués pour les intérêts attribuables à l'exercice et perçus sur des placements financiers rémunérés ou des prêts.

2.20 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de numéraire, de dépôts à vue ainsi que de placements liquides courants dont la durée résiduelle, calculée à partir du moment de l'acquisition, ne dépasse pas 3 mois.

2.21 Actions propres

Les actions propres sont prises en compte à leur valeur d'acquisition, frais de transaction compris, en déduction des capitaux propres. En cas de revente, la différence entre la valeur d'acquisition et le prix de vente est comptabilisée sans effet sur le compte de résultat en tant que variation des réserves de capital. Les actions propres sont constituées exclusivement d'actions de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall.

2.22 Provisions non actuarielles et passifs éventuels

Les provisions non actuarielles incluent les engagements actuels dont le montant ou l'échéance n'a pas encore été déterminé(e) avec exactitude et qui exigeront probablement une sortie de ressources. Des provisions sont constituées lorsqu'il existe, à la date de clôture du bilan, un engagement actuel résultant d'un événement passé, que la probabilité d'une sortie de fonds est élevée et que son montant peut être estimé de manière fiable.

Parmi les passifs éventuels figurent tous les engagements actuels pour lesquels la probabilité d'une sortie de fonds est faible ou dont le montant de celle-ci ne peut pas être estimé de manière fiable.

2.23 Prestations en faveur du personnel

Les prestations en faveur du personnel comprennent des prestations à court terme, des prestations versées après la fin du contrat de travail, d'autres prestations à long terme ainsi que des prestations versées à l'occasion de la fin du contrat de travail.

Sont considérées comme des prestations à court terme en faveur du personnel les prestations payées dans les 12 mois suivant la fin de la période sous revue, telles que les salaires, les cotisations aux assurances sociales, les allocations maladie et de vacances, les bonus et prestations en nature accordés au personnel en activité. Les coûts attendus pour les droits cumulables liés par exemple au rattachement de droits découlant de vacances et d'heures supplémentaires sont pris en compte en tant qu'engagement courant à la date de clôture du bilan.

Les prestations versées après la fin du contrat de travail reposent sur des plans de prévoyance fondés sur la primauté des cotisations ou sur la primauté des prestations. Pour les plans à cotisations définies, les cotisations de l'employeur sont imputées directement au compte de résultat, en fonction des services rendus pendant la période sous revue. Pour les plans à prestations définies, les obligations de retraite et les charges de services afférentes sont calculées à la date de clôture du bilan par un actuaire agréé, selon la méthode des unités de crédit projetées («projected unit credit method»). Les hypothèses actuarielles sur lesquelles reposent les calculs sont définies en fonction des conditions prévalant dans le pays et pour la société du Groupe concernée. Les modifications des hypothèses formulées, les ajustements dus à l'expérience et les écarts entre le rendement effectif et attendu des actifs du plan constituent des profits et des pertes actuariels. Ceux-ci sont comptabilisés en tant que réévaluations dans le résultat global sans effet sur le résultat. Le produit net d'intérêts à comptabiliser au compte de résultat sur les actifs du plan est calculé avec le même taux d'intérêt qui est également utilisé pour la rémunération des obligations de retraite.

Lorsque les obligations de retraite sont financées par le biais d'une institution de prévoyance autonome, un excédent de couverture peut apparaître si la juste valeur des actifs du plan dépasse la valeur actuelle des engagements de retraite basés sur la primauté des prestations, valeur qui est comptabilisée dans le résultat global sans effet sur le résultat. Une partie de cet excédent de couverture est comptabilisée à titre d'avoir uniquement s'il en découle un avantage économique, sous la forme de réductions futures des cotisations ou de remboursements à l'employeur («Asset Ceiling»). Il y a une réduction des cotisations au sens des IFRS lorsque l'employeur doit payer des cotisations inférieures aux services passés.

Les autres prestations à long terme en faveur du personnel sont des prestations qui échoient 12 mois ou plus après la date de clôture du bilan. Au sein du Groupe Helvetia, il s'agit principalement d'anniversaires de service. Ces prestations sont déterminées sur la base de principes actuariels. Le montant comptabilisé dans le bilan correspond toujours à la valeur actualisée des engagements fondés sur la primauté des prestations, déduction faite d'éventuels actifs du plan.

Les prestations versées à l'occasion de la fin du contrat de travail contiennent par exemple des indemnités et des prestations découlant de plans sociaux. Ces prestations sont immédiatement comptabilisées en tant que charge dans le compte de résultat, au moment de la cessation des rapports de travail.

2.24 Rémunération basée sur des actions

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions englobent l'ensemble des accords de rémunération au titre desquels les employés reçoivent des actions, des options ou d'autres instruments de capitaux propres similaires ou du fait desquels la société du Groupe qui attribue ceux-ci prend des engagements dont le montant dépend du niveau du cours de ses actions. Toutes les transactions en rapport avec des collaborateurs et dont le paiement est fondé sur des actions sont comptabilisées à la juste valeur.

Dans le cadre de la rémunération variable du Conseil d'administration et du Comité de direction, l'Helvetia a introduit une composante de rétribution à long terme (LTC), où des actions de l'Helvetia Holding SA sont accordées sous forme de droits futurs pendant 3 ans. L'objectif consiste à favoriser une politique commerciale qui s'inscrit dans la durée. Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat.

Les instruments de capitaux propres attribués aux collaborateurs dans le cadre de plans de participation par actions constituent une rétribution pour des services déjà fournis, qui occasionnent des charges de rémunération pour l'entreprise émettrice. Le montant des charges de rémunération est déterminé en se référant à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et est réparti sur la période entre l'attribution et l'échéance.

2.25 Autres dettes

Les autres engagements sont évalués selon la méthode du coût amorti. En général, la valeur obtenue équivaut à la valeur nominale.

2.26 Comptabilisation des actifs et des passifs

Les actifs et les dettes sont compensés dans le bilan s'il existe un droit de compensation. Au final, seule la position nette est indiquée.

3. Informations sectorielles

La conduite du Groupe Helvetia repose essentiellement sur les marchés nationaux. Chaque pays dispose de sa propre direction, qui est chargée de la conduite opérationnelle de toutes les unités d'affaires locales et a la responsabilité des unités juridiques. A l'exception de la réassurance, à vocation internationale, la segmentation repose sur les marchés géographiques nationaux, où toutes les activités liées à la fourniture de prestations sont également basées. Ces marchés nationaux correspondent également aux sites des clients du Groupe Helvetia.

Les segments opérationnels du Groupe Helvetia qui en découlent sont les marchés nationaux «Suisse», «Allemagne», «Italie», «Espagne» et «Autres unités d'assurance», ce dernier segment étant constitué de l'Autriche, de la France et de la réassurance mondiale. Le segment «Corporate» constitue un segment distinct soumis à l'obligation de déclaration. Il inclut toutes les activités du Groupe, ainsi que les sociétés de financement et l'Helvetia Holding SA.

En guise d'information supplémentaire, le Groupe Helvetia subdivise ses activités entre les domaines affaires vie, affaires non-vie et autres activités.

Dans les affaires vie, le Groupe Helvetia propose des produits d'assurance vie, de prévoyance vieillesse et de rente. Des assurances choses, véhicules à moteur, responsabilité civile et transport ainsi que maladie et accidents sont proposées dans les affaires non-vie. Les unités sans activité actuarielle, qui peuvent être directement affectées au domaine d'activité «Vie» ou «Non-vie», sont présentées dans le domaine correspondant.

Toutes les autres unités ainsi que la réassurance active sont affectées aux «Autres activités».

Les principes de présentation des comptes appliqués aux informations sectorielles correspondent aux principes décrits et déterminants des comptes annuels. Le Groupe Helvetia traite les prestations de service ainsi que l'échange d'actifs et de dettes entre les segments en suivant l'exemple des affaires avec des tiers. Les participations ainsi que les produits des participations d'entreprises liées entre segments sont éliminés dans le segment concerné. Toutes les autres relations et les chiffres d'affaires internes au Groupe et dépassant les limites des segments sont supprimés globalement.

L'affectation des différentes sociétés du Groupe aux régions et domaines d'activité ressort de la section 19 (à partir de la page 203).

3.1 Informations sectorielles

en millions de CHF	Suisse		Allemagne		Italie	
	2013	2012 ajusté	2013	2012 ajusté	2013	2012 ajusté
Produits						
Primes brutes comptabilisées	4 350.3	3 978.4	843.2	810.4	917.4	1 012.0
Primes de réassurance cédées	-128.6	-131.0	-84.8	-80.9	-77.9	-67.0
Primes comptabilisées pour propre compte	4 221.7	3 847.4	758.4	729.5	839.5	945.0
Variation des transferts de primes pour propre compte	-0.3	1.5	-0.1	-2.7	15.1	12.9
Primes acquises pour propre compte	4 221.4	3 848.9	758.3	726.8	854.6	957.9
Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)	704.8	687.4	73.8	74.8	105.8	102.2
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)	94.3	95.6	41.2	28.3	42.3	55.7
Résultat des placements liés à des participations	18.1	40.2	41.7	36.2	40.7	55.3
Résultat des participations dans des entreprises associées	14.8	-0.2	-	-	-	-
Autres produits	21.1	32.9	4.6	3.7	30.1	26.8
Total des produits résultant de l'exploitation	5 074.5	4 704.8	919.6	869.8	1 073.5	1 197.9
Transactions entre les régions	71.9	74.1	60.3	59.0	27.5	24.9
Total des revenus sur clients externes	5 146.4	4 778.9	979.9	928.8	1 101.0	1 222.8
Charges						
Charges de sinistres non-vie, frais de traitement compris	-416.1	-436.6	-366.5	-367.4	-347.5	-357.5
Prestations d'assurance vie payées	-2 340.8	-2 239.2	-130.9	-119.9	-274.3	-235.7
Variation de la réserve mathématique	-1 426.9	-1 245.2	-201.1	-164.4	-199.7	-325.0
Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance	40.0	55.5	61.0	44.8	61.1	46.4
Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices ¹	-124.1	-67.7	-30.3	-26.9	-0.9	-6.1
Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes)	-4 267.9	-3 933.2	-667.8	-633.8	-761.3	-877.9
Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance	-265.6	-258.4	-173.0	-170.9	-113.0	-100.1
Charge d'acquisition cédée en réassurance	19.4	16.3	17.5	22.7	12.4	10.8
Charges d'administration et d'exploitation ¹	-209.7	-204.0	-50.8	-47.5	-66.3	-59.7
Charges d'intérêts	-20.2	-22.3	-3.4	-3.7	-2.2	-2.6
Autres charges ¹	-27.1	-23.7	-6.4	-4.0	-108.2	-133.5
Total des charges résultant de l'exploitation	-4 771.1	-4 425.3	-883.9	-837.2	-1 038.6	-1 163.0
Résultat de l'exploitation	303.4	279.5	35.7	32.6	34.9	34.9
Frais de financement	-	-	-	-	-0.2	-0.4
Résultat avant impôts	303.4	279.5	35.7	32.6	34.7	34.5
Impôts sur le résultat ¹	-52.6	-51.0	-11.5	-5.6	-14.1	-17.1
Résultat périodique du Groupe	250.8	228.5	24.2	27.0	20.6	17.4

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Espagne		Autres unités d'assurance		Corporate		Elimination		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	ajusté		ajusté						ajusté
405.2	401.8	938.8	789.6	-	-	-161.7	-163.5	7293.2	6828.7
-16.4	-18.9	-143.1	-149.4	-	-	162.2	163.4	-288.6	-283.8
388.8	382.9	795.7	640.2	-	-	0.5	-0.1	7004.6	6544.9
0.5	7.5	0.4	8.7	-	-	-0.5	0.1	15.1	28.0
389.3	390.4	796.1	648.9	-	-	-	-	7019.7	6572.9
25.4	24.1	61.8	62.2	16.2	12.0	-2.1	-2.8	985.7	959.9
2.7	2.4	25.6	29.7	20.5	6.2	-	-	226.6	217.9
3.7	2.8	0.5	2.8	-	0.0	-	-	104.7	137.3
0.4	0.4	0.0	0.0	-	-	-	-	15.2	0.2
5.0	4.6	11.2	10.1	1.9	1.7	-0.6	-0.8	73.3	79.0
426.5	424.7	895.2	753.7	38.6	19.9	-2.7	-3.6	8425.2	7967.2
13.6	15.7	-175.1	-176.6	-0.9	-0.7	2.7	3.6	-	-
440.1	440.4	720.1	577.1	37.7	19.2	-	-	8425.2	7967.2
-184.8	-192.3	-533.8	-432.3	-	-	86.9	100.5	-1761.8	-1685.6
-77.7	-89.7	-115.5	-130.8	-	-	6.8	12.3	-2932.4	-2803.0
-25.2	-19.2	-38.2	-22.6	-	-	0.0	-1.4	-1891.1	-1777.8
5.6	13.3	75.1	84.3	-	-	-96.0	-113.5	146.8	130.8
-	-	-4.3	-5.7	-	-	-	-	-159.6	-106.4
-282.1	-287.9	-616.7	-507.1	-	-	-2.3	-2.1	-6598.1	-6242.0
-77.6	-77.9	-202.8	-170.3	-	-	32.5	30.2	-799.5	-747.4
3.6	4.5	24.4	24.9	-	-	-30.2	-28.2	47.1	51.0
-27.1	-28.0	-53.5	-42.3	-4.9	-8.6	0.0	0.1	-412.3	-390.0
-0.1	0.0	-0.6	-0.7	-1.2	-2.0	2.7	3.6	-25.0	-27.7
-1.8	-6.6	-9.1	-7.4	-1.1	-3.3	0.0	0.0	-153.7	-178.5
-385.1	-395.9	-858.3	-702.9	-7.2	-13.9	2.7	3.6	-7941.5	-7534.6
41.4	28.8	36.9	50.8	31.4	6.0	0.0	0.0	483.7	432.6
-	-	-	-	-21.8	-8.6	-	-	-22.0	-9.0
41.4	28.8	36.9	50.8	9.6	-2.6	0.0	0.0	461.7	423.6
-14.3	-8.3	-7.2	-9.2	1.8	0.7	0.0	0.0	-97.9	-90.5
27.1	20.5	29.7	41.6	11.4	-1.9	0.0	0.0	363.8	333.1

3.2 Informations par domaine d'activité

en millions de CHF	Vie		Non-vie	
	2013	2012 ajusté	2013	2012 ajusté
Produits				
Primes brutes comptabilisées	4 547.5	4 201.4	2 552.8	2 412.4
Primes de réassurance cédées	-62.6	-61.7	-368.5	-275.5
Primes comptabilisées pour propre compte	4 484.9	4 139.7	2 184.3	2 136.9
Variation des transferts de primes pour propre compte	-3.7	-1.0	22.2	29.7
Primes acquises pour propre compte	4 481.2	4 138.7	2 206.5	2 166.6
Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)	869.8	848.8	105.9	103.3
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)	167.8	186.8	38.1	29.3
Résultat des placements liés à des participations	104.7	137.3	-	-
Résultat des participations dans des entreprises associées	14.8	-0.2	0.4	0.4
Autres produits	42.7	45.6	27.0	31.9
Total des produits résultant de l'exploitation	5 681.0	5 357.0	2 377.9	2 331.5
Charges				
Charges de sinistres non-vie, frais de traitement compris	-	-	-1 620.0	-1 545.3
Prestations d'assurance vie payées	-2 932.1	-2 796.6	-	-
Variation de la réserve mathématique	-1 895.0	-1 782.9	-	-
Prestations d'assurance et charge de sinistre cédées en réassurance	31.6	28.3	219.7	144.3
Participation des assurés aux excédents et aux bénéfices ¹	-159.9	-102.9	0.3	-3.5
Prestations d'assurance et charge de sinistre (nettes)	-4 955.4	-4 654.1	-1 400.0	-1 404.5
Charges relatives à l'acquisition d'affaires d'assurance	-216.1	-204.5	-536.7	-488.7
Charge d'acquisition cédée en réassurance	14.5	16.3	73.5	46.0
Charges d'administration et d'exploitation ¹	-170.0	-164.6	-230.7	-209.8
Charges d'intérêts	-31.5	-34.0	-8.9	-8.6
Autres charges ¹	-123.6	-143.5	-30.7	-36.4
Total des charges résultant de l'exploitation	-5 482.1	-5 184.4	-2 133.5	-2 102.0
Résultat de l'exploitation	198.9	172.6	244.4	229.5
Frais de financement	-	-	-0.2	-0.4
Résultat avant impôts	198.9	172.6	244.2	229.1
Impôts sur le résultat ¹	-46.0	-34.4	-52.5	-56.2
Résultat périodique du Groupe	152.9	138.2	191.7	172.9

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Autres activités		Elimination		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012
	ajusté				ajusté
466.2	411.6	-273.3	-196.7	7 293.2	6 828.7
-132.0	-142.9	274.5	196.3	-288.6	-283.8
334.2	268.7	1.2	-0.4	7 004.6	6 544.9
-2.2	-1.1	-1.2	0.4	15.1	28.0
332.0	267.6	-	-	7 019.7	6 572.9
26.6	23.9	-16.6	-16.1	985.7	959.9
20.7	1.8	-	-	226.6	217.9
-	0.0	-	-	104.7	137.3
-	-	-	-	15.2	0.2
6.1	7.3	-2.5	-5.8	73.3	79.0
385.4	300.6	-19.1	-21.9	8 425.2	7 967.2
-310.3	-252.7	168.5	112.4	-1 761.8	-1 685.6
-7.5	-19.5	7.2	13.1	-2 932.4	-2 803.0
3.9	6.6	0.0	-1.5	-1 891.1	-1 777.8
73.6	84.5	-178.1	-126.3	146.8	130.8
-	-	-	-	-159.6	-106.4
-240.3	-181.1	-2.4	-2.3	-6 598.1	-6 242.0
-112.2	-91.8	65.5	37.6	-799.5	-747.4
22.4	24.1	-63.3	-35.4	47.1	51.0
-11.9	-15.6	0.3	0.0	-412.3	-390.0
-1.7	-2.2	17.1	17.1	-25.0	-27.7
-1.3	-3.5	1.9	4.9	-153.7	-178.5
-345.0	-270.1	19.1	21.9	-7 941.5	-7 534.6
40.4	30.5	0.0	0.0	483.7	432.6
-21.8	-8.6	-	-	-22.0	-9.0
18.6	21.9	0.0	0.0	461.7	423.6
0.6	0.1	0.0	0.0	-97.9	-90.5
19.2	22.0	0.0	0.0	363.8	333.1

3.3 Informations supplémentaires

par segments:

au 31.12.	Suisse		Allemagne		Italie	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF		ajusté		ajusté		ajusté
Actifs par régions	31 688.8	30 267.9	3 213.4	2 961.7	5 365.7	5 057.9
dont placements	28 939.8	27 754.2	2 764.8	2 523.1	4 299.6	4 053.0
dont participations dans des entreprises associées	0.1	46.3	-	-	-	-
Fonds empruntés par régions ¹	28 788.3	27 413.6	2 915.1	2 689.8	4 970.0	4 721.4
dont provisions actuarielles (brutes)	25 979.7	24 844.2	2 578.8	2 374.1	3 351.8	2 999.5
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (net)	224.5	223.2	-38.6	-34.9	22.4	137.7
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (net)	39.6	68.7	3.9	30.3	-9.2	-23.1
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (net)	14.5	18.7	24.6	6.0	-43.7	8.6
Acquisitions d'immeubles à usage personnel, d'installations d'exploitation et d'immobilisations incorporelles	1.0	4.8	4.2	1.6	27.0	9.2
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-8.6	-12.0	-3.0	-2.8	-18.1	-18.6
Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat	-	-	-	-	-	-
Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions	-1.0	-1.0	-	-	-	-

par domaine d'activité:

au 31.12.	Vie		Non-vie	
	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF		ajusté		ajusté
Actifs par domaine d'activité	37 078.4	35 373.8	6 578.7	6 215.0
Fonds empruntés par domaine d'activité ¹	34 901.2	33 224.5	4 652.7	4 456.4
Acquisitions d'immeubles à usage personnel, d'installations d'exploitation et d'immobilisations incorporelles	-4.1	2.4	33.7	88.6
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-11.2	-15.3	-21.2	-20.3
Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat	-	-	0.0	-0.6
Reprise de perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles avec effet sur le résultat	-	-	-	-
Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Espagne		Autres unités d'assurance		Corporate		Elimination		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	ajusté		ajusté						ajusté
1 227.0	1 226.9	3 283.8	3 169.1	93.9	169.9	-361.0	-356.3	44 511.6	42 497.1
931.3	935.2	2 175.6	2 060.2	477.5	420.0	-12.5	-12.5	39 576.1	37 733.2
1.8	2.2	0.0	0.0	-	-	-	-	1.9	48.5
1 037.5	1 020.1	2 834.3	2 838.3	196.2	120.0	-361.0	-356.3	40 380.4	38 446.9
868.3	852.3	2 358.4	2 278.6	-	-	-209.2	-203.6	34 927.8	33 145.1
61.9	27.4	-67.3	91.8	59.3	-162.9	0.9	4.4	263.1	286.7
9.9	-3.2	-8.7	-12.2	-9.9	19.0	-0.9	-4.4	24.7	75.1
-52.0	-26.0	81.4	2.3	-178.3	-54.9	-	-	-153.5	-45.3
5.8	3.8	5.8	81.4	1.5	4.0	-	-	45.3	104.8
-4.7	-5.4	-6.1	-3.8	-2.1	-3.5	-	-	-42.6	-46.1
0.0	-0.6	-	-	-	-	-	-	0.0	-0.6
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-1.0	-0.7	-	-	-2.0	-1.7

Autres activités		Elimination		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012
	ajusté				ajusté
1 267.7	1 304.9	-413.2	-396.6	44 511.6	42 497.1
1 239.7	1 162.6	-413.2	-396.6	40 380.4	38 446.9
15.7	13.8	-	-	45.3	104.8
-10.2	-10.5	-	-	-42.6	-46.1
-	-	-	-	0.0	-0.6
-	-	-	-	-	-
-1.0	-0.7	-	-	-2.0	-1.7

3.4 Primes brutes par régions et domaines d'activité

		Primes brutes avant élimination		Elimination		Primes brutes		Variation en % (hors effet de change)	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012	Variation en %	
en millions de CHF									
Suisse	Non-vie	797.0	795.5	-	-	797.0	795.5	0.2	0.2
Suisse	Vie	3 553.3	3 182.9	-	-	3 553.3	3 182.9	11.6	11.6
Total Suisse		4 350.3	3 978.4	-	-	4 350.3	3 978.4	9.3	9.3
Allemagne	Non-vie	542.1	556.8	-	-	542.1	556.8	-2.6	-4.6
Allemagne	Vie	301.1	253.6	-	-	301.1	253.6	18.7	16.3
Total Allemagne		843.2	810.4	-	-	843.2	810.4	4.0	1.9
Italie	Non-vie	484.3	486.4	-	-	484.3	486.4	-0.4	-2.4
Italie	Vie	433.1	525.6	-	-	433.1	525.6	-17.6	-19.3
Total Italie		917.4	1 012.0	-	-	917.4	1 012.0	-9.3	-11.2
Espagne	Non-vie	275.0	276.2	-	-	275.0	276.2	-0.4	-2.5
Espagne	Vie	130.2	125.6	-	-	130.2	125.6	3.7	1.6
Total Espagne		405.2	401.8	-	-	405.2	401.8	0.8	-1.2
Autres pays	Non-vie	454.4	297.5	-1.9	-	452.5	297.5	52.1	49.0
Autres pays	Vie	129.8	113.7	-	-	129.8	113.7	14.2	11.9
Réassurance		354.6	378.4	-159.8	-163.5	194.8	214.9	-9.4	-9.4
Autres unités d'assurance		938.8	789.6	-161.7	-163.5	777.1	626.1	24.1	22.2
Total des primes brutes		7 454.9	6 992.2	-161.7	-163.5	7 293.2	6 828.7	6.8	6.0

3.5 Primes brutes par branches

	Primes brutes		Variation en % (hors effet de change)	
	2013	2012	Variation en %	
en millions de CHF				
Assurance individuelle	1 555.8	1 595.2	-2.5	-3.4
Assurance collective	2 705.4	2 386.1	13.4	13.3
Assurance vie liée à des fonds de placement	286.3	220.1	30.1	28.4
Primes brutes vie	4 547.5	4 201.4	8.2	7.8
Choses	937.7	918.0	2.1	0.9
Transport	312.5	172.5	81.2	77.8
Véhicules à moteur	897.1	930.6	-3.6	-4.9
Responsabilité civile	257.6	252.3	2.1	0.9
Accidents/maladie	146.0	139.0	5.0	2.9
Primes brutes non-vie	2 550.9	2 412.4	5.7	4.3
Primes brutes réassurance	194.8	214.9	-9.4	-9.4
Total des primes brutes	7 293.2	6 828.7	6.8	6.0

3.6 Primes brutes et apports reçus

Conformément aux principes de présentation des comptes appliqués, les apports des contrats d'investissement n'ont pas été enregistrés dans le compte de résultat:

	Volume d'affaires		Variation en % (hors effet de change)	
	2013	2012	Variation en %	Variation en %
en millions de CHF				
Primes brutes vie	4 547.5	4 201.4	8.2	7.8
Apports reçus au titre des contrats de placement vie ¹	183.6	149.8	22.6	20.4
Primes brutes et apports reçus vie	4 731.1	4 351.2	8.7	8.2
Primes brutes non-vie	2 550.9	2 412.4	5.7	4.3
Primes brutes réassurance	194.8	214.9	-9.4	-9.4
Primes brutes et apports reçus	7 476.8	6 978.5	7.1	6.3

¹ A l'heure actuelle, les apports résultant des contrats d'investissement vie proviennent des marchés nationaux Italie et Suisse.

4. Conversion des monnaies

4.1 Cours de change

Le Groupe Helvetia a choisi l'euro, le franc suisse, la livre sterling et le dollar US comme monnaies fonctionnelles pour les différentes unités. Pour la conversion des présents comptes annuels et des transactions en monnaie étrangère, les cours de change suivants ont été utilisés:

Cours à la date de référence	31.12.2013	31.12.2012
1 EUR	1.2255	1.2068
1 USD	0.8894	0.9154
1 GBP	1.4730	1.4879

Moyenne annuelle	2013 jan.-déc.	2012 jan.-déc.
1 EUR	1.2287	1.2038
1 USD	0.9242	0.9316
1 GBP	1.4464	1.4855

4.2 Résultat de change

Le résultat de change indiqué dans le compte de résultat consolidé présente une perte de CHF 3,3 millions au cours de la période sous revue 2013 (perte de l'année précédente: CHF 11,5 millions). Le gain de change des placements financiers figure dans la position «Bénéfices et pertes sur placements de capitaux du Groupe» du compte de résultat et s'élève à CHF 8,8 millions (contre une perte de CHF 4,9 millions l'année précédente), à l'exception des différences de conversion de placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres résultats de change figurent aux positions «Autres charges» et «Autres produits».

5. Immobilisations corporelles et immeubles

	Terrains non bâtis		Immeubles occupés en propre		Installations d'exploitation	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Valeurs d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	2.6	9.0	523.6	515.6	90.9	87.0
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	12.7	0.2	0.4
Entrées	-	-	0.4	1.7	9.4	6.0
Sorties	-	-6.4	-1.2	-3.6	-2.5	-2.9
Revalorisation liée au transfert aux immeubles pour placement de capitaux	-	-	4.6	0.4	-	-
Transfert	-	-	2.3	-1.8	-	-
Différences de conversion	-	-	3.9	-1.4	1.0	-0.3
Autres variations	-	-	-	-	-	0.7
Etat au 31 décembre	2.6	2.6	533.6	523.6	99.0	90.9
Amortissements / correctifs de valeur cumulés						
Etat au 1 ^{er} janvier	-	3.8	178.6	173.6	71.3	65.6
Amortissements	-	-	9.7	8.9	8.3	7.7
Pertes de valeur	-	-	0.0	0.6	-	-
Reprise de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties d'amortissements / de pertes de valeurs	-	-3.8	-0.5	-3.0	-1.9	-2.5
Transfert	-	-	-0.6	-1.0	-	-
Différences de conversion	-	-	1.5	-0.5	0.7	-0.2
Autres variations	-	-	0.0	-	-	0.7
Etat au 31 décembre	-	-	188.7	178.6	78.4	71.3
Valeur comptable au 31 décembre	2.6	2.6	344.9	345.0	20.6	19.6
dont crédits-bails	-	-	40.1	40.8	-	-
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	2.6	5.2	345.0	342.0	19.6	21.4

Immeubles en construction		Total	
2013	2012	2013	2012
1.1	0.3	618.2	611.9
-	-	0.2	13.1
2.8	1.2	12.6	8.9
-	-0.1	-3.7	-13.0
-	-	4.6	0.4
-	-0.3	2.3	-2.1
0.1	0.0	5.0	-1.7
-	-	-	0.7
4.0	1.1	639.2	618.2
0.0	0.0	249.9	243.0
-	-	18.0	16.6
-	-	0.0	0.6
-	-	-	-
-	-	-2.4	-9.3
-	-	-0.6	-1.0
-	-	2.2	-0.7
-	-	0.0	0.7
0.0	0.0	267.1	249.9
4.0	1.1	372.1	368.3
-	-	40.1	40.8
1.1	0.3	368.3	368.9

6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Goodwill		Autres immo- bilisations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Valeurs d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	252.5	195.0	283.5	260.0	536.0	455.0
Variation du périmètre de consolidation	5.9 ¹	57.8	4.9	8.7	10.8	66.5
Entrées	-	-	21.7	16.3	21.7	16.3
Sorties	-	-	-18.9	-0.4	-18.9	-0.4
Différences de conversion	2.0	-0.3	3.3	-1.0	5.3	-1.3
Autres variations	-	-	-	-0.1	-	-0.1
Etat au 31 décembre	260.4	252.5	294.5	283.5	554.9	536.0
Amortissements / correctifs de valeur cumulés						
Etat au 1 ^{er} janvier	0.1	0.1	199.2	170.4	199.3	170.5
Amortissements	-	-	24.6	29.5	24.6	29.5
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Reprise de pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties d'amortissements / de pertes de valeurs	-	-	-6.2	0.0	-6.2	0.0
Différences de conversion	0.0	0.0	2.1	-0.6	2.1	-0.6
Autres variations	-	-	-	-0.1	-	-0.1
Etat au 31 décembre	0.1	0.1	219.7	199.2	219.8	199.3
Valeur comptable au 31 décembre	260.3	252.4	74.8	84.3	335.1	336.7
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	252.4	194.9	84.3	89.6	336.7	284.5

¹ Comprend les ajustements du prix d'achat de précédentes acquisitions à hauteur de CHF 4,3 millions.

Les «Autres immobilisations incorporelles» du Groupe Helvetia se composent essentiellement d'un accord de distribution à long terme, de la valeur d'affaires d'assurance acquises (valeur actualisée des flux de paiements futurs résultant de l'acquisition de contrats d'assurance ou d'investissement à long terme) et de logiciels achetés ou développés en interne.

En 2013, dans le cadre de la reprise des affaires non-vie italiennes Chiara Assicurazioni, CHF 10,2 millions de goodwill ont été comptabilisés. Les détails relatifs sont exposés à la section 19 (à partir de la page 203). Le goodwill représente les synergies escomptées et le potentiel de croissance future des affaires non-vie italiennes grâce à l'accès à un réseau de distribution bancaire particulièrement prometteur du fait de l'acquisition. Le goodwill est affecté au segment «Italie».

Chaque année, la position «Goodwill» est soumise à un test de dépréciation conformément à la section 2.11 (à partir de la page 108).

Le test de dépréciation du goodwill repose sur les taux de croissance et d'actualisation suivants, en application d'une rente indéfinie:

au 31.12.2013	Goodwill	Taux de croissance	Taux d'escompte appliqué
en millions de CHF		en %	en %
Suisse Vie	4.4	1.0 %	6.76 %
Suisse Non-vie	121.8	1.0 %	6.66 %
Helvetia Compañía Suiza S.A.	18.4	1.0 %	11.23 %
Chiara Vita S.p.A.	27.4	1.5 %	9.92 %
Italie Non-vie	13.6	1.5 %	11.99 %
France Non-vie	74.7	1.0 %	8.93 %

au 31.12.2012	Goodwill	Taux de croissance	Taux d'escompte appliqué
en millions de CHF		en %	en %
Suisse Vie	4.4	1.0 %	7.96 %
Suisse Non-vie	121.7	1.0 %	6.65 %
Helvetia Compañía Suiza S.A.	18.1	1.0 %	12.83 %
Chiara Vita S.p.A.	31.3	1.5 %	12.20 %
Italie Non-vie	3.4	1.5 %	14.04 %
France Non-vie	73.5	1.0 %	9.88 %

Le test de dépréciation de 2013 n'a révélé aucun besoin de correction de valeur. Le montant recouvrable a été calculé par le biais de la valeur d'utilité. A cet égard, la direction a formulé des hypothèses concernant les retombées attendues. Ces flux de trésorerie disponibles sont généralement pris en compte sur une période de 3 à 5 ans et se basent sur le budget adopté par la direction et la planification stratégique. Le taux de croissance a été fixé par la direction, sur la base des valeurs passées et des attentes futures. Les taux d'actualisation appliqués s'entendent avant impôts et correspondent aux risques attribués aux domaines d'activité respectifs. Les simulations de crise réalisées indiquent que des changements réalistes d'hypothèses importantes servant à la détermination des valeurs réalisables des différents segments n'entraîneront aucune diminution de valeur.

7. Placements de capitaux

7.1 Résultat des placements de capitaux

	Annexe	2013	2012
en millions de CHF			
Produit courant des placements de capitaux du Groupe (net)	7.1.1	985.7	959.9
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe (nets)	7.1.3	226.6	217.9
Résultat des placements financiers et immeubles du Groupe		1 212.3	1 177.8
Résultat des placements liés à des participations	7.1.5	104.7	137.3
Résultat des placements financiers et immeubles		1 317.0	1 315.1
Résultat des participations dans des entreprises associées		15.2	0.2
Résultat des placements de capitaux		1 332.2	1 315.3

7.1.1 Produit courant des placements de capitaux par classification

	Placements du groupe		Placements liés à des participations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Titres rémunérés	587.6	566.2	9.1	9.6	596.7	575.8
Actions	52.8	44.5	1.5	1.3	54.3	45.8
Fonds de placement	4.4	5.0	1.3	1.1	5.7	6.1
Instruments dérivés ¹	-0.4	2.7	-	-	-0.4	2.7
Hypothèques	92.9	96.2	-	-	92.9	96.2
Prêts	45.8	49.9	-	-	45.8	49.9
Instruments du marché monétaire	4.1	4.2	-	-	4.1	4.2
Autres	0.0	0.0	-	-	0.0	0.0
Produit courant des placements financiers (brut)	787.2	768.7	11.9	12.0	799.1	780.7
Charges de gestion des placements financières	-6.1	-6.8	-	-	-6.1	-6.8
Produit courant des placements financiers (net)	781.1	761.9	11.9	12.0	793.0	773.9
Revenu locatif	265.9	261.8	-	-	265.9	261.8
Charges de gestion des immeubles	-61.3	-63.8	-	-	-61.3	-63.8
Produit courant des immeubles de placement (net)	204.6	198.0	-	-	204.6	198.0
Produit courant des placements de capitaux (net)	985.7	959.9	11.9	12.0	997.6	971.9

¹ La position Instruments dérivés inclut les gains et les pertes des instruments dérivés actifs et passifs.

Les charges de gestion immobilière incluent la totalité des charges d'entretien et de réparation ainsi que les charges d'exploitation pour les immeubles qui n'ont généré aucun revenu locatif durant l'année sous revue. Durant l'exercice sous revue, ces dernières se montent à CHF 1,9 million (année précédente: CHF 1,5 million).

Conformément aux délais de résiliation, les baux représentent des créances de contrats de leasing opérationnel du Groupe Helvetia d'un montant de CHF 61,3 millions (année précédente: CHF 64,4 millions) avec une échéance inférieure à une année, de CHF 140,7 millions (année précédente: CHF 150,1 millions) avec une échéance entre 1 et 5 ans et de CHF 46,7 millions (année précédente: CHF 59,3 millions) avec une échéance de plus de 5 ans.

Le produit des intérêts évalué à la juste valeur et comptabilisé en résultat s'élève au total à CHF 35,4 millions (année précédente: CHF 36,0 millions).

7.1.2 Rendement direct des placements financiers sensibles aux taux d'intérêt

	2013	2012
en %		
Titres rémunérés	2.6	2.6
Hypothèques, prêts et instruments du marché monétaire	2.3	2.5
Total des rendements directs des placements financiers sensibles aux taux d'intérêt	2.5	2.6

7.1.3 Bénéfices et pertes sur placements de capitaux

	Placements du groupe		Placements liés à des participations		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Titres rémunérés	64.0	101.8	-1.1	16.8	62.9	118.6
Actions	171.0	103.2	7.3	1.8	178.3	105.0
Fonds de placement	9.2	25.8	88.6	106.7	97.8	132.5
Produits structurés	-	-	-2.0	0.0	-2.0	0.0
Placements alternatifs	2.5	-0.8	-	-	2.5	-0.8
Instruments dérivés	-12.8	-60.1	0.0	-	-12.8	-60.1
Hypothèques	-0.1	-0.2	-	-	-0.1	-0.2
Prêts	9.4	8.3	-	-	9.4	8.3
Autres	0.2	2.8	-	-	0.2	2.8
Bénéfices et pertes sur placements financiers (nets)	243.4	180.8	92.8	125.3	336.2	306.1
Immeubles de placement	-16.8	37.1	-	-	-16.8	37.1
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux (nets)	226.6	217.9	92.8	125.3	319.4	343.2

La position «Instruments dérivés» inclut les gains et les pertes des instruments dérivés actifs et passifs, dont CHF 0,5 million de pertes (année précédente: CHF 0,7 million) résultant de la partie non effective des couvertures de devises des investissements nets dans les sociétés de gestion de fonds du Groupe (Net Investment Hedge).

7.1.4 Bénéfices et pertes sur placements financiers par catégories d'évaluation

	2013	2012
en millions de CHF		
Bénéfices et pertes réalisés sur prêts et créances (LAR), résultat de change compris		
Titres rémunérés	0.8	4.7
Hypothèques	-0.1	-0.2
Prêts	9.4	8.3
Bénéfices et pertes sur prêts et créances (LAR) instruments du marché monétaire compris	10.1	12.8
Bénéfices et pertes réalisés sur placements financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM), résultat de change compris		
Titres rémunérés	2.4	-1.9
Bénéfices et pertes sur placements financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM)	2.4	-1.9
Bénéfices et pertes réalisés sur placements financiers disponibles à la vente (AFS), résultat de change compris		
Titres rémunérés	39.9	30.4
Actions	2.3	13.1
Fonds de placement	0.0	-0.4
Bénéfices et pertes sur placements financiers disponibles à la vente (AFS)	42.2	43.1
Bénéfices et pertes réalisés et comptables sur placements financiers détenus à des fins de transaction, résultat de change compris		
Titres rémunérés	1.3	0.3
Actions	-	16.1
Fonds de placement	6.6	9.3
Instruments dérivés	-12.8	-60.1
Bénéfices et pertes sur placements financiers détenus à des fins de transaction	-4.9	-34.4
Bénéfices et pertes réalisés et comptables sur placements financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (désignation), résultat de change compris		
Titres rémunérés	18.5	85.1
Actions	176.0	75.8
Fonds de placement	91.2	123.6
Produits structurés	-2.0	0.0
Placements alternatifs	2.5	-0.8
Bénéfices et pertes sur placements financiers enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (désignation)	286.2	283.7
Autres	0.2	2.8
Total des bénéfices et pertes sur placements financiers (nets)	336.2	306.1

Les bénéfices et pertes présentés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance sont des résultats comptables découlant de la conversion des monnaies.

Dans le tableau ci-dessus figurent les augmentations de la perte de valeur sur placements financiers, qui s'élevaient à CHF 1,2 million (année précédente: CHF 11,1 millions) et les reprises de pertes de valeur sur placements financiers, de CHF 0,6 million (année précédente: CHF 1,4 million).

7.1.5 Résultat des placements liés
à des participations

	2013	2012
en millions de CHF		
Produit courant des placements liés à des participations	11.9	12.0
Bénéfices et pertes sur les placements liés à des participations	92.8	125.3
Résultat des placements liés à des participations	104.7	137.3

7.2 Placements de capitaux par classification

au 31.12.2013	Annexe	Placements du Groupe	Placements liés à des par- ticipations	Total
en millions de CHF				
Participation dans des entreprises associées	7.4.1	1.9	–	1.9
Immeubles de placements	7.5	5 059.8	–	5 059.8
Immobilisations financières par classification	7.6			
Titres rémunérés		23 040.2	534.1	23 574.3
Actions		2 068.6	45.5	2 114.1
Fonds de placement		577.3	1 509.8	2 087.1
Produits structurés		–	32.4	32.4
Placements alternatifs		8.9	–	8.9
Dérivés actifs		149.5	1.5	151.0
Hypothèques		3 863.2	–	3 863.2
Prêts sur polices		78.9	–	78.9
Autres prêts et créances		1 326.8	–	1 326.8
Instruments du marché monétaire		1 276.2	1.5	1 277.7
Total des placements financiers		32 389.6	2 124.8	34 514.4
Total placements de capitaux		37 451.3	2 124.8	39 576.1
au 31.12.2012	Annexe	Placements du Groupe	Placements liés à des par- ticipations	Total
en millions de CHF				
Participation dans des entreprises associées	7.4.1	48.5	–	48.5
Immeubles de placements	7.5	4 893.3	–	4 893.3
Immobilisations financières par classification	7.6			
Titres rémunérés		22 526.6	491.1	23 017.7
Actions		1 580.7	40.1	1 620.8
Fonds de placement		529.8	1 408.3	1 938.1
Produits structurés		–	16.0	16.0
Placements alternatifs		14.6	–	14.6
Dérivés actifs		59.0	–	59.0
Hypothèques		3 687.0	–	3 687.0
Prêts sur polices		84.1	–	84.1
Autres prêts et créances		1 292.3	–	1 292.3
Instruments du marché monétaire		1 061.8	–	1 061.8
Total des placements financiers		30 835.9	1 955.5	32 791.4
Total placements de capitaux		35 777.7	1 955.5	37 733.2

7.3 Placements de capitaux par domaine d'activité

au 31.12.2013	Annexe	Vie	Non-vie	Autres et élimination	Total
en millions de CHF					
Participation dans des entreprises associées	7.4.1	0.1	1.8	–	1.9
Immeubles de placements	7.5	4 638.7	421.1	–	5 059.8
Immobilisations financières par classification	7.6				
Titres rémunérés		20 161.5	2 654.8	758.0	23 574.3
Actions		804.8	108.2	1 201.1	2 114.1
Fonds de placement		2 696.5	379.7	–989.1	2 087.1
Produits structurés		32.4	–	–	32.4
Placements alternatifs		7.8	1.1	–	8.9
Dérivés actifs		148.2	2.8	–	151.0
Hypothèques		3 713.2	150.0	–	3 863.2
Prêts sur polices		78.9	–	–	78.9
Autres prêts et créances		1 162.3	164.5	–	1 326.8
Instruments du marché monétaire		1 087.7	189.0	1.0	1 277.7
Total des placements financiers		29 893.3	3 650.1	971.0	34 514.4
Total placements de capitaux		34 532.1	4 073.0	971.0	39 576.1
au 31.12.2012	Annexe	Vie	Non-vie	Autres et élimination	Total
en millions de CHF					
Participation dans des entreprises associées	7.4.1	46.2	2.3	–	48.5
Immeubles de placements	7.5	4 476.3	417.0	–	4 893.3
Immobilisations financières par classification	7.6				
Titres rémunérés		19 751.5	2 450.8	815.4	23 017.7
Actions		662.4	73.3	885.1	1 620.8
Fonds de placement		2 414.7	330.8	–807.4	1 938.1
Produits structurés		16.0	–	–	16.0
Placements alternatifs		12.4	2.2	–	14.6
Dérivés actifs		55.5	3.1	0.4	59.0
Hypothèques		3 538.4	148.6	–	3 687.0
Prêts sur polices		84.1	–	–	84.1
Autres prêts et créances		1 114.0	178.3	–	1 292.3
Instruments du marché monétaire		777.5	283.3	1.0	1 061.8
Total des placements financiers		28 426.5	3 470.4	894.5	32 791.4
Total placements de capitaux		32 949.0	3 889.7	894.5	37 733.2

7.4 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées ont généré des dividendes de CHF 0,5 million (année précédente: CHF 0,5 million). La vente de la participation dans l'entreprise associée Tertianum AG a généré une plus-value de CHF 14,7 millions. Les produits et charges concernant les entreprises associées figurent dans le «Résultat des participations dans des entreprises associées» du compte de résultat.

Un prêt accordé par l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la vie SA, Bâle, à Tertianum AG a été entièrement remboursé dans le cadre de la vente de la participation dans Tertianum AG.

Les participations dans des entreprises associées, qui sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence, sont présentées dans le tableau de la section 19 (à partir de la page 203).

7.4.1 Evolution des participations dans des entreprises associées

	2013	2012
en millions de CHF		
Etat au 1 ^{er} janvier	48.5	48.7
Sorties ¹	-46.6	0.0
Part aux résultats nets de l'exercice	0.5	0.0
Dividende versé	-0.5	-0.5
Pertes de valeur (nettes)	-	-
Différences de conversion	0.0	0.0
Autres	-	0.3
Valeur comptable au 31 décembre	1.9	48.5
Ajustements pour pertes de valeur		
Pertes de valeur cumulées au 1 ^{er} janvier	7.7	7.7
Ajustements pour pertes de valeur de la période	-	-
Reprise de pertes de valeur de la période	-	-
Sorties	-7.7	-
Différences de conversion	-	-
Pertes de valeur cumulées au 31 décembre	-	7.7

¹ Vous trouverez des informations détaillées sur les entrées et sorties des entreprises associées dans la section 19, Périmètre de consolidation.

7.4.2 Données agrégées sur les entreprises associées

Les tableaux ci-dessous présentent un bilan et compte de résultat agrégé des participations, qui sont incluses dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

au 31.12.	2013	2012
en millions de CHF		
Actifs		
Valeurs immobilisées	5.7	422.1
Valeurs d'exploitation	4.3	62.6
Total des actifs	10.0	484.7
Passifs		
Capitaux propres	7.4	226.2
Fonds empruntés non courants	0.0	46.0
Fonds empruntés courants	2.6	212.5
Total des passifs	10.0	484.7

	2013	2012
en millions de CHF		
Résultat de l'exercice		
Produits	11.2	167.5
Charges	-9.6	-157.0
Bénéfice de l'exercice	1.6	10.5

La part du Groupe Helvetia dans les dettes des entreprises associées s'élève à CHF 0,7 million (année précédente: CHF 54,8 millions). L'Helvetia n'a aucune participation dans les passifs éventuels d'entreprises associées (année précédente: CHF 54,4 millions).

7.5 Immeubles de placements

	Suisse	Etranger	2013	2012
en millions de CHF				
Etat au 1 ^{er} janvier	4 560.8	332.5	4 893.3	4 763.5
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	82.2
Entrées	71.3	31.5	102.8	39.2
Dépenses ultérieures comptabilisées	131.4	-	131.4	121.7
Sorties	-52.9	-0.2	-53.1	-149.6
Bénéfices et pertes réalisés ¹	-2.1	-0.1	-2.2	14.7
Bénéfices et pertes comptables ¹	-28.9	14.3	-14.6	22.4
Transfert à partir de / dans immeubles d'exploitation	4.4	-7.3	-2.9	1.1
Différences de conversion	-	5.1	5.1	-1.9
Etat au 31 décembre	4 684.0	375.8	5 059.8	4 893.3

¹ Enregistrés au compte de résultat comme «Gains et pertes sur les placements du Groupe (nets)».

La juste valeur des «immeubles de placement» détenus par les sociétés suisses du Groupe est déterminée au moyen d'une méthode généralement admise d'actualisation des flux de trésorerie. La procédure est décrite à la section 2.12.1 (page 108).

Au cours de l'année sous revue, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie s'est fondée sur des taux d'escompte compris dans une fourchette de 3,4 % à 4,6 % (année précédente: 3,4 % à 4,6 %). Si les taux d'actualisation étaient augmentés de 10 points de base, la valeur diminuerait de CHF 131,7 millions. Si les revenus locatifs réalisables à long terme diminuaient de 5 %, nous observerions un effet négatif de CHF 238,6 millions.

L'évaluation de tous les autres portefeuilles a été réalisée sur la base d'expertises établies par des experts indépendants. Les deux méthodes d'évaluation sont affectées à la catégorie «niveau 3».

7.6 Placements financiers par catégories d'évaluation et par classification

au 31.12.	Valeur comptable		Valeur d'acquisition / Coût amorti	
	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF				
Immobilisations financières au coût amorti:				
Prêts et créances (LAR)				
Titres rémunérés	2 760.4	2 838.6	2 760.4	2 838.6
Hypothèques	3 863.2	3 687.0	3 863.2	3 687.0
Prêts sur polices	78.9	84.1	78.9	84.1
Autres prêts et créances	1 326.8	1 292.3	1 326.8	1 292.3
Instruments du marché monétaire	1 276.2	1 061.8	1 276.2	1 061.8
Total «Prêts et créances» (LAR) ¹	9 305.5	8 963.8	9 305.5	8 963.8
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Titres rémunérés	3 375.3	3 500.5	3 375.3	3 500.5
Immobilisations financières à la juste valeur	12 680.8	12 464.3	12 680.8	12 464.3
Immobilisations financières à la juste valeur:				
A la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction)				
Titres rémunérés	19.3	17.6	17.6	17.2
Fonds de placement en actions	–	1.4	–	1.4
Fonds de placement mixtes	74.7	91.7	54.5	72.1
Dérivés actifs	142.4	55.8	126.0	82.7
Placements liés à des participations	1.5	–	1.5	–
Total «détenus à des fins de transaction»	237.9	166.5	199.6	173.4
Saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat (Designation)				
Titres rémunérés	1 018.9	989.9	994.1	969.7
Actions	973.2	802.2	756.8	737.0
Fonds de placement en titres rémunérés	21.6	21.2	23.1	23.5
Fonds de placement en actions	84.7	77.2	91.2	82.4
Fonds de placement mixtes	338.6	299.1	363.4	325.0
Placements liés à des participations	2 123.3	1 955.5	1 989.1	1 818.6
Placements alternatifs	8.3	14.0	13.6	32.7
Total «saisis à la juste valeur avec incidence sur le résultat» (Designation)	4 568.6	4 159.1	4 231.3	3 988.9
Total «évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat»	4 806.5	4 325.6	4 430.9	4 162.3
Disponibles à la vente (AFS)				
Titres rémunérés	15 866.3	15 180.0	15 405.0	14 047.9
Actions	1 095.4	778.5	762.0	575.2
Fonds de placement en titres rémunérés	0.7	0.7	0.5	0.5
Fonds de placement en actions	56.3	37.8	45.3	34.9
Fonds de placement mixtes	0.7	0.7	0.7	0.7
Placements alternatifs	0.6	0.6	0.6	0.6
Total «placements financiers disponibles à la vente» (AFS)	17 020.0	15 998.3	16 214.1	14 659.8
Instruments dérivés actifs pour comptabilité de couverture	7.1	3.2	–	–
Total immobilisations financières à la juste valeur	21 833.6	20 327.1	20 645.0	18 822.1
Total des placements financiers	34 514.4	32 791.4		

¹ Créances résultant des affaires d'assurance et réassurance non comprises.

Bénéfices / pertes non réalisés (nets)		Juste valeur		Par méthodes d'évaluation:	Prix cotés sur le marché		Fondé sur les données du marché		Non fondé sur les données du marché	
2013	2012	2013	2012		2013	2012	2013	2012	2013	2012
					Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
		2 899.4	3 117.0		2 176.6	2 271.2	722.8	845.8	-	-
		3 914.7	3 846.5		-	-	3 914.7	3 846.5	-	-
		78.9	84.1		-	-	78.9	84.1	-	-
		1 400.7	1 452.7		-	-	1 400.7	1 452.7	-	-
		1 276.2	1 061.8		-	-	1 276.2	1 061.8	-	-
		9 569.9	9 562.1		2 176.6	2 271.2	7 393.3	7 290.9	-	-
		3 544.4	3 911.5		3 504.8	3 869.0	39.6	42.5	-	-
		13 114.3	13 473.6		5 681.4	6 140.2	7 432.9	7 333.4	-	-
		19.3	17.6		19.3	17.6	-	-	-	-
		-	1.4		-	1.4	-	-	-	-
		74.7	91.7		74.7	91.7	-	-	-	-
		142.4	55.8		0.7	2.0	141.7	53.8	-	-
		1.5	-		1.5	-	-	-	-	-
		237.9	166.5		96.2	112.7	141.7	53.8	-	-
		1 018.9	989.9		986.6	884.5	32.3	104.9	-	0.5
		973.2	802.2		972.9	802.2	0.3	-	-	-
		21.6	21.2		21.6	21.2	-	-	-	-
		84.7	77.2		84.7	77.2	-	-	-	-
		338.6	299.1		338.6	299.1	-	-	-	-
		2 123.3	1 955.5		2 088.7	1 955.5	34.5	-	0.1	-
		8.3	14.0		-	-	2.8	5.7	5.5	8.3
		4 568.6	4 159.1		4 493.1	4 039.7	69.9	110.6	5.6	8.8
		4 806.5	4 325.6		4 589.3	4 152.4	211.6	164.4	5.6	8.8
461.3	1 132.1	15 866.3	15 180.0		15 666.7	14 992.3	199.6	184.5	-	3.2
333.4	203.3	1 095.4	778.5		1 084.3	774.5	4.0	3.8	7.1	0.2
0.2	0.2	0.7	0.7		0.7	0.7	-	-	-	0.0
11.0	2.9	56.3	37.8		56.3	37.8	-	-	-	-
0.0	0.0	0.7	0.7		0.7	0.7	-	-	-	-
0.0	0.0	0.6	0.6		-	0.1	0.6	0.5	-	-
805.9	1 338.5	17 020.0	15 998.3		16 808.7	15 806.1	204.2	188.8	7.1	3.4
		7.1	3.2		-	-	7.1	3.2	-	-
805.9	1 338.5	21 833.6	20 327.1		21 398.0	19 958.5	422.9	356.4	12.7	12.2

Au cours de l'année sous revue, des placements de «niveau 1» à hauteur de CHF 20,6 millions ont été affectés aux placements de «niveau 2» en raison de l'absence de marché actif.

Sur les CHF 12,2 millions correspondant aux placements de «niveau 3» du portefeuille de l'an dernier, des placements à hauteur de CHF 3,6 millions ont été transférés aux placements de «niveau 2» car l'évaluation s'appuie désormais sur des données de marché observables. De nouvelles modifications du portefeuille de placements de «niveau 3» ont découlé de ventes à hauteur de CHF 5,7 millions ainsi que d'acquisitions à hauteur de CHF 0,3 million et d'entrées provenant d'acquisitions d'entreprises à hauteur de CHF 6,6 millions. Les placements de «niveau 3» ont dans l'ensemble généré un bénéfice de CHF 2,9 millions (année précédente: CHF -0,1 million). Ce bénéfice a été indiqué dans les «Bénéfices et pertes sur placements de capitaux du Groupe (net)» du compte de résultat. La perte d'évaluation des placements de «niveau 3» présents dans le portefeuille à la fin de l'année s'élève ainsi à CHF 0,6 million (année précédente: CHF -0,1 million). Le portefeuille de placements de «niveau 3» s'élevait à CHF 12,7 millions à la fin de l'année.

L'Helvetia prend en compte les transferts entre les niveaux des catégories d'évaluation à chaque fin de période comptable pendant laquelle les changements sont survenus.

Si l'une ou plusieurs des hypothèses d'évaluation étaient remplacées par d'autres hypothèses plausibles, cela n'aurait aucune influence sensible sur l'évaluation des placements de «niveau 3».

7.6.1 Dérivés – actif

au 31.12.	Echéances aux valeurs du contrat			Valeur du contrat		Juste valeur	
	< 1 an	1-5 an(s)	> 5 ans	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF							
Instruments de taux							
Opérations à terme	-	-	61.0	61.0	-	54.7	-
Swaps	-	-	3.7	3.7	3.6	1.0	1.2
Options (de gré à gré)	-	-	-	-	-	-	-
Options négociées en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme négociés en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments de taux	-	-	64.7	64.7	3.6	55.7	1.2
Instruments de capitaux propres							
Opérations à terme	-	-	-	-	-	-	-
Options (de gré à gré)	982.6	547.8	669.7	2 200.1	1 729.9	67.3	43.2
Options négociées en bourse	138.5	-	-	138.5	108.6	0.7	2.0
Contrats à terme négociés en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments de capitaux propres	1 121.1	547.8	669.7	2 338.6	1 838.5	68.0	45.2
Instruments en monnaies étrangères							
Opérations à terme	1 280.4	-	-	1 280.4	900.4	20.2	9.4
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Options (de gré à gré)	-	-	-	-	-	-	-
Options négociées en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme négociés en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments en monnaies étrangères	1 280.4	-	-	1 280.4	900.4	20.2	9.4
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture							
Opérations à terme	446.5	-	-	446.5	173.9	7.1	3.2
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Options (de gré à gré)	-	-	-	-	-	-	-
Options négociées en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme négociés en bourse	-	-	-	-	-	-	-
Total instruments dérivés pour comptabilité de couverture	446.5	-	-	446.5	173.9	7.1	3.2
Total des dérivés – actif	2 848.0	547.8	734.4	4 130.2	2 916.4	151.0	59.0

7.6.2 Instruments dérivés pour
comptabilité de couverture

en millions de CHF	Couverture d'un investissement net	
	2013	2012
Montant enregistré dans les capitaux propres	5.3	2.4
Bénéfices et pertes transférés dans le compte de résultat	-	-
Inefficacité enregistrée dans le compte de résultat	-0.5	-0.7

Les montants transférés dans le compte de résultat sont indiqués à la position «Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux du Groupe».

7.7 Informations sur les échéances et les correctifs de valeur des placements financiers

7.7.1 Analyse des placements financiers en souffrance sans correctif de valeur

au 31.12.	< 1 mois		2-3 mois		4-6 mois		> 6 mois	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF								
Hypothèques	15.9	17.3	4.1	4.5	4.8	4.6	3.1	2.3
Total des immobilisations financières en souffrance sans correctif de valeur	15.9	17.3	4.1	4.5	4.8	4.6	3.1	2.3

Les paiements en souffrance sont réclamés dans le cadre de procédures de rappel ordinaires et sont, le cas échéant, soumis à un correctif de valeur (cf. section 2.12.3, page 110). Vous trouverez plus d'informations sur les garanties détenues par le Groupe Helvetia à la section 17.6 (à partir de la page 197).

7.7.2 Analyse des immobilisations financières faisant l'objet de correctifs de valeur individuels au coût amorti

au 31.12.	Brut		Correctif de valeur individuel		Net	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Hypothèques	6.4	4.0	1.2	1.0	5.2	3.0
Autres prêts et créances	-	0.4	-	0.4	-	-
Total	6.4	4.4	1.2	1.4	5.2	3.0

7.7.3 Evolution des correctifs de valeur des placements financiers au coût amorti

en millions de CHF	Hypo- thèques		Autres prêts		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Etat au 1 ^{er} janvier	1.0	0.9	0.4	1.3	1.4	2.2
Variation du périmètre de consolidation	-	0.2	-	-	-	0.2
Pertes de valeur	0.9	0.7	-	-	0.9	0.7
Reprise de pertes de valeur	-0.6	-0.5	-	-0.9	-0.6	-1.4
Sorties	-0.1	-0.3	-0.4	-	-0.5	-0.3
Différences de conversion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Etat au 31 décembre	1.2	1.0	0.0	0.4	1.2	1.4

8. Dettes financières

Le Groupe Helvetia subdivise les dettes financières, en fonction de leur origine, en dettes financières résultant des opérations financières, en dettes financières résultant des affaires d'assurance et en autres dettes financières. Pour les dettes financières, il existe au sein du Groupe Helvetia des ententes contractuelles (financial covenants) usuelles du marché. Il ne devrait en découler aucune influence majeure sur les conditions contractuelles (p.ex. échéance, taux d'intérêt, garanties, monnaie).

Les méthodes d'évaluation des dettes financières utilisées pour le calcul de la juste valeur font partie de la catégorie «niveau 2». Une analyse des échéances des dettes financières et des engagements est exposée à la section 17.5.1 (page 188).

8.1 Dettes financières résultant des opérations financières

	Valeur comptable		Valeur d'acquisition / Coût amorti		Juste valeur	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
au 31.12.						
en millions de CHF						
Dettes financières au coût amorti						
Prêts et créances	149.6	149.9	149.6	149.9	150.9	150.7
Engagements résultant de contrats de location-financement	28.1	30.0	28.1	30.0	28.1	30.0
Total des dettes financières au coût amorti	177.7	179.9	177.7	179.9	179.0	180.7
Dettes financières à la juste valeur						
Participations tierces à des fonds propres	101.0	76.1	77.5	70.3	101.0	76.1
Total des dettes financières à la juste valeur	101.0	76.1	77.5	70.3	101.0	76.1
Total des dettes financières résultant des activités de financement	278.7	256.0	255.2	250.2	280.0	256.8

L'Helvetia Holding SA, Saint-Gall, a émis le 8.4.2013 un nouvel emprunt d'un volume de CHF 150 millions et d'une durée de 6 ans, à un intérêt fixe de 1,125%. Grâce à cette émission, l'Helvetia refinance un emprunt échu le 19.4.2013 en bénéficiant des conditions de marché favorables. Le remboursement a eu lieu à la valeur nominale.

L'emprunt est évalué selon la valeur du coût amorti. Le taux d'intérêt effectif utilisé pour l'évaluation s'élève à 1,17%. A la date critère, il présentait une valeur comptable de CHF 149,6 millions (année précédente: CHF 149,9 millions). La charge d'intérêt de l'emprunt obligataire de CHF 2,1 millions (année précédente: CHF 2,9 millions) est indiquée à la position «Frais de financement».

Les engagements résultant de crédits-bails comprennent une dette constituée dans le cadre d'un accord de financement portant sur l'acquisition d'un immeuble destiné à un usage propre. La charge d'intérêts générée par cet accord se monte à CHF 0,2 million (année précédente: CHF 0,4 million) et est enregistrée dans le compte de résultat à la position «Frais de financement».

Les parts de tiers aux fonds propres comprennent les investissements de la caisse de retraite et régime complémentaire Helvetia dans les fonds Helvetia I.

Engagements résultant de
contrats du location-
financement

au 31.12.				Total	
	< 1 an	1-5 an(s)	> 5 ans	2013	2012
en millions de CHF					
Paiements futurs des primes de leasing	2.8	11.2	16.1	30.1	32.1
Montants d'actualisation	-0.3	-1.0	-0.7	-2.0	-2.1
Valeur actuelle des engagements résultant de crédits-bails	2.5	10.2	15.4	28.1	30.0

8.2 Dettes financières résultant des affaires d'assurance

au 31.12.	Valeur comptable		Valeur d'acqui- sition / Coût amorti		Juste valeur	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Dettes financières au coût amorti						
Dettes de dépôts pour parts d'excédents créditées	726.0	751.6	726.0	751.6	726.0	751.6
Dettes de dépôts sur réassurance	106.9	120.8	106.9	120.8	106.9	120.8
Total des dettes financières au coût amorti	832.9	872.4	832.9	872.4	832.9	872.4
Dettes financières à la juste valeur						
Dépôts pour contrats d'investissement	1 340.3	1 431.0	1 340.3	1 431.0	1 340.3	1 431.0
Total des dettes financières à la juste valeur	1 340.3	1 431.0	1 340.3	1 431.0	1 340.3	1 431.0
Total des dettes financières résultant des affaires d'assurance	2 173.2	2 303.4	2 173.2	2 303.4	2 173.2	2 303.4

Dettes de dépôts pour parts
d'excédents créditées

Les dettes de dépôts pour parts d'excédents créditées comprennent les avoirs rémunérés déjà attribués aux preneurs d'assurance par contrat individuel dans les affaires vie individuelle, ainsi que les dépôts d'excédents des affaires vie collective, dont on peut disposer de manière anticipée ou uniquement au moment de la perception de la prestation d'assurance selon les conditions d'assurance.

Dettes de dépôts sur
réassurance

Les dettes de dépôts sur réassurance comprennent les garanties pour les primes non acquises, les paiements de sinistres futurs et la réserve mathématique des affaires directes (cédées) et indirectes (rétrocédées).

Dépôts pour contrats
d'investissement

Les dépôts pour contrats d'investissement proviennent de contrats d'assurance sans risque actuariel significatif et sans participation aux excédents discrétionnaire. S'agis-

sant de ces contrats, le client participe directement à l'évolution d'un fonds de placement externe ou d'un indice externe. L'évolution de la juste valeur s'explique uniquement par le changement de l'évolution de la valeur du fonds ou de l'indice afférent.

Les paiements et versements de primes de ces dépôts n'ont pas d'effet sur le chiffre d'affaires et ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat, mais directement sur le dépôt. A l'exception du risque actuariel pratiquement inexistant, les caractéristiques de ces produits sont très similaires à celles des contrats d'assurance. Les conditions et risques d'assurance sont décrits à la section 17 (à partir de la page 178). Le revenu généré par la gestion de dépôts pour des contrats d'investissement est présenté à la position «Autres produits» et s'élève globalement à CHF 7,8 millions durant l'année sous revue (année précédente: CHF 6,4 millions).

8.3 Autres dettes financières

au 31.12. en millions de CHF	Annexe	Valeur d'acqui- sition / Coût amorti		Juste valeur	
		2013	2012	2013	2012
Dettes financières au coût amorti					
Autres		37.0	9.1	37.0	9.1
Total des dettes financières au coût amorti		37.0	9.1	37.0	9.1
Dettes financières à la juste valeur					
Dérivés – passif	8.3.1	6.3	9.6	60.3	17.4
Autres		19.2	7.0	19.2	7.0
Total des dettes financières à la juste valeur		25.5	16.6	79.5	24.4
Total des autres dettes financières		62.5	25.7	116.5	33.5

La valeur comptable correspond à la juste valeur.

La position «Autres» au coût amorti inclut également le montant des garanties reçues pour les transactions sur dérivés en cours.

8.3.1 Dérivés – passif

au 31.12.	Echéances aux valeurs du contrat			Valeur du contrat		Juste valeur	
	< 1 an	1–5 an(s)	> 5 ans	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF							
Instruments de taux							
Opérations à terme	–	–	48.2	48.2	–	52.7	–
Swaps	–	–	–	–	–	–	–
Options (de gré à gré)	–	–	–	–	–	–	–
Options négociées en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme négociés en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Total des instruments de taux ¹	–	–	48.2	48.2	–	52.7	–
Instruments de capitaux propres							
Opérations à terme	–	–	–	–	–	–	–
Options (de gré à gré)	–	–	–	–	–	–	–
Options négociées en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme négociés en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Total des instruments de capitaux propres ¹	–	–	–	–	–	–	–
Instruments en monnaies étrangères							
Opérations à terme	373.4	–	–	373.4	1 104.2	1.0	6.6
Swaps	–	–	–	–	–	–	–
Options (de gré à gré)	–	–	–	–	–	–	–
Options négociées en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme négociés en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Total des instruments en monnaies étrangères ¹	373.4	–	–	373.4	1 104.2	1.0	6.6
Dérivés au titre des contrats d'assurance vie	25.1	100.2	36.9	162.2	195.3	6.3	9.6
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture							
Opérations à terme	98.8	–	–	98.8	150.9	0.3	1.2
Swaps	–	–	–	–	–	–	–
Options (de gré à gré)	–	–	–	–	–	–	–
Options négociées en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme négociés en bourse	–	–	–	–	–	–	–
Total des instruments dérivés pour comptabilité de couverture	98.8	–	–	98.8	150.9	0.3	1.2
Total des dérivés – passif	497.3	100.2	85.1	682.6	1 450.4	60.3	17.4

¹ Evalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (détenus à des fins de transaction).

9. Affaires d'assurance

9.1 Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux excédents

au 31.12.	Annexe	Brut		Avoirs provenant de la réassurance		Net	
		2013	2012	2013	2012	2013	2012
			ajusté				ajusté
Réserve mathématique pour contrats d'assurance vie		27 596.3	25 866.4	70.0	74.7	27 526.3	25 791.7
Réserve mathématique pour contrats d'investissement		2 219.3	1 976.1	-	-	2 219.3	1 976.1
Total des réserves mathématiques		29 815.6	27 842.5	70.0	74.7	29 745.6	27 767.8
Participations aux excédents pour contrats d'assurance non-vie		33.1	34.4	-	-	33.1	34.4
Participations aux excédents pour contrats d'assurance vie		845.6	1 161.6	-	-	845.6	1 161.6
Participations aux excédents pour contrats d'investissement		58.4	53.6	-	-	58.4	53.6
Total des provisions pour participation future aux excédents		937.1	1 249.6	-	-	937.1	1 249.6
Provisions pour sinistres en cours pour contrats d'assurance non-vie	9.3.1	3 121.6	3 060.5	299.5	276.7	2 822.1	2 783.8
Total des provisions pour sinistres		3 121.6	3 060.5	299.5	276.7	2 822.1	2 783.8
Transferts des primes pour contrats d'assurance non-vie		890.4	833.0	33.1	21.2	857.3	811.8
Transferts des primes pour contrats d'assurance vie		163.1	159.5	6.5	6.8	156.6	152.7
Total des transferts des primes		1 053.5	992.5	39.6	28.0	1 013.9	964.5
Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement		34 927.8	33 145.1	409.1	379.4	34 518.7	32 765.7
Créances de dépôts sur réassurance				56.8	52.6		
Avoirs provenant de la réassurance				465.9	432.0		

Les créances de dépôts sur réassurance appartiennent à la catégorie «Prêts et créances» (LAR). Elles comprennent les garanties de l'assureur direct cédant pour les primes non acquises, les paiements de sinistres futurs et la réserve mathématique des affaires indirectes reprises. Leur valeur marchande à la date de clôture du bilan correspond à la valeur nominale. La méthode de calcul de la valeur marchande des créances de dépôts est affectée à la catégorie d'évaluation «niveau 2». Aucune perte de valeur au titre des créances de dépôts n'a été enregistrée.

De plus amples informations sur les provisions actuarielles dans les affaires vie et non-vie figurent dans les tableaux ci-après. Vous trouverez une analyse des échéances des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement à la section 17.5.1 (page 188).

9.2 Evolution des provisions pour contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux excédents

	Réserve ma- thématique		Provisions pour partici- pation future aux excédents	
	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF				ajusté
Provisions pour contrats d'assurance non-vie (brutes)				
Etat au 1 ^{er} janvier			34.4	32.1
Variation du périmètre de consolidation			-	-
Dotation / dissolution			-0.3	3.5
Utilisation			-1.0	-1.2
Différences de conversion			0.0	0.0
Etat au 31 décembre			33.1	34.4
Provisions pour contrats d'assurance vie (brutes)				
Etat au 1 ^{er} janvier	25 866.4	24 163.4	1 161.6	890.6
Variation du périmètre de consolidation	-	283.4	-	2.0
Dotation / dissolution	4 363.6	4 038.2	-189.1	410.7
Utilisation	-2 685.9	-2 600.2	-129.5	-141.4
Différences de conversion	52.2	-18.4	2.6	-0.3
Etat au 31 décembre	27 596.3	25 866.4	845.6	1 161.6
Provisions pour contrats d'investissement				
Etat au 1 ^{er} janvier	1 976.1	1 645.1	53.6	-56.3
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-
Dotation / dissolution	459.8	542.5	4.1	109.3
Utilisation	-246.4	-202.8	0.0	0.0
Différences de conversion	29.8	-8.7	0.7	0.6
Etat au 31 décembre	2 219.3	1 976.1	58.4	53.6
Part des réassureurs aux provisions pour contrats d'assurance				
Etat au 1 ^{er} janvier	74.7	81.7		
Variation du périmètre de consolidation	-	-		
Dotation / dissolution	27.7	24.0		
Utilisation	-33.5	-30.5		
Différences de conversion	1.1	-0.5		
Etat au 31 décembre	70.0	74.7		

Provisions pour sinistres en cours		Transferts des primes		Total	
2013	2012	2013	2012	2013	2012
					ajusté
3 060.5	2 799.6	833.0	811.4	3 927.9	3 643.1
12.5	227.9	67.3	48.9	79.8	276.8
899.2	832.2	-17.3	-22.9	881.6	812.8
-868.2	-787.9	-	-	-869.2	-789.1
17.6	-11.3	7.4	-4.4	25.0	-15.7
3 121.6	3 060.5	890.4	833.0	4 045.1	3 927.9
		159.5	159.3	27 187.5	25 213.3
		-	-	-	285.4
		3.2	0.4	4 177.7	4 449.3
		-	-	-2 815.4	-2 741.6
		0.4	-0.2	55.2	-18.9
		163.1	159.5	28 605.0	27 187.5
		-	-	2 029.7	1 588.8
		-	-	-	-
		-	-	463.9	651.8
		-	-	-246.4	-202.8
		-	-	30.5	-8.1
		-	-	2 277.7	2 029.7
276.7	248.2	28.0	23.1	379.4	353.0
2.6	36.7	11.6	-	14.2	36.7
66.5	32.5	-0.2	5.0	94.0	61.5
-49.0	-39.9	-	-	-82.5	-70.4
2.7	-0.8	0.2	-0.1	4.0	-1.4
299.5	276.7	39.6	28.0	409.1	379.4

9.3 Affaires non-vie

Les provisions pour sinistres sont établies au moyen de méthodes actuarielles, sur la base d'une longue expérience en matière de sinistres. Les hypothèses utilisées pour l'établissement des provisions pour sinistres n'ont subi aucune modification importante durant l'année sous revue.

Au 31.12.2013, le test de suffisance du passif (LAT) a abouti à une nouvelle augmentation de la provision pour sinistres dans les affaires non-vie de CHF 22,1 millions (année précédente: CHF 14,6 millions).

Les conditions et risques d'assurance dans les affaires non-vie sont décrits à la section 17.2 (à partir de la page 180). Le tableau ci-après contient des informations détaillées sur le traitement des provisions pour sinistres des dix dernières années.

9.3.1 Règlement des sinistres

Année de survenance en millions de CHF	avant 2004	2004	2005	2006	2007	2008
1 ^{re} année de règlement		1 495.5	1 624.6	1 458.6	1 629.5	1 455.9
2 ^e année de règlement		1 474.7	1 584.9	1 446.0	1 569.7	1 509.3
3 ^e année de règlement		1 411.5	1 510.7	1 339.1	1 513.0	1 535.5 ²
4 ^e année de règlement		1 361.5	1 465.3	1 328.0	1 580.0 ²	1 520.8
5 ^e année de règlement		1 308.5	1 466.1	1 398.4 ²	1 550.3	1 655.5 ¹
6 ^e année de règlement		1 308.2	1 550.2 ²	1 376.7	1 649.4 ¹	1 634.8
7 ^e année de règlement		1 394.4 ²	1 517.3	1 487.7 ¹	1 647.7	
8 ^e année de règlement		1 374.4	1 585.0 ¹	1 482.9		
9 ^e année de règlement		1 456.1 ¹	1 579.5			
10 ^e année de règlement		1 460.5				
Charge de sinistres estimée par année de survenance		1 460.5	1 579.5	1 482.9	1 647.7	1 634.8
Paiements cumulés pour sinistres au 31 décembre		- 1 319.3	- 1 527.2	- 1 392.4	- 1 547.7	- 1 504.1
Besoin de provisions estimé au 31 décembre	275.0	141.2	52.3	90.5	100.0	130.7
Augmentation de la provision pour sinistres selon test de suffisance du passif						
Frais de traitement des sinistres						
Autres provisions actuarielles non-vie						
Etat de la provision pour sinistres au 31 décembre						
Part de la réassurance du Groupe						
Etat de la provision pour sinistres au 31 décembre						

¹ Effets du rachat de l'activité d'assurance transport française de Gan Eurocourtage en 2012.

² Effets de l'acquisition d'Alba Compagnie d'Assurances Générales SA et de Phénix, compagnie d'assurances SA en 2010.

Le tableau ci-dessus concernant le règlement des sinistres des affaires non-vie indique que, après prise en compte de l'effet des précédentes acquisitions:

- Le règlement des sinistres est très stable.
- Tous les engagements actuariels existants sont couverts suffisamment tôt par des provisions.
- L'intensité de fluctuation de la charge annuelle des sinistres est globalement faible pour le portefeuille correctement diversifié, avant même la réassurance.

9.4 Affaires vie

La réserve mathématique est généralement calculée en 3 étapes. Dans un premier temps, elle est déterminée selon les principes locaux. Ce calcul comprend les prescriptions locales concernant les paramètres à utiliser, tels que le taux d'intérêt, la mortalité, l'annulation, les coûts ainsi que d'autres paramètres biométriques, ces derniers étant normalement fixés lors de la souscription de l'assurance et, par conséquent, variables selon l'année, le produit et le pays. Si ces provisions s'avèrent insuffisantes dans une perspective locale, elles doivent être, dans un deuxième temps, augmentées dans la plupart des pays, un renforcement nécessaire et identifié des provisions techniques pouvant être réparti sur plusieurs années lors de la souscription locale, selon les prescriptions et données locales. Puis, dans un troisième temps, le test de suffisance du passif (LAT) permet de vérifier, selon des principes uniformes pour l'ensemble du Groupe, si les réserves mathématiques définies lors de la souscription locale, y compris les renforcements des provisions techniques locales, moins les frais d'acquisition locaux activés, sont suffisantes. Au 31.12.2013, le test de suffisance du passif (LAT) a entraîné, à l'échelle du Groupe, une augmentation de la réserve mathématique à hauteur de CHF 31,7 millions (année précédente: CHF 34,6 millions).

Dans les affaires vie suisses, la réserve mathématique a augmenté de CHF 117,6 millions en raison des ajustements des hypothèses actuarielles locales, notamment des hypothèses concernant la mortalité, la prévision des sinistres en cas d'invalidité et le taux d'intérêt maximal de la mise en réserve, dans le cadre de la vérification périodique régulière.

Les conditions et risques d'assurance dans les affaires vie sont décrits à la section 17.3 (à partir de la page 182). Les sensibilités des réserves mathématiques sont indiquées à la section 17.3.3 (à partir de la page 184).

9.5 Frais d'acquisition activés

	Vie		Non-vie		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Etat au 1 ^{er} janvier	242.2	235.1	136.1	132.3	378.3	367.4
Variation du périmètre de consolidation	-	4.5	25.9	8.5	25.9	13.0
Comptabilisés pendant l'exercice	22.3	26.5	41.6	42.2	63.9	68.7
Amortis pendant l'exercice	-23.3	-23.7	-46.8	-46.1	-70.1	-69.8
Différences de conversion	0.6	-0.2	1.9	-0.8	2.5	-1.0
Etat au 31 décembre	241.8	242.2	158.7	136.1	400.5	378.3

Le Groupe Helvetia comptabilise des frais d'acquisition dans les affaires non-vie et vie individuelle. Le maintien de la valeur des frais d'acquisition activés est contrôlé à la date de clôture du bilan, dans le cadre d'un test de suffisance du passif (LAT). La part des «frais d'acquisition activés» à court terme se monte à CHF 116,8 millions (année précédente: CHF 114,5 millions).

9.6 Créances et engagements résultant des affaires d'assurance

	Créances (LAR)		Engagements au coût amorti	
	2013	2012	2013	2012
au 31.12.				
en millions de CHF				
Sur preneurs d'assurance	440.7	488.6	1 295.2	1 160.6
Sur intermédiaires d'assurance	140.0	125.8	137.5	112.9
Sur compagnies d'assurance	441.4	427.7	246.3	199.0
Total des créances / engagements	1 022.1	1 042.1	1 679.0	1 472.5

Les créances et engagements résultant des affaires d'assurance sont essentiellement de courte durée. Vous trouverez une analyse des échéances des engagements à la section 17.5.1 (page 188). La valeur du coût amorti des créances correspond généralement à la juste valeur. La méthode de calcul de la juste valeur est affectée à la catégorie d'évaluation «niveau 2».

9.6.1 Analyse des créances en souffrance sans correctif de valeur individuel

au 31.12.	< 1 mois		2-3 mois		4-6 mois		> 6 mois	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF								
Sur preneurs d'assurance	127.4	120.2	35.8	22.7	9.1	8.8	25.3	28.0
Sur intermédiaires d'assurance	3.6	4.6	5.6	6.3	2.0	3.3	5.1	3.6
Sur compagnies d'assurance	4.2	5.0	0.3	0.2	0.2	0.7	0.8	0.4
Total des créances en souffrance sans correctif de valeur individuel	135.2	129.8	41.7	29.2	11.3	12.8	31.2	32.0

L'analyse des créances en souffrance inclut l'ensemble des positions en souffrance qui n'ont pas donné lieu à un correctif de valeur ou qui ont donné lieu à un correctif de valeur de portefeuille.

9.6.2 Evolution des correctifs de valeur des créances

	Correctif de valeur individuel		Correctif de valeur de portefeuille		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Etat au 1 ^{er} janvier	16.8	13.0	21.2	19.5	38.0	32.5
Variation du périmètre de consolidation	0.1	2.9	-	-	0.1	2.9
Pertes de valeur	5.2	4.1	19.7	20.1	24.9	24.2
Reprise de pertes de valeur	-3.6	-3.1	-19.4	-18.3	-23.0	-21.4
Sorties	-	-	0.0	-	0.0	-
Différences de conversion	0.2	-0.1	0.2	-0.1	0.4	-0.2
Etat au 31 décembre	18.7	16.8	21.7	21.2	40.4	38.0

Les créances en souffrance vis-à-vis des preneurs d'assurance sont généralement soumises à un correctif de valeur de portefeuille. Les correctifs de valeur individuels sont principalement constitués pour la dépréciation de certaines créances vis-à-vis d'intermédiaires d'assurance et de compagnies d'assurance.

9.6.3 Analyse des créances faisant l'objet de correctifs de valeur individuels

au 31.12.	Brut		Correctif de valeur individuel		Net	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF						
Sur preneurs d'assurance	1.3	1.2	1.3	1.2	-	-
Sur intermédiaires d'assurance	16.6	14.7	16.6	14.7	0.0	0.0
Sur compagnies d'assurance	2.3	2.5	0.8	0.9	1.5	1.6
Total	20.2	18.4	18.7	16.8	1.5	1.6

10. Impôts sur le résultat

10.1 Impôts sur le résultat en cours et différés

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Impôts sur le résultat en cours	69.3	85.6
Impôts sur le résultat différés	28.6	4.9
Total des impôts sur le résultat	97.9	90.5

10.2 Evolution des impôts et crédits d'impôts différés (nets)

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Etat au 1 ^{er} janvier	544.5	456.2
Variation du périmètre de consolidation	-1.1	-1.7
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres	-32.4	85.5
Impôts différés comptabilisés dans le compte de résultat	28.6	4.9
Différences de conversion	1.5	-0.4
Transferts comptables	-8.7	0.0
Etat au 31 décembre	532.4	544.5

10.3 Impôts sur le résultat attendus et effectifs

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Impôts sur le résultat attendus	104.7	92.3
Augmentation / réduction du fait des:		
produits exonérés d'impôts ou à imposition réduite	-4.5	-6.6
dépenses non déductibles	0.9	6.2
Variation des taux d'imposition	-2.7	-0.3
Eléments imposables hors période	-0.4	-0.9
Effets induits par les pertes	-0.8	3.2
Autres	0.7	-3.4
Impôts sur le résultat effectifs	97.9	90.5

Le taux d'imposition applicable attendu du Groupe Helvetia s'élevait à 22,7% en 2013 (année précédente: 21,8%). Ce taux est calculé de manière pondérée à partir des taux d'impôts sur le résultat attendus dans les différents pays où le Groupe est actif.

L'augmentation du taux d'imposition moyen pondéré s'explique par l'affectation géographique des bénéficiaires, mais aussi par les taux d'imposition différents appliqués dans les différentes régions.

10.4 Impôts sur les charges et produits directement enregistrés dans les capitaux propres

	avant impôts		impôts différés		après impôts	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en millions de CHF		ajusté		ajusté		ajusté
Reclassifiable par le compte de résultat						
Ajustements résultant de l'évaluation à la juste valeur de placements	-532.6	679.4	125.1	-179.5	-407.5	499.9
Part des montants nets d'entreprises associées comptabilisés directement dans les capitaux propres	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Variation résultant de la couverture d'investissement net	5.3	2.4	-	-	5.3	2.4
Différences de conversion	8.2	-9.7	-	-	8.2	-9.7
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents	395.6	-361.7	-91.0	100.0	304.6	-261.7
Total reclassifiable par le compte de résultat	-123.5	310.4	34.1	-79.5	-89.4	230.9
Non reclassifiable par le compte de résultat						
Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles	4.7	0.4	-1.0	-0.1	3.7	0.3
Réévaluation des engagements de prévoyance	8.2	55.4	-3.5	-8.5	4.7	46.9
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents	-11.1	-14.0	2.1	2.5	-9.0	-11.5
Total non reclassifiable par le compte de résultat	1.8	41.8	-2.4	-6.1	-0.6	35.7
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	-121.7	352.2	31.7	-85.6	-90.0	266.6

10.5 Actifs et passifs d'impôts différés

au 31.12.	Annexe	Actifs		Passifs	
		2013	2012	2013	2012
en millions de CHF			ajusté		ajusté
Transferts des primes		47.6	40.3	-	-
Provisions pour sinistres		6.5	5.4	205.4	189.8
Réserve mathématique		14.4	19.1	32.6	25.0
Provisions pour participations aux excédents		123.8	186.4	2.8	2.8
Placement de capitaux		100.0	90.3	523.4	602.9
Frais d'acquisition inscrits à l'actif		5.7	5.6	47.6	40.0
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		5.3	4.5	48.5	44.0
Dettes financières		20.0	34.5	58.7	62.9
Provisions non techniques		0.6	1.7	11.6	14.1
Prestations en faveur du personnel		34.3	43.4	2.7	0.1
Actif d'impôts net résultant de reports de pertes	10.6.1	8.5	1.9	-	-
Autres		71.6	65.7	37.4	61.7
Impôts différés (bruts)		438.3	498.8	970.7	1 043.3
Imputation		-415.1	-475.4	-415.1	-475.4
Impôts différés (nets)		23.2	23.4	555.6	567.9

Les différences d'évaluation sur les parts des filiales à hauteur de CHF 3 342,1 millions (année précédente: CHF 3 268,4 millions) n'ont pas entraîné la comptabilisation d'impôts différés, car il ne faut pas s'attendre, dans un proche avenir, à une inversion des différences à la suite d'une réalisation (distribution ou cession des filiales) ou parce que les bénéfices ne sont pas imposés.

10.6 Reports de pertes

10.6.1 Actif d'impôts net résultant de reports de pertes

au 31.12. en millions de CHF	2013	2012
Echéance l'an prochain	–	–
Echéance au cours des 2 à 3 prochaines années	–	–
Echéance dans 4 à 7 ans	–	–
Imputables sans restriction	25.0	6.0
Total des reports de pertes fiscales	25.0	6.0
Actif d'impôts potentiel en découlant	8.5	1.9
Actif d'impôts net résultant de reports de pertes	8.5	1.9

10.6.2 Reports de pertes sans crédits d'impôt inscrits à l'actif

Aucun crédit d'impôt n'a été comptabilisé sur les reports de pertes d'un montant de CHF 101,3 millions (année précédente: CHF 96,6 millions) au 31.12.2013, car la situation des sociétés concernées ne permet pas de prévoir la réalisation des avantages fiscaux associés. Ces reports de pertes sont imputables sans limitation de temps. Les taux d'imposition applicables aux reports de pertes importants, pour lesquels aucun crédit d'impôt n'a été comptabilisé, se situent entre 29,97 % et 34,43 %.

11. Capitaux propres

11.1 Capital-actions et actions propres

D'une valeur nominale de CHF 0,10 (inchangée par rapport à l'année précédente), les actions nominatives de l'Helvetia Holding SA sont entièrement libérées.

L'acquisition d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA n'est soumise à aucune restriction. Les actionnaires qui ont acquis les titres en leur nom propre et pour leur propre compte sont inscrits au registre des actions jusqu'à un maximum de 5 % des actions nominatives émises avec droit de vote. Les personnes qui, dans leur demande d'inscription, n'indiquent pas explicitement avoir acquis les actions pour leur propre compte ne peuvent être inscrites au registre des actions que jusqu'à concurrence de 3 %.

Le portefeuille d'actions propres comptait 3 819 actions au cours de l'exercice sous revue. Le portefeuille d'actions propres est donc désormais constitué de 44 255 unités. Les actions propres, qui ont été remises aux collaborateurs du Groupe Helvetia dans le cadre du programme d'actionnariat de l'Helvetia et à un prix préférentiel, ne proviennent pas du portefeuille propre, mais ont été acquises sur le marché. Une perte de CHF 0,5 million (année précédente: CHF 0,7 million) a été générée par la remise d'actions à un prix préférentiel et a été portée en déduction des réserves de capital, sans effet sur le compte de résultat. Ce montant correspond à la différence entre le prix d'achat au cours boursier et le prix préférentiel de remise aux collaborateurs.

Durant l'exercice sous revue, Patria Société coopérative a effectué un apport de CHF 42,0 millions dans le fonds d'excédents de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la vie SA (année précédente: CHF 42,0 millions). Celui-ci a été crédité par le biais des capitaux propres, sans effet sur le compte de résultat, et sera affecté en totalité aux «provisions pour participations futures des assurés aux excédents» dans les fonds empruntés, conformément à sa destination.

	Nombre d'actions	Capital- actions en millions de CHF
Capital-actions		
Etat au 1.1.2012	8 652 875	0.9
Etat au 31.12.2012	8 652 875	0.9
Etat au 31.12.2013	8 652 875	0.9
Actions propres		
Etat au 1.1.2012	36 193	0.0
Etat au 31.12.2012	40 436	0.0
Etat au 31.12.2013	44 255	0.0
Actions en circulation		
Actions en circulation au 1.1.2012	8 616 682	0.9
Actions en circulation au 31.12.2012	8 612 439	0.9
Actions en circulation au 31.12.2013	8 608 620	0.9

11.2 Réserves

11.2.1 Réserves de capital

Les réserves de capital se composent des fonds versés par des tiers. Les réserves de capital comprennent essentiellement l'agio résultant de l'émission d'actions de l'Helvetia Holding SA et des titres préférentiels du Groupe Helvetia, ainsi que le résultat des transactions sur actions propres.

11.2.2 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice servent de réceptacle aux bénéfices thésaurisés par le Groupe Helvetia. Elles se composent de portions librement disponibles, mais aussi de la réévaluation des engagements de prévoyance ainsi que de réserves statutaires et légales, qui sont alimentées par le bénéfice annuel et dont la distribution est soumise à restrictions.

11.2.3 Réserve de change

La réserve de change résulte de la conversion, dans la monnaie du Groupe (CHF), des comptes établis en monnaie étrangère, ainsi que de la partie effective du Net-Investment Hedge (couverture d'investissement net), qui vise à couvrir les gains et les pertes de change résultant d'investissements dans les filiales dont les comptes sont établis dans une monnaie étrangère.

11.2.4 Réserve pour «bénéfices et pertes non réalisés»

La réserve pour «bénéfices et pertes non réalisés» comprend les variations de la juste valeur des «placements financiers disponibles à la vente» (AFS), la part inhérente aux bénéfices et pertes non réalisés des entreprises associées ainsi que les variations de valeur dues au transfert d'immobilisations corporelles.

A la date de clôture du bilan, les réserves sont corrigées de toute part inhérente aux impôts différés et aux contrats avec participation aux excédents. La part réservée aux titulaires de contrats avec participation aux excédents est transférée aux fonds empruntés. Sur la période, l'attribution, y compris les effets de change, se monte à CHF 395,6 millions (année précédente: CHF 361,7 millions). La part restante attachée à ces contrats est imputée aux capitaux propres via la réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents (cf. section 11.2.5, page 162).

Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun transfert dans les réserves issues du bénéfice à la suite d'opérations de vente et de transferts d'immobilisations corporelles dans les immeubles de placement (année précédente: CHF 0,1 million).

Evolution des bénéfices et pertes non réalisés dans les capitaux propres

	Annexe	Placements financiers disponibles à la vente	
		2013	2012
en millions de CHF			
Etat au 1 ^{er} janvier		1 338.5	659.1
Variations de la juste valeur différences de conversion comprises		-479.2	686.4
Réévaluation résultant de la reclassification d'immobilisations corporelles		-	-
Bénéfices résultant de la vente transférés dans les réserves issues du bénéfice		-	-
Bénéfices résultant de la vente transférés dans le compte de résultat		-58.8	-67.0
Pertes résultant de la vente transférées dans le compte de résultats		5.5	58.9
Pertes résultant d'une perte de valeur transférées dans le compte de résultat		-0.1	1.1
Transferts comptables		-	-
Etat au 31 décembre		805.9	1 338.5
moins:			
Engagement pour contrats avec participation aux excédents dans les fonds empruntés			
Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents dans les capitaux propres (brute)	11.2.5		
Parts des actionnaires minoritaires			
Impôts différés sur la part restante			
Bénéfices et pertes non réalisés (nets) au 31 décembre			

Evolution des réserves
issues du bénéfice

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Etat au 1 ^{er} janvier	2 665.0	2 473.7
Effets des changements des méthodes comptables	-	-52.9
Situation ajustée au 1 ^{er} janvier	2 665.0	2 420.8
Résultat périodique du Groupe	322.2	307.2
Réévaluation des engagements de prévoyance	3.2	35.4
Variation des engagements pour contrats avec participation aux excédents	-11.1	-14.0
Impôts différés	-0.4	-1.8
Résultat global	313.9	326.8
Transfert à partir de / dans les réserves issues du bénéfice	-10.9	-13.1
Achat de filiales	-11.3	-
Variation de la part détenue par des actionnaires minoritaires	7.1	-0.4
Dividende	-24.8	-69.1
Total réserves issues du bénéfice au 31 décembre	2 939.0	2 665.0

Entreprises associées		Transfert immeubles d'exploitation		Total des bénéfices et pertes non réalisés	
2013	2012	2013	2012	2013	2012
-	0.2	10.5	10.2	1 349.0	669.5
-	0.0	0.1	0.0	-479.1	686.4
-	-	4.6	0.4	4.6	0.4
-	-	-	-0.1	-	-0.1
-	-	-	-	-58.8	-67.0
-	-	-	-	5.5	58.9
-	-	-	-	-0.1	1.1
-	-0.2	-	-	-	-0.2
-	0.0	15.2	10.5	821.1	1 349.0
				-355.8	-739.2
				-215.9	-324.6
				-0.5	-18.2
				-50.5	-40.3
				198.4	226.7

11.2.5 Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents

Les parts d'excédents sur les contrats d'assurance et d'investissement supérieures à la «Legal Quote» définie dans chaque pays sont comptabilisées dans la réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents. Ces dernières apparaissent puisque le preneur d'assurance participe en outre aux différences d'évaluation, lesquelles découlent des écarts existant entre la présentation des comptes locale et selon les IFRS.

La réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents contient les parts d'excédents provenant des bénéfices et pertes non réalisés sur les placements de capitaux comptabilisés directement dans les capitaux propres tout comme les parts d'excédents au titre des réserves issues du bénéfice, lesquelles résultent des différences d'évaluation. L'utilisation de la réserve est laissée à la libre appréciation de l'assureur (cf. section 2.16.2, page 112).

Evolution de la réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Bénéfices et pertes non réalisés sur contrats avec participations aux excédents		
Etat au 1 ^{er} janvier	324.6	141.0
Variations des bénéfices et pertes non réalisés	-114.5	183.3
Différences de conversion	0.6	0.3
Transferts comptables	5.2	-
Etat au 31 décembre	215.9	324.6
moins:		
Impôts différés	-49.0	-90.4
Bénéfices et pertes non réalisés au 31 décembre	166.9	234.2
Réserves issues du bénéfice sur contrats avec participation aux excédents		
Etat au 1 ^{er} janvier	652.0	610.7
Part au résultat de l'exercice	41.1	23.3
Réévaluation des engagements de prévoyance	5.0	20.0
Impôts différés sur la part restante réévaluation des engagements de prévoyance	-1.1	-4.2
Transferts comptables	-0.4	2.2
Réserves issues du bénéfice au 31 décembre	696.6	652.0
Réserve d'évaluation pour contrats avec participation aux excédents au 31 décembre	863.5	886.2

Les transferts comptables des bénéfices et pertes non réalisés sur des contrats avec participation aux excédents issue des parts minoritaires ont été effectués en raison de l'augmentation de la participation dans la filiale Chiara Vita de 70 % à 100 %.

Les transferts comptables des réserves issues du bénéfice vers des contrats avec participation aux excédents s'expliquent par des exigences locales en matière d'affectation des bénéfices en Italie. Les sommes sont transférées dans les réserves issues du bénéfice.

11.3 Titres préférentiels

En 2010, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA a émis un emprunt perpétuel subordonné de CHF 300 millions. Il répond à toutes les exigences en matière de solvabilité et est ajouté aux capitaux propres.

Pendant les 5 premières années, l'emprunt est rémunéré au taux annuel de 4,75 %. Les intérêts sont directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'Helvetia peut, à sa discrétion, suspendre le paiement des intérêts si l'Helvetia Holding ne verse aucun dividende. Les intérêts suspendus n'arrivent toutefois pas à échéance.

La première date de résiliation ordinaire à laquelle l'Helvetia a le droit, mais pas l'obligation, de procéder au remboursement, est fixée au 30.11.2015. Après cette date,

l'emprunt est rémunéré à un taux variable, basé sur le Libor CHF à 3 mois, plus 359,6 points de base.

11.4 Impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres

Les impôts différés directement enregistrés dans les capitaux propres se fondent sur les différences d'évaluation, qui résultent principalement de l'évaluation de placements financiers disponibles à la vente à la juste valeur et de la variation de valeur en relation avec le transfert d'immeubles et avec la réévaluation des engagements de prévoyance. A la date de clôture du bilan, ils s'élèvent à CHF 92,2 millions (année précédente: CHF 123,9 millions).

11.5 Résultat par action

Le résultat non dilué par action est fonction de la moyenne pondérée du nombre d'actions de l'Helvetia Holding AG en circulation et de la part du bénéfice consolidé de l'exercice revenant aux actionnaires, complétée de la rémunération des titres préférentiels directement comptabilisée dans les capitaux propres. Le résultat dilué des deux périodes sous revue présentées coïncide avec le résultat non dilué, étant donné qu'aucun instrument convertible ni option susceptible de provoquer une dilution n'est en souffrance.

Résultat par action pour l'exercice

	2013	2012
en CHF		ajusté
Résultat périodique du Groupe	363 803 087	333 126 004
Intérêts sur les titres préférentiels	- 11 210 625	- 11 171 250
Résultat obtenu pour les actions y compris les parts des actionnaires minoritaires	352 592 462	321 954 754
Parts des actionnaires minoritaires	- 528 075	- 2 631 666
Résultat obtenu pour les actions sans les parts des actionnaires minoritaires	352 064 387	319 323 088
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	8 609 669	8 613 613
Résultat par action	40.89	37.07

11.6 Dividendes

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 25.4.2014 la distribution d'un dividende de CHF 17.50 par action (contre CHF 17.00 l'année précédente), pour un montant total de CHF 151,4 millions (contre CHF 147,1 millions l'année précédente). Le dividende proposé ne sera pas versé tant qu'il n'aura pas été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire. La distribution des dividendes sera uniquement comptabilisée au moment de son approbation par l'Assemblée générale.

L'Helvetia Holding SA et ses filiales sont soumises par le droit des sociétés anonymes et le droit de surveillance à différentes restrictions quant à la hauteur des dividendes qu'elles peuvent verser aux propriétaires respectifs de leur société mère.

Le Groupe Helvetia doit rendre compte à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) en Suisse, également parce qu'elle agit en qualité d'organe européen de surveillance du Groupe Helvetia. Celui-ci doit également remplir des exigences prudentielles sous la forme de marges de solvabilités minimales (Solvabilité I et Swiss Solvency Test) dont le respect peut amener à des limitations du montant des dividendes versés par l'Helvetia Holding SA.

11.7 Informations sur la gestion des capitaux

Le Groupe Helvetia est soumis aux prescriptions minimales du droit de la surveillance, dans la perspective d'une couverture financière de ses engagements fondée sur le risque. Ces exigences visent à protéger les preneurs d'assurance. Elles sont complétées par des directives internes concernant la couverture financière.

Les capitaux propres exigés pour le Groupe Helvetia sont déterminés selon Solvabilité I d'une part ainsi que, depuis le 1.1.2011, selon les règles du Test suisse de solvabilité.

Dans le cadre de Solvabilité I et du Test suisse de solvabilité, les capitaux IFRS constituent la base utilisée afin de déterminer le capital imputable. Selon la directive Solvabilité I, d'autres capitaux, p.ex. les réserves libres pour de futurs excédents et les parts finales d'excédents, sont ajoutés et d'autres éléments, tels que les versements de dividendes prévus et les immobilisations incorporelles, sont portés en déduction. Dans le Test suisse de solvabilité, le capital imputable est calculé aux prix du marché, compte tenu de l'évaluation de tous les actifs et passifs.

Si, dans le modèle Solvabilité I, le capital requis est essentiellement déterminé en fonction du volume d'affaires, le calcul du capital requis selon le Test suisse de solvabilité se fonde sur les risques. Les effets des risques sur le capital porteur de risque sont par ailleurs déterminés au moyen de simulations et de méthodes statistiques et quantifiés sous la forme d'un besoin de capital basé sur les risques, compte tenu d'interdépendances et d'effets de diversification.

Le Groupe Helvetia gère le capital investi sur la base des normes IFRS. La stratégie du Groupe Helvetia en matière de gestion des capitaux reste inchangée par rapport à l'année précédente et poursuit les objectifs suivants:

- garantie permanente du respect des exigences réglementaires en matière de capital;
- garantie de la capitalisation nécessaire pour conclure de nouvelles affaires;
- optimisation de la capacité de rendement des capitaux propres;
- soutien de la croissance stratégique projetée;
- optimisation de la flexibilité financière du Groupe.

Ces objectifs sont pondérés en fonction de la capacité de risque et de réflexion concernant le rapport coûts / utilité. La gestion des capitaux du Groupe Helvetia est basée sur une approche intégrée. Sur la base des fonds propres IFRS, les capitaux sont intégralement gérés d'après une capitalisation cible définie en interne selon le Test suisse de solvabilité, Solvabilité I et la notation, et alignés sur la stratégie de l'entreprise dans le cadre d'une planification pluriannuelle des capitaux. Le profil de risque sur lequel se fonde le Test suisse de solvabilité constitue la base du processus de gestion des risques à proprement parler. La capitalisation des différentes entités juridiques du Groupe Helvetia est en outre surveillée et optimisée en temps quasi réel sur la base des valeurs-seuils définies en interne.

La couverture réglementaire du capital affichée à l'échelle du Groupe dans le cadre de Solvabilité I est en accord avec les objectifs stratégiques précités. Au 31.12.2013, le capital à prendre en compte pour Solvabilité I se monte à CHF 3 735,2 millions (année précédente: CHF 3 646,3 millions) et le capital requis à CHF 1 710,4 millions (année précédente: CHF 1 608,0 millions). Au 31.12.2013, la couverture des moyens requis avec des fonds imputables est de 218,4 % (année précédente: 226,8 %).

Au 31.12.2013, le Groupe Helvetia a rempli les exigences réglementaires applicables en matière de capital.

12. Provisions et autres engagements

12.1 Provisions non actuarielles

	2013	2012
en millions de CHF		
Etat au 1 ^{er} janvier	100.7	96.7
Variation du périmètre de consolidation	-	9.2
Dotation	41.6	54.3
Dissolution	-15.9	-11.9
Utilisation	-40.8	-47.5
Différences de conversion	0.5	-0.1
Etat au 31 décembre	86.1	100.7

Durant l'exercice sous revue, aucune nouvelle provision importante n'a été constituée. La position «Provisions non actuarielles» est composée principalement de provisions pour les engagements à l'égard des autorités, d'autres obligations fiscales, de provisions pour les frais de restructuration et d'engagements à l'égard des agents. La part des provisions à court terme se monte à CHF 83,4 millions (année précédente: CHF 96,6 millions).

12.2 Passifs éventuels et autres engagements

Les passifs éventuels suivants ne sont pas inscrits au bilan:

Promesses de capitaux

Pour l'acquisition future de placements financiers, il n'existe aucune promesse de paiement à la date de clôture du bilan (année précédente: aucune).

Actifs mis en gage ou cédés

Le Groupe Helvetia a consigné des actifs comme garantie pour les engagements d'un montant de CHF 51,7 millions (année précédente: CHF 51,7 millions). Ces derniers reviennent aux placements et autres actifs qui ont été mis en gage en faveur d'engagements des affaires actuarielles.

Engagements découlant de contrats de leasing opérationnel

Le Groupe Helvetia est preneur de leasing dans plusieurs contrats de leasing opérationnel. Il en résulte des dettes de location futures d'un montant de CHF 4,0 millions (année précédente: CHF 4,2 millions) avec une échéance inférieure à une année, de CHF 17,0 millions (année précédente: CHF 15,6 millions) avec une échéance entre 1 et 5 ans et de CHF 0,0 million (année précédente: CHF 0,5 million) avec une échéance de plus de 5 ans.

Litige juridique

Le Groupe est partie dans différentes procédures juridiques, réclamations et litiges qui découlent, dans la plupart des cas, de son activité commerciale en tant qu'assureur. La direction du Groupe n'a cependant connaissance d'aucun cas qui pourrait avoir une influence fondamentale sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du Groupe.

Autres passifs éventuels

Le Groupe Helvetia a émis à l'égard de compagnies d'assurance tierces des crédits documentaires à titre de garantie pour les affaires de réassurance, à hauteur de CHF 57,6 millions (année précédente: CHF 58,7 millions). Il s'agit de garanties émises par une banque. A la date de clôture, il existe CHF 20,8 millions (année précédente: CHF 19,5 millions) de passifs éventuels.

13. Prestations en faveur du personnel

Au 31.12.2013, le Groupe Helvetia employait 5 204 collaborateurs (année précédente: 5 215). L'ensemble des frais de personnel figure dans le tableau ci-dessous.

13.1 Frais de personnel

	Annexe	2013	2012
en millions de CHF			ajusté
Commissions		105.5	105.7
Traitements		369.1	342.8
Charges sociales		76.1	66.3
Charges de retraite pour plans de prévoyance à primauté des cotisations		4.2	3.0
Charges de retraite pour plans de prévoyance à primauté des prestations	13.3.4	58.2	52.0
Autres prestations à long terme		1.2	1.2
Prestations versées à l'occasion de la cessation des rapports de travail		2.5	2.5
Charges pour transactions de rémunération basées sur des actions		2.0	1.7
Autres frais de personnel		21.1	18.7
Total des frais de personnel		639.9	593.9

13.2 Créances et engagements résultant des prestations en faveur du personnel

au 31.12.	Annexe	Créances		Engagements	
		2013	2012	2013	2012
en millions de CHF			ajusté		ajusté
Type de prestations					
Plans de prévoyance à primauté des prestations	13.3.1	-	-	249.9	261.3
Autres prestations à long terme		-	-	16.2	14.9
Prestations à court terme		0.6	0.6	65.1	64.2
Total des créances / engagements		0.6	0.6	331.2	340.4

Les «autres prestations à long terme» comprennent principalement des engagements pour les anniversaires de service. Il n'existe aucun passif éventuel ou actif éventuel à l'égard du personnel.

13.3 Plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations

Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Helvetia sont affiliés à plusieurs institutions de prévoyance du personnel en Suisse et à l'étranger.

En Suisse, il existe la fondation «Pensionskasse der Helvetia Versicherungen» (caisse de pension de l'Helvetia Assurances) dont le siège est à Saint-Gall. Cette fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle des collaborateurs durant leur vieillesse et en cas d'invalidité, ainsi qu'après leur décès, pour leurs survivants, conformément à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les prestations de la caisse de pension correspondent au moins au minimum légal en vertu de la LPP. Les contributions à la caisse de pension représentent un pourcentage du salaire annuel assuré de l'employé. Elles sont déduites du salaire par l'employeur et versées chaque mois à la caisse de pension avec ses propres cotisations. Il n'y a pas eu, au cours de l'année sous revue, de transactions importantes sans rapport direct avec la prévoyance en faveur du personnel entre la caisse de pension et le Groupe Helvetia.

Les placements de capitaux inclus dans les actifs du plan du Groupe sont détaillés à la section 13.3.8 (page 171). Il existe d'autres plans de prévoyance à prestations définies fondés sur la primauté des prestations en Allemagne.

En Allemagne, en Autriche, en Italie, en Espagne et en France, il existe en outre des plans de prévoyance à prestations indéfinies fondés sur la primauté des prestations. Les obligations de retraite accumulées sont indiquées en tant que provisions de retraite dans le bilan de l'employeur. Ces plans de prévoyance comprennent les prestations en cas de retraite, de décès, d'invalidité ou de dissolution de la relation de travail, compte tenu des dispositions en matière de droit du travail et de droit social en vigueur dans les pays concernés. Les prestations sont intégralement financées par l'employeur.

Les plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations comportent des risques actuariels, notamment des risques de placement, de longévité et de taux d'intérêt.

La direction des caisses de pension est soumise à la surveillance des conseils de fondation respectifs. Leurs tâches sont régies par les règlements des caisses de pensions respectifs. Les plans de prévoyance sont soumis aux autorités de surveillance locales compétentes. Conformément à la réglementation locale, il s'agit là en partie de plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Il n'y a donc aucune interdépendance entre les prestations de services et la rémunération finale. Toutefois, ces plans sont également considérés comme étant fondés sur la primauté des prestations conformément à l'IAS 19, car dans les cas où les actifs du plan ne couvrent plus les obligations de retraite selon la présentation des comptes locale, cas qu'il est convenu d'appeler une insuffisance de couverture de l'institution de prévoyance en faveur du personnel, des contributions d'assainissement de la part de l'employeur peuvent arriver à échéance.

En 2013, les caisses de pension en Suisse sont passées aux principes actuariels les plus récents (tableau des générations LPP 2010). En conséquence, CHF 146,2 millions de pertes actuarielles sans effet sur le compte de résultat ont été enregistrés dans le compte de résultat global.

13.3.1 Rapprochement du bilan

au 31.12.	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Valeur actualisée des obligations de retraite financées par le biais d'un fonds (+)	1 707.7	1 601.1
Juste valeur des actifs du plan (-)	- 1 581.0	- 1 449.5
Surplus (-) / déficit (+)	126.7	151.6
Valeur actualisée des obligations de retraite financées autrement que par le biais d'un fonds (+)	114.9	101.6
Actifs non comptabilisés (Asset Ceiling)	8.3	8.1
Engagements nets¹ résultant de plans de prévoyance à primauté des prestations	249.9	261.3

¹ La position Engagements nets ne contient aucun droit au remboursement.

13.3.2 Modification de la valeur actualisée de l'obligation de retraite

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Valeur actualisée de l'obligation de retraite au 1 ^{er} janvier	1 702.7	1 682.0
Variation du périmètre de consolidation	0.2	5.5
Coût des services en cours	68.9	60.2
Charges d'intérêts	40.7	46.5
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels		
- hypothèses démographiques	114.3	-
- hypothèses financières	- 36.7	- 15.8
- ajustements empiriques	- 2.5	- 1.7
Prestations (nettes)	- 68.5	- 72.9
Différences de conversion	3.5	- 1.1
Valeur actualisée de l'obligation de retraite au 31 décembre	1 822.6	1 702.7

Au 31.12.2013, 85,7% des obligations de retraite de plans de prévoyance provenaient de Suisse.

13.3.3 Modification des actifs du plan évalués à leur juste valeur

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Actifs du plan évalués à la juste valeur au 1 ^{er} janvier	1 449.5	1 386.4
Variation du périmètre de consolidation	- 0.1	3.8
Cotisations de l'employeur	57.6	31.8
Cotisations des salariés	22.3	19.8
Produit des intérêts	29.1	34.9
Prestations (nettes) ¹	- 61.5	- 65.5
Produit des actifs des plans sans le produit des intérêts	83.7	38.4
Différences de conversion	0.4	- 0.1
Actifs du plan évalués à la juste valeur au 31 décembre	1 581.0	1 449.5

¹ La position comprend les prestations de libre passage apportées et obtenues ainsi que les rentes et les prestations en capital.

Au 31.12.2013, 98,5% des actifs de plans de prévoyance provenaient de Suisse.

13.3.4 Charges de retraite nettes

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Coût des services en cours	68.9	60.2
Charges d'intérêts nettes	11.6	11.6
Cotisations des salariés	-22.3	-19.8
Total charges de retraite nettes	58.2	52.0

Les charges pour les plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations figurent dans le compte de résultat, à la position «Charges d'administration et d'exploitation». Les contributions de l'employeur attendues l'an prochain au profit des plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations s'élèvent à CHF 39,5 millions.

13.3.5 Réévaluation des engagements de prévoyance

	2013	2012
en millions de CHF		ajusté
Bénéfices (+) et pertes (-) actuariels	75.1	-17.5
Produit des actifs des plans sans le produit des intérêts	-83.7	-38.4
Limitation des actifs (Asset Ceiling)	0.2	-
Réévaluation des engagements de prévoyance	-8.4	-55.9

Les réévaluations des engagements de prévoyance sont comptabilisées dans le résultat global consolidé.

13.3.6 Allocation effective des actifs du plan

	Suisse		Etranger	
	2013	2012	2013	2012
Moyenne pondérée en %				
Taux d'escompte	2.3	2.0	3.5	4.0
Progression attendue des salaires et traitements	1.0	1.0	2.8	2.8
Hausse attendue des prestations de retraite	0.0	0.0	1.8	1.8
Durée de l'engagement de prévoyance (en années)	15.4	14.6	15.7	15.0

13.3.7 Analyse des sensibilités

L'analyse des sensibilités prend en compte la modification de l'engagement de prévoyance ainsi que du coût des services en cours dans la modification des hypothèses actuarielles pour 50 points de base. Un seul paramètre est ajusté, tandis que les autres hypothèses restent inchangées.

au 31.12.2013	Changement	Incidence sur les engagements de prévoyance	Incidence sur les coûts des services en cours
en millions de CHF			
Taux d'escompte	+50 bp	-124.5	-4.0
Taux d'escompte	-50 bp	136.1	4.3
Progression des salaires et traitements	+50 bp	24.4	0.5
Progression des salaires et traitements	-50 bp	-25.1	-0.4
Prestations de retraite	+50 bp	94.4	0.4
Prestations de retraite	-50bp	-7.9	-0.3

13.3.8 Allocation des actifs du plan

La politique et la stratégie de placement de la prévoyance professionnelle en Suisse se fondent sur le principe du rendement global. L'objectif stratégique consiste à optimiser les rendements des actifs du plan, les coûts de la prévoyance et l'état de la couverture des plans de prévoyance grâce à un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations, d'immobilier et d'autres placements.

Les rendements escomptés à long terme sur les actifs du plan se fondent sur les taux d'intérêt et primes de risque attendus à long terme et sur l'allocation recherchée des actifs du plan. Ces estimations reposent sur les rendements historiques des différentes catégories de placement et sont établies par des spécialistes et des experts en matière de prévoyance.

L'allocation effective des actifs du plan dépend de la situation respective du marché et de l'économie et se situe dans des fourchettes prescrites. Des placements alternatifs tels que des hedge funds sont utilisés pour améliorer le rendement à long terme et la diversification du portefeuille.

Le risque de placement est contrôlé grâce aux vérifications périodiques de la valeur des actifs et des engagements et à la surveillance trimestrielle du portefeuille de placements.

Les actifs du plan se composent essentiellement des placements financiers suivants:

	2013	2012
en millions de CHF		
Titres rémunérés		
– non coté	654.0	653.1
– non coté	13.5	13.3
Actions cotées	222.1	182.0
Fonds de placement cotés	365.3	298.5
Placements alternatifs cotés	0.1	2.3
Immeubles de placements	296.3	284.5
Disponibilités	12.0	3.5
Autres actifs du plan	17.7	12.3
Total actifs du plan	1 581.0	1 449.5

Les actifs du plan comprennent les actions émises par l'Helvetia Holding SA au 31.12.2013 à une valeur marchande de CHF 86,9 millions (année précédente: CHF 66,5 millions). Aucun immeuble d'exploitation du Groupe n'est compris dans les actifs du plan.

14. Rémunérations fondées sur des actions

14.1 Collaborateurs du Groupe Helvetia en Suisse

Le programme d'actions de l'Helvetia permet l'achat d'actions nominatives de l'Helvetia Holding SA. Grâce à ce programme, les collaborateurs peuvent participer directement, et à titre facultatif, à la création de valeur de l'entreprise et profiter de conditions avantageuses. Sont autorisés à y participer tous les collaborateurs de l'Helvetia en Suisse bénéficiant d'un contrat de travail non résilié et qui ont droit à une rémunération variable. Le nombre d'actions disponibles est fixé par le Conseil d'administration et dépend de la fonction du collaborateur. Toutes les actions ainsi acquises deviennent la propriété des collaborateurs et sont soumises à un délai de blocage obligatoire de 3 ans. La charge liée au programme d'actions pour 2013 est comptabilisée à hauteur de CHF 0,5 million (année précédente: CHF 0,7 million) dans le compte de résultat.

14.2 Membres du Conseil d'administration

La rémunération variable dépendant du résultat de gestion pour les membres du Conseil d'administration est convertie en actions sur la base d'une valeur de référence de 30 % de la rémunération de base, multipliée par le degré de réalisation des objectifs. Dans le cadre d'un concept de rémunération à long terme (LTC) mis en place pour le Conseil d'administration et les Comités de direction du Groupe et Suisse, les actions sont attribuées sous la forme d'un droit futur pendant 3 ans. Concernant la LTC, 4 critères permettent de calculer le degré de réalisation des objectifs de tous les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration: bénéfice, croissance, valeur actionnariale et rendement corrigé du risque. La valeur déterminante pour la conversion de la rémunération variable en droits futurs sur les actions correspond à la moyenne des cours boursiers de l'action Helvetia Holding sur 5 jours de négoce consécutifs à compter de la publication des résultats de gestion. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, une rémunération variable du Conseil d'administration d'un montant de CHF 0,4 million a été décidée pour l'exercice 2013 (année précédente: CHF 0,3 million). Cela correspondrait à 820 actions pour un cours de CHF 455.50 à la date critère du 26.2.2014. Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat et s'élève en 2013 à CHF 0,3 million (année précédente: CHF 0,2 million).

14.3 Membres des Comités de direction Groupe et Suisse

Le Conseil d'administration fixe le degré de réalisation des objectifs pour la composante de rémunération à long terme (LTC). La valeur de référence, multipliée par le degré de réalisation des objectifs, correspond à un pourcentage allant jusqu'à 40 % de la rémunération fixe. La LTC est convertie en actions et accordée au membre du Comité de direction sous la forme d'un droit futur pendant 3 ans. Le prix de conversion par action est calculé de manière analogue au principe indiqué à la section 14.2. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, des actions correspondant à la LTC d'un montant de CHF 1,8 million ont été attribuées pour l'exercice 2013 (année précédente: CHF 1,3 million). Cela correspondrait à 4 011 actions pour un cours de CHF 455.50 à la date critère du 26.2.2014 (année précédente: 3 312 actions à CHF 377.50). Le montant de la rémunération jusqu'au transfert de propriété est comptabilisé chaque année au prorata dans le compte de résultat et s'élève en 2013 à CHF 1,2 million (année précédente: CHF 0,8 million).

14.4 Membres du Comité de direction des filiales étrangères

Une composante de rémunération variable, calculée à partir de la valeur de référence de 10 % de la rémunération de base et multipliée par le degré de réalisation des objectifs, est attribuée aux Comités de direction des filiales étrangères. Cette composante liée au résultat est entièrement payée en actions sans droit de vote. Le prix de conversion par action est calculé de manière analogue au principe indiqué à la section 14.2. Toutes les actions ainsi acquises deviennent la propriété des membres du Comité de direction et sont soumises à un délai de blocage obligatoire de 3 ans. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, cette rémunération fondée sur des actions s'élève à CHF 0,3 million pour l'exercice 2013 (année précédente: CHF 0,4 million).

15. Relations avec des entreprises et personnes proches

La présente section définit les relations avec des entreprises et personnes proches. Vous trouverez de plus amples informations sur les rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction à la section 16 «Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe».

15.1 Relations avec des entreprises proches

Les «entreprises proches» sont les partenaires en coopération Patria Société coopérative, Vontobel Beteiligungen AG et Raiffeisen Suisse, représentés dans le pool d'actionnaires et au sein du Conseil d'administration du Groupe Helvetia (voir à ce sujet la page 53, chiffre 1.2, let. a), ainsi que les caisses de pension et toutes les entreprises associées du Groupe Helvetia. Ces deux dernières catégories sont l'objet des sections 13.3 «Plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations» (page 168) et 7.4 «Participations dans des entreprises associées» (page 138).

L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et Patria Société coopérative ont conclu un contrat de soutien en capital. Ce contrat peut être reconduit chaque année, sous certaines conditions. En vertu de ce contrat, Patria Société coopérative s'engage, en cas de survenance de scénarios défavorables définis d'ici le 30.6.2014, à apporter un capital réglementaire à Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA jusqu'à CHF 100 millions. Le contrat sera rémunéré aux conditions usuelles du marché.

Il existe des relations d'affaires normales aux conditions usuelles du marché avec les membres du pool des actionnaires dans les domaines suivants: conseil, vente de prestations financières et d'assurances et gestion de fortune. En dehors de ce cadre de coopération ordinaire, il n'existe aucune relation d'affaires étroite.

Il n'existe aucune représentation réciproque ou interdépendance entre les conseils d'administration de sociétés cotées et le Groupe Helvetia. Qu'elles soient considérées individuellement ou dans leur globalité, ces transactions avec les partenaires en coopération représentent, sauf dans le cas de Patria Société coopérative, un volume normal pour le Groupe Helvetia. La distribution de dividendes pour un montant de CHF 44,3 millions (contre CHF 41,7 millions l'année précédente) et l'apport à hauteur de CHF 42,0 millions (année précédente: CHF 42,0 millions) effectué par la coopérative à l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA ont été les seules transactions notables menées avec la coopérative durant l'année sous revue.

15.2 Relations avec des personnes proches

Sont qualifiés de «personnes proches» les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia ainsi que leur cercle familial restreint (conjoint/partenaire et enfants financièrement dépendants).

Les membres du Comité de direction du Groupe ont accès aux contrats d'assurance, prêts, crédits et autres services, aux conditions usuelles proposées aux collaborateurs. Les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas bénéficier des conditions proposées aux collaborateurs.

Aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucune personne leur étant proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia, ni n'a perçu d'honoraires importants ou d'autre rémunération concernant des prestations de services additionnelles.

16. Rémunérations accordées au Conseil d'administration et au Comité de direction du Groupe

Cette section présente les rémunérations, participations et prêts accordés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe Helvetia. Les principaux éléments du système de rétribution sont décrits dans le rapport de rémunération (à partir de la page 67). Ces deux parties se fondent sur les exigences du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise» ainsi que du Code des obligations. Ensemble, elles constituent le rapport de rémunération de l'Helvetia Holding SA.

16.1 Rémunérations du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ont touché des rémunérations fixes d'un montant total de CHF 1 905 000 pendant l'exercice sous revue. La rémunération fixe inclut tous les jetons de présence et frais prévus dans le règlement des rémunérations. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, une rémunération variable d'une valeur de CHF 373 510, sous la forme d'un total de 820 droits futurs sur des actions au cours de CHF 455.50 du 26.2.2014, a été accordée au Conseil d'administration. La propriété de ces actions sera transférée aux bénéficiaires dans 3 ans.

L'année précédente, les membres du Conseil d'administration ont touché des rémunérations fixes d'un montant de CHF 1 867 000 et des rémunérations variables de CHF 261 985, versées sous la forme de droits futurs sur 694 actions au total, au cours de Bourse de CHF 377.50.

	Rémunération fixe		Rémunération variable ¹		Rémunération total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
en CHF						
Erich Walser (Président)	680 000	680 000	180 374	126 081	860 374	806 081
Doris Russi Schurter (Vice-présidente)	195 000	191 000	24 142	16 988	219 142	207 988
Hans-Jürg Bernet (Membre)	170 000	164 000	24 142	16 988	194 142	180 988
Jean-René Fournier (Membre)	120 000	114 000	24 142	16 988	144 142	130 988
Paola Ghillani (Membre)	120 000	120 000	24 142	16 988	144 142	136 988
Christoph Lechner (Membre)	150 000	140 000	24 142	16 988	174 142	156 988
John Martin Manser (Membre)	170 000	166 000	24 142	16 988	194 142	182 988
Herbert J. Scheidt (Membre)	150 000	148 000	24 142	16 988	174 142	164 988
Pierin Vincenz (Membre)	150 000	144 000	24 142	16 988	174 142	160 988
Total	1 905 000	1 867 000	373 510	261 985	2 278 510	2 128 985

¹ En droits futurs sur des actions.

16.1.1 Participations

A la fin de l'année, les membres du Conseil d'administration, y compris les personnes qui leur sont proches, détenaient les actions détaillées dans le tableau suivant. Les membres du Conseil d'administration n'ont pas souscrit d'options. Ils ne prennent pas part au plan de participation en actions des collaborateurs.

au 31.12.	2013	2012
Nombre d'actions		
Erich Walser (Président)	2 237	2 237
Doris Russi Schurter (Vice-présidente)	719	719
Hans-Jürg Bernet (Membre)	1 008	1 008
Jean-René Fournier (Membre)	20	20
Paola Ghillani (Membre)	164	164
Christoph Lechner (Membre)	363	363
John Martin Manser (Membre)	595	595
Herbert J. Scheidt (Membre)	350	100
Pierin Vincenz (Membre)	2 200	2 200
Total	7 656	7 406

Outre les actions détenues indiquées dans ces pages, les membres du Conseil d'administration disposent de droits futurs sur un total de 1 916 actions, acquis dans le cadre du programme de la LTC.

16.1.2 Prêts, crédits,
cautionnements

A la date critère, un prêt garanti par hypothèque a été octroyé à Jean-René Fournier pour un montant global de CHF 765 000 (année précédente: CHF 765 000). Au cours de l'exercice sous revue, le prêt hypothécaire à taux fixe accordé aux conditions d'intérêt usuelles pour les clients était assorti d'un intérêt de 2%. Il n'y a pas d'autres contrats d'assurance, prêts, crédits ou cautionnements.

16.1.3 Prestations
supplémentaires

Aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucune personne leur étant proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia, ni n'a facturé d'honoraires importants ou d'autre rémunération concernant des prestations de services additionnelles.

16.1.4 Prestations à des anciens
administrateurs

Aucune prestation n'a été versée à d'anciens administrateurs.

16.2 Rémunérations Comité de direction Groupe

au 31.12.	2013	2012
en CHF		
Salaires et autres prestations à court terme:		
– Indemnités fixes (y compris indemnités de frais, allocations pour enfants ou de formation, bonus d'ancienneté, règlement des voitures de fonction)	3 652 802	3 560 278
– Indemnités variables ²	1 416 539	1 313 512
Rémunération basée sur des actions ¹	–	–
Total des rémunérations directement payées	5 069 341	4 873 790
Rémunération basée sur des actions (LTC) acquise sous forme de droits pendant l'année sous revue ²	1 228 939	840 315
Cotisations de l'employeur pour les institutions de prévoyance	887 676	877 227
Autres prestations à long terme et avantages non monétaires	–	–
Total des rémunérations	7 185 956	6 591 332

¹ Contient le montant du rabais de 16,038 % résultant des achats d'actions dans le cadre du plan volontaire de participation par actions pour les collaborateurs en Suisse.

² Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

En prenant en compte la rémunération variable pour l'exercice 2013 et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, une rémunération d'une valeur de CHF 2 645 478 a été accordée au Conseil d'administration.

16.2.1 Participations

A la fin de l'année, les membres du Comité de direction du Groupe, y compris les personnes qui leur sont proches, détenaient les actions détaillées dans le tableau suivant, qui proviennent en partie du plan de participation en actions des collaborateurs et sont bloquées pendant 3 ans à compter de leur souscription. Il n'existe aucun programme d'options sur actions.

au 31.12.	2013	2012
Nombre d'actions		
Stefan Loacker	551	551
Markus Gemperle	648	873
Philipp Gmür	1 326	1 728
Ralph-Thomas Honegger	980	980
Paul Norton	295	295
Wolfram Wrabetz	300	575
Total	4 100	5 002

Outre les actions détenues indiquées dans ces pages, les membres actifs du Comité de direction du Groupe disposent de droits futurs sur un total de 6 229 actions, acquis dans le cadre du programme de la LTC.

16.2.2 Contrats d'assurance, prêts, crédits, cautionnements

Les membres du Comité de direction du Groupe ont accès aux contrats d'assurance, prêts, crédits et autres services, aux conditions usuelles proposées aux collaborateurs. A la date critère, un prêt garanti par hypothèque a été octroyé à Philipp Gmür à hauteur de CHF 1 000 000 (année précédente: CHF 1 000 000). Au cours de l'exercice sous revue, le prêt hypothécaire à taux fixe, accordé aux conditions usuelles pour les collaborateurs, était assorti d'un intérêt de 1,65 % (année précédente: 1,92 %). Il n'y a pas d'autres contrats d'assurance, prêts, crédits ou cautionnements.

16.2.3 Autres prestations en nature ou prestations supplémentaires

Des avantages appréciables en argent à hauteur de CHF 14 844 (année précédente: CHF 14 854), inclus dans les rémunérations fixes précitées, ont été accordés aux membres du Comité de direction du Groupe durant l'année sous revue, dans le cadre du règlement des voitures de fonction. Aucun des membres du Comité de direction du Groupe, ni aucune personne leur étant proche n'entretient, à titre personnel, de relations d'affaires étroites avec le Groupe Helvetia. Ils n'ont reçu aucune autre prestation en nature ni facturé d'autres rémunérations importantes concernant des prestations de services additionnelles. En dehors des conditions ordinaires pour les collaborateurs, ce sont également les conditions usuelles du marché qui s'appliquent au Comité de direction du Groupe.

16.3 Total des rémunérations

Les rémunérations totales versées aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction du Groupe figurent dans le tableau suivant:

au 31.12. en CHF	2013	2012
Salaires et autres prestations à court terme:		
– Indemnités fixes (y compris indemnités de frais, allocations pour enfants ou de formation, bonus d'ancienneté, règlement des voitures de fonction)	5 557 802	5 427 278
– Indemnités variables ²	1 416 539	1 313 512
Rémunération basée sur des actions ¹	–	–
Total des rémunérations directement payées	6 974 341	6 740 790
Rémunération basée sur des actions (LTC) acquise sous forme de droits pendant l'année sous revue ²	1 602 449	1 102 300
Cotisations de l'employeur pour les institutions de prévoyance	887 676	877 227
Autres prestations à long terme et avantages non monétaires	–	–
Total des rémunérations	9 464 466	8 720 317

¹ Contient le montant du rabais de 16,038 % résultant des achats d'actions dans le cadre du plan volontaire de participation par actions pour les collaborateurs en Suisse.

² Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

16.4 Rémunération individuelle la plus élevée

La plus forte rémunération individuelle au titre de l'exercice sous revue a été versée à Stefan Loacker (CEO). Elle s'élève au total, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale, à CHF 1 634 412 (année précédente: CHF 1 448 732) et se compose du traitement global de CHF 1 189 195 (fixe CHF 859 392, variable CHF 329 803), des rémunérations fondées sur les actions de CHF 340 259, sous la forme de droits futurs sur ces dernières, ainsi que des cotisations de l'employeur aux institutions de prévoyance, à hauteur de CHF 104 958.

17. Gestion des risques

17.1 Principes de la gestion des risques

La gestion intégrée des risques du Groupe Helvetia doit garantir en permanence la reconnaissance, l'enregistrement, l'évaluation mais aussi la gestion et la surveillance appropriés de tous les risques importants. Les risques sont gérés conformément aux exigences des parties prenantes importantes, sur lesquelles se basent également les concepts et méthodes utilisés pour l'identification, la gestion et l'analyse des risques.

17.1.1 Organisation de la gestion des risques

Le Conseil d'administration (CA) de l'Helvetia Holding SA ainsi que la direction opérationnelle du Groupe sont les Risk Owners suprêmes du Groupe Helvetia. Il incombe au CA de l'Helvetia Holding SA de veiller à la mise en place et au maintien de procédures de contrôle internes appropriées ainsi que d'un dispositif de gestion du risque pour le Groupe Helvetia. Il est notamment tenu:

- de définir les principes de la politique du risque, qui favorisent la prise de conscience des risques ainsi que la culture du risque et du contrôle au sein des sociétés du Groupe;
- de définir la stratégie de risque / les stratégies de risques partielles, qui incluent les objectifs de la gestion du risque dans toutes les activités commerciales essentielles;
- de définir des seuils de tolérance au risque et la surveillance du profil de risque du Groupe et de chaque unité d'affaires;
- d'assurer la mise en place et l'application d'une gestion globale des risques, système de contrôle interne compris, qui garantit une allocation efficace du capital-risque ainsi qu'un contrôle systématique des risques par le Comité de direction;
- de garantir une vérification adaptée de l'efficacité des systèmes de contrôle internes par le Comité de direction (CD).

Dans un cadre défini, le Conseil d'administration délègue les éléments opérationnels inhérents à la gestion du risque: ainsi, la surveillance du profil de risque global du Groupe et notamment des risques de marché, de liquidité, de contrepartie et des risques actuariels est déléguée à la «commission des placements et des risques» (CPR). Les aspects structurels de la gestion du risque (mise en place de l'organisation de gestion du risque et du système de contrôle interne) et plus particulièrement la surveillance des risques opérationnels sont délégués au «comité d'audit». La surveillance des risques stratégiques est plus spécialement garantie par la «Commission de stratégie et de gouvernance».

Le Comité de direction est chargé de la réalisation et du respect des stratégies, des principes commerciaux et des limites de risque édictés par le Conseil d'administration. A cet effet, il dispose, à titre consultatif, du soutien du comité de risque. Ce dernier coordonne, surveille et évalue la politique de risque, de financement et de couverture de toutes les unités d'affaires. Dirigé par le responsable «Risk & Capital Management», il siège au minimum 4 fois par an. Le Président du Comité de direction du Groupe (CEO), le directeur financier du Groupe (CFO), le directeur «Placements Groupe» (CIO), le directeur du domaine «Stratégie du portefeuille Groupe» ainsi que les actuaires du Groupe vie et non-vie en sont d'autres membres permanents. Selon les besoins et la thématique abordée, d'autres spécialistes peuvent être invités à participer aux séances. Le service «Risk & Capital Management», subordonné au CFO, qui se charge des missions de contrôle du risque au sein du Groupe, veille à la transparence du risque:

- Le Risk Map informe le Comité de direction et le Conseil d'administration des risques principaux, de leur évolution et des stratégies de gestion du risque.
- Le rapport sur les risques et le capital, qui paraît chaque trimestre, et les analyses mensuelles correspondantes viennent assister le comité de risque et les Risk Owners en leur fournissant des informations détaillées.

Unité interne indépendante en termes de processus et directement subordonnée au président du Conseil d'administration, la révision interne surveille les processus commerciaux et d'exploitation, le système de contrôle interne ainsi que le bon fonctionnement du système de gestion du risque du Groupe. Alors que les fonctions de contrôle du risque sont responsables de la surveillance courante du système de gestion du risque du Groupe, la révision interne a pour mission, à intervalles irréguliers, de surveiller l'efficacité, l'adéquation et les performances des mesures de gestion du risque et de mettre en évidence leurs points faibles.

17.1.2 Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques inclut toutes les activités liées à la gestion systématique des risques au sein du Groupe Helvetia. Les autres composantes essentielles de ce processus sont l'identification, l'analyse et la gestion des risques, la surveillance opérationnelle du résultat des mesures de gestion, la surveillance de l'efficacité et du bien-fondé des mesures de la gestion des risques ainsi que le reporting et la communication. Le Groupe Helvetia distingue différents types de risques, qui sont intégrés dans le processus de gestion des risques du Groupe: risques actuariels, risques de marché (notamment risques de fluctuation des cours des actions, des prix immobiliers, risques de taux et de change et risques de liquidité à long terme), risques de liquidité à moyen et court terme, risques de contrepartie, risques opérationnels (y compris les risques de réputation par le biais des conséquences qu'ils peuvent avoir) ainsi que risques stratégiques et latents.

Les risques de marché, de contrepartie et actuariels font partie des risques classiques d'une compagnie d'assurance et sont délibérément pris dans le cadre du modèle d'affaires choisi. Ils lient la ressource constituée du capital-risque dans le contexte opérationnel et peuvent être influencés par des instruments de couverture, la conception des produits, la réassurance ou d'autres mesures de gestion des risques. Sur la base du profil de risque global, il convient de s'assurer que ces risques sont en permanence couverts par le capital porteur de risque. Le montant de la couverture financière dépend du seuil de tolérance au risque choisi.

Les risques actuariels vie et non-vie sont gérés grâce à des méthodes actuarielles variées, à un échelonnement des tarifs adapté aux risques, à une politique de souscription sélective, à un règlement des sinistres anticipatif et à une politique de réassurance prudente.

Les risques de marché du Groupe Helvetia sont gérés à l'aide du processus ALM (Asset and Liability Management), grâce auquel les influences diverses des risques de marché sont contrôlées dans le cadre d'une méthode intégrée et dans lequel sont définies la stratégie de placement et la politique de couverture. Les perspectives suivantes sont notamment prises en compte à cet égard:

- présentation statutaire locale des comptes afin de garantir le respect des exigences réglementaires locales;
- présentation IFRS des comptes consolidés afin de garantir le respect des exigences réglementaires à l'échelle du Groupe;
- perspective à la juste valeur afin de garantir le respect des exigences réglementaires qui résultent du SST et de Solvabilité II, et prise en compte de la perspective économique.

Les risques de liquidité à long terme sont comptabilisés parmi les risques de marché et gérés de façon similaire. Les risques qui résultent du manque de liquidité des actifs sont en partie pris en compte dans les modèles des prix du marché, lorsque cela semble justifié. Les risques de liquidité à court terme sont gérés dans le cadre du processus de gestion de trésorerie. Des méthodes non probabilistes sont utilisées pour l'analyse des risques de liquidité à moyen terme.

Les risques de contrepartie sont gérés par le biais de la politique de placement et de réassurance et surveillés grâce à des analyses d'exposition. Les risques de contrepartie sont minimisés grâce au placement dans différentes contreparties ayant une bonne solvabilité et étant surveillées en permanence ainsi que soumises à un système de limites rigoureux pour la gestion des concentrations de risques.

17.2 Risques actuariels non-vie

Dans le domaine non-vie, les risques actuariels découlent de l'imprévisibilité de la survenance d'un événement assuré et de l'incertitude quant au montant des engagements qui en découleront. Les principales branches non-vie du Groupe Helvetia sont les assurances choses, RC (responsabilité civile, accident, casco) et transport. La contribution la plus importante aux assurances RC vient des assurances véhicules à moteur (responsabilité civile et casco). En 2013, 68,8 % (année précédente: 67,0 %) des affaires directes non-vie du Groupe Helvetia ont été générées hors de Suisse. La part aux primes brutes par domaine d'activité est la suivante: Suisse 31,2 % (année précédente: 33,0 %), Allemagne 21,3 % (année précédente: 23,1 %), Italie 19,0 % (année précédente: 20,2 %), Espagne 10,8 % (année précédente: 11,4 %), Autriche 7,5 % (année précédente: 7,7 %), France 10,2 % (année précédente: 4,6 %).

Recettes de primes brutes par branches et par pays dans les affaires non-vie

2013	Suisse	Allemagne	Italie	Espagne	Autres	Total
en millions de CHF						
Choses	376.3	270.6	89.2	119.9	81.7	937.7
Transport	26.0	58.1	2.5	12.5	213.4	312.5
Véhicules à moteur	288.0	121.3	267.3	106.7	113.8	897.1
Responsabilité civile	106.7	60.6	44.4	18.6	27.3	257.6
Accidents / maladie	0.0	31.5	80.9	17.3	16.3	146.0
Primes brutes Non-vie	797.0	542.1	484.3	275.0	452.5	2550.9
2012	Suisse	Allemagne	Italie	Espagne	Autres	Total
en millions de CHF						
Choses	378.2	272.8	79.5	120.0	67.5	918.0
Transport	27.3	50.3	2.7	12.9	79.3	172.5
Véhicules à moteur	281.9	139.5	295.2	104.8	109.2	930.6
Responsabilité civile	105.3	62.9	39.2	19.1	25.8	252.3
Accidents / maladie	2.8	31.3	69.8	19.4	15.7	139.0
Primes brutes Non-vie	795.5	556.8	486.4	276.2	297.5	2412.4

Ce tableau a été établi selon les principes qui fondent les informations sectorielles présentées à la section 3.

La focalisation systématique du Groupe Helvetia sur un portefeuille diversifié géographiquement, présentant principalement de faibles risques (clients privés et PME), favorise la compensation du risque et atténue le risque de voir la charge des sinistres futurs couverts par des contrats existants dépasser les prévisions (risques de nature prospective). Ainsi, un changement du taux de sinistres net de + / -5 points de pourcentage alourdirait ou, au contraire, allégerait le compte de résultat de CHF 110,3 millions (année précédente: CHF 108,3 millions), sans prise en considération des impôts différés. Pour ce qui est des cas d'assurance déjà survenus, il subsiste le risque de voir le montant des engagements en cours dépasser les prévisions, de sorte que les provisions constituées ne suffisent plus à couvrir les sinistres futurs (risques rétrospectifs). Le Groupe contre ces risques de nature prospective et rétrospective par le biais du contrôle actuariel, de la constitution de réserves appropriées et de la diversification. Malgré l'équilibre des risques au moyen de la diversification, certaines concentrations (dues par exemple à de grands risques isolés) ou certains cumuls de risques (liés par exemple à l'exposition aux catastrophes naturelles à l'échelle du portefeuille) peuvent apparaître. Ces potentiels de risque sont surveillés au niveau du Groupe et couverts de manière coordonnée par des contrats de réassurance (voir à ce propos la section 17.4, page 186).

A l'échelle du Groupe, les risques actuariels dans les affaires non-vie sont dominés par les dangers naturels. Sauf dans des cas extrêmement rares, le principe de réassurance réduit le dommage supporté par le Groupe au titre d'une catastrophe naturelle

ou d'un risque individuel à CHF 25,0 millions au maximum (année précédente: CHF 25,0 millions). D'autres informations concernant la qualité de la réassurance et le règlement des sinistres figurent aux sections 17.6 «Risques de contrepartie» (à partir de la page 197) et 9 «Affaires d'assurance» (à partir de la page 149). En 2013, 14,4% (année précédente: 11,4%) des primes enregistrées par les affaires non-vie ont été cédées à des réassureurs.

17.2.1 Assurances responsabilité civile, accidents et casco

Le Groupe Helvetia propose des assurances responsabilité civile pour les particuliers, les véhicules et les entreprises. Des assurances casco sont également commercialisées dans le cadre de l'activité assurance véhicules à moteur. Le volume de l'activité assurance-accidents est faible au niveau du Groupe.

Dispositions contractuelles, garanties et pratiques en matière de souscription

Le Groupe Helvetia gère les risques actuariels auxquels il s'expose grâce à un échelonnement des tarifs adapté aux risques, à une politique de souscription sélective, à un règlement des sinistres anticipatif et à une politique de réassurance prudente. La politique de souscription assure que les risques encourus satisfont aux critères de qualité requis quant au type d'assurance, à l'exposition, au segment de clientèle et à la localisation concernés.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Le portefeuille est bien diversifié à l'échelle européenne, avec une prépondérance de la Suisse. En règle générale, les gros sinistres sont couverts par des réassurances contractuelles non proportionnelles.

Incertitudes liées à l'estimation des dédommagements futurs

Une période assez longue peut s'écouler entre la survenance et l'annonce d'un sinistre, notamment dans les secteurs de la responsabilité civile. Afin de couvrir les engagements existants que les preneurs d'assurance ne feront valoir qu'à l'avenir, le Groupe Helvetia constitue des provisions pour sinistres tardifs, déterminées sur la base de la grande expérience du Groupe en matière de sinistres et en tenant compte des développements actuels et des incertitudes inhérentes aux méthodes actuarielles.

17.2.2 Assurances choses

Les assurances choses couvrent les dommages survenus aux ou la perte de biens appartenant aux assurés dus à des dangers assurés, ainsi que les dommages survenus aux ou la perte de biens appartenant à des tiers dus à des actes de négligence ou à des omissions du preneur d'assurance.

Dispositions contractuelles, garanties et pratiques en matière de souscription

Le contrôle des risques est garanti par une politique de souscription axée sur le risque. Les contrats de réassurance définissent par ailleurs les conditions-cadres selon lesquelles les risques nouvellement souscrits sont couverts par la réassurance contractuelle. Certains grands risques isolés non couverts dans le cadre de la réassurance contractuelle sont réassurés à titre facultatif. En principe, les risques importants ne sont souscrits qu'accompagnés d'une couverture de réassurance appropriée.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Hormis la réassurance active, Helvetia International et une petite partie de l'activité d'assurance choses de l'Helvetia Suisse, l'assurance choses est pratiquée exclusivement en Europe. Les risques actuariels sont correctement diversifiés sur le plan géographique et le rapport entre les segments clientèle commerciale et clientèle privée dans le portefeuille global est équilibré. La répartition géographique des risques n'a guère évolué par rapport à l'année précédente.

Le portefeuille d'assurances choses est exposé aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre, les ouragans et la grêle. Les sinistres majeurs et les catastrophes provoquées par l'homme peuvent également entraîner des charges de sinistres élevées. Les explosions, les incendies et le terrorisme en sont des exemples. Le Groupe Helvetia se prémunit très efficacement contre les dommages résultant de catastrophes grâce à un programme de réassurance à plusieurs niveaux et à une politique de souscription sélective.

Incertitudes liées à l'estimation de dédommagements futurs

En général, le règlement des sinistres couverts par l'assurance choses a lieu pendant l'année de survenance ou l'année suivante.

17.2.3 Assurances transport

Le Groupe Helvetia exploite le marché de l'assurance transport en France et, dans une moindre mesure, en Allemagne, en Suisse, en Espagne et en Autriche. Il est principalement actif dans les domaines de l'assurance casco pour la navigation et des transports de marchandises. La maîtrise de l'exposition au risque est assurée en premier lieu par la mise en œuvre de directives de souscription locales.

17.3 Risques actuariels vie

Le Groupe Helvetia propose une gamme complète de produits d'assurance vie. Ceux-ci incluent des solutions de prévoyance et contre les risques et sont destinés aussi bien aux personnes privées (vie individuelle) qu'aux entreprises (vie collective). Les risques attachés à ces produits sont présentés en détail dans les sections suivantes. A cela s'ajoute un petit portefeuille issu des affaires de réassurance actives qui, en raison de sa taille, ne fera pas l'objet d'une description détaillée ci-dessous. L'activité assurance vie est pratiquée essentiellement en Suisse, qui contribue à hauteur de 78,1 % (année précédente: 75,8 %) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia. Le tableau suivant présente la répartition des recettes de primes brutes par branches et par pays. En 2013, 1,4 % (année précédente: 1,5 %) des primes enregistrées par les affaires vie ont été cédées à des réassureurs.

Recettes de primes brutes par branches et par pays dans les affaires vie

2013	Suisse	Allemagne	Italie	Espagne	Autres	Total
en millions de CHF						
Assurance individuelle	820.4	173.9	410.7	50.8	100.0	1 555.8
Assurance collective	2 629.9	- ¹	22.4	53.1	-	2 705.4
Assurance vie liée à des fonds de placement	103.0	127.2	-	26.3	29.8	286.3
Primes brutes Vie	3 553.3	301.1	433.1	130.2	129.8	4 547.5
2012	Suisse	Allemagne	Italie	Espagne	Autres	Total
en millions de CHF						
Assurance individuelle	847.8	92.4	504.4	55.2	95.4	1 595.2
Assurance collective	2 261.5	53.3 ¹	21.2	50.1	-	2 386.1
Assurance vie liée à des fonds de placement	73.6	107.9	-	20.3	18.3	220.1
Primes brutes Vie	3 182.9	253.6	525.6	125.6	113.7	4 201.4

¹ Du fait de la forme de nos contrats, les contrats originellement présentés dans la catégorie assurance collective se trouvent maintenant dans la catégorie assurance individuelle.

17.3.1 Assurance individuelle et assurance vie liée à des fonds de placement

Le Groupe Helvetia propose aux personnes privées des assurances risques pures, des assurances épargne et des assurances mixtes, des assurances de rente ainsi que des produits indexés et liés à des fonds de placement. Selon le produit, les primes peuvent être payées sous forme de primes uniques ou périodiques. La majorité des produits incluent une participation discrétionnaire aux excédents; certains pays ont d'ailleurs mis en place des dispositions régissant la part minimale de ces excédents à créditer au client. L'assurance vie individuelle contribue à hauteur de 34,2 % (année précédente: 38,0 %) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia, dont 52,7 % (année précédente: 53,1 %) proviennent de Suisse. L'assurance vie liée aux participations contribue aux affaires vie du Groupe Helvetia à hauteur de 6,3 % (année précédente: 5,2 %). 36,0 % des primes (année précédente: 33,4 %) des affaires vie liées aux participations proviennent de Suisse.

Dispositions contractuelles, garanties et participations aux excédents

La plupart des produits incluent une garantie de prime, ce qui signifie que les bases retenues lors du calcul des primes pour la mortalité, l'invalidité, l'intérêt et les coûts sont garanties. Aussi ces bases sont-elles soigneusement établies au moment de la conclusion de l'assurance. Si l'évolution ultérieure d'une assurance dépasse les prévisions, les bénéfices dégagés sont en partie reversés aux clients sous forme de participation aux excédents. En ce qui concerne les bases garanties, deux importantes exceptions sont appliquées: premièrement, il n'existe aucune garantie d'intérêt pour les assurances liées à des participations; il se peut toutefois, avec certains produits, qu'une prestation minimale garantie soit versée en cas de survie. Deuxièmement, les primes sur les assurances de rentes d'invalidité conclues en Suisse à partir de la mi-1997 ne sont pas garanties et peuvent être ajustées.

Souscription et réassurance

Pour conclure une assurance incluant un risque de décès ou d'invalidité aux conditions normales, il est nécessaire d'être en bonne santé. Le respect de cette condition fait l'objet d'une vérification lors de l'examen de la proposition. Un questionnaire de santé, complété par un examen médical à partir d'un certain montant assuré, est utilisé à cet effet.

Les grands risques au niveau des assurés individuels sont cédés à différents réassureurs; le montant de la franchise varie d'un pays à l'autre. Par ailleurs, l'Helvetia Suisse et l'Helvetia Espagne ainsi que, pour certains risques spécifiques, l'Helvetia Italie sont réassurées contre les catastrophes qui provoquent simultanément plusieurs blessés ou décès.

17.3.2 Assurance vie collective

L'assurance vie collective contribue à hauteur de 59,5 % (année précédente: 56,8 %) au volume des primes brutes des affaires vie du Groupe Helvetia, dont 97,2 % (année précédente: 94,8 %) proviennent de Suisse. Hors de Suisse et dans un petit portefeuille en run-off en Suisse, les caractéristiques des produits d'assurance vie collective sont très similaires à celles de l'assurance individuelle, de sorte que seules les affaires de prévoyance professionnelle en Suisse sont abordées ci-après. En Suisse, la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) oblige les employeurs à assurer leur personnel contre les risques suivants: décès, invalidité et vieillesse. L'Helvetia Suisse propose des produits permettant de couvrir ces risques. La majorité de ces produits inclut un élément de participation discrétionnaire aux excédents, dont le montant minimal est prescrit par la loi ou par contrat.

Dispositions contractuelles, garanties et participations aux excédents

Pour la majeure partie des produits, il n'existe aucune garantie tarifaire sur les primes de risque en cas de décès ou d'invalidité, ni sur les primes de coûts. L'Helvetia Suisse peut donc ajuster ces primes chaque année. Après la survenance d'un événement assuré, les prestations qui en découlent sont garanties jusqu'à la date d'échéance convenue ou à vie.

Un intérêt doit être crédité annuellement sur les primes d'épargne; la rémunération versée sur la part d'épargne obligatoire est fixée par le Conseil fédéral, tandis que le Groupe Helvetia peut déterminer lui-même le taux servi sur la part surobligatoire. Le taux d'intérêt obligatoire était de 2,0 % de 2009 à 2011 et a ensuite été abaissé à 1,5 % pour 2012 et 2013. En 2014, il sera augmenté pour passer à 1,75 %.

Le taux d'intérêt défini par le Groupe Helvetia sur la part surobligatoire était également de 2,0 % en 2009 et 2010. Il a été abaissé à 1,5 % pour 2011 et une nouvelle fois réduit à 1,0 % à partir de 2012. En 2014, il sera relevé à 1,25 %.

Lorsqu'un assuré atteint l'âge de la retraite, il peut soit retirer son capital, soit convertir ce dernier en rente. La conversion du capital d'épargne obligatoire est effectuée sur la base du taux de conversion LPP imposé par la Confédération, tandis que le taux de conversion appliqué à la part surobligatoire est fixé par le Groupe Helvetia. Après la conversion, les rentes et éventuelles prestations aux survivants qui en découlent sont garanties à vie.

La majeure partie des produits fait l'objet d'une disposition légale selon laquelle au moins 90 % des revenus doivent être redistribués aux clients; une partie des revenus des placements dépassant les taux d'intérêt minimaux garantis peut alors, par exemple, être

reversée aux clients sous la forme d'une participation aux excédents. Il existe, pour la plupart des produits non concernés par cette prescription légale, des dispositions similaires fixées dans le cadre des accords contractuels avec les clients.

Souscription et réassurance

En ce qui concerne la part obligatoire de la prévoyance professionnelle, l'admission d'une personne dans l'assurance de son entreprise ne peut pas être refusée en raison de son mauvais état de santé. S'agissant de la part surobligatoire, en revanche, certaines prestations peuvent être exclues ou une prime peut être exigée pour le surcroît de risque. En revanche, nous ne sommes pas tenus d'assurer une quelconque entreprise. Dans le cadre du processus de souscription, il est donc déterminé, sur la base des cas de prestations provoqués jusque-là par l'entreprise et de l'évaluation des sinistres futurs potentiels, si l'entreprise sera assurée et à quelles conditions.

Les grands risques au niveau des assurés individuels sont cédés à différents réassureurs par le biais de la réassurance en excédents de sinistres et la réassurance catastrophes mentionnée à la section 17.3.1 couvre également les affaires vie collective.

17.3.3 Risques résultant d'un revirement de tendance et analyse de sensibilité

Le Groupe Helvetia utilise de nombreuses méthodes actuarielles pour surveiller les produits nouveaux ou existants en ce qui concerne la politique de souscription, la constitution de réserves et l'adaptation de la tarification au risque. Des méthodes rétrospectives comparent les attentes initiales avec les développements effectifs, tandis que des méthodes prospectives permettent d'identifier et d'analyser à temps l'influence des nouvelles tendances. La plupart de ces calculs intègrent l'analyse de paramètres de sensibilité afin de surveiller les conséquences d'une évolution défavorable de la performance des placements, des taux de mortalité, des taux d'annulation et d'autres paramètres. Nous disposons ainsi d'une gamme d'instruments efficaces pour contrer activement et en temps voulu les évolutions défavorables. Pour la plupart des produits, lorsqu'un risque évolue moins bien que prévu, cela se traduit en premier lieu par une réduction de la participation aux excédents. S'il apparaît qu'un produit ne dispose plus d'une marge de sécurité suffisante, les primes appliquées aux nouvelles affaires, voire au portefeuille existant si cela est permis, sont ajustées.

Le Groupe Helvetia constitue des réserves pour ses affaires d'assurance vie afin de couvrir les versements garantis et non garantis attendus. Le montant des réserves au titre de l'assurance vie dépend des taux d'intérêt retenus, des paramètres actuariels et d'autres facteurs d'influence. De plus, le test de suffisance du passif («liability adequacy test», LAT) permet de vérifier si les provisions et les primes attendues suffisent pour financer les prestations futures. Dans le cas contraire, les réserves locales sont augmentées en conséquence.

Si les hypothèses sont modifiées, les réserves doivent être augmentées ou diminuées en conséquence. Une diminution des réserves bénéficie en grande partie aux assurés du fait du mécanisme de participation aux excédents. Lorsqu'une augmentation des réserves est nécessaire, elle est compensée, dans un premier temps, par la réduction des participations aux excédents. Si cela ne suffit pas, le reste de l'augmentation doit être supporté par l'actionnaire. Dans le bilan local, les augmentations des réserves identifiées comme nécessaires peuvent être étalées sur plusieurs années et compensées, dans la mesure du possible, par une baisse successive des attributions aux provisions pour excédents ou par la réalisation de réserves latentes sur les placements de capitaux. Les augmentations nécessaires des réserves pour les états financiers du Groupe doivent, en revanche, être immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat. Cependant, la compensation avec d'autres écarts d'évaluation par rapport au bilan local (en particulier sur les placements de capitaux) est admise, au niveau du Groupe, pour les contrats incluant un élément de participation discrétionnaire aux excédents, avant le calcul de la participation différée aux excédents.

Ainsi, une augmentation de la mortalité de 10 % n'aurait aucun effet négatif sur les sociétés du Groupe Helvetia. Une diminution de la mortalité de 10 % aurait, en revanche, un impact sur le montant des accroissements de réserves de l'assurance de rentes. Ce scénario pèserait sur le compte de résultat à hauteur de CHF 49,7 millions

(année précédente: CHF 51,7 millions). Une hausse des taux d'invalidité de 10 % n'aurait a contrario aucun impact car les marges de sécurité mises en place seraient suffisantes. Une baisse des taux d'invalidité de 10 % n'aurait également aucun effet sur la modification des niveaux de réserve. Il est cependant à noter que les sensibilités ne sont généralement pas linéaires et qu'aucune extrapolation n'est de ce fait possible. Veuillez vous reporter à la section 17.5.2 (à partir de la page 191) pour en savoir plus sur les conséquences d'un changement de taux d'intérêt sur les capitaux propres et le compte de résultat.

Différents facteurs d'influence sont individuellement décrits ci-après.

Risque de mortalité

Si un nombre d'assurés plus élevé que prévu vient à décéder, cela peut entraîner des pertes pour l'actionnaire une fois que le tampon constitué par la participation aux excédents est épuisé. Les analyses effectuées montrent cependant que ce risque peut être considéré comme très faible, tant pour l'assurance individuelle que pour l'assurance collective. Une augmentation de la mortalité aurait toutefois une petite influence sur le montant de l'accroissement des réserves devant être augmentées du fait de garanties d'intérêt plus élevées.

Risque de longévité

Dans l'assurance vie individuelle, des pertes peuvent survenir pour l'actionnaire si un nombre d'assurés moins élevé que prévu décède ou si les assurés vivent plus longtemps que prévu. L'espérance de vie ne cessant d'augmenter, la mortalité actuelle n'est pas seule prise en compte lors de la constitution des réserves; l'évolution attendue en matière d'augmentation de l'espérance de vie, notamment, l'est aussi. Les réserves sont surtout sensibles à l'espérance de vie et aux taux d'intérêt retenus.

Ces considérations s'appliquent également à l'assurance vie collective, dans laquelle le taux de conversion LPP élevé, imposé par la loi, se traduit de surcroît par des pertes escomptées, provisionnées aux dépens de la participation aux excédents des assurés. Outre le taux d'intérêt et l'espérance de vie, ces provisions sont en particulier sensibles à la proportion d'assurés supposés toucher une rente et n'ayant pas retiré leur capital lors de leur départ à la retraite.

Risque d'invalidité

Une perte peut survenir pour l'actionnaire si un nombre plus élevé que prévu d'assurés en activité devient invalide ou si un nombre d'assurés invalides moins élevé que prévu peut réintégrer une activité professionnelle et que le mécanisme de la participation aux excédents ne suffit pas pour absorber ces écarts. Etant donné que les assurances d'incapacité perte de gain existent presque exclusivement en Suisse, où les primes sur les rentes correspondantes vendues à partir du milieu de 1997 peuvent être ajustées, tant dans le domaine de l'assurance collective que dans celui de l'assurance individuelle, le risque se limite principalement aux assurances d'incapacité perte de gain conclues en Suisse avant la mi-1997. Des pertes ne sont cependant pas attendues sur ces portefeuilles, il n'est donc pas nécessaire d'accroître les réserves en ce qui les concerne.

Risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt garantis inclus dans les primes et les provisions ne sont pas atteints, il peut en résulter des pertes pour l'actionnaire. Cela peut arriver lorsque le niveau des taux reste très bas pendant une période prolongée. Le taux technique pour les nouveaux contrats d'assurance individuelle, mais aussi le taux d'intérêt minimal LPP pour les contrats nouveaux et existants sont ajustés en fonction du nouveau niveau des taux d'intérêt afin de remédier à une telle évolution. Fin 2013, les taux garantis les plus élevés existant dans le domaine de l'assurance individuelle étaient servis en Espagne, où certaines anciennes polices prévoient encore une rémunération minimale garantie jusqu'à 6 %. Ces garanties sont couvertes en partie par des placements appropriés et le risque restant est pris en compte par le biais de provisions supplémentaires. Dans les autres pays, les rendements maximaux garantis se situent à 4,0 % en EUR et à 3,5 % en CHF. Une hausse des taux d'intérêt serait susceptible d'entraîner une multiplication des annulations de contrats constitutifs de capital. Etant donné que les résiliations anticipées de contrats impliquent de lourdes conséquences fiscales dans la plupart des pays et que,

pour les produits très sensibles aux taux d'intérêt, il est généralement procédé en plus, lors de l'annulation du contrat, à une déduction visant à prendre en compte la juste valeur inférieure des placements sous-jacents, ce risque peut toutefois être jugé faible.

Dans l'assurance vie collective, il existe des garanties d'intérêt à long terme sur les provisions pour prestations en cours. Le taux d'intérêt minimal LPP sur les avoirs d'épargne obligatoires des assurés est fixé chaque année par le Conseil fédéral. Une hausse des taux d'intérêt peut également entraîner, pour l'assurance collective, une multiplication des annulations de contrats, avec des pertes à la clé. Depuis 2004, il n'est plus permis de procéder, pour les contrats qui ont figuré pendant plus de 5 ans dans le portefeuille d'assurances du Groupe Helvetia, à une déduction sur les valeurs de rachat exprimées en valeur nominale afin de tenir compte de l'éventualité d'une juste valeur des placements à revenu fixe correspondants inférieure à la valeur comptable (locale).

Risques sur les dérivés
incorporés

Le rendement obtenu par le preneur d'assurance sur les assurances indexées est lié à un indice externe, et les assurances liées à des participations peuvent inclure une garantie en cas de survie. En tant que dérivés incorporés, ces composantes des produits doivent être dissociées et inscrites au bilan à la juste valeur. La majeure partie de ces garanties et de ces versements indexés est assumée par des partenaires externes. En Suisse, rares sont les produits qui échappent à cette règle, de sorte que le Groupe Helvetia en supporte le risque, pour lequel des provisions suffisantes ont été constituées. Le montant de ces provisions dépend surtout de la volatilité des placements sous-jacents et du niveau des taux d'intérêt sans risque. Une modification de la provision influe sur le résultat et ne peut pas être compensée avec une composante de participation aux excédents.

Conclusion

En résumé, le constat à retenir est que l'assurance vie comporte une multitude de risques divers et propres aux produits, mais que le Groupe Helvetia les maîtrise en recourant à des méthodes actuarielles variées et qu'ils sont couverts, si nécessaire, par des accroissements appropriés des réserves. En outre, le Groupe Helvetia dispose, du fait de l'application conforme de l'IFRS 4, d'une provision libre de toute affectation pour participations futures aux excédents. Celle-ci peut être mise à contribution pour couvrir des risques d'assurance.

17.4 Risques actuariels réassurance

Le Groupe Helvetia possède traditionnellement un petit portefeuille de réassurance active dont le volume est délimité par la stratégie commerciale du Groupe. La réassurance active est pratiquée par l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, qui a son siège à Saint-Gall.

Dans la doctrine commerciale, la réassurance active a un statut de «suiveuse» et ne participe généralement qu'à petites doses à des contrats de réassurance. Cette «politique des petites doses», conjuguée à une large diversification sur le plan géographique et des branches, se traduit par un portefeuille de réassurance équilibré, qui ne présente aucune concentration importante de risques.

L'unité «Réassurance du Groupe» assume la mission et la fonction de réassureur du Groupe dans le cadre de l'activité de réassurance. Elle veille à ce que les différentes unités d'affaires soient pourvues d'une couverture de réassurance contractuelle adaptée à leurs besoins et transfère les risques pris en charge au marché de la réassurance, en tenant compte de la corrélation des risques et de la diversification. Cette centralisation se traduit par l'application de normes de réassurance uniformes à l'échelle du Groupe, notamment en ce qui concerne le niveau de couverture, et par des synergies dans le processus de réassurance. En fonction de la propension au risque du Groupe et de l'état des marchés de la réassurance, la réassurance du Groupe veille à une utilisation efficace de la capacité de risque disponible au niveau du Groupe et gère de façon optimale l'achat de la couverture de réassurance.

Recettes de primes brutes par branches dans les affaires de réassurance

2013	Non-vie	Vie
en millions de CHF		
Primes brutes comptabilisées	453.6	12.6
Primes de réassurance cédées	-123.2	-8.8

2012	Non-vie	Vie
en millions de CHF		
Primes brutes comptabilisées	394.5	17.1
Primes de réassurance cédées	-132.1	-10.8

Dispositions contractuelles, garanties et pratiques en matière de souscription

La petite taille du portefeuille dans la réassurance active donne une vue d'ensemble détaillée des relations clientèle et permet un contrôle strict du risque et des engagements liés aux affaires souscrites. Le calcul des prix et des réserves est effectué par un service d'actuariat spécialisé dans la réassurance.

Risques résultant de concentrations, de cumuls et de revirements de tendance

Sur le plan géographique, les affaires de réassurance actives sont dominées par des sociétés de pays de l'OCDE. Il existe un système d'information du management dans la perspective de sinistres majeurs. En plus du contrôle de l'exposition au risque, les risques cumulatifs inhérents aux dangers naturels sont surveillés et quantifiés au moyen de méthodes actuarielles et assurés par une couverture rétroactive.

D'autres informations concernant la qualité de la réassurance et le règlement des sinistres figurent aux sections 17.6 «Risques de contrepartie» (à partir de la page 197) et 9 «Affaires d'assurance» (à partir de la page 149).

17.5 Risques de marché et Asset Liability Management

Au 31.12.2013, le Groupe Helvetia gère un portefeuille de placements de CHF 39,6 milliards (année précédente: CHF 37,7 milliards.).

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux cours des actions. Le Groupe court en outre des risques sur le marché immobilier, puisque le portefeuille de placement contient une part importante de biens immobiliers. Les risques de marché exercent une influence tant sur le compte de résultat que sur l'actif et le passif du bilan. Le Groupe gère lui-même ses biens immobiliers, ses hypothèques et ses valeurs mobilières. Des parts moins importantes du capital sont investies dans des emprunts convertibles et sont confiées à des gérants de fortune indépendants. Les avoirs d'épargne constitués dans le cadre de polices liées à des fonds de placement sont investis dans divers fonds, ainsi que dans des actions et obligations, et gérés par des tiers. Les risques de marché associés à ces fonds sont supportés par les clients d'assurance de l'Helvetia.

L'Asset Liability Management (ALM; voir également la section 17.1.2) du Groupe Helvetia s'articule autour de l'établissement des comptes, et plus particulièrement autour de la protection du compte de résultat et du bilan, et de considérations liées à la juste valeur visant à limiter le risque. En complément de l'harmonisation de la stratégie de placement et des engagements, des dérivés sont utilisés de manière ciblée. Ils couvrent actuellement les risques de change et permettent de maîtriser les risques de perte sur les investissements en actions. Le fonds interne de l'Helvetia couvre le risque de change du bilan par un Net Investment Hedge. En 2013, le risque de perte sur les actions était maintenu sous contrôle au moyen d'options. L'exposition au risque de change était largement couverte par des contrats à terme. Vous trouverez de plus amples informations à ce propos dans les tableaux 7.6.1 «Dérivés – actif» (page 143) et 8.3.1 «Dérivés – passif» (page 148).

17.5.1 Risque de liquidité

Le Groupe Helvetia dispose de suffisamment de placements liquides pour couvrir à tout moment les sorties de fonds imprévues. La proportion de placements liquides (trésorerie, primes à placer, actions liquides et titres rémunérés) dépasse d'un quart le volume des sorties annuelles nettes de fonds. En outre, le Groupe surveille la liquidité de ses actifs et de ses passifs. Il n'existe aucune position individuelle significative présentant un risque de liquidité au passif du bilan. Une partie du portefeuille d'investissements du Groupe est composée de placements non liquides, tels que des biens immobiliers et des hypothèques. Ces investissements ne peuvent être réalisés que dans un délai assez long.

Analyse des échéances des passifs d'assurance reconnus

au 31.12.2013	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF						
Réserve mathématique (brute)	3 055.7	9 539.6	6 558.7	10 652.9	8.7	29 815.6
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	128.2	24.6	-	-	784.3	937.1
Provisions pour sinistres en cours (brutes)	1 469.6	1 112.9	376.3	162.8	-	3 121.6
Transferts des primes (brutes)	1 053.5	-	-	-	-	1 053.5
Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (brutes)	5 707.0	10 677.1	6 935.0	10 815.7	793.0	34 927.8
Part des réassureurs	169.4	125.0	53.7	32.4	28.6	409.1
Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (nettes)	5 537.6	10 552.1	6 881.3	10 783.3	764.4	34 518.7
au 31.12.2012	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF	ajusté	ajusté	ajusté	ajusté	ajusté	ajusté
Réserve mathématique (brute)	2 906.8	9 124.1	6 148.2	9 655.1	8.3	27 842.5
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	138.2	25.9	-	-	1 085.5	1 249.6
Provisions pour sinistres en cours (brutes)	1 460.7	1 072.2	371.4	156.2	-	3 060.5
Transferts des primes (brutes)	992.5	-	-	-	-	992.5
Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (brutes)	5 498.2	10 222.2	6 519.6	9 811.3	1 093.8	33 145.1
Part des réassureurs	150.5	118.7	49.3	31.2	29.7	379.4
Total des provisions pour contrats d'assurance et contrats d'investissement (nettes)	5 347.7	10 103.5	6 470.3	9 780.1	1 064.1	32 765.7

Les tableaux ci-dessus indiquent l'échéance probable des montants inscrits au bilan.

Analyse des échéances des dettes financières et des engagements (hors instruments dérivés)

au 31.12.2013	Résiliables à tout moment	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF							
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	2 066.3	27.5	2.0	1.3	1.8	74.3	2 173.2
Dettes financières résultant des activités de financement	-	4.2	16.9	167.1	-	101.0	289.2
Engagements résultant des affaires d'assurance	397.7	1 279.9	-	-	-	1.4	1 679.0
Autres dettes financières et engagements	0.8	120.0	-	-	-	0.2	121.0
Total des dettes financières et engagements	2 464.8	1 431.6	18.9	168.4	1.8	176.9	4 262.4
au 31.12.2012	Résiliables à tout moment	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF							
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	2 182.6	42.8	10.0	8.0	10.7	49.3	2 303.4
Dettes financières résultant des activités de financement	-	155.0	9.8	17.8	-	76.1	258.7
Engagements résultant des affaires d'assurance	374.5	1 096.7	-	-	-	1.3	1 472.5
Autres dettes financières et engagements	0.6	48.6	-	-	-	0.2	49.4
Total des dettes financières et engagements	2 557.7	1 343.1	19.8	25.8	10.7	126.9	4 084.0

Les valeurs ci-dessus peuvent différer des montants inscrits au bilan, car ce type de représentation correspond à des flux de fonds non escomptés. L'affectation à la catégorie «résiliables à tout moment» a été opérée en raison de l'option d'annulation de la contrepartie figurant dans les contrats. La majorité de ces contrats est résiliable, dans les affaires vie et non-vie, au plus tard à une échéance d'un an.

Analyse des échéances
des instruments financiers dérivés

au 31.12.2013	Juste valeur	Echéance des flux de fonds non escomptés			
		< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans
en millions de CHF					
Dérivés - actif:					
Swaps sur taux d'intérêt	1.0	0.2	0.6	0.2	-
Opérations à terme sur devises	20.2				
Inflow		1 299.6	-	-	-
Outflow		-1 280.4	-	-	-
Options (exercice non prévu)	-	-	-	-	-
Autres (exercice non prévu)	122.7	-	-	-	-
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	7.1				
Inflow		453.3	-	-	-
Outflow		-446.4	-	-	-
Total des dérivés - actif	151.0	26.3	0.6	0.2	-
Dérivés - passif:					
Swaps sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Opérations à terme sur devises	1.0				
Inflow		-371.8	-	-	-
Outflow		373.4	-	-	-
Options (exercice non prévu)	-	-	-	-	-
Autres (exercice non prévu)	59.0	-	-	-	-
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	0.3				
Inflow		-98.3	-	-	-
Outflow		98.8	-	-	-
Total des dérivés - passif	60.3	2.1	-	-	-
au 31.12.2012	Juste valeur	Echéance des flux de fonds non escomptés			
		< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans
en millions de CHF					
Dérivés - actif:					
Swaps sur taux d'intérêt	1.2	0.2	0.7	0.4	-
Opérations à terme sur devises	9.4				
Inflow		909.2	-	-	-
Outflow		-900.4	-	-	-
Options (exercice non prévu)	-	-	-	-	-
Autres (exercice non prévu)	45.2	-	-	-	-
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	3.2				
Inflow		177.0	-	-	-
Outflow		-173.9	-	-	-
Total des dérivés - actif	59.0	12.1	0.7	0.4	-
Dérivés - passif:					
Swaps sur taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Opérations à terme sur devises	6.6				
Inflow		-1 097.4	-	-	-
Outflow		1 104.2	-	-	-
Options (exercice non prévu)	-	-	-	-	-
Autres (exercice non prévu)	9.6	-	-	-	-
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	1.2				
Inflow		-149.6	-	-	-
Outflow		150.9	-	-	-
Total des dérivés - passif	17.4	8.1	-	-	-

17.5.2 Risque de taux d'intérêt

Le résultat du Groupe Helvetia est influencé par les variations des taux d'intérêt. La persistance de taux bas pendant une durée prolongée réduit le produit des investissements à revenu fixe dans des valeurs mobilières et des hypothèques. A l'inverse, ce produit augmente lorsque les taux d'intérêt montent. Vous trouverez plus d'informations sur les rendements actuels des placements à la section 7.1 (à partir de la page 132).

La valeur des engagements du Groupe Helvetia, comme celle de la plupart des placements, dépend du niveau des taux d'intérêt. D'une manière générale, la valeur actualisée des placements et des engagements est d'autant plus basse que les taux d'intérêt sont élevés. L'ampleur de cette variation de valeur dépend notamment de l'échéancier des flux de fonds. Afin de contrôler la volatilité des positions nettes (différence obtenue en déduisant les engagements des placements, soit déséquilibre actif-passif ou «asset/liability mismatch»), le Groupe compare l'échéancier des flux de fonds résultant des engagements avec celui découlant des placements, et analyse ceux-ci sous l'angle de la concordance des échéances. Le risque qui en découle est géré dans le cadre du processus d'Asset Liability Management. Pour cela, d'un côté la capacité de risque et de l'autre la capacité de financement des prestations garanties et de génération d'excédents sont mises en équation.

Analyse des échéances des placements financiers

au 31.12.2013	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF						
Prêts et créances, instruments du marché monétaire compris	1 860.5	2 323.3	2 724.4	2 202.5	194.8	9 305.5
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	235.1	727.9	607.6	1 804.7	-	3 375.3
Placements financiers disponibles à la vente	705.1	4 564.8	4 870.6	5 715.6	1 163.9	17 020.0
Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	143.7	1 141.0	321.8	134.0	3 066.0	4 806.5
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	7.1	-	-	-	-	7.1
Total des placements financiers	2 951.5	8 757.0	8 524.4	9 856.8	4 424.7	34 514.4

au 31.12.2012	< 1 an	1-5 an(s)	5-10 ans	> 10 ans	Sans durée de vie ferme	Total
en millions de CHF						
Prêts et créances, instruments du marché monétaire compris	1 551.4	2 726.9	2 321.5	2 122.4	241.6	8 963.8
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	141.2	839.9	597.9	1 921.5	-	3 500.5
Placements financiers disponibles à la vente	803.9	4 507.5	4 209.7	5 658.9	818.3	15 998.3
Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	420.9	869.9	134.7	143.2	2 756.9	4 325.6
Instruments dérivés pour comptabilité de couverture	3.2	-	-	-	-	3.2
Total des placements financiers	2 920.6	8 944.2	7 263.8	9 846.0	3 816.8	32 791.4

Une comparaison des taux d'intérêt garantis avec les rendements permet de déterminer la situation ALM d'un portefeuille. Le schéma suivant présente sous forme agrégée les informations relatives aux taux d'intérêt moyens devant être générés par les provisions d'Helvetia

pour pouvoir fournir les prestations garanties. Ces garanties d'intérêts évoluent dans une fourchette de 1 % à 6 %. Seul 0,5 % (année précédente: 0,1 %) du capital de garantie du Groupe Helvetia se verrait attribuer un taux d'intérêt supérieur à 4 %.

Garanties d'intérêt

	Affaires d'assurance directe Suisse		Affaires d'assurance directe Zone euro	Affaires de réassurances
	CHF	Autres monnaies	EUR	
au 31.12.2013				
en millions de CHF				
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement sans garantie d'intérêt	837.3	–	450.6	–
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt de 0 %	378.5	0.0	322.8	8.5
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt positive	22 526.2	142.5	5 144.7	4.5
Taux d'intérêt moyen garanti en %	1.90	2.55	2.44	1.04

	Affaires d'assurance directe Suisse		Affaires d'assurance directe Zone euro	Affaires de réassurances
	CHF	Autres monnaies	EUR	
au 31.12.2012				
en millions de CHF				
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement sans garantie d'intérêt	817.8	–	371.0	–
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt de 0 %	361.9	0.0	238.2	11.7
Réserve mathématique pour contrats d'assurance et d'investissement avec garantie d'intérêt positive	21 149.8	128.1	4 758.9	5.1
Taux d'intérêt moyen garanti en %	1.91	2.67	2.49	0.91

Sensibilités au risque lié aux cours des actions

au 31.12.	Niveau d'intérêt 2013		Niveau d'intérêt 2012	
	+10 bp	–10 bp	+10 bp	–10 bp
en millions de CHF				
Compte de résultat	0.6	–1.5	1.6	–2.8
Capitaux propres	–35.8	35.1	–33.8	31.3
Effet brut sans prise en considération des comptes latents et des instruments dérivés	–118.1	113.3	–115.0	105.4

Le tableau ci-dessus analyse les conséquences d'une modification du taux d'intérêt sur les capitaux propres et le compte de résultat du Groupe Helvetia, en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. L'analyse a tenu compte des placements financiers à revenu fixe, évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat et disponibles à la vente, des dérivés, de la réserve mathématique, des dépôts afférents aux contrats d'investissement ainsi que des taux d'intérêt sur les placements financiers à rémunération variable. Le principe «Look Through» a été appliqué aux parts significatives des fonds mixtes.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles des taux d'intérêt susceptible de se produire en une année avec une probabilité

comprise entre 10 % et 90 %. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

17.5.3 Risque lié aux cours des actions

Les investissements en actions sont utilisés pour générer des excédents à long terme. Ils portent essentiellement sur des entreprises à forte capitalisation, dont les titres sont négociés dans des bourses d'une certaine importance. Le Groupe Helvetia possède un portefeuille largement diversifié (principalement sur les marchés de Suisse, d'Europe et des Etats-Unis). La part de chaque position du portefeuille d'actions complet (investissements directs) est généralement inférieure à 5 %, abstraction faite de «Allreal», la société de participation immobilière elle-même diversifiée, qui représente 9,5 % de l'ensemble des investissements directs en actions, et de Nationale Suisse, qui représente 8,8 %. Le risque de marché du portefeuille d'actions est surveillé en permanence et, le cas échéant, est réduit par des ventes ou par l'utilisation d'instruments de couverture afin de satisfaire aux exigences internes strictes en matière de capacité de risque.

Les risques de marché sont atténués par des stratégies de couverture. Les principaux instruments utilisés sont des options put hors de la monnaie permettant de respecter les limites de perte internes. Les investissements directs en actions représentent 6,4 % des placements financiers du Groupe (avant couverture), sans prendre en compte les placements pour le compte et aux risques de titulaires de polices d'assurance vie. Une part importante de ces investissements est protégée contre les risques de perte significatifs.

Sensibilités au risque lié aux cours des actions

au 31.12. en millions de CHF	Sensibilité des cours des actions 2013		Sensibilité des cours des actions 2012	
	+10%	-10%	+10%	-10%
Compte de résultat	63.9	-59.0	52.5	-43.9
Capitaux propres	54.7	-54.7	29.1	-29.1
Effet brut sans prise en considération des comptes latents et des instruments dérivés	228.3	-225.4	164.8	-163.4

Le tableau ci-dessus analyse les conséquences d'une modification du cours des actions sur les capitaux propres et le compte de résultat du Groupe Helvetia, en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. L'analyse a tenu compte des investissements en actions (à l'exception de la société de participation immobilière «Allreal»), des dérivés, des fonds en actions et d'une partie des fonds mixtes détenus directement. Le principe «Look Through» a été appliqué aux parts significatives des fonds mixtes. L'influence d'une modification du cours des actions sur les dépréciations n'a pas été prise en compte.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles des cours des actions susceptible de se produire en une année avec une probabilité comprise entre 10 % et 90 %. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

17.5.4 Risque de change

La plupart des placements, immobilisations comprises, et des engagements du Groupe sont libellés en CHF et en EUR. Les engagements, marché suisse mis à part, sont très largement couverts par des placements dans la même monnaie. S'agissant du marché suisse, des placements libellés en devise étrangère sont détenus, pour des raisons de rendement et de disponibilités, à côté de ceux en CHF afin de couvrir les engagements en CHF. Le risque de change qui en découle est très largement couvert. Des transactions à terme sur devises pour l'EUR, l'USD, la GBP et le CAD sont utilisées contre le franc suisse.

Sensibilités au risque
de change

	Taux de change EUR / CHF		Taux de change USD / CHF		Taux de change GBP / CHF	
	+2%	-2%	+2%	-2%	+2%	-2%
au 31.12.2013						
en millions de CHF						
Compte de résultat	4.4	-4.4	-1.0	1.0	-1.0	1.0
au 31.12.2012						
en millions de CHF						
Compte de résultat	3.2	-3.3	-1.5	1.5	-1.0	1.0

Le tableau précédent analyse les conséquences d'une modification des taux de change sur le compte de résultat du Groupe Helvetia en tenant compte des impôts différés et de la Legal Quote. Conformément aux directives IFRS, seuls les instruments financiers monétaires et les passifs d'assurance en monnaie non fonctionnelle ainsi que les instruments financiers dérivés ont été pris en compte dans l'analyse.

On qualifie de «reasonable possible change» des facteurs de risque pour l'analyse de sensibilité chaque intervalle symétrique couvrant une fourchette de modifications possibles des taux de change susceptible de se produire en une année avec une probabilité comprise entre 10 % et 90 %. Les sensibilités sont indiquées pour les limites de l'intervalle choisi qui satisfait à ces conditions.

Bilan de change consolidé
2013

au 31.12.2013	CHF	EUR	USD	Autres	Total
en millions de CHF					
Actifs					
Immobilisations corporelles et immeubles	194.3	177.8	-	-	372.1
Goodwill et autres immobilisations	126.8	208.3	-	-	335.1
Participations dans des entreprises associées	0.1	1.8	-	-	1.9
Immeubles de placements	4 684.0	375.8	-	-	5 059.8
Placements financiers du Groupe	20 300.2	10 685.5	1 071.2	332.7	32 389.6
Placements financiers pour des contrats liés à des participations	811.8	1 174.1	124.1	14.8	2 124.8
Créances sur affaires d'assurance	273.7	619.3	95.2	33.9	1 022.1
Frais d'acquisition inscrits à l'actif	214.0	186.5	-	-	400.5
Avoirs provenant de la réassurance	134.3	315.3	8.6	7.7	465.9
Impôts différés	0.1	23.1	-	-	23.2
Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant	-	17.8	-	-	17.8
Autres actifs	46.9	198.8	-5.9	1.9	241.7
Comptes de régularisation résultant de placements financiers	190.0	154.6	4.0	0.4	349.0
Disponibilités	1 123.5	564.5	9.6	10.5	1 708.1
Total des actifs	28 099.7	14 703.2	1 306.8	401.9	44 511.6

au 31.12.2013	CHF	EUR	USD	Autres	Total
en millions de CHF					
Fonds empruntés					
Réserve mathématique (brute)	23 744.6	6 055.6	15.4	0.0	29 815.6
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	748.1	189.7	-0.7	-	937.1
Provisions pour sinistres en cours (brutes)	1 085.6	1 814.7	163.5	57.8	3 121.6
Transferts des primes (brutes)	294.5	705.8	29.6	23.6	1 053.5
Dettes financières résultant des opérations financières	149.6	67.0	43.6	18.5	278.7
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	690.3	1 482.1	0.8	0.0	2 173.2
Autres dettes financières	51.6	12.2	52.7	-	116.5
Engagements résultant des affaires d'assurance	1 289.8	319.5	60.3	9.4	1 679.0
Provisions non techniques	53.3	32.8	-	-	86.1
Engagements résultant des prestations en faveur du personnel	63.3	267.9	-	-	331.2
Impôts différés	445.8	109.8	-	-	555.6
Engagements découlant des impôts sur le résultat courant	20.1	22.6	-	-	42.7
Autres engagements et comptes de régularisation	58.0	133.5	-0.1	-1.8	189.6
Total des fonds empruntés	28 694.6	11 213.2	365.1	107.5	40 380.4

Bilan de change consolidé
2012

au 31.12.2012	CHF	EUR	USD	Autres	Total
en millions de CHF	ajusté	ajusté			ajusté
Actifs					
Immobilisations corporelles et immeubles	200.0	168.3	–	–	368.3
Goodwill et autres immobilisations	132.1	204.6	–	–	336.7
Participations dans des entreprises associées	46.2	2.3	–	–	48.5
Immeubles de placements	4560.8	332.5	–	–	4893.3
Placements financiers du Groupe	19742.6	10136.2	672.5	284.6	30835.9
Placements financiers pour des contrats liés à des participations	770.3	1054.9	109.6	20.7	1955.5
Créances sur affaires d'assurance	316.0	595.7	101.0	29.4	1042.1
Frais d'acquisition inscrits à l'actif	215.7	162.6	–	–	378.3
Avoirs provenant de la réassurance	115.1	300.9	9.6	6.4	432.0
Impôts différés	0.1	23.3	–	–	23.4
Avoirs découlant des impôts sur le résultat courant	0.1	17.8	–	–	17.9
Autres actifs	40.9	208.6	7.9	–8.9	248.5
Comptes de régularisation résultant de placements financiers	195.9	153.1	2.0	0.5	351.5
Disponibilités	962.7	580.6	12.9	9.0	1565.2
Total des actifs	27298.5	13941.4	915.5	341.7	42497.1

au 31.12.2012	CHF	EUR	USD	Autres	Total
en millions de CHF	ajusté	ajusté			ajusté
Fonds empruntés					
Réserve mathématique (brute)	22335.0	5492.3	15.1	0.1	27842.5
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	1031.8	217.8	–	–	1249.6
Provisions pour sinistres en cours (brutes)	1094.9	1785.9	131.4	48.3	3060.5
Transferts des primes (brutes)	290.6	650.8	32.3	18.8	992.5
Dettes financières résultant des opérations financières	149.9	58.5	33.1	14.5	256.0
Dettes financières résultant des affaires d'assurance	697.4	1605.1	0.9	0.0	2303.4
Autres dettes financières	32.8	0.7	–	–	33.5
Engagements résultant des affaires d'assurance	1158.1	253.7	55.3	5.4	1472.5
Provisions non techniques	67.1	33.6	–	–	100.7
Engagements résultant des prestations en faveur du personnel	109.6	230.8	–	–	340.4
Impôts différés	452.7	115.2	–	–	567.9
Engagements découlant des impôts sur le résultat courant	28.0	23.0	–	–	51.0
Autres engagements et comptes de régularisation	53.5	125.6	–0.5	–2.2	176.4
Total des fonds empruntés	27501.4	10593.0	267.6	84.9	38446.9

17.6 Risques de contrepartie

Les risques de contrepartie englobent les risques de défaillance et les risques de variation de valeur. Le risque de défaillance désigne la possibilité de se voir confronté à une contrepartie en incapacité de paiement, tandis que le risque de variation de valeur indique la possibilité d'une perte financière due à la modification de la solvabilité d'une contrepartie ou à une variation de l'écart de taux en général. Le risque que les contreparties ne puissent plus répondre à leurs engagements est surveillé en permanence. Afin de réduire au minimum le risque de contrepartie, l'Helvetia Assurances définit des seuils de solvabilité des contreparties et limite l'exposition par contrepartie (voir le tableau de la page 198 concernant la solvabilité).

17.6.1 Exposition aux risques

Pour le Groupe Helvetia, le risque de contrepartie existe notamment dans les domaines suivants:

- Risques de contrepartie résultant de titres rémunérés et d'instruments du marché monétaire.
- Risques de contrepartie inhérents aux prêts et hypothèques octroyés: les principales positions dans la catégorie de placement «prêt» sont les prêts sur reconnaissance de dette et les prêts sur polices. Les prêts sur polices sont couverts par les polices d'assurance vie. Etant donné que seul un certain pourcentage du capital épargné (<100 %) est nanti, cette catégorie peut être qualifiée de «totalement couverte». La pertinence de l'exposition brute (sans prise en compte des garanties) est également assez faible pour l'évaluation des risques de contrepartie résultant des affaires hypothécaires: les hypothèques sont garanties par un droit de gage foncier, sans compter qu'une partie est souvent couverte en sus par une assurance vie donnée en gage, d'où un pourcentage de perte relativement bas. Dans ce contexte, on peut considérer comme faible le risque de contrepartie résultant des hypothèques.
- Risques de contrepartie dans les transactions sur instruments financiers dérivés: 0,5 % des instruments dérivés sont cotés en bourse, de sorte qu'il n'existe aucun risque de contrepartie. 74,5 % des instruments sont couverts par des garanties en espèces. En tenant compte de la garantie en espèces, l'exposition au risque se réduit à 45,6 %. Il y a un risque de contrepartie pour les 25,0 % d'instruments dérivés restant, tous négociés hors bourse (OTC), sans garantie en espèces. Ces derniers sont presque exclusivement en portefeuille pour des produits d'assurance vie. 8,8 % de tous les dérivés négociés hors bourse (OTC) sont émis par des contreparties bénéficiant d'une garantie de l'Etat (banques cantonales).
- Risque de contrepartie résultant de la réassurance passive: le Groupe Helvetia transfère une partie de son portefeuille de risques à d'autres sociétés par le biais de la réassurance passive. En cas de défaillance du réassureur, il continue d'assumer la responsabilité des créances réassurées. Aussi le Groupe vérifie-t-il régulièrement la solvabilité de ses réassureurs. Afin de réduire la dépendance par rapport à un seul d'entre eux, il place ses contrats de réassurance auprès de plusieurs compagnies de premier ordre.
- Risques de contrepartie résultant des affaires d'assurance: la défaillance d'autres contreparties (preneurs d'assurance, intermédiaires d'assurance, compagnies d'assurance) peut entraîner une perte de créances au titre des affaires d'assurance. Au niveau du bilan, l'exposition brute maximale correspondrait aux positions détaillées à la section 9 «Créances sur preneurs d'assurance, intermédiaires d'assurance et compagnies d'assurance» (après une déduction des créances résultant des affaires de réassurance, saisies sous le «risque de crédit au titre de la réassurance passive»). Toutefois, ces créances sont essentiellement de courte durée. Les créances envers des preneurs d'assurance représentent en outre le principal groupe dans cette catégorie. Eu égard au paiement d'avance des primes et au fait que la couverture d'assurance est liée au respect des engagements contractuels par le client, le risque de contrepartie résultant des affaires d'assurance joue un rôle secondaire dans les affaires non-vie et vie.
- Risques de contrepartie résultant de garanties financières et de promesses de crédit: Vous trouverez des informations détaillées sur les engagements conditionnels à la section 12 (page 165).

Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés par catégories de placement

au 31.12.2013	AAA	AA	A	BBB	BB et inférieure	Sans notation	Total
en millions de CHF							
Instruments du marché monétaire	-	175.0	660.0	167.7	-	273.5	1 276.2
Instruments dérivés actifs (y c. comptabilité de couverture)	3.8	6.4	80.8	10.8	-	47.7	149.5
Titres rémunérés	10 829.5	6 405.3	3 403.9	2 005.9	121.1	274.5	23 040.2
Hypothèques	-	-	-	-	-	3 863.2	3 863.2
Prêts sur reconnaissance de dette	393.7	787.8	72.9	12.0	-	58.3	1 324.7
Prêts sur police et autres prêts	-	-	-	-	-	81.0	81.0
Total	11 227.0	7 374.5	4 217.6	2 196.4	121.1	4 598.2	29 734.8

au 31.12.2012	AAA	AA	A	BBB	BB et inférieure	Sans notation	Total
en millions de CHF							
Instruments du marché monétaire	0.5	65.0	751.1	0.6	0.1	244.5	1 061.8
Instruments dérivés actifs (y c. comptabilité de couverture)	0.5	8.7	21.6	4.2	-	24.0	59.0
Titres rémunérés	11 550.4	6 002.0	2 805.2	1 816.1	141.6	211.3	22 526.6
Hypothèques	-	-	-	-	-	3 687.0	3 687.0
Prêts sur reconnaissance de dette	428.2	712.1	84.1	11.9	-	46.1	1 282.4
Prêts sur police et autres prêts	-	-	-	-	-	94.0	94.0
Total	11 979.6	6 787.8	3 662.0	1 832.8	141.7	4 306.9	28 710.8

Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés par branches

au 31.12.2013	AAA	AA	A	BBB	BB et inférieure	Sans notation	Total
en millions de CHF							
Gouvernements	6 001.7	2 487.8	498.9	1 500.0	79.9	74.5	10 642.8
Affaires financières	5 169.0	3 454.5	2 607.0	528.9	34.0	416.5	12 209.9
Entreprises et autres	56.3	1 432.2	1 111.7	167.5	7.2	4 107.2	6 882.1
Total	11 227.0	7 374.5	4 217.6	2 196.4	121.1	4 598.2	29 734.8

au 31.12.2012	AAA	AA	A	BBB	BB et inférieure	Sans notation	Total
en millions de CHF							
Gouvernements	6 065.5	2 697.9	321.8	1 143.2	106.8	101.1	10 436.3
Affaires financières	5 696.2	2 983.2	2 477.3	589.4	27.9	291.6	12 065.6
Entreprises et autres	217.9	1 106.7	862.9	100.2	7.0	3 914.2	6 208.9
Total	11 979.6	6 787.8	3 662.0	1 832.8	141.7	4 306.9	28 710.8

Les analyses précédentes présentent l'exposition brute en instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés, sans prise en compte des garanties. Elles ne prennent pas en compte les placements pour le compte et aux risques de titulaires de polices d'assurance vie. Les notations de titres et d'émetteurs données par des agences de notation reconnues ont été utilisées pour établir la qualité de crédit. La notation des émetteurs de Fedafin est en outre prise en compte dans l'analyse pour les communes, cantons et banques cantonales suisses.

Risque de crédit sur
réassurance passive

au 31.12.2013	Exposure	Part en %
en millions de CHF		
AAA	–	–
AA	294.7	52.9
A	193.8	34.8
BBB	38.4	6.9
BB et inférieure	0.1	0.0
Sans notation	29.8	5.4
Total	556.8	100.0

au 31.12.2012	Exposure	Part en %
en millions de CHF		
AAA	–	–
AA	292.7	53.4
A	181.6	33.1
BBB	28.1	5.1
BB et inférieure	18.3	3.3
Sans notation	28.0	5.1
Total	548.7	100.0

Les 10 principales
contreparties

Les dix principales contreparties évaluées à l'aune du risque de crédit en millions de CHF, tel qu'indiqué dans les tableaux «Qualité de crédit des instruments de taux, prêts et instruments financiers dérivés» et «Risque de crédit résultant de la réassurance passive», sont les suivantes:

	Notation de l'émetteur	Total valeur comptable IFRS	AAA
au 31.12.2013			
en millions de CHF			
Confédération suisse	AAA	2 267.8	2 198.1
République française	AA	1 299.9	–
République d'Italie	BBB	1 204.8	–
République fédérale d'Allemagne	AAA	1 082.2	695.8
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire	AAA	938.3	938.3
République d'Autriche	AAA	779.6	363.5
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	AAA	728.6	728.6
Banque Européenne d'investissement	AAA	675.4	675.4
Banque cantonale de Bâle	AA	496.7	–
Royaume des Pays-Bas	AAA	492.6	427.0
	Notation de l'émetteur	Total valeur comptable IFRS	AAA
au 31.12.2012			
en millions de CHF			
Confédération suisse	AAA	2 294.7	2 225.2
République française	AA	1 439.6	162.3
République fédérale d'Allemagne	AAA	1 203.3	762.8
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire	AAA	956.2	956.2
République d'Italie	BBB	915.0	–
République d'Autriche	AAA	826.4	390.5
Banque Européenne d'investissement	AAA	648.0	648.0
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	AAA	635.3	635.3
Royaume des Pays-Bas	AAA	526.9	470.3
Commerzbank AG	A	487.2	187.8

		Titres rémunérés		Instruments monétaires	Dérivés actifs	Prêts sur reconnaissance de dette	Autres prêts et créances
AA	A	BBB	Sans notation				
-	56.9	-	12.8	-	-	-	-
1 200.4	99.5	-	-	-	-	-	-
-	-	1 204.8	-	-	-	-	-
136.9	157.6	-	-	-	-	91.9	-
-	-	-	-	-	-	-	-
185.4	86.5	68.2	-	-	-	76.0	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
277.8	-	-	10.4	110.0	8.5	90.0	-
13.0	52.6	-	-	-	-	-	-

		Titres rémunérés		Instruments monétaires	Dérivés actifs	Prêts sur reconnaissance de dette	Autres prêts et créances
AA	A	BBB	Sans notation				
-	56.7	-	12.8	-	-	-	-
1 174.5	102.8	-	-	-	-	-	-
217.3	132.7	-	-	-	-	90.5	-
-	-	-	-	-	-	-	-
0.3	31.6	883.1	-	-	-	-	-
191.5	101.6	68.0	-	-	-	74.8	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	56.6	-	-	-	-	-	-
133.5	147.8	-	-	-	-	18.1	-

18. Evénements après la date de clôture du bilan

Jusqu'à l'achèvement des présents comptes annuels consolidés le 27.2.2014, nous n'avons eu connaissance d'aucun événement important qui pourrait avoir une influence déterminante sur les comptes annuels dans leur ensemble.

19. Périmètre de consolidation

Les événements suivants ont mené à une modification du périmètre de consolidation du Groupe Helvetia au cours de l'exercice sous revue:

- La participation dans la filiale Chiara Vita S.p.A., Milan, est passée de 70 % à 100 %.
- La participation dans l'entreprise associée Gesnorte S.A., Madrid, a diminué pour passer de 31,73 % à 26 % et l'entreprise associée GESPRADO S.A., Madrid, a été liquidée. La participation à hauteur de 21,13 % dans l'entreprise associée Tertianum AG, Zurich, a été vendue.
- Au 1.5.2013, l'Helvetia Versicherungen AG, Saint-Gall, a fait l'acquisition de 51 % de Chiara Assicurazioni, Milan. Le montant versé pour Chiara Assicurazioni s'est élevé à CHF 23,1 millions en espèces. Le prix d'achat peut continuer à augmenter jusqu'en 2017 en fonction des résultats actuariels. Par ailleurs, une réduction du prix d'achat a été convenue pour le cas où les volumes de primes se détérioreraient. A l'heure actuelle, aucun ajustement du prix d'achat n'est prévu. Dans le cas où un volume de primes convenu par contrat serait dépassé, la société vendeuse vendra 25 % d'actions supplémentaires à l'Helvetia en 2017. Dans ce contexte, d'autres dettes financières à hauteur de CHF 11,3 millions ont été enregistrées, sans effet sur le compte de résultat.

Le récapitulatif ci-après présente les actifs et passifs de Chiara Assicurazioni:

en millions de CHF

Actifs	
Placement de capitaux	58.4
Créances et avoirs sur affaires d'assurance	17.7
Autres actifs et comptes de régularisation	33.7
Disponibilités	9.7
Passifs	
Provisions actuarielles	79.6
Autres engagements et comptes de régularisation	14.7
Actifs nets acquis	
Actifs identifiés acquis (nets)	25.2
Parts des actionnaires minoritaires	- 12.3
Goodwill	10.2
Total frais de prospection (exclusivement en espèces)	23.1

L'allocation du prix d'achat dans le tableaux ci-dessus est provisoire.

Les créances et avoirs sur affaires d'assurances s'élevaient, en brut, à CHF 17,8 millions, dont CHF 0,1 million est, selon toute vraisemblance, considéré comme irrécouvrable.

Au cours de la période comptable, Chiara Assicurazioni a dégagé un résultat de CHF 0,5 million au profit du Groupe. Si l'acquisition avait eu lieu le 1.1.2013, les primes brutes du Groupe pendant la période sous revue se seraient élevées à CHF 7 305,7 millions et le résultat net consolidé à CHF 365,5 millions.

Le goodwill de CHF 10,2 millions représente les synergies escomptées et le potentiel de croissance future des affaires non-vie italiennes grâce à l'accès à un réseau de distribution bancaire particulièrement prometteur du fait de l'acquisition.

L'année précédente, les événements suivants ont entraîné des modifications du périmètre de consolidation:

- La participation dans l'entreprise associée Tertianum AG, Berlingen, est passée de 20,0 % à 21,13 %. L'entreprise associée Gesnorte de Servicios S.A., Madrid, a quant à elle été liquidée.
- Le 3.4.2012, le Groupe Helvetia a porté à 25,0 % sa participation dans Sersanet S.A., Madrid, par acquisition d'actions. Le Groupe Helvetia exerce dès lors une influence notable sur Sersanet S.A. Désormais, cette participation ne sera plus présentée comme un instrument financier, mais comme une participation dans une entreprise associée.
- Au 20.7.2012, Padana Assicurazioni S.p.A., Milan, a fait l'acquisition de 40 % de parts supplémentaires au sein du capital d'APSA s.r.l., Milan, en faisant ainsi une filiale détenue à 100 %.
- En lien avec l'acquisition de l'activité d'assurance transport française de Gan Eurocourtage, le capital-actions de l'Helvetia Assurances S.A., Paris, a été rehaussé de EUR 62,0 millions au 18.10.2012.
- Au 29.11.2012, le fonds allemand DeAM Fonds DFD 1 (Europa) a été liquidé.
- Le 5.12.2012, le capital-actions de l'Helvetia Service SA, Saint-Gall, a été augmenté de CHF 0,4 million.
- Au 6.12.2012, le capital-actions de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Francfort-sur-le-Main, a été augmenté de EUR 5,0 millions.
- Au cours de la période sous revue, l'entité espagnole Gesnorte de Pensiones S.A., Madrid, a été renommée GESPRADO S.A.
- Au 1.11.2012, l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle, a repris l'activité d'assurance de la coopérative des assurances SEV (SEVV). Cette dernière englobe les assurances vie individuelles pour les membres du syndicat des entreprises publiques de transport. L'Helvetia poursuit ainsi sa stratégie d'acquisitions ciblées dans les marchés nationaux existants.
- Au 1.12.2012, l'Helvetia Assurances S.A., Paris, a fait l'acquisition de l'activité d'assurance transport française de Gan Eurocourtage, Le Havre, une filiale de Groupama S.A. Le portefeuille acquis intègre également la société Groupe Save, Le Havre. La position existante de l'Helvetia en France sera renforcée par la reprise du portefeuille, notamment de l'activité transport maritime, et permettra ainsi d'offrir une couverture d'assurance encore plus étendue à l'industrie française du transport. Avec cette acquisition, l'Helvetia France, jusqu'alors en cinquième position sur le marché français de l'assurance transport, devient désormais un solide numéro 2. En plus de l'impulsion qu'elle va apporter en termes de croissance, cette acquisition renforce également notre savoir-faire et notre capacité d'innovation.
- Les acquisitions d'entreprises réalisées en 2012, qui, prises isolément, ne sont pas majeures, représentent au total un prix d'achat de CHF 23,6 millions en espèces. La valeur comptable à l'actif de CHF -28,3 millions (actifs: CHF 554,0 millions, réserves actuarielles: CHF 562,2 millions, autres passifs: CHF 20,1 millions), a donné lieu à un goodwill s'élevant à CHF 57,8 millions, dont 5,9 millions ont été comptabilisés dans le compte de résultat. Si l'acquisition avait eu lieu le 1.1.2012, les primes brutes du Groupe pendant la période sous revue se seraient élevées à CHF 7 008,0 millions. Il est en revanche impossible de déterminer l'effet qu'elle aurait eu sur le résultat net consolidé.

Liste complète des sociétés du Groupe

au 31.12.2013	Domaine d'activité	Part du Groupe en %	Méthode de consolidation ¹	Monnaie	Capital social déclaré en millions
Suisse					
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall ²	Non-vie	100.00	C	CHF	77.5
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Bâle	Vie	100.00	C	CHF	50.0
Patria Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, Saint-Gall	Vie	100.00	C	CHF	0.1
Helvetia Consulta SA, Bâle	Autres	100.00	C	CHF	0.1
Helvetia Service AG, Saint-Gall	Autres	100.00	C	CHF	0.5
Prevo-System AG, Bâle		24.00	E	CHF	
Allemagne					
Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG, Direktion für Deutschland, Francfort/Main ³	Non-vie	100.00	C	EUR	
HELVETIA INTERNATIONAL Versicherungs-AG, Francfort/Main	Non-vie	100.00	C	EUR	8.0
HELVETIA Schweizerische Lebensversicherungs-AG, Francfort/Main	Vie	100.00	C	EUR	11.5
Der ANKER Vermögensverwaltung GmbH, Francfort/Main	Autres	100.00	C	EUR	0.0
Helvetia Vermögens- und Grundstücksverwaltung GmbH & Co. KG, Francfort/Main	Vie	100.00	C	EUR	41.2
Helvetia Grundstücksverwaltung GmbH, Francfort/Main	Vie	100.00	C	EUR	0.0
Hamburger Assekuranz GmbH, Francfort/Main	Autres	100.00	C	EUR	3.1
Helvetia Leben Maklerservice GmbH, Francfort/Main	Vie	100.00	C	EUR	0.0
Helvetia Versicherungs- u. Finanzdienstleistungsvermittlung GmbH, Francfort/Main	Autres	100.00	C	EUR	0.0
Italie					
Helvetia Compagnia Svizzera d'Assicurazioni S.A., Rappresentanza Generale e Direzione per l'Italia, Milan ³	Non-vie	100.00	C	EUR	
Helvetia Vita - Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.A., Milan	Vie	100.00	C	EUR	13.4
Chiara Vita S.p.A., Milan	Vie	100.00	C	EUR	34.2
Chiara Assicurazioni S.p.A., Milan	Non-vie	51.00	C	EUR	12.4
Padana Assicurazioni S.p.A., Milan	Non-vie	100.00	C	EUR	15.6
APSA s.r.l., Milan	Non-vie	100.00	C	EUR	0.1
GE.SI.ASS Società Consortile a R.L., Milan	Autres	55.00	C	EUR	0.0
Espagne					
Helvetia Holding Suizo, S.A., Madrid	Autres	100.00	C	EUR	90.3
Helvetia Compañía Suiza, Sociedad Anónima de Seguros y Reaseguros, Séville	Vie et Non-vie	98.97	C	EUR	21.4
Previsur Agencia de Seguros S.L., Séville	Autres	100.00	C	EUR	0.0
Gesnorte S.A., S.G.I.I.C., Madrid		26.00	E	EUR	
Sersanet, Red de Servicios Sanitarios, S.A., Madrid		25.00	E	EUR	

¹ C = Consolidation complète, E = Evaluation Equity (entreprises associées).

² Les coûts du Groupe sont inclus dans le segment «Corporate».

³ Unités d'exploitation.

au 31.12.2013	Domaine d'activité	Part du Groupe en %	Méthode de consolidation ¹	Monnaie	Capital social déclaré en millions
Autres unités d'assurance					
Autriche					
Helvetia Schweizerische Versicherungsgesellschaft AG, Direktion für Österreich, Vienne ³	Non-vie	100.00	C	EUR	
Helvetia Versicherungen AG, Vienne	Vie et Non-vie	100.00	C	EUR	12.7
Helvetia Financial Services GmbH, Vienne	Autres	100.00	C	EUR	0.2
ZSG Kfz-Zulassungsservice GmbH, Vienne		33.33	E	EUR	
France					
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances S.A., Direction pour la France, Paris ³	Non-vie	100.00	C	EUR	
Helvetia Assurances S.A., Paris	Non-vie	100.00	C	EUR	64.4
Groupe Save, Le Havre	Non-vie	100.00	C	EUR	0.1
Mondial					
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Réassurance, Saint-Gall ³	Autres	100.00	C	CHF	
Corporate					
Suisse					
Helvetia Holding SA, Saint-Gall	Autres	–	–	CHF	0.9
Helvetia Beteiligungen AG, Saint-Gall	Autres	100.00	C	CHF	225.7
Helvetia Consulting AG, Saint-Gall	Autres	100.00	C	CHF	0.1
Helvetia I Fonds Amérique du Nord	Autres	85.67	C	USD	–
Helvetia I Fonds Grande-Bretagne	Autres	88.69	C	GBP	–
Helvetia I Fonds Europe	Autres	87.42	C	EUR	–
Jersey					
Helvetia Finance Ltd., St Helier	Autres	100.00	C	CHF	0.1
Luxembourg					
Helvetia Europe S.A., Luxembourg	Autres	100.00	C	EUR	11.5
VP SICAV Helvetia Fund Euro Bonds	Autres	100.00	C	EUR	–
VP SICAV Helvetia Fund European Equity	Autres	100.00	C	EUR	–
VP SICAV Helvetia Fund International Equity	Autres	100.00	C	EUR	–

¹ C = Consolidation complète, E = Evaluation Equity (entreprises associées).

² Les coûts du Groupe sont inclus dans le segment «Corporate».

³ Unités d'exploitation.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des actionnaires de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Helvetia Holding SA présentés aux pages 92 à 206, comprenant le compte de résultat, le compte de résultat global, le bilan, le tableau de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable, que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a, al. 1, chiffre 3 CO, et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philipp Rickert
Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 27 février 2014

Comptes annuels de l'Helvetia Holding SA

Compte de résultat

	2013	2012	Variation
en millions de CHF			
Produit des participations	84.4	147.0	
Produit des intérêts	1.4	1.9	
Charges relatives aux intérêts de prêts	-2.0	-2.6	
Taxes	-0.4	0.0	
Résultat annuel avant impôts	83.4	146.3	-43.0%
Impôts	0.0	-0.1	
Résultat annuel	83.4	146.2	-43.0%

Bilan

Actifs			
Participations	803.7	803.7	
Prêts à des sociétés du Groupe	1.6	21.0	
Immobilisations	805.3	824.7	-2.4%
Disponibilités	0.0	0.0	
Avoirs à l'égard de sociétés du Groupe	122.9	168.0	
Actifs circulant	122.9	168.0	-26.8%
Total des actifs	928.2	992.7	-6.5%
Passifs			
Capital-actions	0.9	0.9	
Réserve pour actions propres	11.3	9.8	
Réserve issue des apports de capitaux	0.9	122.1	
Autre réserve légale	86.1	86.1	
Réserve disponible	335.8	337.3	
Report de bénéfice	258.5	138.3	
Résultat annuel	83.4	146.2	
Total des capitaux propres	776.9	840.7	-7.6%
Prêts et créances	150.0	150.0	
Provisions	0.1	0.2	
Compte de régularisation	1.2	1.8	
Fonds empruntés	151.3	152.0	-0.5%
Total des passifs	928.2	992.7	-6.5%

Emploi du bénéfice au bilan

Résultat annuel	83.4	146.2	
Report de bénéfice de l'année précédente	258.5	138.3	
Dissolution de la réserve issue des apports de capitaux	0.0	121.1	
A la disposition de l'Assemblée générale	341.9	405.6	
Dividende proposé ¹	151.4	147.1	
Versement dans la réserve disponible	0.0	0.0	
Report à nouveau	190.5	258.5	

¹ 2013: CHF 17.50 par action nominative

2012: CHF 17.00, dont CHF 14.00 au titre de la distribution, exonérée de l'impôt anticipé, de la réserve issue des apports de capitaux

Annexe aux comptes annuels de l'Helvetia Holding SA

Introduction

Les comptes annuels de l'Helvetia Holding SA sont conformes aux dispositions du code des obligations suisse (CO). En application des dispositions transitoires du nouveau droit comptable suisse (Dispositions transitoires de la modification du CO du 23.12.2011, art. 2), les présents comptes annuels ne prennent pas en compte les nouvelles directives en matière de comptabilité et de reporting financier entrées en vigueur le 1.1.2013, mais ont été établis selon les dispositions légales précédentes.

1. Participations

A la date de clôture du bilan, l'Helvetia Holding SA détenait les participations directes suivantes:

Participations Helvetia Holding SA

	Capital social déclaré	Participation au	Capital social déclaré	Participation au
	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2012
en millions de CHF				
Helvetia Schweizerische Versicherungs- gesellschaft AG, Saint-Gall	77.5	100.00%	77.5	100.00%
Helvetia Schweizerische Lebensver- sicherungsgesellschaft AG, Bâle	50.0	100.00%	50.0	100.00%
Helvetia Finance Limited, Jersey	0.1	100.00%	0.1	100.00%

2. Produits des participations

Les produits des participations comptabilisés de l'Helvetia Holding SA correspondent au dividende versé au même moment par les filiales Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA à l'Helvetia Holding SA, sur la base de leur résultat de l'exercice 2013.

3. Obligations d'emprunt

Un emprunt 2010–2013 à 1,75% a été remboursé le 19.4.2013 par l'Helvetia Holding SA, pour une valeur nominale de CHF 150 millions. Un nouvel emprunt 2013–2019 à 1,125% a été émis le 8.4.2013 par l'Helvetia Holding SA pour une valeur nominale de CHF 150 millions. Il a été libéré le 8.4.2013 et est remboursable à sa valeur nominale le 8.4.2019. L'obligation est rémunérée au taux de 1,125% p.a. et pourvue d'un coupon annuel au 8 avril.

4. Actions propres

A la date de clôture du bilan, les filiales de l'Helvetia Holding SA détenaient 44 255 actions nominatives de l'Helvetia Holding SA (année précédente: 40 436).

Etat au 31.12.

	31.12.2013	31.12.2012
Portefeuilles d'actions propres en unités	44 255	40 436
Réserve pour actions propres en CHF	11 307 058	9 793 408

Variation au cours de l'exercice sous revue

Date	Nombre	Type d'actions	CHF
11.4.2013	3 819	Actions nominatives	1 513 649

- 5. Actionnaires détenant une participation supérieure à 3 %**
- A la date de clôture du bilan, les actionnaires suivants étaient inscrits au registre des actionnaires avec plus de 3 % du capital-actions: Patria Société coopérative avec 30,1 % (année précédente: 30,1 %), Vontobel Beteiligungen AG avec 4,0 % (année précédente: 4,0 %) et Raiffeisen Suisse avec 4,0 % (année précédente: 4,0 %).
- A la date de clôture du bilan, le pool d'actionnaires était constitué des actionnaires suivants:
- Patria Société coopérative, Bâle, avec 30,1 %
 - Vontobel Beteiligungen AG, avec 4,0 %
 - Raiffeisen Suisse, avec 4,0 %.
- 6. Informations supplémentaires pour les sociétés ayant des actions cotées (Loi sur la transparence)**
- Les informations sur la rémunération et les participations des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction, exigées conformément à l'art. 663b bis CO et à l'art. 663c, al. 3 CO, figurent dans l'annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helvetia, à la section 16 (à partir de la page 174).
- 7. Garanties et engagements conditionnels**
- L'Helvetia Holding SA appartient au groupe de TVA Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et est donc solidairement responsable des dettes de TVA.
- L'Helvetia Holding SA a émis une garantie subordonnée non couverte d'une valeur de CHF 300 millions vis-à-vis des obligataires de l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA. Cette opération est en rapport avec l'emprunt subordonné émis en novembre 2010.
- 8. Informations sur la réalisation d'une évaluation des risques**
- La gestion du risque contribue à la réalisation des objectifs essentiels de l'entreprise et donc à une protection efficace de l'assise financière. La gestion du risque est assurée dans le cadre du processus systématique de gestion des risques du Groupe Helvetia et inclut toutes les sociétés du Groupe.
- Le processus de gestion des risques couvre toutes les activités liées à la gestion systématique des risques. Les autres composantes essentielles de ce processus sont l'identification, l'analyse et la gestion des risques, la surveillance opérationnelle du résultat des mesures de gestion, la surveillance de l'efficacité et du bien-fondé des mesures de la gestion des risques ainsi que le reporting et la communication.
- Les types de risques suivants sont distingués et pris en compte dans le processus de gestion des risques: risques de marché (y compris les risques de taux et de change inhérents aux engagements et les risques de liquidité à long terme), risques de liquidité à moyen et court terme, risques de contrepartie, risques actuariels, risques opérationnels ainsi que risques stratégiques et émergents. Par ailleurs, ce processus inclut notamment les risques opérationnels, qui sont définis comme un risque de pertes induit par l'inadéquation ou la défaillance de procédures internes, d'individus et de systèmes ou par des événements externes. Du fait des conséquences qu'ils peuvent avoir, les risques de réputation sont inclus dans cette définition.
- Le processus de gestion des risques est mis en œuvre par l'organisation de gestion des risques du Groupe Helvetia.
- L'Helvetia Holding SA est entièrement intégrée dans le processus de gestion des risques du Groupe Helvetia. Appliqué à l'échelle du Groupe et calqué sur l'organisation des affaires, ce processus tient également compte de la nature et de l'étendue des activités commerciales et des risques spécifiques de l'Helvetia Holding SA.
- Le Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA ainsi que le Comité de direction du Groupe sont les Risk Owners suprêmes du Groupe Helvetia et des sociétés qui le composent. Il incombe au Conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA de veiller à la mise en place et au maintien de procédures de contrôle internes appropriées ainsi que d'un dispositif de gestion du risque pour le Groupe Helvetia et les sociétés qui le composent. Il est notamment tenu:
- de définir les principes de la politique du risque, qui favorisent la prise de conscience des risques ainsi que la culture du risque et du contrôle au sein des sociétés du Groupe;
 - de garantir la vérification adaptée de l'efficacité des systèmes de contrôle internes par le Comité de direction du Groupe;

- d’assurer la mise en place et l’application d’une gestion globale des risques, système de contrôle interne compris, qui garantit une allocation efficace du capital-risque ainsi qu’un contrôle systématique des risques par le Comité de direction;
- de définir la stratégie de risque / les stratégies de risque partielles qui incluent les objectifs de la gestion du risque dans toutes les activités commerciales essentielles;
- de définir des seuils de tolérance au risque et la surveillance du profil de risque du Groupe et de chaque unité d’affaires.

Dans un cadre défini, le Conseil d’administration délègue les éléments opérationnels inhérents à la gestion du risque: ainsi, la surveillance du profil de risque global du Groupe et notamment des risques de marché, de liquidité, de contrepartie et des risques actuariels est déléguée à la «commission des placements et des risques». Les aspects structurels de la gestion du risque (mise en place de l’organisation de gestion du risque et du système de contrôle interne) et plus particulièrement la surveillance des risques opérationnels sont délégués au «comité d’audit». La surveillance des risques stratégiques est plus spécialement garantie par la «commission de stratégie et de gouvernance».

Le Comité de direction du Groupe Helvetia est chargé de l’application et du respect des stratégies, des principes commerciaux et des limites de risque édictés par le Conseil d’administration pour le Groupe Helvetia et les sociétés qui le composent. A cet effet, il dispose, à titre consultatif, du soutien du comité de risque. Ce dernier coordonne, surveille et évalue la politique de risque, de financement et de couverture de toutes les unités d’affaires. Dirigé par le responsable «Risk and Capital Management», il siège au minimum 4 fois par an. Le Président du Comité de direction du Groupe (CEO), le directeur financier du Groupe (CFO), le directeur «Placements» du Groupe (CIO), le directeur du domaine «Stratégie de portefeuille du Groupe» ainsi que les actuaires du Groupe vie et non-vie en sont d’autres membres permanents. Selon les besoins et la thématique abordée, d’autres spécialistes peuvent être invités à participer aux séances. Le service «Risk and Capital Management», subordonné au CFO, qui se charge des missions de contrôle du risque au sein du Groupe, veille à la transparence du risque, notamment grâce à un rapport trimestriel sur les risques et le capital.

Au niveau des différentes unités d’affaires, le processus de gestion des risques et l’organisation de la gestion des risques sont pour l’essentiel fondés sur le modèle en vigueur à l’échelle du Groupe. Sur délégation du Comité de direction du Groupe, le Comité de direction local est chargé de l’application et du respect des stratégies, principes commerciaux et limites de risque définis par le Groupe pour l’unité d’affaires concernée.

Unité interne indépendante en termes de processus et directement subordonnée au président du Conseil d’administration de l’Helvetia Holding SA, la révision interne du Groupe Helvetia surveille les processus commerciaux et d’exploitation, le système de contrôle interne ainsi que le bon fonctionnement du système de gestion du risque du Groupe et des sociétés qui le composent. Alors que les fonctions de contrôle du risque sont responsables de la surveillance courante du système de gestion du risque du Groupe, la révision interne a pour mission, à intervalles irréguliers, de surveiller l’efficacité, l’adéquation et les performances des mesures de gestion du risque et de mettre en évidence leurs points faibles.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de l'Helvetia Holding SA, Saint-Gall

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Helvetia Holding SA présentés aux pages 209 à 212, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable, que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philipp Rickert
Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 27 février 2014



Chaque modèle complexe est discuté et mis sur papier. Cette première étape permet de comprendre le contexte de la modélisation et les défis auxquels il faut faire face. Ensuite, la création du modèle informatique à proprement parler commence. Une fois terminé, ce modèle est testé de manière intensive: comment réagit-il aux changements? Comment représente-t-il les situations passées? Prévoit-il des valeurs futures plausibles? Chez Helvetia, nous accordons une grande importance à l'optimisation de nos modèles et nous les soumettons constamment à un processus de développement en continu.



Hannes Pichl, responsable Quantitative Risk Analytics

«La gestion systématique du risque est comme un «radar» pour l'entreprise, qui doit prévenir du danger en temps utile, rendre le contexte visible et indiquer les possibilités de le dominer. En tant que responsable de l'analyse quantitative des risques, ma tâche consiste à développer/perfectionner, mettre en place, valider et documenter les modèles de risque internes. Les modèles deviennent de plus en plus complexes, ce qui est notamment conditionné par l'évolution de la réglementation pour les activités d'assurance. Il est donc important que nous conservions un scepticisme raisonnable à l'égard des modèles. En tant que physicien, j'ai conscience du fait que les modèles, si complexes qu'ils soient, ne peuvent que plus ou moins bien estimer la vérité.»

Embedded value

L'embedded value mesure la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie et se compose

- des capitaux propres ajustés
- et de la valeur du portefeuille d'assurance après déduction
- des coûts du capital de solvabilité.

Les capitaux propres ajustés comprennent les capitaux propres statutaires ainsi que la part des actionnaires aux réserves d'évaluation. La valeur du portefeuille d'assurance correspond à la valeur actuelle de tous les futurs produits statutaires attendus après impôts sur le portefeuille d'assurances vie existant au jour de référence. Les coûts du capital de solvabilité mis à disposition par l'actionnaire sont grevés de l'embedded value au titre de frais de solvabilité.

Le calcul de l'embedded value doit se fonder sur diverses hypothèses proches de la réalité, notamment sur les revenus des capitaux, les coûts, l'évolution des sinistres et la participation aux excédents des preneurs d'assurance. Les hypothèses les plus importantes sont énumérées dans un tableau ci-après. Elles incluent également les Risk Discount Rates (taux d'actualisation du risque), lesquels sont définis séparément pour chaque marché national. Eu égard à la forte volatilité, ces valeurs reposent en partie sur des taux moyens, alors que les rendements obligataires futurs continuent d'être déterminés sur la base de la date de référence. En comparaison avec l'année précédente, le Risk Discount Rate a légèrement augmenté en Suisse et tient ainsi compte de la hausse des taux. En revanche, le Risk Discount Rate a été réduit dans les autres pays, car les taux y ont diminué en comparaison avec les hypothèses à plus long terme utilisées l'année précédente. Le montant de l'embedded value dépend fortement des hypothèses formulées. L'étendue de ces interdépendances est présentée dans le tableau «Sensibilités». L'Helvetia publie dans ces lignes l'embedded value telle qu'elle a été calculée selon la méthode tradition-

nelle, qui fournit d'autres valeurs et sensibilités que le Market Consistent Embedded Value (embedded value cohérente avec les valeurs de marché) selon le Forum CFO et réagit également différemment aux changements économiques.

Deloitte a expertisé la méthode de calcul choisie par le Groupe Helvetia ainsi que les hypothèses servant de base de calcul de l'embedded value au 31.12.2013.

Deloitte considère que les hypothèses formulées sont appropriées et compréhensibles et que l'embedded value présentée ci-après a été comptabilisée dans les règles, sur la base des hypothèses correspondantes. Au sens de ce rapport, Deloitte a contrôlé, par échantillonnage, certaines des données fournies par l'Helvetia, mais s'est également fondé sur les informations financières publiées dans le rapport financier.

A la fin 2013, l'embedded value du Groupe Helvetia s'établissait à CHF 2 922,6 millions, ce qui correspond à une hausse de CHF 275.1 millions, soit 10,4 % par rapport à décembre 2012. L'analyse de la variation montre que la plus-value repose surtout sur un résultat économique meilleur qu'escompté, principalement en raison de l'augmentation des taux, et sur une contribution positive des nouvelles affaires dans tous les pays. Cependant, les versements de dividendes diminuent la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie.

Chaque année, Patria Société coopérative verse une contribution afin de promouvoir les intérêts des preneurs d'assurance vie de l'Helvetia, qui vient alimenter l'excédent. Durant l'année sous revue, la contribution est demeurée inchangée à CHF 42,0 millions.

Le volume des nouvelles affaires s'est accru, surtout en Suisse, où la souscription de produits à prime unique dans la prévoyance professionnelle s'est à nouveau multipliée, tandis que le volume des nouvelles affaires sur les marchés étrangers est resté modéré eu égard à l'environnement économique difficile. La valeur de souscription

de nouvelles affaires en 2013 a nettement augmenté, passant de CHF 28,7 millions à CHF 53,4 millions, l'augmentation en Suisse ayant, là également, été la principale source. Cela s'explique, d'une part, par le fait que le volume des nouvelles affaires s'est de nouveau accru par rapport à l'exercice précédent dans le cadre de l'assurance collective et, d'autre part, par l'augmentation des taux des nouvelles affaires

ainsi que par des mesures opérationnelles. En conséquence, la rentabilité des nouvelles affaires du Groupe Helvetia, résultant du rapport entre la valeur et le volume des nouvelles affaires, a également augmenté, atteignant un taux réjouissant de 1,6%. Dans l'ensemble, l'évolution des affaires vie du Groupe Helvetia a ainsi été très satisfaisante.

	2013	2012
en millions de CHF		
Embedded value après impôts		
Suisse	2 508.6	2 269.0
dont valeur du portefeuille d'assurance	1 740.5	1 585.5
dont capitaux propres ajustés	1 485.1	1 382.1
dont frais de solvabilité	-717.0	-698.6
UE	414.0	378.5
dont valeur du portefeuille d'assurance	237.1	242.6
dont capitaux propres ajustés	295.0	288.2
dont frais de solvabilité	-118.1	-152.3
Total¹	2 922.6	2 647.5
dont valeur du portefeuille d'assurance	1 977.6	1 828.1
dont capitaux propres ajustés	1 780.1	1 670.3
dont frais de solvabilité	-835.1	-850.9
¹ Dont parts minoritaires CHF 1.0 million au 31.12.2013.		
Hypothèses		
en %		
Suisse		
Risk Discount Rate	5.75%	5.5%
Rendements obligataires	1.8% - 3.0%	1.1% - 2.2%
Rendements des actions	5.75%	6.0%
Rendements des immeubles	4.5%	4.5%
UE		
Risk Discount Rate	6.5% - 8.5%	7.0% - 9.5%
Rendements obligataires	3.7% - 4.8%	4.2% - 5.3%
Rendements des actions	6.5%	7.0%
Rendements des immeubles	5.1%	4.9%

	2013	2012
en millions de CHF		
Evolution de l'embedded value après impôts		
Embedded value au 1 ^{er} janvier	2 647.5	2 261.7
Bénéfice d'exploitation résultant du portefeuille d'assurance et des capitaux propres ajustés	120.2	190.7
Valeur des nouvelles affaires	53.4	28.7
Variations économiques, y compris modifications des bénéfices et pertes non réalisés sur les placements (actions et immeubles)	136.0	148.4
Dividendes et mouvements de capitaux	-40.7	20.2
Différences de conversion	6.2	-2.2
Embedded value au 31.12.2013	2 922.6	2 647.5

en %		
Sensibilités		
+1 % de variation du Risk Discount Rate	-10.5%	-10.4%
-1 % de variation du Risk Discount Rate	12.9%	12.9%
-10 % de variation de la valeur de marché des actions	-2.4%	-2.2%
-10 % de variation de la valeur de marché des immeubles	-8.6%	-9.4%
+1 % de variation du New Money Rate	8.3%	9.0%
-1 % de variation du New Money Rate	-8.1%	-13.2%

en millions de CHF		
Nouvelles affaires		
Suisse		
Valeur des nouvelles affaires	44.2	19.1
Annual Premium Equivalent (APE)	217.8	193.8
Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent	20.3%	9.9%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNBP)	2 311.2	2 059.3
Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent	1.9%	0.9%
UE		
Valeur des nouvelles affaires	9.2	9.6
Annual Premium Equivalent (APE)	117.3	118.6
Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent	7.8%	8.1%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNBP)	1 003.6	1 037.2
Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent	0.9%	0.9%
Total		
Valeur des nouvelles affaires	53.4	28.7
Annual Premium Equivalent (APE)	335.1	312.4
Valeur des nouvelles affaires de l'APE en pour-cent	15.9%	9.2%
Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires (PVNBP)	3 314.8	3 096.5
Valeur des nouvelles affaires du PVNB en pour-cent	1.6%	0.9%

Annual Premium Equivalent (APE): 100 % des primes annuelles des nouvelles affaires +10 % des primes uniques des nouvelles affaires
 PVNBP: Valeur actuelle des primes des nouvelles affaires

Glossaire

Actifs du plan

Actifs détenus par un fonds de prestations à long terme en faveur du personnel.

Affaires directes

Ensemble des contrats d'assurance conclus par l'Helvetia avec des clients qui ne sont pas assureurs.

Affaires indirectes

L'entreprise qui pratique les affaires directes, l'assureur direct, ne supporte généralement pas la totalité du risque, mais en cède une partie aux réassureurs. A l'image de la plupart des entreprises opérant dans les affaires directes, l'Helvetia pratique également les affaires de réassurance et reprend des parts de risque à des assureurs directs. Ces reprises sont appelées affaires indirectes.

Apports reçus au titre des contrats d'investissement

Montants versés durant la période sous revue au titre de contrats sans risque d'assurance significatif.

Assurance collective

Contrat d'assurance pour le personnel d'entreprises.

Assurance individuelle

Contrat d'assurance pour particuliers.

Assurances vie liées à des fonds

(voir «polices liées aux participations»).

CEO Chief Executive Officer.

CFO Chief Financial Officer.

CIO Chief Investment Officer.

Comptabilité de couverture

Méthode de comptabilisation spéciale IFRS pour les opérations de couverture, qui vise à répertorier les instruments de couverture et les opérations de base selon les mêmes méthodes d'évaluation afin de réduire la volatilité du résultat.

Concept asset / liability

Concept d'harmonisation des placements de capitaux (assets) avec les engagements (liabilities) à l'égard de nos clients, dans le but d'exécuter, à tout moment, les prestations d'assurance avec une grande sécurité.

Coût amorti

Par valeur du coût amorti d'un placement financier, on entend le montant auquel l'actif a été évalué pour la première fois, moins les pertes de valeur éventuelles (dépréciation), plus ou moins le montant de la différence entre la valeur d'acquisition initiale et le montant du remboursement à l'échéance (agio / disagio), le montant de la différence étant amorti sur toute la durée.

Crédit-bail

Contrat de leasing ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

CSO Chief Strategy Officer.

Dépôts

(voir «apports reçus au titre des contrats d'investissement»).

Dépréciation

Le montant, duquel dépasse durablement la valeur comptable d'un actif par rapport à sa valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés qui sont attendus de l'utilisation de l'actif), doit être pris en considération comme perte de valeur (dépréciation).

Embedded value

L'embedded value mesure la valeur actionnariale du portefeuille d'assurances vie. Sa composition est la suivante:

- les fonds propres ajustés
- plus la valeur du portefeuille d'assurance
- moins les frais de solvabilité.

Engagement conditionnel

Engagement avec une probabilité de survenance ou de sortie de trésorerie faible. Ce genre d'engagement n'est pas comptabilisé au bilan, mais indiqué dans l'annexe aux comptes annuels consolidés.

Ensemble des affaires

Comprend les affaires directes et indirectes.

Evaluation à la juste valeur

Evaluation d'actifs à leur valeur marchande (fair value). Il s'agit du montant auquel un actif pourrait être échangé entre deux partenaires commerciaux bien informés, consentants et agissant dans des conditions de concurrence normale. En règle générale, il s'agit du prix recouvrable sur un marché actif.

Frais de conclusion inscrits à l'actif

Frais occasionnés lors de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou de la prolongation de contrats existants. Dans le bilan, ils sont considérés comme des actifs et répartis sur la durée du contrat. Ils sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de résultat.

Garantie

Actif déposé ou mis en gage en tant que garantie financière, généralement des valeurs mobilières.

GRI (Global Reporting Initiative)

La Global Reporting Initiative (Initiative mondiale sur les rapports de performance, GRI) est une fondation d'utilité publique. Elle a été créée aux Etats-Unis en 1997 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). La mission du GRI consiste à élaborer des

directives applicables dans le monde entier à l'égard de rapports sur le développement durable.

Impôts différés

Les impôts différés résultent de différences de valeur imposables temporaires entre le bilan fiscal local et le bilan IFRS. Ils sont calculés pour chaque poste du bilan et constituent, du point de vue du jour de référence, soit des passifs d'impôt soit des crédits d'impôt futurs.

Leasing opérationnel

Contrat de leasing qui ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Legal quote

Obligation légale ou contractuelle de rétrocéder au preneur d'assurance une part minimale des revenus ou gains provenant d'un portefeuille d'assurances sous forme de participations aux excédents.

Méthode de la mise en équivalence

Méthode d'établissement du bilan pour les participations dans des entreprises associées. La comptabilisation de la valeur de la participation dans le bilan correspond aux fonds propres de cette entreprise proportionnellement au Groupe. Dans le cadre de l'évaluation courante, cette comptabilisation de valeur permet de mettre à jour les modifications des fonds propres, les résultats annuels proportionnels étant ajoutés au résultat du Groupe.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Répartit la différence entre la valeur d'acquisition et le montant de remboursement (agio / disagio) au moyen de la méthode de la valeur actualisée, sur la durée de l'actif correspondant afin d'atteindre une rémunération constante.

Participation aux excédents

Montant versé au preneur d'assurance, correspondant à la différence positive qui existe entre le produit des intérêts réel et le produit des intérêts garanti, ainsi qu'entre l'évolution précalculée et l'évolution effective des coûts des prestations ou des frais d'assurance (valable en particulier pour les affaires d'assurance vie).

Placement financier à revenu fixe

Titre rémunéré par le débiteur à un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance (p.ex. obligation, obligation de caisse).

Placements liés aux participations

(voir «polices liées aux participations»).

Polices liées aux participations

Polices dans lesquelles l'assureur place le capital d'épargne du preneur d'assurance pour le compte et aux risques de celui-ci. Dans la plupart des cas, il s'agit de produits de fonds, pour lesquels le preneur d'assurance décide du type du placement en choisissant un fonds déterminé.

Portefeuille d'assurances total

Somme des prestations assurées (valable en particulier pour les assurances vie).

Portefeuille en run-off

Portefeuille d'assurance en détricotage, ce qui signifie qu'aucun nouveau contrat n'est conclu pour ce portefeuille ou qu'aucun contrat existant n'est prolongé.

Prestations d'assurance

Indemnité versée par l'assureur au cours de l'exercice, à la suite de la survenance des événements assurés.

Prestations d'assurance et charge de sinistres (nettes)

Somme des prestations d'assurance versées durant l'exercice sous revue et des modifications des provisions techniques, sous déduction des prestations couvertes par les réassureurs.

Prime

Somme versée par le preneur d'assurance à la compagnie d'assurances pour la couverture accordée.

Primes acquises pour propre compte

Elles correspondent aux primes pour propre compte de toute l'activité comptabilisées durant l'exercice sous revue, compte tenu de la variation du transfert des primes.

Primes brutes

Primes comptabilisées au cours de l'exercice, avant déduction des primes de réassurance.

Primes comptabilisées pour propre compte

Lorsqu'un risque est réassuré, le réassureur reçoit la part de prime brute qui correspond à sa quote-part. L'assureur direct finance avec l'autre part le risque qui demeure pour propre compte. Les primes pour propre compte correspondent ainsi aux primes brutes, pour l'ensemble des affaires, après déduction des primes cédées aux réassureurs.

Prime de réassurance

Montant versé par l'assureur au réassureur pour les risques que celui-ci prend en charge.

Prime périodique

Montant versé pour la prise en charge de l'assurance sous forme de paiements réguliers.

Prime unique

Somme payée par le preneur d'assurance à l'assureur lors de la conclusion d'un contrat, sous la forme d'un paiement unique.

Produits liés à un indice

Assurance vie en capital liée à des indices boursiers (p.ex. Swiss Market Index) ou à un portefeuille de titres. La prestation d'assurance est augmentée d'un bonus dont le montant dépend de l'évolution de l'indice.

Provision pour sinistres

Etant donné que tous les sinistres ne peuvent être payés au cours de l'exercice où ils surviennent, il est nécessaire de constituer au bilan une provision pour ces sinistres non réglés ou tardivement annoncés. Cette provision se nomme provision pour sinistres. La variation de la provision pour sinistres figure dans le compte de résultat.

Provisions

Estimation, inscrite au bilan, des engagements futurs.

Provisions techniques

Total des transferts de primes, des provisions pour sinistres, de la réserve mathématique, des provisions pour participations futures des assurés aux excédents et des autres provisions techniques qui figurent au passif du bilan.

Ratio combiné (taux combiné de frais et de sinistres)

La somme du taux de frais et du taux de sinistres permet d'évaluer la rentabilité des affaires non-vie avant la prise en compte des produits des intérêts techniques.

Réassureur

Compagnie d'assurances qui reprend une partie des risques souscrits par l'assureur direct.

Rendement des capitaux propres (ROE)

Résultat par rapport aux capitaux propres: Basé sur le résultat obtenu pour les actions (prise en compte, par le biais du compte de résultat, des intérêts sur les titres préférentiels), divisé par le capital-actions moyen (capitaux propres avant titres préférentiels).

Réserve mathématique

Provision actuarielle d'assurance vie, constituée conformément aux prescriptions des autorités de surveillance et permettant, avec les primes restant à payer, de garantir les droits aux prestations des assurés.

Rétrocession de primes

Dans certains contrats d'assurance, lorsque l'évolution des sinistres est favorable, une partie de la prime est remboursée au client en tant que participation au bénéfice.

Solvabilité, Solvabilité I, Test suisse de solvabilité

La notion de «solvabilité» désigne les exigences minimales selon le droit de la surveillance à l'égard de l'assise financière d'une compagnie d'assurance. Le capital imputable est alors comparé au capital requis. Le capital imputable désigne les fonds propres disponibles pour la couverture du capital requis. Le capital requis désigne le volume minimal de fonds propres dont une compagnie d'assurance doit disposer pour garantir en permanence le respect des engagements résultant des contrats d'assurance. Deux systèmes de solvabilité sont actuellement en vigueur pour les groupes d'assurance domiciliés en Suisse. Alors que le système «Solvabilité I», en vigueur depuis de nombreuses années, exige une couverture financière des engagements

d'assurance basée sur le volume, la définition du capital requis pour le «Test suisse de solvabilité» (SST), entré en vigueur le 1.1.2011, est basée sur le risque.

Taux de frais

Frais techniques pour propre compte par rapport aux primes acquises pour propre compte.

Taux de sinistres

Rapport entre la charge des sinistres et la prime acquise pour propre compte.

Test de suffisance du passif

Appréciation permettant de déterminer si la valeur comptable d'un passif d'assurance est suffisante pour couvrir le besoin futur attendu.

Titres préférentiels

Obligations d'entreprise qui, en cas de liquidation, sont explicitement de rang supérieur aux emprunts subordonnés et aux bailleurs de fonds et de rang postérieur aux obligations de premier rang.

Transfert des primes

La période d'assurance pour laquelle la prime est versée d'avance et durant laquelle la compagnie d'assurances supporte le risque ne correspond pas, dans de nombreux contrats, à l'exercice. La part de prime se rapportant à la période d'assurance tombant dans le nouvel exercice n'est pas encore acquise durant l'année du décompte et doit être mise en réserve en fin d'exercice. Il s'agit d'un transfert de primes qui figure dans les provisions techniques du bilan. La variation du transfert de primes est inscrite au compte de résultat.

Unité génératrice de trésorerie

Plus petit groupe identifiable d'actifs d'une entreprise, qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Volume d'affaires

Somme des primes brutes et des apports reçus au titre des contrats d'investissement comptabilisés durant la période sous revue.

Volume des nouvelles affaires

Le volume des nouvelles affaires correspond aux affaires d'assurance nouvellement souscrites durant l'exercice sous revue. L'Helvetia l'évalue par le biais de la valeur actualisée des primes des nouvelles affaires (PVNBP).

Zillmèrisation

Mode d'établissement du bilan prenant en considération une partie des frais d'acquisition non amortis.

Adresses importantes

Siège principal Groupe

Helvetia Holding AG, Dufourstrasse 40, CH-9001 Saint-Gall

Téléphone +41 58 280 50 00, Fax +41 58 280 50 01, www.helvetia.com, info@helvetia.com

Comité de direction Groupe

Stefan Loacker	Président du Comité de direction Groupe
Markus Gemperle	Responsable de la division Strategy & Operations
Philipp Gmür	Président du Comité de direction Suisse
Ralph-Thomas Honegger	Responsable de la division des Placements
Paul Norton	Responsable de la division Finances
Wolfram Wrabetz	Président du Comité de direction Allemagne

Représentations des pays

Helvetia Assurances	Philipp Gmür	St. Alban-Anlage 26
Comité de direction Suisse	Président	CH-4002 Bâle
Helvetia Assurances	Wolfram Wrabetz	Berliner Strasse 56–58
Direction pour l'Allemagne	Mandataire général	D-60311 Francfort / Main
Helvetia Assurances	Georg Krenkel	Jasomirgottstrasse 2
Direction pour l'Autriche	Mandataire général	A-1010 Vienne
Helvetia Assicurazioni	Francesco La Gioia	Via G.B. Cassinis 21
Direction pour l'Italie	Rappresentante Generale	I-20139 Milan
Helvetia Assurances	Alain Tintelin (depuis le 1.7.2013 Vincent Letac)	2, rue Sainte Marie
Direction pour la France	Mandataire général	F-92415 Courbevoie / Paris

Filiales

Helvetia Schweizerische Lebensversicherungs-AG	Wolfram Wrabetz Président du Comité directeur	Weissadlergasse 2 D-60311 Francfort / Main
Helvetia International Versicherungs-AG	Wolfram Wrabetz Président du Comité directeur	Berliner Strasse 56–58 D-60311 Francfort / Main
Helvetia Versicherungen AG	Burkhard Gantenbein Président du Comité directeur	Hoher Markt 10–11 A-1011 Vienne
Helvetia Vita Compagnia Italo Svizzera di Assicurazioni sulla Vita S.p.A.	Fabio Bastia Amministratore Delegato	Via G.B. Cassinis 21 I-20139 Milan
Padana Assicurazioni S.p.A.	Sandro Scapellato Amministratore Delegato	Via G.B. Cassinis 21 I-20139 Milan
Chiara Vita S.p.A.	Fabio Bastia Amministratore Delegato	Via Pietro Gaggia 4 I-20139 Milan
Helvetia Compañía Suiza Sociedad Anónima de Seguros y Reaseguros	Jozef M. Paagman Director General	Paseo de Cristóbal Colón, 26 E-41001 Séville
Helvetia Assurances S.A.	Alain Tintelin (depuis le 1.7.2013 Vincent Letac) Directeur général	2, rue Sainte Marie F-92415 Courbevoie / Paris
Helvetia Europe S.A.		163, rue du Kiem L-8030 Strassen
Helvetia Finance Ltd.		La Motte Chambers St. Helier, Jersey, JE1 1BJ

Siège principal Suisse

Helvetia Assurances, St. Alban-Anlage 26, CH-4002 Bâle

Téléphone 058 280 10 00 (24h), Fax 058 280 10 01, www.helvetia.ch, info@helvetia.ch

Helvetia Service Center

St. Alban-Anlage 26, CH-4002 Bâle, téléphone 058 280 10 00 (24h)

Comité de direction Suisse

Philipp Gmür	Président du Comité de direction Suisse
Uwe Bartsch	Responsable Operations & Development
Andreas Bolzern	Responsable Finances Suisse
Donald Desax	Responsable Domaine de marché Prévoyance Entreprises
Reto Keller	Responsable Domaine de marché Prévoyance privée
Beat Müller	Responsable Actuariat / ALM
René Stocker	Responsable Distribution Suisse
Hermann Sutter	Responsable Domaine de marché Assurance dommages
Angela Winkelmann	Responsable du domaine Ressources humaines et Services

Agences générales de l'Helvetia Assurances en Suisse

Aarau	Mitteldorfstrasse 37, 5033 Buchs AG	058 280 33 11	Kaspar Hartmann
Baden	Mellingerstrasse 1, 5400 Baden	058 280 34 11	Hanspeter Koch
Bâle	Münchensteinerstrasse 41, 4052 Bâle	058 280 36 11	Alexander Ebi
Bellinzone	Viale Portone 12, 6501 Bellinzone	058 280 62 11	Mauro Canevascini
Berne Est	Bahnhofstrasse 4, 3073 Gümligen	058 280 80 55	Peter Nyffenegger
Berne Centre	Länggassstrasse 7, 3001 Berne	058 280 74 11	Daniel-Henri Günther
Biel/Bienne	J. Verresiusstrasse 18, 2502 Biel/Bienne	058 280 79 11	Giovanni Campanile
Coire	Helvetia Passage, Bahnhofstrasse 7, 7000 Coire	058 280 38 11	Felix Hunger
Delémont	Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont	058 280 73 11	Franco Della Corte
Fribourg	Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez	058 280 71 11	Thierry Schaerer
Genève	Bd Georges-Favon 18, 1211 Genève	058 280 69 11	Serge Basterra
Horgen / Knonaueramt	Dammstrasse 12, 8810 Horgen	058 280 81 11	Sascha Vollenweider
Kloten	Schaffhauserstrasse 121, 8302 Kloten	058 280 65 11	Andreas Naef
Lausanne	Avenue de la Gare 4, 1003 Lausanne	058 280 70 11	Glenn Zanetti
Liestal	Rheinstrasse 3, 4410 Liestal	058 280 35 11	Roger Kamber
Lugano	Via d'Alberti 1, 6900 Lugano	058 280 61 11	Tito Solari
Lucerne, Ob- / Nidwalden	Brünigstrasse 20, 6002 Lucerne	058 280 77 11	Jörg Riebli
Männedorf / ZH-Oberland	Alte Landstrasse 260, 8708 Männedorf	058 280 81 55	Stefan Bösiger
Neuchâtel	Rue du Concert 6, 2000 Neuchâtel	058 280 75 11	Patrick Riquen
Nyon	Rue de la Gare 45, 1260 Nyon	058 280 79 66	Jean-François Tille
Oberwallis	Kronengasse 6, 3900 Brigue	058 280 67 11	Beat Zuber
Rapperswil	Kniestrasse 29, 8640 Rapperswil	058 280 60 11	Pascal Diethelm
Reinach (BL)	Hauptstrasse 15, 4153 Reinach	058 280 80 11	Erwin Schwarb
Rheintal	ri.nova impulszentrum, 9445 Rebstein	058 280 63 11	Christof Schwarber
Riviera / Chablais	Grand-Rue 20, 1820 Montreux	058 280 82 44	François Schopfer
Soleure	Dornacherplatz 7, 4500 Soleure	058 280 76 11	René Hohl
Saint-Gall-Appenzell	Rosenbergstrasse 20, 9000 Saint-Gall	058 280 44 11	Ulrich Bänziger
Sursee	Bahnhofstrasse 42, 6210 Sursee	058 280 37 11	Lothar Arnold
Thoune	Hinter der Burg 2, 3600 Thoune	058 280 78 11	Kurt Nyffenegger
Thurgovie	Altweg 16, 8500 Frauenfeld	058 280 39 11	Adolf Koch
Valais Romand	Rue de la Dent-Blanche 20, 1950 Sion	058 280 68 11	Jean-Maurice Favre
Winterthour	Lagerhausstrasse 9, 8400 Winterthour	058 280 66 11	Helmuth Kunz
Yverdon-les-Bains	Rue des Remparts 9, 1400 Yverdon-les-Bains	058 280 67 77	Jean-Michel Albignac
Zoug-Schwytz-Uri	Baarerstrasse 133, 6300 Zoug	058 280 64 11	Heinz Schumacher
Zurich	Hohlstrasse 560, 8048 Zurich	058 280 85 85	Donato Carlucci

Distribution Brokers Suisse

Broker Center Suisse alémanique	Hohlstrasse 560, 8048 Zurich	058 280 83 33
Broker Center Romandie	Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez	058 280 72 84
Broker Center Ticino	Via d'Alberti 1, 6900 Lugano	058 280 61 83

Aperçu pluriannuel

	2009	2010	2011	2012 ¹	2013
L'action Helvetia Holding AG					
Résultat du Groupe par action pour l'exercice en CHF	37.5	39.3	32.7	37.1	40.9
Capitaux propres consolidés par action en CHF	372.2	366.3	392.0	435.4	445.0
Cours de l'action nominative à la date du bilan Helvetia en CHF	320.8	359.5	295.0	346.5	447.5
Capitalisation boursière à la date du bilan en millions de CHF	2 775.4	3 110.7	2 552.6	2 998.2	3 872.2
Actions émises en unités	8 652 875	8 652 875	8 652 875	8 652 875	8 652 875
en millions de CHF					
Volume d'affaires					
Primes brutes vie	3 676.5	3 896.1	4 258.6	4 201.4	4 547.5
Dépôts vie	408.6	283.5	261.2	149.8	183.6
Primes brutes non-vie	2 383.4	2 344.4	2 431.8	2 412.4	2 550.9
Réassurance active	242.5	231.4	220.5	214.9	194.8
Volume d'affaires	6 711.0	6 755.4	7 172.1	6 978.5	7 476.8
Résultat					
Résultat vie	102.0	108.5	155.2	138.2	152.9
Résultat non-vie	216.3	177.4	135.5	172.9	191.7
Résultat autres activités	8.5	55.6	-0.8	22.0	19.2
Résultat du Groupe après impôts	326.8	341.5	289.9	333.1	363.8
Résultat des placements de capitaux	1 239.2	1 133.5	832.9	1 315.3	1 332.2
dont résultat des placements financiers et immeubles du Groupe	1 040.9	1 049.0	878.4	1 177.8	1 212.3
Chiffres clés du bilan					
Capitaux propres consolidés (sans titres préférentiels)	3 208.4	3 157.6	3 377.9	3 750.2	3 831.2
Provisions pour contrats d'assurance et d'investissement (net)	27 508.9	28 571.3	30 125.5	32 765.7	34 518.7
Placement de capitaux	33 072.4	33 587.1	34 839.0	37 733.2	39 576.1
dont placements financiers et immeubles du Groupe	31 119.8	31 652.6	32 978.0	35 729.2	37 449.4
Ratios					
Rendement des capitaux propres	10.8%	10.7%	8.6%	9.1%	9.3%
Degré de couverture non-vie	130.7%	140.5%	132.9%	142.0%	142.3%
Ratio combiné (brut)	89.1%	89.5%	94.3%	91.1%	91.6%
Ratio combiné (net)	91.3%	94.1%	95.6%	93.7%	93.6%
Rendement direct	3.2%	3.0%	2.9%	2.8%	2.7%
Performance de placement	4.8%	2.9%	3.6%	5.5%	1.9%
Solvabilité I	219%	221%	221%	227%	218%
Collaboratrices et collaborateurs					
Groupe Helvetia	4 511	4 923	4 909	5 215	5 204
dont Suisse	2 160	2 561	2 477	2 500	2 487

¹ Ajustements des chiffres de l'année précédente, voir section 2.3, page 102.

Calendrier

25 avril 2014	Assemblée générale ordinaire à Saint-Gall
1 septembre 2014	Publication des résultats semestriels 2014
2 mars 2015	Publication des résultats de l'exercice 2014

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent document a été rédigé par le Groupe Helvetia et ne peut être copié, modifié, offert, vendu ou distribué de toute autre façon à une autre personne, sans le consentement du Groupe Helvetia. Bien que nous ayons fait tous les efforts raisonnables pour que les informations exposées dans le présent document soient exactes et pour que les opinions qu'il contient soient justes et raisonnables, il s'agit d'un document sélectif par nature, destiné à présenter les activités du Groupe Helvetia et à donner vue d'ensemble de celles-ci. Les informations ou statistiques tirées d'une source externe et citées dans le présent document ne doivent pas être interprétées comme ayant été adoptées ou avalisées par le Groupe Helvetia. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses directeurs, cadres, employés ou conseillers, ni aucune autre personne ne peuvent être tenus responsables des pertes découlant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces informations. Les faits et informations contenus dans le présent document sont aussi actuels que cela est raisonnablement possible, et pourront être révisés ultérieurement. Ni le Groupe Helvetia, ni aucun de ses directeurs, cadres, employés ou conseillers, ni aucune autre personne ne prennent position, ni n'assument aucune garantie, expresse ou tacite, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document.

Le présent document peut contenir des projections ou d'autres déclarations prospectives en rapport avec le Groupe Helvetia, qui par nature recèlent des incertitudes et des risques, tant généraux que particuliers; il est possible que des prédictions, prévisions, projections ou autres résultats décrits ou sous-entendus dans les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Nous vous mettons en garde contre le fait qu'un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les plans, objectifs, attentes, estimations et intentions exprimés dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent (1) les changements de conditions économiques générales, en particulier sur les marchés sur lesquels nous opérons; (2) les performances des marchés financiers; (3) les fluctuations des taux d'intérêt; (4) les fluctuations des taux de change; (5) les modifications de lois et de règlements, y compris les modifications de normes et pratiques comptables; (6) les risques associés à la mise en œuvre de nos stratégies commerciales; (7) la fréquence, l'importance et l'évolution générale des sinistres assurés; (8) l'évolution de la mortalité et de la morbidité; (9) les taux de renouvellement et d'annulation des polices. Nous vous signalons que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive; lors de l'évaluation de déclarations prospectives, il est recommandé d'examiner avec soin les facteurs précités ainsi que d'autres incertitudes. Toutes nos déclarations prospectives sont basées sur les informations dont disposait le Groupe Helvetia à la date de leur envoi, et le Groupe Helvetia ne s'engage aucunement à les mettre à jour, sauf prescription contraire du droit applicable.

Le présent document a pour but de renseigner les actionnaires du Groupe Helvetia et le public sur les activités commerciales du Groupe Helvetia durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 2013. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation en vue de l'échange, de l'achat ou de la souscription de titres; il n'est pas non plus un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a du Code suisse des obligations, ni un prospectus de cotation au sens du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange. Si à l'avenir, le Groupe Helvetia procédait à une ou plusieurs augmentations de capital, les investisseurs devraient fonder leur décision d'achat ou de souscription de nouvelles actions ou d'autres titres uniquement sur le prospectus correspondant.

Le présent document est également disponible en allemand et en anglais. La version allemande fait foi.

Contact

Groupe Helvetia
Susanne Tengler
Responsable Investor Relations
Case postale, CH-9001 Saint-Gall
Téléphone +41 58 280 57 79
Fax +41 58 280 55 89
www.helvetia.com
susanne.tengler@helvetia.ch

